



HAL
open science

TERRITOIRE FRUGAL

Beatrice Mariolle, Francis Beaucire, Antoine Brès

► **To cite this version:**

Beatrice Mariolle, Francis Beaucire, Antoine Brès. TERRITOIRE FRUGAL : La France des campagnes à l'heure des métropoles. Metispresses. 2017. hal-04321115

HAL Id: hal-04321115

<https://hal.science/hal-04321115>

Submitted on 28 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Antoine Brès est architecte-urbaniste, professeur en aménagement et urbanisme et chercheur au sein de l'équipe CRIA de l'UMR Géographie-Cités de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre du Conseil Scientifique de l'Atelier International du Grand Paris (2012-2016). Son activité associe travaux opérationnels et de recherche, et porte en particulier sur les espaces d'urbanisation dispersée métropolitains, périurbains et ruraux. Il interroge leurs capacités de transformation spatiale et systémique dans la perspective de la transition écologique. Il est l'auteur, entre autres, de *Figures discrètes de l'urbain*, à la rencontre des réseaux et des territoires (MétisPresses, 2015).

Francis Beaucire, géographe, est professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il y a dirigé la formation d'urbanisme et d'aménagement. Il est membre du Conseil scientifique de l'Ademe, vice-président du comité scientifique de l'association Rails & Histoire, directeur de la revue *Transports urbains-mobilité-réseaux-territoires*. Ses travaux de recherche portent sur la dynamique des petites villes et des territoires hors-métropoles, notamment en matière de mobilités sociales, résidentielles et quotidiennes.

Béatrice Mariolle est docteure en architecture, professeur d'architecture à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, chercheuse à l'Ipraus (UMR AUSSER, ENSA Paris-Belleville), membre du Conseil scientifique de l'Atelier International du Grand Paris (mandataire de l'équipe BMCA). Présidente de l'association TEPOP (Territoires à Énergie Populaire), elle est engagée dans les transformations environnementales et architecturales des territoires en crise et particulièrement dans les quartiers populaires. Elle a reçu la Légion d'honneur en 2016.

TERRITOIRE FRUGAL. LA FRANCE DES CAMPAGNES À L'HEURE DES MÉTROPOLES

Les caractéristiques spatiales et les pratiques locales des territoires qui s'étendent au-delà de l'urbain aggloméré restent encore, pour l'essentiel, à explorer. L'équipe FRUGAL – associant des chercheurs issus de l'architecture, de la géographie, de l'urbanisme, de l'écologie et de l'économie – a entrepris d'étudier ces figures dispersées de l'urbain généralisé, en partant du constat que toute politique d'aménagement durable doit impliquer l'ensemble des composantes du territoire.

Quatorze périmètres, situés entre des villes de plus de 20'000 habitants, ont ainsi été identifiés et soumis à l'observation microlocale, permettant d'analyser les établissements humains et les dispositifs d'imbrication des espaces bâtis et ouverts.

Territoire frugal présente les résultats de trois années de relevés cartographiques, d'investigations et d'enquêtes sur le terrain. Si les données statistiques collectées révèlent la vulnérabilité écologique, économique et sociale de nos urbanités, nous confrontant à l'épuisement de la nature et de ses ressources, elles fournissent également une base essentielle au développement d'une véritable recherche pluridisciplinaire et aux études qualitatives des territoires, notamment en termes morphologiques et ethnographiques.

Une version numérique vient enrichir le contenu de ce volume en fournissant au lecteur un accès à l'ensemble des cartes produites dans le cadre de la recherche menée par l'équipe FRUGAL, classées par périmètre d'étude et par thématique.

Contributions de Francis Beaucire, Sandrine Berroir, Antoine Brès, Elsa Brès, Ludovic Chalonge, Damien Delaville, Xavier Desjardins, Isabelle Geneau de la Marlière, Bernadette Lizet, Béatrice Mariolle, Pauline Mayer, Erwann Minvielle, Nicolas Persyn, Christophe Quéva, Cécile Simon.

vuesDensemble
MétisPresses

32 €



9 782940 563173

SOUS LA DIRECTION DE

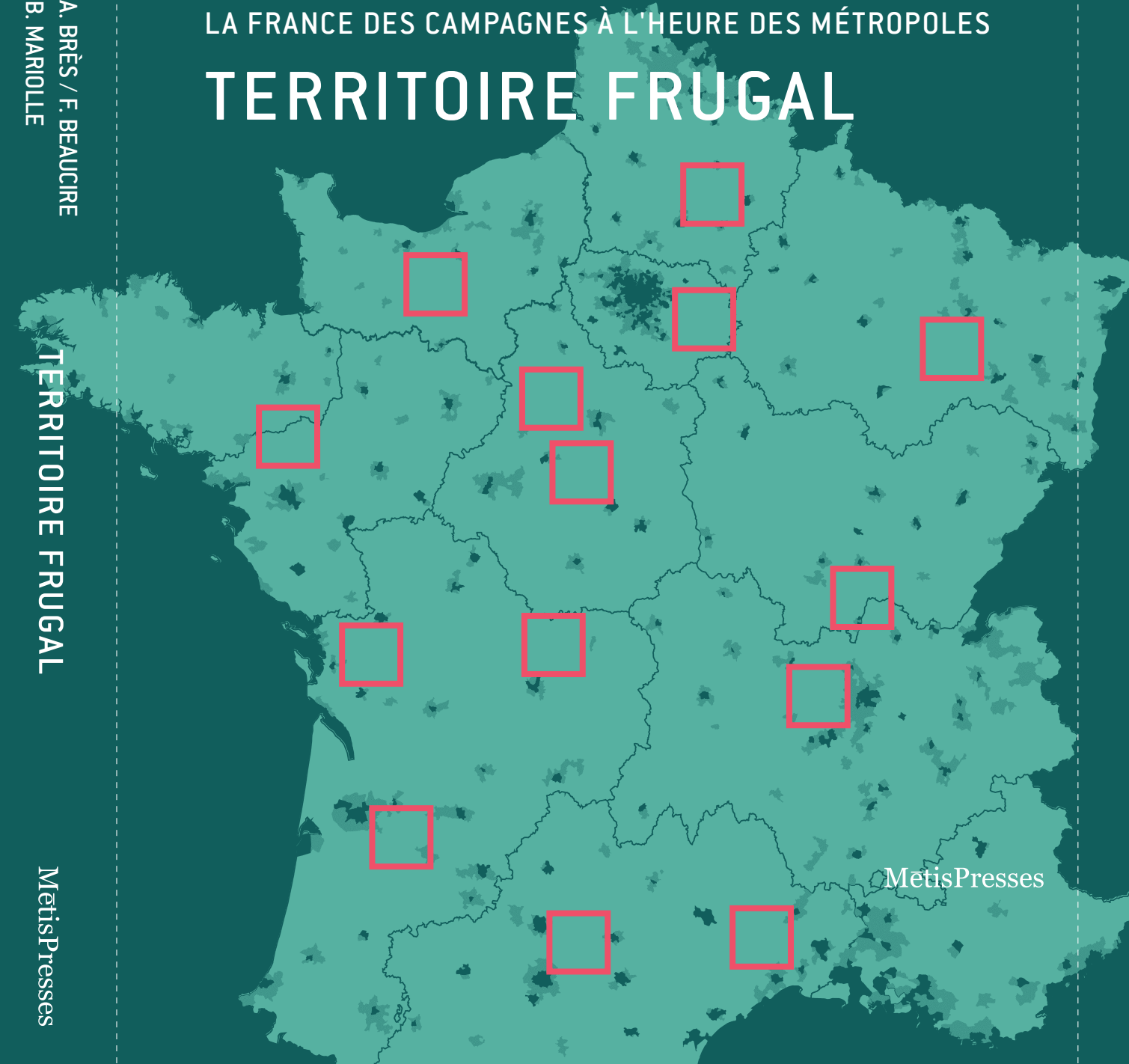
A. BRÈS / F. BEAUCIRE / B. MARIOLLE

LA FRANCE DES CAMPAGNES À L'HEURE DES MÉTROPOLES TERRITOIRE FRUGAL

A. BRÈS / F. BEAUCIRE
B. MARIOLLE

TERRITOIRE FRUGAL

MétisPresses



MétisPresses

vuesDensemble

Sous la direction de

A. BRÈS / F. BEAUCIRE / B. MARIOLLE

LA FRANCE DES CAMPAGNES À L'HEURE DES MÉTROPOLIS


TERRITOIRE FRUGAL

MētisPresses

CE LIVRE EST DISPONIBLE EN VERSION NUMÉRIQUE ENRICHIE

Accès à la version numérique: télécharger l'application MëtisPresses sur l'App Store ou sur Google Play et accédez à la version numérique disponible dans la «librairie» en introduisant, dans l'onglet «profil», le code fourni à la fin de ce volume.

Créez un compte sur l'application et vous aurez accès à votre livre sur tous vos supports numériques.

La version numérique donne notamment accès l'ensemble des cartes produites dans le cadre de la recherche, classées par carrés d'étude et par thématiques. Le lecteur rencontrera tout au long du présent livre le symbole  indiquant la présence, dans la version numérique, de documents complémentaires.

MëtisPresses © 2016

Route des Acacias 43, CH-1227 Genève

<http://www.metispresses.ch>

information@metispresses.ch

ISBN: 978-2-94-0563-17-3

Reproduction et traduction, même partielles, interdites.

Tous droits réservés pour tous les pays.

| | |
|--|-----|
| Introduction | 9 |
| <i>Antoine Brès, Francis Beaucire, Béatrice Mariolle</i> | |
| I / PAYSAGES DE LA DISCONTINUITÉ | |
| Chapitre 1 / Cartographie de transformation | 33 |
| <i>Béatrice Mariolle</i> | |
| Chapitre 2 / Micro-géographie de la dispersion bâtie: ce qui n'est pas la ville | 51 |
| <i>Antoine Brès, Damien Delaville</i> | |
| II / ARCHITECTURES HABITÉES | |
| <i>Béatrice Mariolle, Bernadette Lizet, Pauline Mayer</i> | |
| Introduction / À l'épreuve des faits sur le terrain | 89 |
| Chapitre 1 / Habitat pavillonnaire et paysage vivant | 95 |
| Chapitre 2 / Vernaculaire contemporain: l'architecture en voie d'acclimatation | 107 |
| Conclusion / Esquisse pour une théorie de la ligne brisée | 121 |
| III / RESSOURCES ET MOBILITÉS | |
| Chapitre 1 / La mobilité des actifs dans la faible densité n'est pas synonyme de grande distance | 139 |
| <i>Francis Beaucire, Erwann Minvielle, Ludovic Chalonge</i> | |
| Chapitre 2 / Gérer l'éloignement et la dispersion des ressources | 161 |
| <i>Sandrine Berroir, Isabelle Généau de Lamarlière, Nicolas Persyn</i> | |
| Chapitre 3 / La proximité dans la discontinuité: marché hebdomadaire, supérette ou supermarché, e-commerce: | 179 |
| <i>Antoine Brès, Damien Delaville</i> | |

IV / VISION ET FABRIQUE TERRITORIALES

| | |
|--|-----|
| Chapitre 1 / L'archipel terrestre: vision et représentation de l'urbain des campagnes | 207 |
| <i>Antoine Brès</i> | |
| Chapitre 2 / Le rural, nouveau front de la planification territoriale ? | 223 |
| <i>Xavier Desjardins, Nicolas Persyn, Christophe Quéva</i> | |
| | |
| Bibliographie | 239 |
| Crédits | 247 |

Nous choisirons Ithaque, la terre fidèle, la pensée audacieuse et frugale, l'action lucide, la générosité de l'homme qui sait.

CAMUS 1951: 377

Une politique d'aménagement durable des territoires
ne peut ignorer l'urbain dispersé

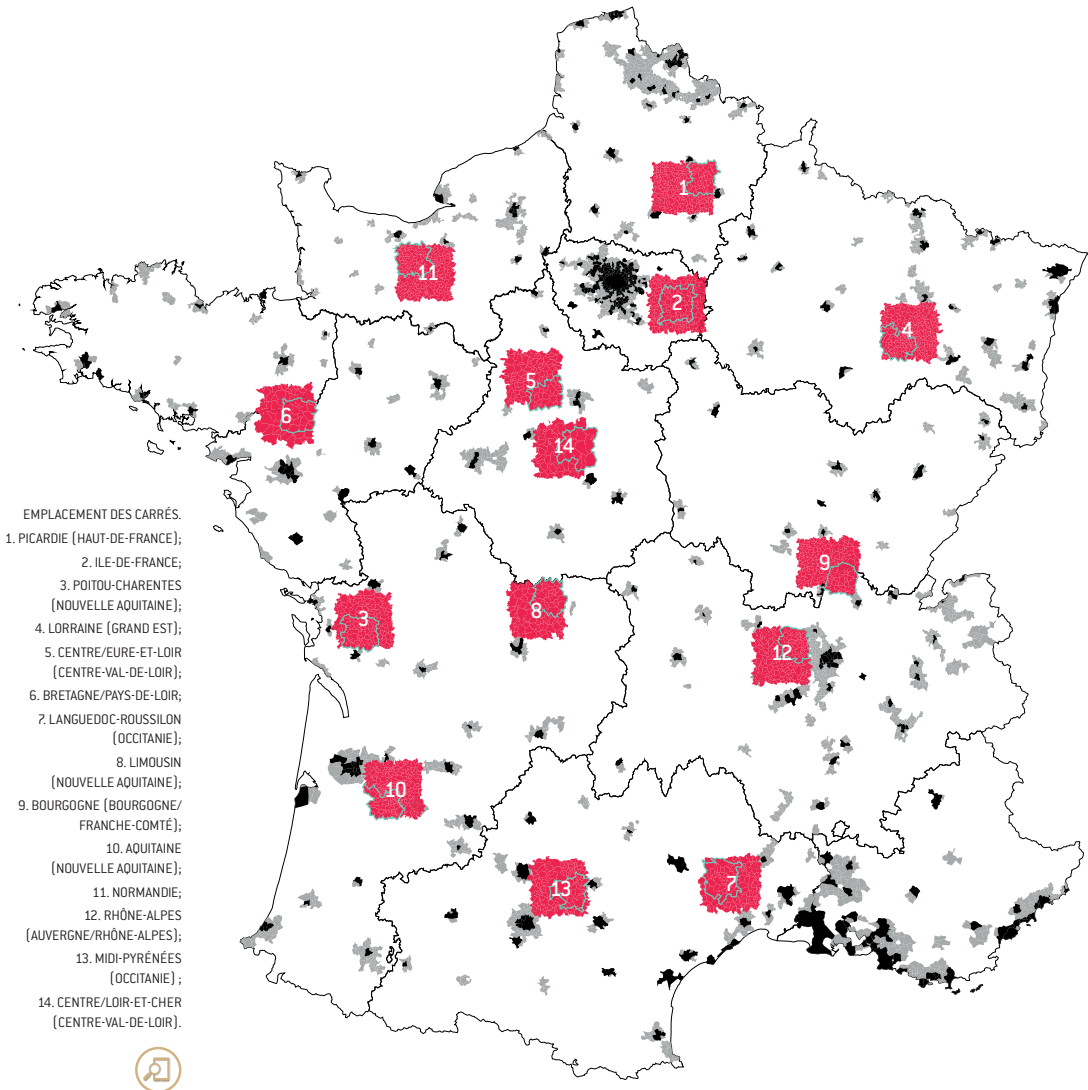
Le modèle dominant de la ville compacte, dense et diversifiée dans la proximité physique, porté par le développement durable, pose *ipso facto* la question des formes d'urbanisation qui lui sont spatialement étrangères – étalées, fragmentées, diffuses... – et renouvelle ainsi les termes de l'affrontement quasiment continu entre modèles d'urbanisation.

Pour autant, ces espaces urbains de faible densité, parce que dispersés, qualifiés de périurbains, ruraux ou encore parfois de «rurbains», doivent-ils demeurer hors sujet du point de vue du développement durable au motif qu'ils seraient *a priori* incompatibles avec l'économie d'espace, la diversité des fonctions, le brassage des groupes sociaux, la sobriété énergétique, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes agronaturels ainsi que des patrimoines paysagers?

En réponse à cette interrogation, les textes présentés dans cet ouvrage, issus pour l'essentiel de la recherche FRUGAL¹, s'inscrivent dans l'idée selon laquelle une politique d'aménagement durable ne peut ignorer l'urbain dispersé mais se doit de promouvoir non seulement des villes durables, mais surtout un territoire durable dans l'ensemble de ses composantes. À côté et en complément des figures compactes, denses et diversifiées de l'urbain aggloméré, conventionnellement englobées dans le terme «ville», les figures dispersées² d'un urbain généralisé restent encore pour l'essentiel à explorer au plan des caractéristiques spatiales et des pratiques locales.

Les différents points de vue présentés ici relèvent d'un projet pluridisciplinaire associant des chercheurs venant de l'architecture, de la géographie, de l'urbanisme, de l'écologie et de l'économie, qui ont mis en œuvre des démarches intégrant des notions et des méthodes provenant de leurs différents domaines. Leurs investigations ont porté sur des thématiques illustrant la diversité de leurs ambitions.

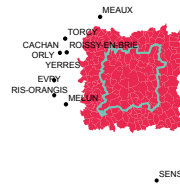
- La morphologie de la dispersion des établissements humains (petite ville, bourgs, villages, hameaux), de la configuration des réseaux de déplacement qui les desservent et du maillage des trames vertes et bleues spécifiques à ces territoires;
- La distribution des populations, des emplois et des services au sein de ce semis d'agrégats bâtis qui permet de déterminer le mode d'occupation de ces territoires et l'accessibilité potentielle aux différentes ressources;
- Les pratiques de mobilité effectives qui sont reconstituées à partir de travaux statistiques et d'entretiens, avec pour objectif notamment d'en faire ressortir les distances parcourues et la part des relations de proximité qui peuvent en résulter;
- Les formes d'interpénétration entre espaces bâtis et espaces de nature que l'on peut qualifier de paysages vivants;



1



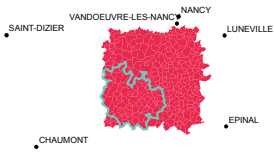
2



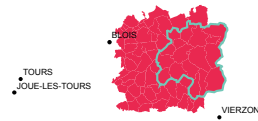
3



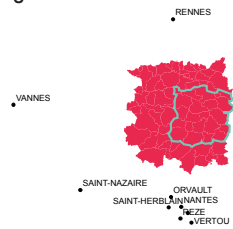
4



5



6



7



8



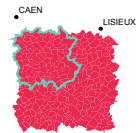
9



10



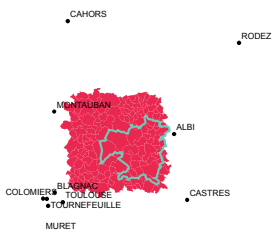
11



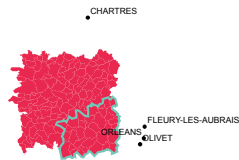
12



13



14



- Les enquêtes ethnographiques sur la culture populaire, système D et pratiques vivrières, et leur lien avec l'adaptation environnementale;
- Enfin, les politiques locales d'aménagement de ces espaces peu denses, aux échelles de gouvernance et de planification différentes, et les dynamiques économiques propres à ces territoires.

Un focus sur des échantillons régionaux

En complément aux approches menées sur la ville compacte, la démarche de l'équipe de recherche postulait ainsi qu'une approche suffisamment fine des espaces d'urbanisation dispersée permettrait d'évaluer le niveau de proximité et d'autonomie locale qui structure leur dynamique interne, et ferait émerger des systèmes territoriaux à partir desquels pourrait se construire un urbain globalement durable. Deux principes méthodologiques répondaient à ces exigences: le choix d'échantillons représentatifs de la diversité de ces espaces et les échelles d'observation de ces échantillons.

À partir de méthode et d'outils testés au préalable³, l'exploration a porté sur des «échantillons» (carrés de 50 km de côté) prélevés au sein des régions de la France métropolitaine, n'incluant aucune ville de plus de 20 000 habitants⁴ et couvrant la diversité des paysages et des «substrats» ruraux (pays bocager, d'*openfield*, pays méditerranéen, moyenne montagne)⁵.

En même temps, la dispersion du bâti, caractéristique de ces espaces, imposait d'aller au-delà de l'image de la «tâche urbaine» qui est habituellement perçue et représentée comme le résultat d'un processus d'étalement de la ville dans la campagne. Ces territoires ont ainsi été observés à l'échelle microlocale des divers et multiples établissements humains qui les composent – petites villes, bourgs, villages, hameaux – jusqu'à celle de la parcelle, qui a permis l'observation fine des dispositifs d'imbrication des espaces bâtis et ouverts.

Ces trois années passées à cartographier, aller sur le terrain, enquêter, permettent ainsi d'affirmer aujourd'hui que ce travail est utile, nécessaire, et qu'il est urgent que les données statistiques soient disponibles à l'échelle des villes et des villages, des hameaux et des agrégats, pour permettre le développement d'une vraie recherche spatiale, que des études qualitatives soient affinées, notamment en termes morphologiques et ethnographiques. Il est indéniable que pour mieux comprendre les phénomènes en jeu dans ces territoires, dominants quantitativement, il faut apprendre à mieux les voir.

Dans cette perspective, deux photographes ont sillonné quelques carrés à la recherche d'images de terrain, d'habitants, d'ambiances. Ils nous ont rapporté des séries (...) qui illustrent nos propos avec une certaine distance. On y voit l'importance des espaces ouverts, des routes, des écarts. Ces images traduisent l'acronyme FRUGAL qui fait écho à l'utopie du développement durable, et plus précisément à la préoccupation de l'épuisement de la nature et des ressources naturelles. On y lit les preuves d'une vulnérabilité écologique, économique et sociale. Le terme FRUGAL devrait inciter à la modération et à la réparation.

Des ruptures dans les représentations dominantes

De ces investigations multidisciplinaires en sont ressortis plusieurs résultats thématiques dont l'unité a été exprimée dans un premier temps en termes de ruptures⁶. Ces résultats, pas les premiers du genre mais ici systématisés, modifient de façon assez profonde les représentations dominantes attachées aux espaces d'urbanisation dispersée, considérés sans nuances par certains auteurs et politiques, espaces de déclin économique, d'exil urbain ou de relégation sociale et, surtout, tournant le dos à la bonne ville, compacte, dense et durable, c'est-à-dire innovante en économie et en culture, économe en environnement et «inclusive» en société.

Tout d'abord, la dynamique de peuplement et d'occupation des sols n'est pas réductible à la problématique de l'étalement urbain ou, en d'autres termes, ce que l'on a pris l'habitude d'appeler «étalement urbain» ne rend absolument pas compte de la grande dispersion de l'habitat.

Ensuite, la fragmentation et l'interpénétration des usages des sols et de leurs pratiques ne compromettent ni la conservation des paysages ni la diversité écologique des milieux agraires; ils l'enrichissent même, en exploitant les ressources les plus locales et en les diversifiant par les infiltrations réciproques entre bâtis, pratiques habitantes et nature au sens large, ce qui confère à la notion d'interface un rôle particulier dans l'aménagement local.

La mobilité quotidienne, pour accéder à l'emploi, aux services et aux commerces, n'est pas exclusivement dépendante, loin s'en faut, de longues distances à parcourir, dévoreuses de temps et d'argent; elle est au contraire marquée par une forte tendance à la proximité pour la plus grande part des habitants.

L'économie locale n'est pas seulement présentiel, la part des emplois dans des activités de production aux débouchés non locaux n'est pas systématiquement déprimée et montre une grande diversité de situations; ce qui révèle la persistance, même amoindrie, d'un tissu industriel diffus qui fait vivre de microbassins de main-d'œuvre.

Enfin, les principes d'aménagement du territoire et d'urbanisme, largement pensés à partir et pour des milieux urbanisés et appliqués par extension au territoire national, ne sont pas toujours en phase avec les réalités des espaces de basse densité et sont peu aptes à saisir et à valoriser des initiatives locales innovantes dans des milieux pour l'essentiel ruraux, que l'on considère abusivement à la traîne des mutations de l'«urbanisme urbain».

Réalités et potentiels de la France des campagnes

Avec les images satellites, nos yeux ont conquis un point de vue que l'aérophotogramétrie et la cartographie thématique n'avaient jamais été en mesure de leur offrir. [...] Nous avons tout à coup compris que les images avec lesquelles nous continuons à représenter la géographie de notre territoire étaient devenues inutiles, tout comme les mots binaires et rigides qui les nommaient {centre / banlieue, ville / campagne, intérieur / extérieur, espace public / espace privé...}. (BOERI 2013: 82)

Avoir pris le contre-pied de la position «citadino-centrée», ou *city-centric* (BRENNER et SCHMID 2015), non par esprit de contradiction mais parce que l'opposition quasiment frontale entre ville et campagne apparaît improductive, a permis de révéler des réalités bien plus diversifiées et contribue finalement à une bonne compréhension de ces territoires de la dispersion bâtie. Si l'on accepte de les lire dans toute la finesse de leur contexte géographique et non à travers le prisme dogmatique qui militerait, au bénéfice d'une métropolité universelle, en faveur d'une ruralité «authentique» on aboutit à une représentation plus nuancée, plus réaliste et préalable à une action publique plus juste. Elle évite aussi bien de conforter la vision catastrophiste d'une France reléguée ou «périphérique», que de tomber à l'inverse dans l'angélisme d'une ruralité au dynamisme par trop renaissant.

Cet ouvrage rassemble ainsi des données, des cartes, des observations de terrain. Il révèle un champ des possibles, celui des campagnes françaises dans toute leur diversité et leur réalité économique, culturelle et spatiale, qui, à l'heure des grandes métropoles, méritent toute notre attention. Il tente de «découvrir l'ordre derrière l'aléatoire, la beauté à l'intérieur du chaos, et les aspirations persistantes de l'humanité derrière ses maladroites et ses échecs» (JACKSON 2003: 206).

Les résultats sont concrets et offrent des propositions et des bases de recherches futures:

- Renouer avec la beauté du sol: si le paysage, la nature au sens large du terme, est omniprésent dans cette organisation spatiale de la dispersion, il peut devenir un terreau de projet, à la manière d'une infrastructure, capable de mettre en système des fragments aujourd'hui dissociés. Alors qu'aujourd'hui les réseaux techniques (routes, eau, énergie) participent largement à la ségrégation spatiale, les projets présentés intègrent les données techniques (déchets, cycle de l'eau, de l'énergie, et de l'alimentation) sous des formes innovantes, architecturales, environnementales et sociales.
- Réinventer l'agrégation et la mettre au service du développement durable: de nouveaux modes d'agrégation du bâti, qui ne répondent pas simplement à l'injonction de la densité ou de la densification, peuvent participer à la mise en œuvre d'une démarche de développement durable, en donnant notamment à réfléchir à la juste distribution des populations, des emplois et des services.
- Valoriser les compétences du savoir-habiter vernaculaire: le constat, localement, d'un affaiblissement et d'une marginalisation sociale de la double culture, ouvrière et paysanne, vivrière et ingénieuse, est plutôt négatif. Mais l'expression d'une malléabilité socioécologique, d'un potentiel d'adaptation dans les relations à l'environnement, à la gestion économe des ressources naturelles, donne quelques espoirs de réversibilité et de résilience. Les ressorts de cette culture ne sont pas détruits, et l'on peut être optimiste sur la capacité des habitants à les retrouver si une dynamique politique et culturelle locale les y encourage.
- Réinterroger le vernaculaire, non comme un signe patrimonial mais comme une attitude antimondialiste: l'architecture n'est plus réductible au bâti mais s'affirme dans des relations vitales avec le jardin, avec les ressources locales et les espaces de nature, avec l'histoire sociale et culturelle, le système D et le vivrier.

- Augmenter les interfaces entre la ville et la nature: les parcelles de nature incluses dans les espaces urbanisés constituent autant d'opportunités de renforcer la capacité d'adaptation des territoires aux changements environnementaux. Des rapprochements scientifiques avec les recherches concernant les *villes vivrières* et *l'agriculture urbaine* devraient induire des croisements entre des problématiques écologiques et agricoles, d'une part, et paysagères et architecturales d'autre part.
- Favoriser la proximité entre habitat et emploi: les mobilités dans ces espaces sont rarement synonymes de grande distance mais témoignent au contraire de relations fortes entre domicile et travail.
- Organiser une gouvernance renouvelée et partagée entre les différents acteurs concernés par les enjeux de mobilités et les problématiques environnementales: les ressources locales et les mobilités des salariés, l'accès aux marchés et aux fournisseurs, l'accès aux réseaux numériques et à la main-d'œuvre.
- Préserver la diversité de la structuration commerciale: les modes de vie propre à cet urbain généralisé introduisent de nouveaux et multiples registres de proximité et de distance, divers et complexes, à articuler aux mutations, numériques en particulier, que connaît la mobilité des personnes et des biens.
- Ouvrir de nouvelles perspectives épistémologiques: la métropole n'est plus à penser comme une ville élargie mais comme un agencement de figures urbaines diverses et multiples, plus ou moins agglomérées ou dispersées, articulées entre elles et encadrées aux espaces naturels et agricoles.
- Inventer des documents d'urbanisme plus stratégiques, capables de s'adapter rapidement et en douceur aux réalités des espaces ruraux, qui sont aujourd'hui avant tout marqués par des logiques de développement par opportunité. Le rural pourrait alors devenir le lieu de l'innovation en matière de planification stratégique spatialisée.

Au défi de l'interdisciplinarité

Ce nouveau défrichage d'un domaine longtemps négligé en France par les observateurs de l'urbain⁷ a cependant laissé de côté certains thèmes et présente à l'évidence de nombreuses lacunes.

La première de ces lacunes, induite par le fait même que la démarche a consisté à isoler des échantillons afin de mieux cerner leurs spécificités, est l'absence de prise en compte des interactions entre ceux-ci et les pôles qui leur sont périphériques, même si la démonstration est faite d'une part d'endogénéité dans leur fonctionnement.

Certaines problématiques, comme l'économie agricole ou résidentielle⁸, toutes deux essentielles pour ces territoires, n'ont pas été intégrées à la réflexion faute de compétences en la matière.

Aborder ces espaces, hérités pour l'essentiel d'un monde rural qui a connu en deux siècles des cycles démographiques opposés, nécessiterait davantage de profondeur historique pour faire la distinction entre mutation et inertie.

Enfin, les croisements entre les disciplines sont encore insuffisants car le temps de l'interdisciplinarité a manqué. Les analyses et les propositions sont encore trop

sectorisées et mériteraient d'être davantage confrontées et croisées. Les outils mis en place dans cette perspective (cadrages géographiques, charte graphique, vocabulaire...) permettent cependant de transmettre une matière consistante qui, à travers la version numérique augmentée du livre papier, offre à la communauté scientifique les bases d'explorations futures.

Ce qu'il faudrait à présent tenter de mieux saisir, c'est la mise en système, dans le temps et dans l'espace, de tous les phénomènes contradictoires qui ont été identifiés, auxquels s'ajoutent ceux, nombreux, que nous n'avons pas vus ou pris le temps d'analyser. Ce que l'on devine cependant, c'est la multiplicité de leurs effets systémiques qui continuera à rendre difficile, voire vain, tout discours interprétatif du jeu rural-urbain qui prétendrait faire abstraction des contextes régionaux et locaux. Alberto Magnaghi a montré la voie à travers les outils du «projet local» et le concept de «biorégion urbaine»:

Le territoire est de moins en moins un bien commun. Il est toujours plus un espace abstrait de localisation des masses d'individus dont les cycles de vie sont indépendants des caractères identitaires des lieux qui constituent leur patrimoine collectif. [...] Il faut changer radicalement de vision du problème pour passer de la terre comme contexte, espace topographique, support technique homologué de la ville-usine fordiste, de la «machine à habiter» corbuséenne et de la ville numérique de l'information, au territoire comme sujet, comme produit humain vivant, constitué de lieux dotés de «personnalité» selon la définition de Vidal de la Blache. (MAGNAGHI 2014: 14)

¹ «FRUGAL, les figures rurales de l'urbain généralisé», programme ANR, *Villes et bâtiments durables*.

² Ou discrètes au sens géométrique du terme (BRÈS 2015).

³ Brès+Mariolle, Ipraus-ensapb, Prodig, 2009-2011, «Les figures d'une éco-mobilité périurbaine, entre intermodalité obligée et densité dispersée», Programme PUCA, *La mobilité et le périurbain à l'impératif de la ville durable*. Brès+Mariolle, 2010-2012 «Mobilités dans l'entre-ville, une comparaison franco-allemande», Programme PREDIT 4, Groupe opérationnel n° 3, en partenariat avec l'Université Paris 1, le Regionalverband Heilbronn-Franken, la DREAL et la Région Picardie.

⁴ Henri Mendras propose de fixer le seuil du rural dans une fourchette de 10 000 et 20 000 habitants (MENDRAS 1984: 158).

⁵ Ces échantillons n'intègrent dans leur périmètre aucun PNR (Parcs Naturels Régionaux) de façon à assurer une certaine comparabilité entre eux.

⁶ *La Revue Foncière*, n° 12/13, 2016.

⁷ À l'exception des travaux de Bauer et Roux [1976].

⁸ Abordée par ailleurs par Laurent Davezies [2008].

























I / PAYSAGES DE LA DISCONTINUITÉ

1 / CARTOGRAPHIE DE TRANSFORMATION

Béatrice Mariolle (illustrations par Hugo Alzingre)

2 / MICRO-GÉOGRAPHIE DE LA DISPERSION BÂTIE: CE QUI N'EST PAS LA VILLE

Antoine Brès / Damien Delaville

Les paysages du 20^e siècle nécessitent de «découvrir l'ordre derrière l'aléatoire, la beauté à l'intérieur du chaos, et les aspirations persistantes de l'humanité derrière ses maladresses et ses échecs» (JACKSON 2003: 206). John B. Jackson (JACKSON 2003: 268-270) décrit l'histoire des paysages à l'aune des tensions entre forces vernaculaires et politiques qui s'exercent sur le territoire. D'un côté le paysage habité par l'homme en présence avec son milieu, et de l'autre celui conçu à grande échelle pour imposer ou préserver une unité. Ainsi, pour lui, les paysages (1), du Moyen Âge «généralement modestes et de forme irrégulière [...] s'adaptent en permanence par ajustement avec le milieu naturel et politique sans que ce soit le politique qui les détermine». Les paysages (2), nés avec la Renaissance, répondent au contraire à une conception d'espaces proportionnés et à des critères bien établis de beauté, ils sont «fortement politiques et basés sur un ordre social stable». Les paysages (3) du 20^e siècle, liés à une mutation accélérée de l'urbanisation et une augmentation de la mobilité, offrent une nouvelle approche vernaculaire, «basée sur la diversité et modifications en cours, organisée en fonction des pratiques habitantes».

Cette histoire résonne avec la lecture qu'André Corboz fait de la ville du 20^e siècle, celle d'une urbanisation incontrôlée qui s'opère alors que les acteurs portaient leur attention sur des évolutions possibles et maîtrisées de la ville historique (la cité-jardin, le mouvement moderne et le postmodernisme). Le résultat est tout d'abord morphologique celui d'une «notion de ville comme lieu du discontinu, de l'hétérogène, du fragment et de la transformation ininterrompue [...]». Mais s'y ajoute un phénomène quantitatif et généralisé qui fait que bientôt l'Europe ne sera plus qu'une seule nébuleuse urbaine» (CORBOZ 2001: 192-203). Pour André Corboz, une des conséquences la plus importante est celle de la marginalisation des centres-villes qui représenteraient dorénavant moins d'un pour cent de la surface totale. Ces deux positions interrogent l'héritage du siècle précédent alors que le 21^e siècle s'ouvre dans des conditions de crises multiples qu'il n'est plus possible de nier.

L'histoire longue des relations qui constituent la fabrique de la vie passe, depuis le 16^e siècle, par celle du capitalisme. (FELLI 2016: 12)

Si la crise climatique est une crise de la manière capitaliste d'organiser la nature, Romain Felli démontre à quel point les réponses apportées aux crises écologiques et climatiques ont permis la poursuite de l'accumulation économique à travers, notamment, des remèdes strictement technologiques.

Comment représenter et comprendre «ces espaces de vie extrêmement épais, diffus, évoquant davantage l'écume et le rhizome que des espaces homogènes, pleins ou vides» (LUSSAULT 2013)? Comment nous défaire des notions de centre et

de lieux, d'ordre contigu, d'unité de gabarit et de monumentalité qui continuent à peser sur notre imaginaire et sous-tendent nos regards? Comment comprendre cette mutation qui s'est produite en passant de la notion de fonction à celle de connexion, de la linéarité à la topologie (CHOAY 2011: 57)? Comment observer les territoires pour ce qu'ils sont, les nommer et imaginer leur transformation en considérant que si «le concept d'harmonie est périmé, le contraire ce n'est pas le chaos, mais un système dynamique, fondé sur le contraste, la tension, la discontinuité, l'assemblage et le happening» (CORBOZ 2009). Peut-on, comme le suggère Jean-Marc Besse, exploiter les analyses de Jackson concernant le paysage vernaculaire dans le cadre d'une interrogation sur le projet? (BESSE 2003: 17). Comment interroger les territoires du 21^e siècle à partir de ces questions préoccupantes de représentation et de transformation, et imaginer que «sous les coulées de lave de l'urbanisation contemporaine, survit un patrimoine territorial d'une extrême richesse, prêt à une nouvelle fécondation par des nouveaux acteurs sociaux capables d'en prendre soin comme d'un bien commun» (Magnaghi cité par CHOAY 2011: 96). De nombreuses contributions ont déjà permis d'ouvrir des pistes à la fois cartographiques et interprétatives. Ce travail cartographique présenté ici se situe dans la continuité de ces travaux émanant d'artistes, de géographes, d'architectes ou de scientifiques.

Question de représentation: logiques spatiales

Si la question du paysage devient centrale dans les territoires contemporains, c'est paradoxalement par défaut d'une conception planifiée de l'urbanisation. Car ces formes d'urbanisation dispersée, en discontinuité avec les formes bâties anciennes, ont produit un nombre important d'espaces ouverts non voulus, résiduels, résultant de programmes implantés par addition et par fragmentation du sol. Le paysage en question ne correspond pas à un dessein mais se trouve, par défaut, constitué d'espaces de nature au sens large de sols laissés pour compte. Cet état des lieux cartographique souhaite soulever quelques pistes de reconnexion. Ce travail se base sur deux lectures paradoxales des transformations du 20^e siècle. La première consiste à mettre en regard l'extrême fragmentation des sols avec des proximités inédites entre espaces ouverts et espaces construits. La deuxième lecture articule la sectorisation des fonctions avec des rencontres impensées entre des programmes. Le premier paradoxe a été démontré par Humpert, Humpert, Brenner et Becker en observant 60 grandes villes du monde, à l'échelle du 1/500 000^e lesquelles, en s'accroissant, ont préservé une forte proximité entre la surface bâtie et les espaces ouverts, qu'il évalue entre 2 et 4 km en moyenne (HUMPERT, BRENNER et BECKER 2002). Cet atlas se base sur des indicateurs qui permettent de quantifier les rapports entre espaces urbanisés et espaces ouverts (surface construite, surface des espaces ouverts enclos, distance aux bords, dimension fractale). Le résultat aboutit à la notion de «maximum edge distance», longueur de bord entre le noir et le blanc, les espaces agglomérés et les espaces non bâtis. La démonstration menée sur les grandes métropoles mondiales fait état d'une extrême complexité de la croissance de l'urbanisation qui aboutit à une grande fragmentation du sol, agricole et naturel, dans les espaces urbanisés, dans les périphéries des villes mais également, dans les campagnes, entre les villes.

Ce travail, optant pour une vue de haut et de loin, explore les similitudes dans les distances entre ville et nature et, dans ce sens, déconstruit l'image de la grande ville. Un regard plus proche du sol, s'il confirme ces étranges textures entre espaces urbanisés et espaces ouverts, découvre toute la complexité et la grande confusion des sols habités. Les espaces ouverts qui se trouvent enserrés dans cette nébuleuse urbaine sont souvent négligés, niés par un fonctionnalisme économique (les autoroutes hors sol, les cours d'eau busés, les sous-sols pollués, les sols artificialisés, les terrains en friche...). Avec d'un côté des bâtiments de mauvaise qualité (boîtes commerciales, lotissements pavillonnaires, hangars agricoles) et de l'autre ces fragments d'espaces ouverts malmenés, les paysages contemporains participent largement d'une image négative des campagnes.

Le deuxième paradoxe s'appuie sur une dualité entre d'une part, une forte sectorisation des fonctions basée sur la connexion et la topologie et, d'autre part, une proximité spatiale constatée mais non voulue entre des programmes disjoints. Ce constat se base sur des observations cartographiques des processus d'urbanisation de la deuxième moitié du 20^e siècle menées dans le cadre d'un travail sur l'évolution d'un cadran sud-est de l'urbanisation des campagnes franciliennes entre 1850 et 2012. Cette démarche démontre la complexité des phénomènes de croissance des implantations humaines, par comblement des interstices de nature ou des formes d'extension le long des voies par addition de programmes sectorisés. Ce faisant, des proximités programmatiques non désirées se produisent¹.

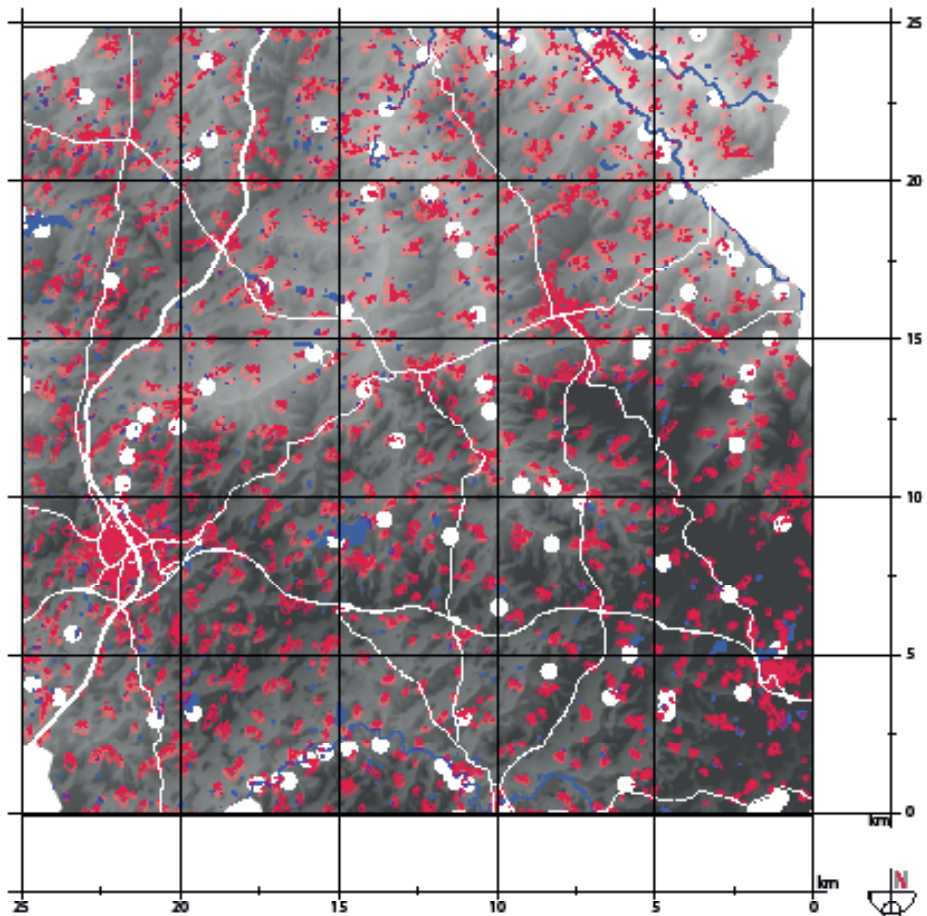
Ces deux approches identifient d'un côté, un grand déficit de lisibilité (on ne reconnaît plus les limites entre ville et campagne et la nature n'est pas ce qui est extérieur à la ville mais ce qui doit composer avec elle) et, de l'autre, une proximité extrême qui pourrait expliquer la mise en concurrence des fragments entre eux. Aujourd'hui, les centres-bourgs se meurent (au profit des lotissements de maisons neuves avec jardin et des pôles commerciaux), les boîtes commerciales et logistiques se déplacent (en quête de meilleures implantations en laissant derrière elles des sites abandonnés), en cherchant des terrains de plus en plus grands et abandonnant des terres fertiles, la nature se trouve soit sanctuarisée soit laissée pour compte, l'agriculture se spécialise... L'offre de services demeure, avec une relative proximité aux secteurs résidentiels (voir partie I, chap. 3), mais elle est dispersée et non réductible aux centres anciens. Les parcours quotidiens, s'ils répondent à des distances relativement faibles (voir partie I, chap. 1), n'en demeurent pas moins discontinus et changeants. Ce travail souhaite démontrer que tous ces fragments épars génèrent des proximités inédites entre des programmes aujourd'hui isolés, dissociés, sectorisés chacun dans sa propre logique d'implantation. Par exemple, l'attention portée sur la baisse d'attractivité des centres-bourgs, notamment au regard du commerce et de l'attractivité des maisons de village² témoigne d'une préoccupation réelle des élus mais aussi d'une approche du territoire, dissociant l'urbanisation historique de celle du 20^e siècle. Cette réalité très complexe et confuse interroge les outils de relevé et de lecture permettant de saisir les logiques territoriales à l'œuvre, d'appréhender la sectorisation et les logiques de la mobilité. En posant sur une même carte, sur leur sol commun, tous les éléments en présence, la lecture des logiques de génération des formes (CUISENIER 1991) naît d'une rencontre entre les flux et les implantations humaines.

Relevés de campagne

Les 14 échantillons³ de la recherche FRUGAL ont été cartographiés à partir des informations géographiques existantes. Tout d'abord, les informations sont dissociées afin de pouvoir les lire indépendamment les unes des autres. Les cartes anciennes (Cassini et État-Major) apportent une lecture très claire de la géographie physique et des formes de dispersion déjà à l'œuvre. Les forêts viennent en complément de l'occupation agricole, les activités économiques (industries, commerce, bâtiments agricoles) présentent des figures qui jouent avec le réseau (ferré, routier) des voies et des cours d'eau. Finalement trois types de cartes sont réalisés: 1/ le sol avec les implantations résidentielles; 2/ les implantations économiques: agricoles, commerciales et industrielles; 3/ le dessin des nappes enchevêtrées (systèmes croisés).

1 / *Le sol*. Pour représenter le sol et exprimer la force du site, la topographie a été accentuée (en additionnant le relief TIN, le relief pente, le relief altimétrie et le relief ombre⁴) et les couleurs ont été contrastées. Cette carte appelée «vue aérienne augmentée» rend à la fois lisibles les textures d'occupation du sol et le relief, les transports et les implantations humaines. On peut y lire des

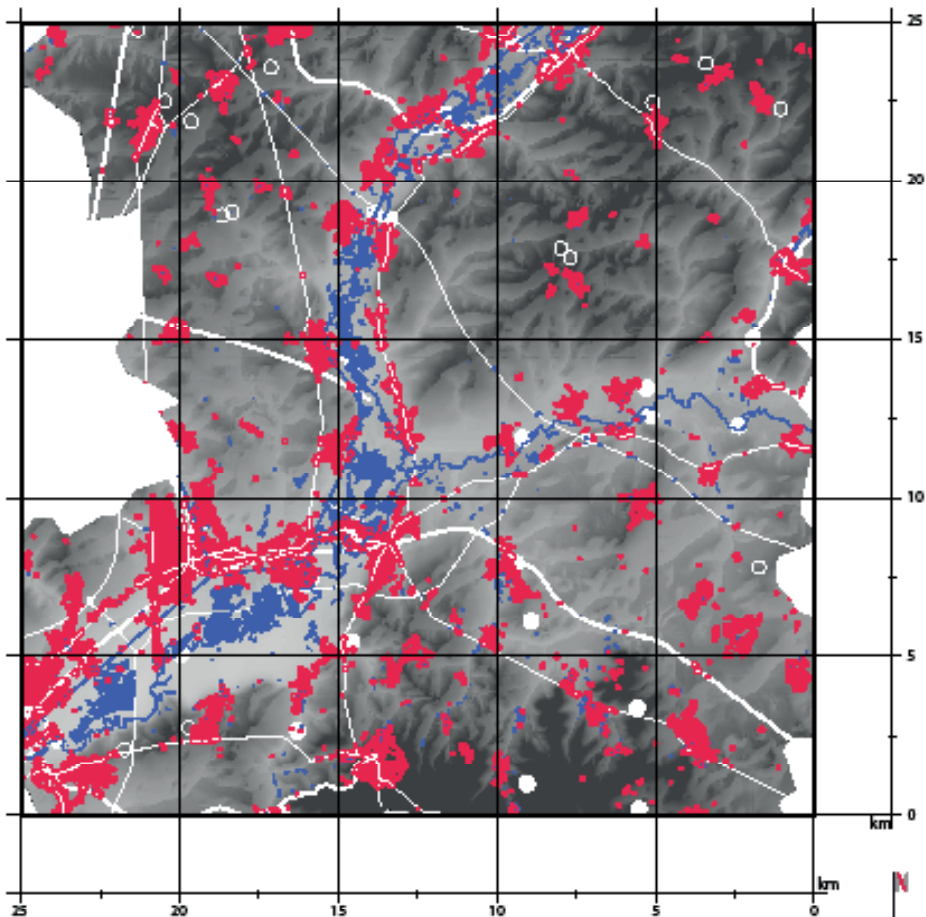
MOULE INDIGÈNE
DU LIMOUSIN.



logiques d'implantation résidentielle, plus ou moins linéaires (Midi-Pyrénées), concentrées (Ile-de-France) ou dispersées (Poitou-Charentes). Les textures de sol, très contrastées, se différencient selon l'emprise des forêts, la diversité des cultures agricoles et l'hydrologie. Les moulins à vent et à eau (relevés sur la carte de Cassini) deviennent témoins d'une association entre le milieu local (données climatiques et géologiques) et l'implantation humaine. Ces moulins très nombreux illustrent bien une occupation déjà très dispersée du territoire au 18^e siècle.

Le résultat s'apparente à une représentation du *moule indigène*, «l'environnement de la vraie vie» (MACKAYE 1928: 167) qui décrit le sol sur lequel l'homme s'installe. Les moulins s'inscrivent en adéquation avec les ressources locales qu'ils viennent transformer pour accueillir des implantations humaines. Benton MacKaye oppose le moule indigène au moule métropolitain «l'environnement de la simple existence» qui vient envahir le territoire «a picture of metropolitan invasion [...] take its start from the central community. Its movements here as elsewhere we may liken to a glacier. It is spreading, unthinking, ruthless» (MACKAYE 1991: 160)⁵. Le moule indigène décrit les forces de la nature comme un *point de départ du projet de territoire*.

MOULE INDIGÈNE
DE LA PICARDIE.

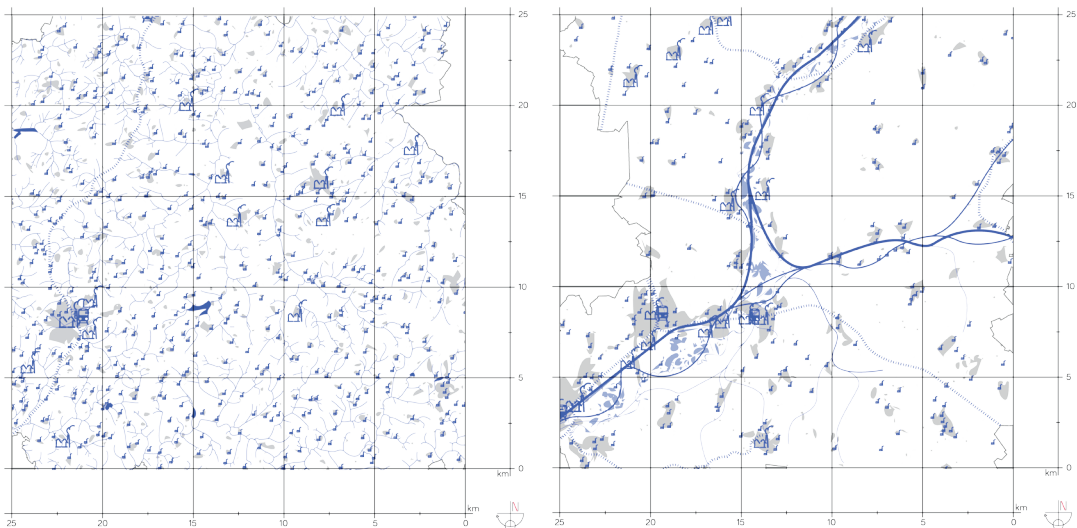
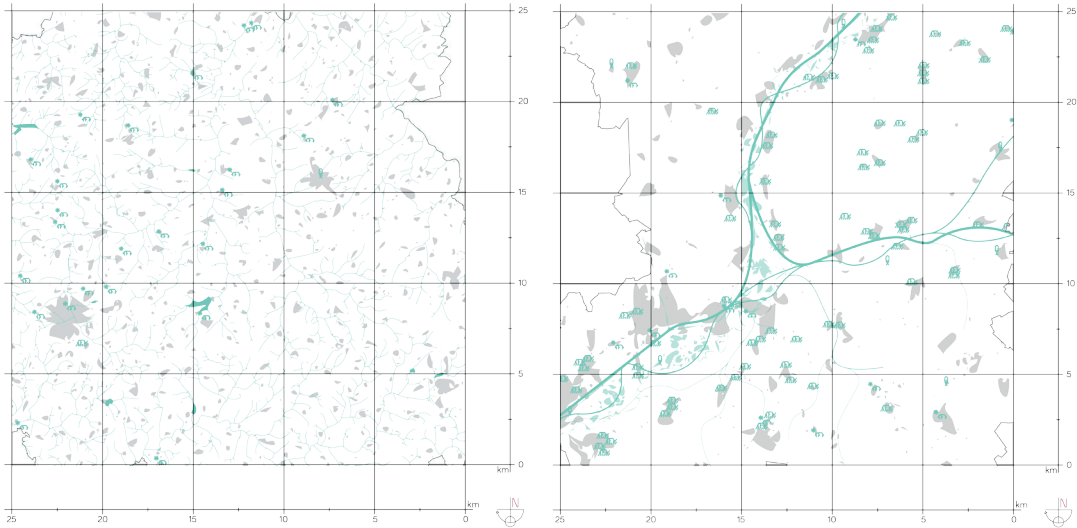


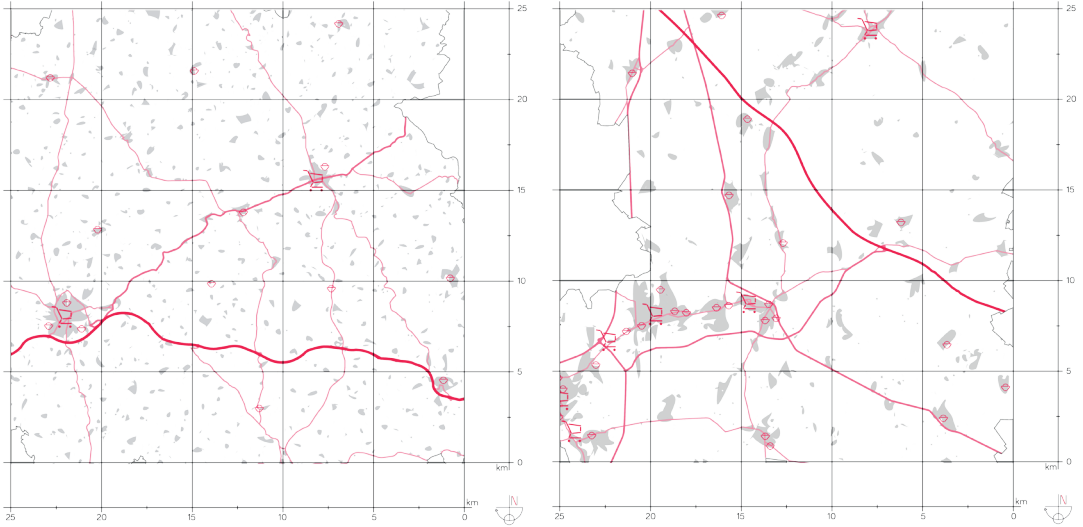


EN HAUT:
SYSTÈME AGRICOLE ET
HYDROGRAPHIQUE LIMOUSIN
(À GAUCHE) ET PICARD
(À DROITE).

EN BAS:
SYSTÈME INDUSTRIEL ET
HYDROGRAPHIQUE LIMOUSIN (À
GAUCHE) ET PICARD
(À DROITE).

2 / Les systèmes territoriaux. Les fonctions économiques viennent apporter au territoire leur propre logique d'implantation entre flux et foncier disponible, ici représentée selon une sélection de données: système commercial (routes + implantations commerciales), système industriel (cours d'eau et voies ferrées + activités industrielles), système agricole (cours d'eau + fermes, bâtiments agricoles et silos). Pris indépendamment, chacun de ces systèmes impose sa propre logique spatiale: les établissements industriels s'organisent souvent de manière isotrope (selon une répartition relativement égale dans toutes les directions) tout en entretenant une relation étroite avec l'hydrographie et les



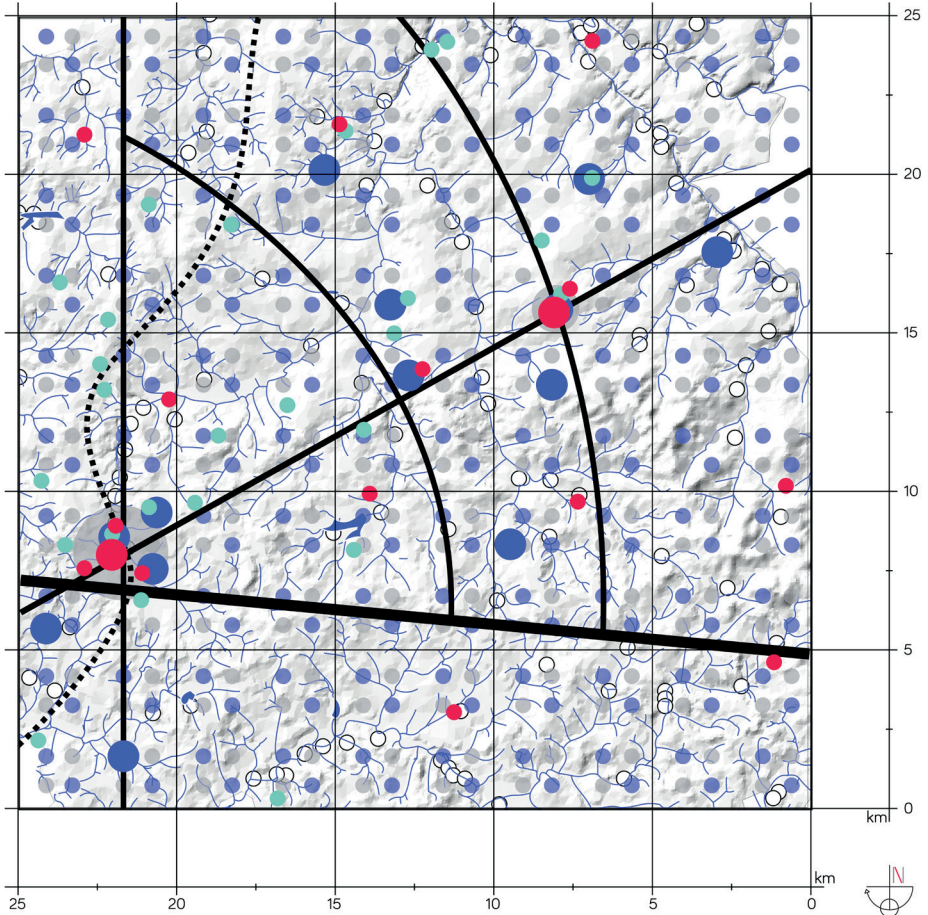


voies ferrées (échantillon Île-de-France). Certaines implantations industrielles plus importantes se concentrent néanmoins autour des gares (échantillon Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées) ou le long des plus grands cours d'eau (échantillon Normandie). Le système agricole s'agence de façon dispersée, parfois isotrope (échantillon Île-de-France), parfois plus polarisé (échantillon Poitou-Charentes), et toujours en lien avec les cours d'eau, comme dans l'échantillon Normandie, où les fermes, serres et silos suivent parfaitement le tracé de la Dives ou du Laizon. Le système commercial, à la fois plus polarisé et plus dispersé, en fonction de sa catégorie, fonctionne évidemment avec le réseau routier et plus généralement, pour les hypers ou supermarchés, à proximité des voies rapides (échantillon Ile-de-France). On trouve cependant des systèmes qui s'ancrent autour des voies anciennes à proximité des petites villes et bourgs (échantillon Poitou-Charentes).

SYSTÈME COMMERCIAL ET
ROUTIER LIMOUSIN (À GAUCHE)
ET PICARD (À DROITE).



3 / *Les nappes enchevêtrées.* La superposition de l'ensemble de ces données produit des confrontations et des figures complexes, a priori peu lisibles, mais laissant apparaître certaines logiques spatiales: des systèmes linéaires le long de vallées et des cours d'eau; des systèmes polarisés autour de villes ou de nœuds routiers; des systèmes isotropes sur les plateaux (le sol vient évidemment dicter ses contraintes à travers le relief et le réseau hydrographique). Cependant, les formes d'urbanisation dispersée qui s'appliquent autant aux implantations résidentielles qu'industrielles et agricoles et quelque soit le relief, viennent contredire ce déterminisme géographique et brouiller la lecture du territoire. Afin de rendre lisibles ces *nappes enchevêtrées* de logiques sectorielles, une schématisation importante, à la limite de l'abstraction, fait apparaître différentes figures territoriales. Les deux exemples présentés ici (échantillon Limousin et Picardie), illustrent les résultats obtenus en présentant deux figures territoriales très différentes: dans l'échantillon Picardie, la logique linéaire prévaut en concentrant à



CROISEMENT DES SYSTÈMES /
NAPPES ENCHEVÊTRÉES DANS
LE LIMOUSIN.

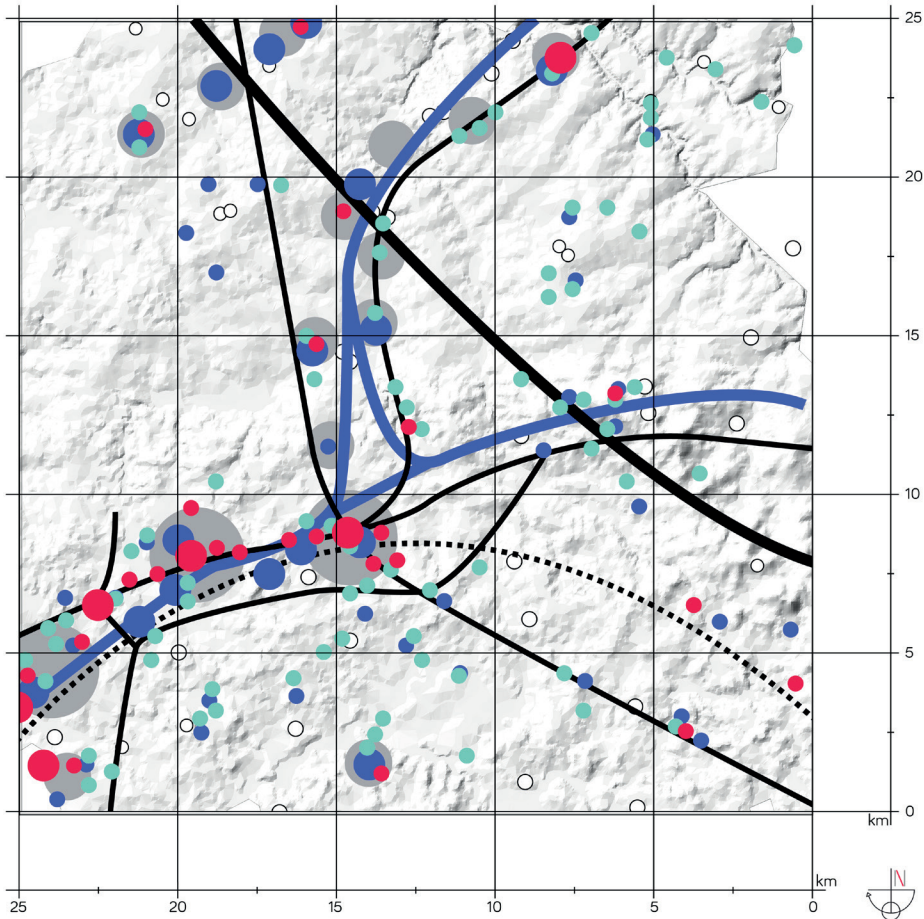
LES LOGIQUES SECTORIELLES
SONT REPRÉSENTÉES PAR
UNE SIMPLIFICATION DES
RÉSEAUX (ROUTIER ET
FERRÉ) SUR LESQUELS SONT
INDIQUÉES LES IMPLANTATIONS:
COMMERCIALES, EN ROUGE,
INDUSTRIELLES, EN BLEU
ET AGRICOLES EN VERT. LES
AGRÉGATS SONT REPRÉSENTÉS
EN GRIS ET LES MOULINS À VENT
ET À EAU EN BLANC. LE FOND
PLISSÉ EXPRIME LE RELIEF.



la fois les réseaux routiers, ferrés et hydrologiques, alors que dans l'échantillon Limousin, l'ensemble des fonctions répond à une logique isotrope à partir d'un réseau maillé.

Cartographie des transformations

Ce travail cartographique a pour objectif de dépasser l'état des lieux pour construire un fond de plan des mutations possibles, une carte des connivences potentielles entre un sol, des infrastructures et des fonctions urbaines. Les logiques sectorielles identifiées dans chacun des 14 carrés se trouvent aujourd'hui en tension les unes avec les autres par des rencontres non voulues, fruit du hasard de l'opportunité foncière [un lotissement industriel à proximité d'un ensemble pavillonnaire et en limite de terres agricoles, un centre commercial côtoie des terres cultivées, un lotissement résidentiel mitoyen d'une zone d'activités, une ferme agricole à côté d'une zone commerciale...]. L'ensemble de ces fonctions côtoie le moule



indigène en toute ignorance. Les forêts, les cours d'eau, les reliefs, les jardins sont fragmentés et laissés pour compte. Ces proximités spatiales induisent souvent des conflits d'usage (pollution, accessibilité...), des ruptures d'échelles (de la maison à la boîte commerciale d'hypermarché...) mais peuvent également être lues comme des opportunités d'hybridation, de collages inédits. Ces tensions spatiales intéressent le relevé qui peut les mettre en évidence, sur le terrain en s'attachant à lire à la fois les centres anciens, les friches et les implantations récentes, celles du 20^e siècle. Le relevé de toutes ces implantations humaines, illisibles aujourd'hui, est à comprendre comme «une série de nanomachines déconnectées chacune dans sa propre trajectoire téméraire» [LERUP 1994]. Mais comme le démontre Lars Lerup, la lecture de ces systèmes dissociés ouvre à des possibles connexions, des soudures, des liens entre les espaces animés *stim*, et espaces délaissés, *dross* et fabriquer un ou des organismes vivants. L'écart entre deux systèmes qui s'ignorent, en fonction de la proximité qui se dessine, devient donc une figure de projet «figure, non pas de rangement, mais de dérangement

CROISEMENT DES SYSTÈMES /
NAPPES ENCHEVÊTRÉES
EN PICARDIE.

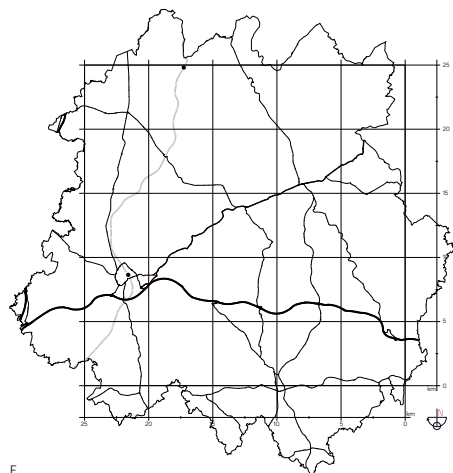
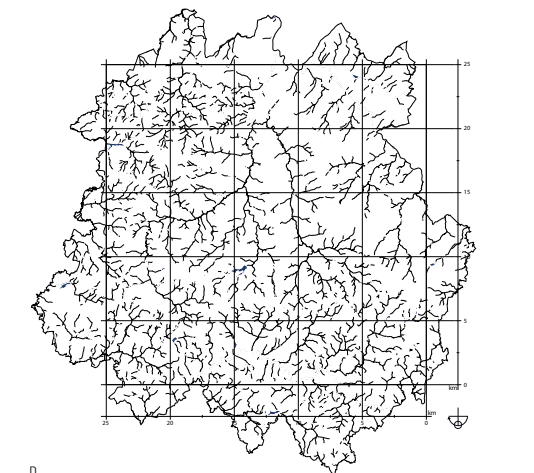
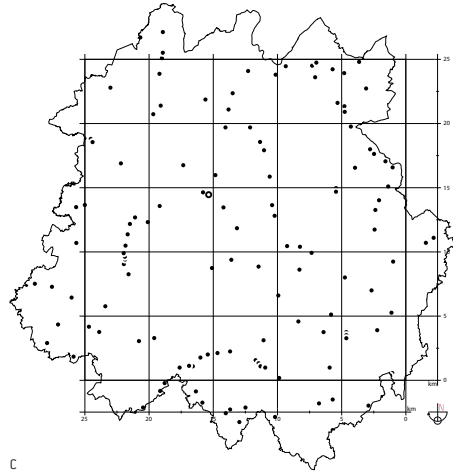
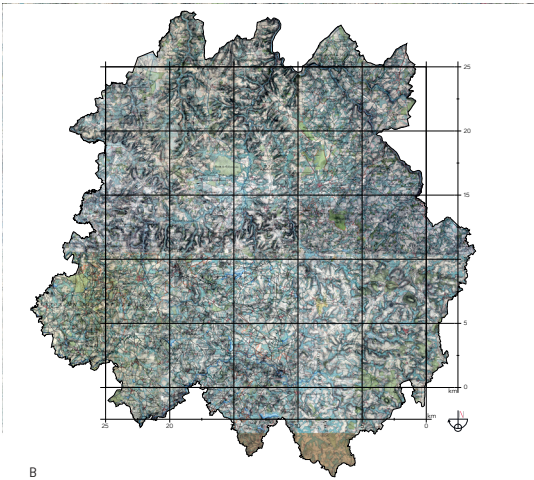
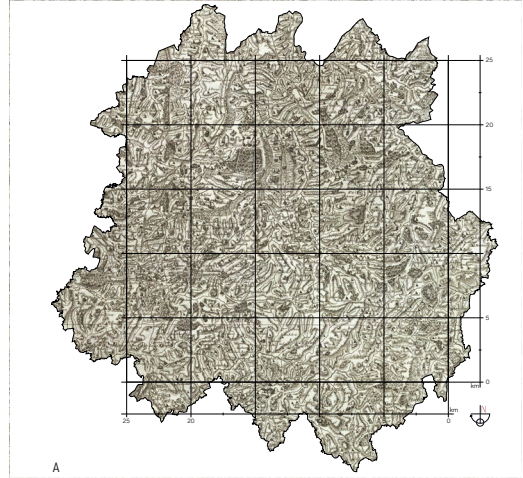


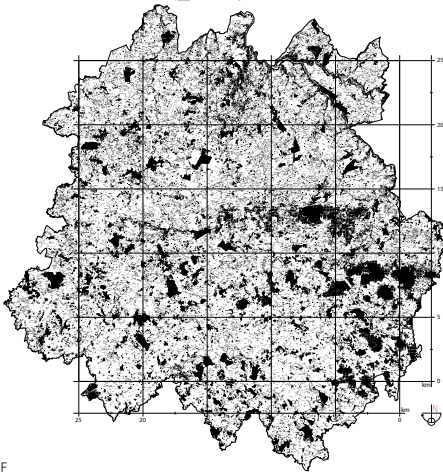


CARRÉ LIMOUSIN

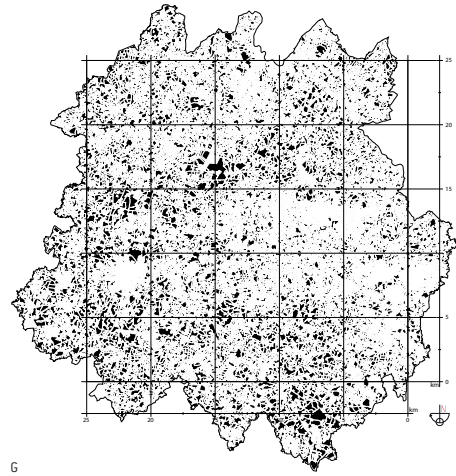
Mises côte à côte, les données cartographiques font apparaître des logiques d'implantation des réseaux et des programmes. Par exemple, le carré limousin se caractérise par une présence forte de l'eau, sous forme d'un maillage très fin. Les moulins à eau et à vent relevés sur la carte de Cassini, dessinent une dispersion importante des implantations humaines (résidentielles et industrielles). Le réseau des routes suit un large quadrillage autour de la ville principale de la Souterraine. En revanche, les bâtis agricoles et commercial sont davantage polarisés.

- | | |
|---------------------------|-------------------|
| A CARTE DE CASSINI | G AGRICULTURE |
| B CARTE DE L'ÉTAT-MAJOR | H BÂTI INDUSTRIEL |
| C MOULINS À EAU ET À VENT | I BÂTI AGRICOLE |
| D HYDROGRAPHIE | J BÂTI COMMERCIAL |
| E ROUTES ET VOIES FERMÉES | K AGRÉGATS |
| F FORÊTS | |

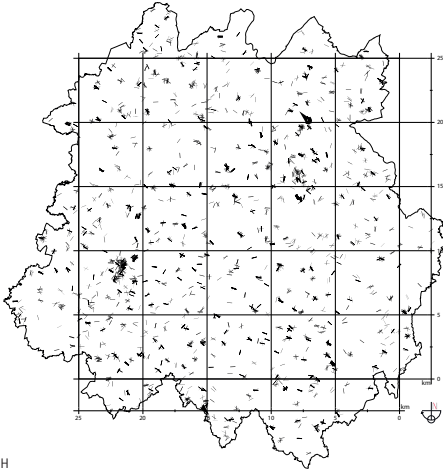




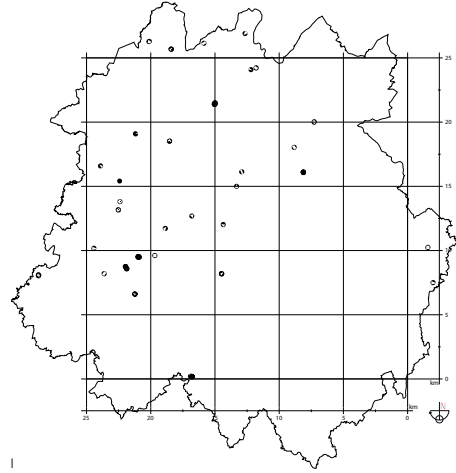
F



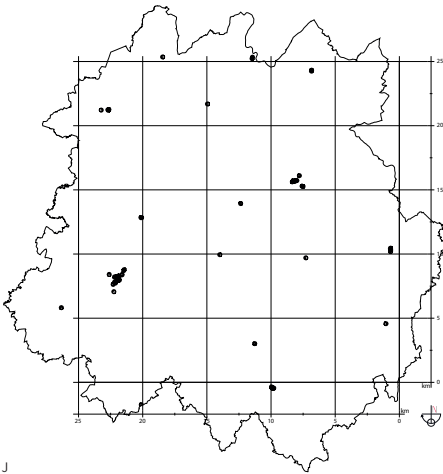
G



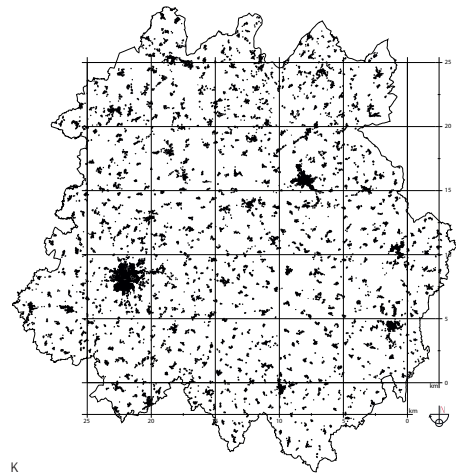
H



I



J



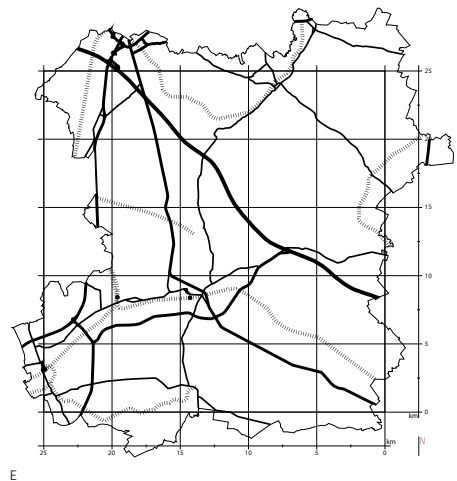
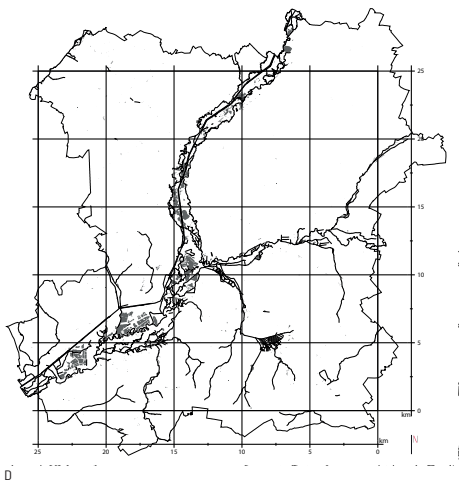
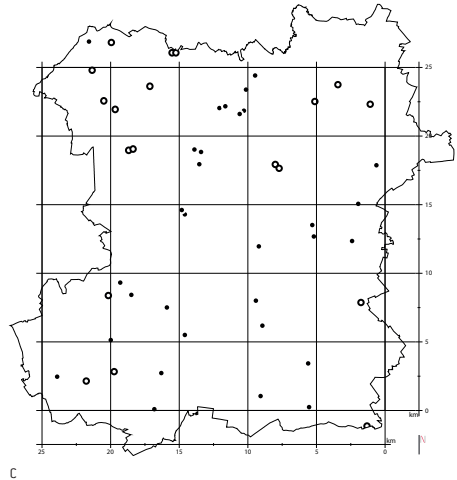
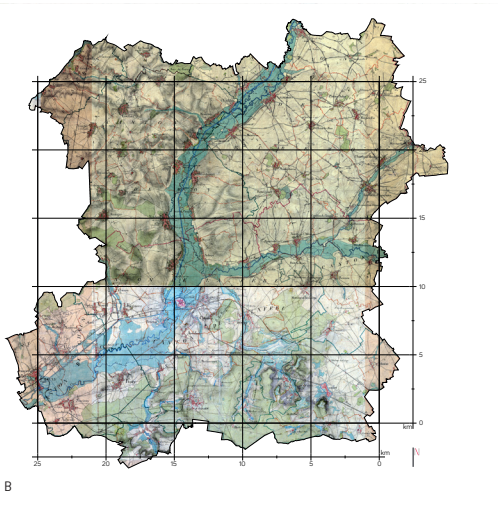
K

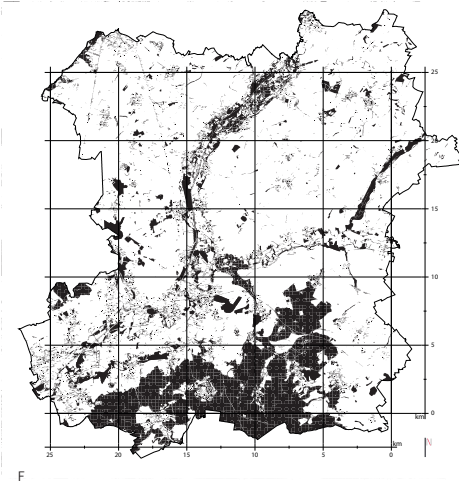


CARRÉ PICARD:

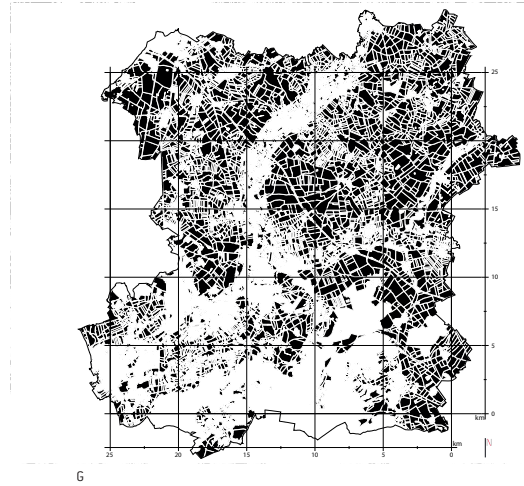
Le carré picard se présente comme un territoire contrasté largement contraint par un réseau hydrographique majeur qui a polarisé les implantations industrielles, commerciales et résidentielles.

- | | | | |
|---|-------------------------|---|-----------------|
| A | CARTE DE CASSINI | G | AGRICULTURE |
| B | CARTE DE L'ÉTAT-MAJOR | H | BÂTI INDUSTRIEL |
| C | MOULINS À EAU ET À VENT | I | BÂTI AGRICOLE |
| D | HYDROGRAPHIE | J | BÂTI COMMERCIAL |
| E | ROUTES ET VOIES FERMÉES | K | AGRÉGATS |
| F | FORÊTS | | |

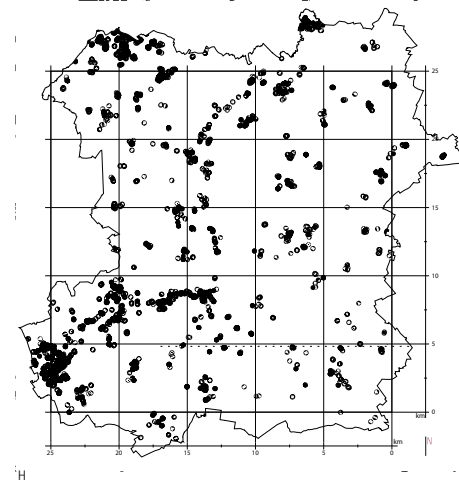




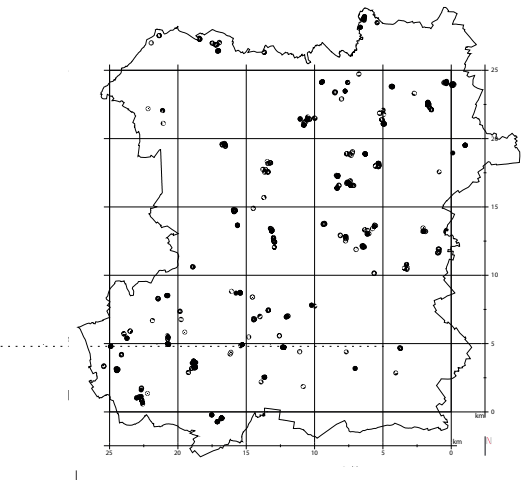
F



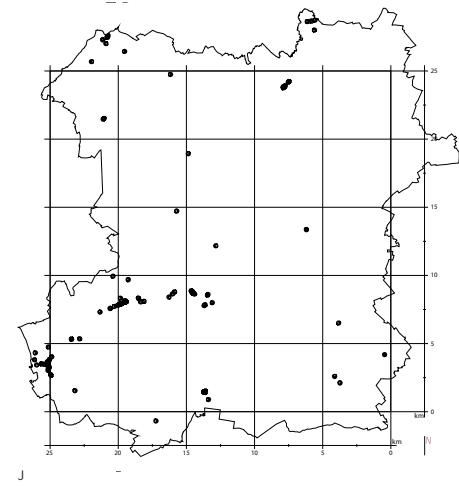
G



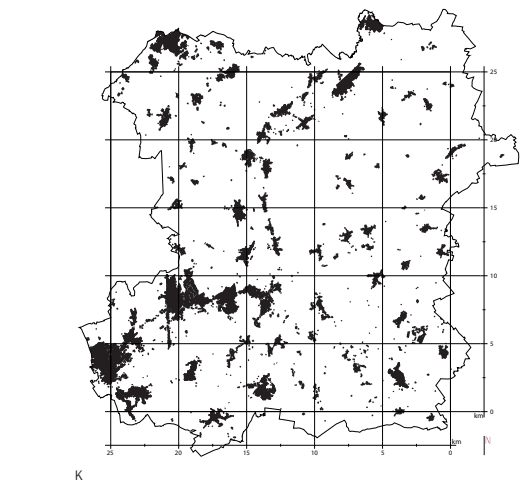
H



I



J



K

faisant paraître, de ce fait, non pas une identité, mais [...] une fécondité. [...] L'ouverture d'un espace réflexif, car l'écart, en même temps qu'il sépare, met en tension [...] met au travail ce qu'il a séparé. [...] Non pas reporter les frontières au-delà mais activer cet "entre", entre les anciens villages et les vieux quartiers, cet entre vague, comme on dit terrain "vague", ne possédant rien en propre, donc n'attirant pas l'attention et même passant inaperçu mais qui seul peut mettre en tension» [JULLIEN 2012: 35, 42, 68]. Ces notions d'écart et de figure développées par François Jullien peuvent être mises en résonance avec deux autres approches capables de fonder des propositions de projet: celle de l'auto-organisation et celle du paysage comme infrastructure.

La théorie de l'auto-organisation

En physique, la notion d'auto-organisation [SCHWEITZER, STEINBRINK 2002: 142-157] est basée sur l'émergence de nouveaux systèmes dus à des interactions dynamiques de sous-entités. Franck Sweitzer et Jens Steinbink démontrent l'existence d'analogies entre la formation des structures urbaines et les phénomènes de «transitions de phase». [En physique les transitions de phase évoquent une transformation d'un système provoquée par la variation d'un paramètre extérieur température, champ magnétique... qui se produit lorsque le paramètre atteint une valeur seuil: phénomènes de formations de cluster, d'aggrégation ou de percolation]. Les formes d'auto-organisation participent de ce type de processus en générant de nouveaux systèmes dus à des interactions dynamiques de sous-entités. Cette approche met en cause les notions de hiérarchie et de planification et ouvre à une recherche de systèmes d'urbanisation répondant à des forces immanentes. En étudiant ce phénomène sur l'évolution de la ville de Berlin, les auteurs mettent en évidence des processus de limitation ou de valorisation des formes d'auto-organisation permettant l'émergence de nouveaux systèmes ou de transformation des systèmes existant.

Les paysages du 21^e siècle ne se trouvent-ils pas dans une sorte de «transitions de phase» provoquée par un changement profond de paradigme, le fonctionnalisme et la sectorisation ayant atteint une valeur seuil. Les crises multiples (environnementales, sociales, économiques), conjuguées avec une pénurie des énergies fossiles et des ressources finies rendent obsolètes les modèles du 20^e siècle. Toutes ces situations d'interfaces (limites, entre-deux, écarts) figurent autant de dialogues potentiels entre des fragments d'urbanisation existants, capables de reconstruire de nouvelles figures. Ainsi pourraient se dessiner des nouvelles formes d'interactions donnant naissance à des dynamiques spécifiques, par emboîtement, mises en relations, croisements, agrégation, percolation... Alors que cette urbanisation dispersée est souvent perçue comme une grande perdante du développement durable, la proximité entre l'agriculture et l'industrie, les zones commerciales et les secteurs résidentiels, le petit commerce des centres-bourgs et les hypermarchés, permet d'imaginer des échanges spécifiques, à l'échelle locale, régionale et au-delà (énergie, filières locales, réemploi de matériaux...).

Refaire la campagne sur la campagne impose de considérer les activités agricoles, les friches industrielles, le commerce de grande distribution et les lotissements pavillonnaires comme autant de paysages à construire, au-delà et avec les centralités historiques.

Le paysage comme infrastructure

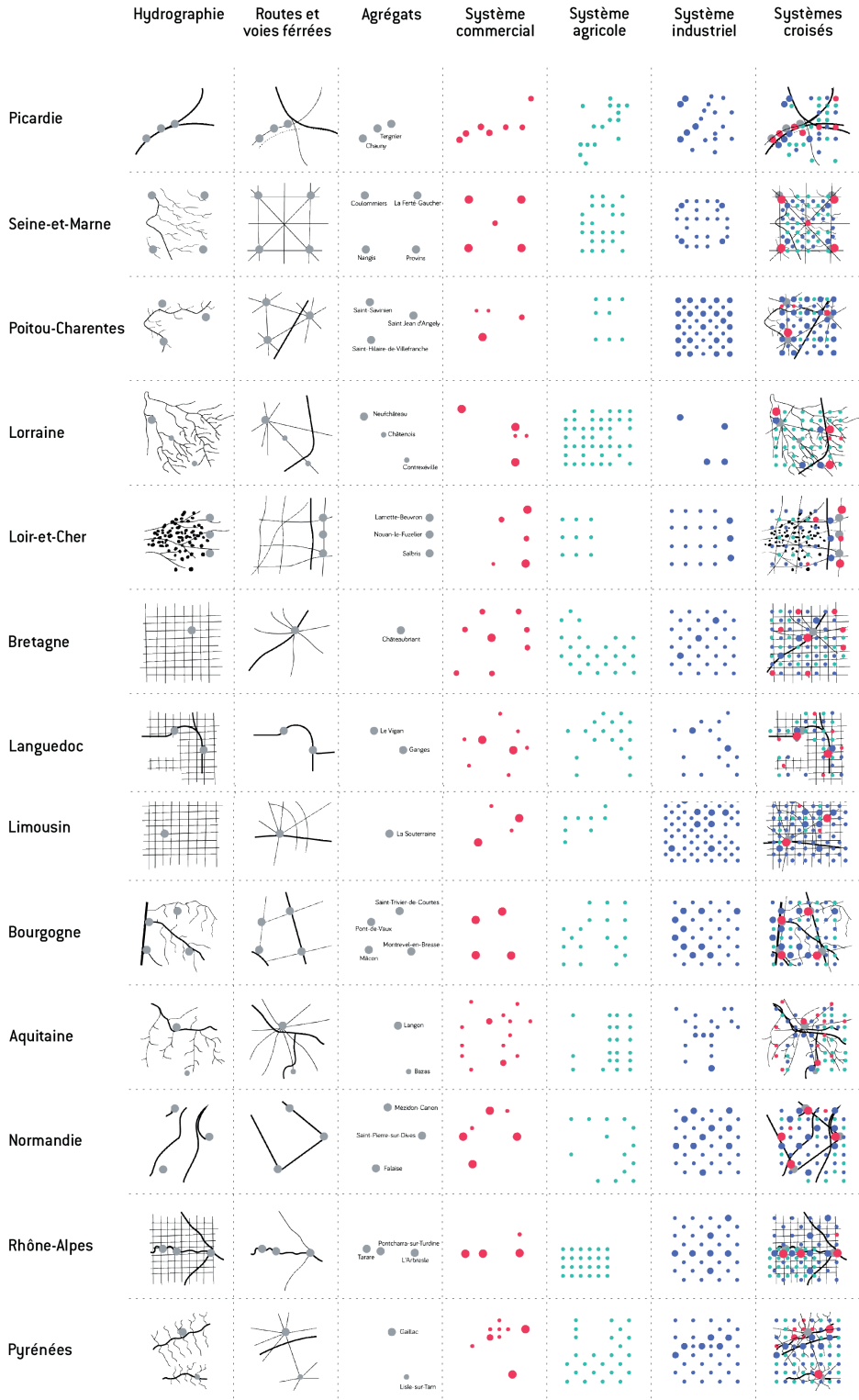
Si la notion de paysage est fortement interrogée par ces territoires d'urbanisation dispersée, elle ne concerne plus les espaces ouverts en tant que tels mais les écarts et les tensions entre forces existantes mobilisées «fécondités» et terrains «vagues» réanimés. Peut-être est-ce là les bases des paysages vernaculaires du 21^e siècle, non des formes nouvelles d'extension, plus ou moins planifiées, mais des figures hybrides de réparation s'adressant à la fois aux processus d'auto-organisation et à l'équilibre du moule indigène. Peut-on imaginer ce paysage comme un terreau de nouveaux projets, comme une infrastructure (BÉLANGER 2009: 79-95), base matérielle des formations sociales, incluant les dimensions opératoires et logistiques de l'urbanisation, celles des éléments de base, souvent invisibles, comme la topographie, l'hydrologie et l'énergie. À l'origine, «infrastructure» est un terme militaire qui se réfère à un ensemble de systèmes, de travaux et de réseaux nécessaire au développement économique. Alors que les espaces ouverts ont subi cette organisation débridée du territoire, le paysage peut devenir une infrastructure capable de mettre en système des fragments dissociés en suscitant des opérations d'auto-organisation. D'une infrastructure de réseaux techniques (routes, eau, énergie) le paysage comme infrastructure intègre les données techniques (déchets, gestion des eaux, production d'énergie) pour tirer la beauté du sol et réconcilier les implantations humaines avec le moule indigène.

Du régional planning à la biorégion urbaine

Le territoire est un système vivant produit par les hommes, mais il ne vit et ne survit que grâce à eux, dans la mesure où ils savent utiliser le patrimoine territorial en tant que ressource. (MAGNAGHI 2003: 50)

En considérant le territoire comme un patrimoine dont nous héritons depuis des millénaires de processus de territorialisation, «comme l'ensemble des ressources à transmettre aux générations futures [...] les théories du développement local [...] impliquent que chaque lieu soit producteur de biens qui ne peuvent être produits ailleurs justement parce qu'ils sont liés à la valeur ajoutée du patrimoine territorial dans son unicité et lui permettent de rivaliser avec d'autres mais aussi de coopérer» (MAGNAGHI, RAIDLA et PETITA 2003). En différenciant le site (les lignes construites par la topographie, les cours d'eau, les éléments naturels) et les activités, une tension se crée entre la nécessité de dispositifs de protection d'un côté (vis-à-vis de l'invasion des implantations humaines) et le besoin d'extension de la nature, de l'autre (l'environnement indigène) (MAUMI 2015).

Du régional planning de 1923 à la biorégion urbaine de nos jours, et malgré les décennies de tentatives d'effacer le sol, les campagnes demeurent partout



dans le monde des lieux de ressources. À l'époque, il s'agissait d'une démarche pluridisciplinaire dans laquelle des architectes, des juristes, des économistes, tous convaincus que la région devait dorénavant être urbaine et ainsi contre-carrer les extensions désordonnées des banlieues sans qualité et rompre avec la centralisation afin d'attribuer une plus large autonomie aux habitants de ces «nouvelles» régions urbaines (PAQUOT et MUMFORD 2015: 34). Alors faisons le pari que de nouveaux systèmes peuvent émerger au croisement des flux des habitants et des espaces de nature et que l'écologie peut devenir un paramètre structurant. Mais parler d'écologie en 2015 peut donner l'impression de répéter ce que l'on disait en 1970, en 1950 ou, depuis le début de l'Anthropocène, version 1780 pour protester contre les ravages de l'homme et le développement de la grande ville sur la nature. Toutes ces propositions de planification consistaient en des tentatives de concilier l'augmentation de la population avec un respect du vivant et des éléments naturels. Aujourd'hui, la situation s'apparente à une nécessaire réparation des nombreux dégâts effectués et les conditions de transformations durables sont loin d'être réunies, mais des hypothèses de projets sont possibles. Il s'agit de microprojet de jonctions, de raccords, de mise en système des éléments qui s'ignorent, d'une pensée transversale entre les programmes en présence, de friches à réactiver, de sites à se réapproprier.

PAGE SUIVANTE:
CROISEMENT DES SYSTÈMES.
CETTE APPROCHE SCHEMATIQUE,
VOIRE DIAGRAMMATIQUE,
DES SYSTÈMES TERRITORIAUX
CARTOGRAPHIÉS SUR LES
14 CARRÉS, PERMET DE
LIRE LA FORCE DU MOULLE
INDIGÈNE ET LA DIVERSITÉ
DES IMPLANTATIONS
HUMAINES. CES DIFFÉRENTES
ORGANISATIONS SPATIALES
DONNENT DES INDICATIONS DE
L'INFRASTRUCTURE PAYSAGÈRE
LOCALE MISE EN TENSION AVEC
LES LOGIQUES D'IMPLANTATION
DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES.

¹ Béatrice Mariolle [2013], «Conseil Scientifique de l'AIGP – Bres + Mariolle et Chercheurs Associés». Accessed October 27, 2016 [<http://www.ateliergrandparis.fr/aigp/conseil/bmca.php>].

² <http://www.logement.gouv.fr/revitaliser-les-centres-bourgs-un-enjeu-majeur-pour-l-egalite-des-territoires>

³ En raison de certaines données, notamment parcellaires numérisées, des carrés de 25 km de côté ont été définis au sein des carrés de 50 km de côté choisis par les chercheurs de l'équipe.

⁴ À partir des bases de données mises à disposition par l'Institut Géographique National, plusieurs variations de rendus ont été testées permettant de révéler le sol dans toute son épaisseur. Les courbes de niveaux, selon un pas de 10 mètres, ont permis l'élaboration de plusieurs couches de données, représentant chacune une caractéristique précise du relief. Quatre cartes ont été ainsi travaillées: relief TIN: une couche TIN (*triangular irregular network*). Créée par l'interpolation de point, en l'occurrence les sommets des courbes de niveaux, c'est elle qui représente au mieux la surface du terrain; relief pente: une couche représentant la déclivité du terrain. Calculée en degré, elle permet de marquer les pentes les plus fortes; relief altimétrie: une couche de donnée représentant l'altimétrie, qui suivant des degrés de nuances de noir, fait apparaître les zones les plus hautes et les plus basses selon le niveau de la mer; relief ombre: une couche d'ombre, créée à partir d'un même azimut solaire, elle permet d'identifier les versants situés le plus à l'ombre.

⁵ «Our particular goal is to guide the flow of population into some form to the indigenous mold [the environment of the real living] and to deter it from any form of the metropolitan mold [the environment of mere existence]. this goal presents a double task: one task consists in establishing that portion of environment which we have called the setting; the other consists in developing that portion called activity. One relates to the location of barriers for coping with the metropolitan invasion; the other relates to bringing forth the full potentiality of the indigenous environment. One is a physical problem, the other is a psychologic problem. One is a matter of comprehensive engineering, the other of synthetic art» (MACKAYE 1991: 167).

MICRO-GÉOGRAPHIE DE LA DISPERSION BÂTIE: CE QUI N'EST PAS LA VILLE

Chapitre 2

The task for any contemporary urban espiemology is therefore to develop an analytical and cartographic orientation through which to decipher its uneven, restlessly mutating crystallizations.

BRENNER et SCHMID 2015: 175

Les expressions, sans cesse plus nombreuses, forgées pour décrire ce qui n'est pas la ville, ne l'est plus ou pas encore, sont construites paradoxalement à partir du mot ville: ville diffuse, émiettée, fragmentée, éclatée... Cette inflation de néologismes semble davantage révélatrice d'un désarroi devant la difficulté à décrire le processus d'urbanisation généralisée que d'une vision claire de sa concrétisation dans l'espace.

Elle est révélatrice également d'une vision entièrement centrée sur la ville, *city centric*, qui a représenté, presque exclusivement jusqu'à récemment, l'horizon de la recherche urbaine en même temps que l'enjeu de l'aménagement des territoires et la seule manière d'y répondre.

In the late 1960s and early 1970s [...] the consensus involved the equation of the urban with a specific spatial unit or settlement type – the city, or an upscaled territorial variant thereof, such as metropolis, the conurbation, the metropolitan region, the megalopolis, the megacity, the megacity-region and so forth. (BRENNER et SCHMID 2015: 154)

À ce paradoxe s'ajoute le fait que le terme ville pose lui-même des problèmes de définition. La très grande diversité et l'imprécision de ce qu'il englobe, de la petite ville de quelques milliers d'habitants à la métropole mondiale, a suggéré à Marcel Roncayolo la question:

Quelle est la part de la continuité – dans les réalités, les représentations ou l'idéologie – qui autorise l'emploi des mêmes mots, des mêmes notions, s'appliquant à des formes historiquement différentes? Comment cette continuité s'articule-t-elle avec la genèse de ces formations? (RONCAYOLO 1990: 33)

Thomas Sieverts propose de son côté le néologisme d'«entre-ville» qui, à défaut de qualifier concrètement ces espaces, a pour le moins le mérite de considérer qu'ils n'appartiennent pas (ou pas encore) à la ville. De notre côté, dans une précédente recherche, à la genèse pour l'essentiel de celle qui inspire le présent livre, nous avons qualifié d'«entre-villes» (avec un S) les espaces situés entre les villes de plus de 20 000 habitants (BRÈS et MARIOLLE 2014). En même temps, la confusion entre ville et urbain, entre forme et pratique, n'a fait qu'obscurcir les débats:

Just as problematically, by equating the urban exclusively with large and/or dense population centers, urban age discourse renders invisible the intimate, wide-ranging and dynamically evolving connections between contemporary shifts in city-building processes and the equally far-reaching transformations of putatively no-urban landscapes and spatial divisions of labor alluded to above. (BRENNER et SCHMID 2015: 156)

Cependant, cherchant à surmonter cette confusion, et considérant d'une certaine façon que nous sommes tous urbains mais que tout n'est pas urbanisé (BRÈS 2015: 162), certains ont accolé au terme urbanisation des qualificatifs de nature morphologique: *urbanizzazione diffusa* (INDOVINA 2009) ou «urbanisation dispersée» (BARRATUCCI 2006).

Cette imprécision, qui aujourd'hui s'apparente davantage à une inadéquation, vaut aussi bien pour les termes «rural» ou «campagne»¹ qui ne semblent plus adaptés à ces espaces dont les habitants ont pour l'essentiel des pratiques «urbaines» au sens qui est donné à ce qualificatif par Françoise Choay et Pierre Merlin (2010).

Au-delà de ces termes et expressions plutôt flous, les modes de caractérisation de ces espaces empruntent le plus souvent à la géographie quantitative en s'appuyant notamment sur des critères de densité. Ils sont ainsi qualifiés d'«espaces de faible densité», sans que soit toujours explicité de quelle(s) densité(s) il s'agit: densité bâtie, de population... mais qui en donne une image dépréciative à travers le qualificatif «faible».

De plus, cette notion générique de faible densité ne dit rien des caractéristiques spatiales et organisationnelles de ce qui n'est pas la ville. Par exemple, comme on le verra par la suite, la densité nette de population en Limousin (290 habitants/km²) est 5 fois inférieure à celle observée en Picardie (1 650 habitants/km²) mais avec un nombre d'établissements humains (hameaux, villages, bourgs et villes tous confondus) presque trois fois supérieur (environ 4 200 en Limousin et 1 450 en Picardie). On note aussi qu'à population égale (environ 240 000 habitants), l'échantillon picard comprend 4 fois moins d'établissements humains que l'échantillon aquitain. La dispersion et la discontinuité d'occupation d'un territoire par les établissements humains ne sont donc pas directement corrélées à la densité de population. Marcel Roncayolo (1990: 35) en fait aussi bien le constat pour la ville:

Saisir le phénomène urbain par ce biais [de la densité], c'est soulever d'emblée le problème des seuils et des limites. Quelle est la taille minimale, quel est le degré d'agglomération [apprécié par la densité] qui autorise de parler de ville?

Calculée cette fois à l'échelle plus fine du bâti aggloméré, la densité d'un bourg ou d'un village peut s'avérer supérieure à celle d'un secteur réputé «urbain» parce que situé dans la continuité d'un noyau citadin.

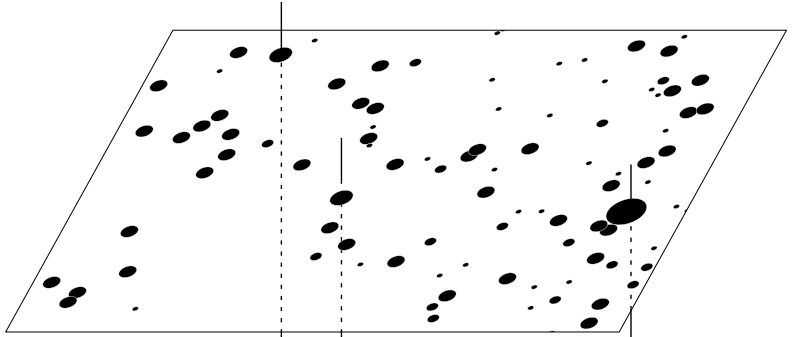
Nombre, distance et distribution spatiale: une approche micro-macro des établissements humains

Les caractéristiques morphologiques propres aux territoires d'urbanisation dispersée – discontinuité du bâti couplée à sa faible densité, emprise dominante des espaces ouverts – nous ont conduits à les appréhender à partir d'outils et

Démographie

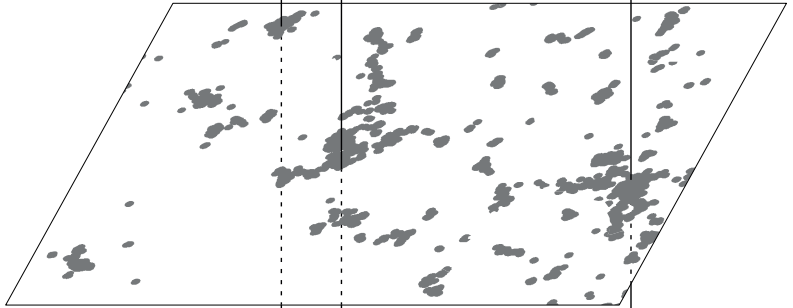
Granularité (population des agrégats) :

- 15 à 49 habitants
- 50 à 199 habitants
- 200 à 499 habitants
- 500 à 1999 habitants



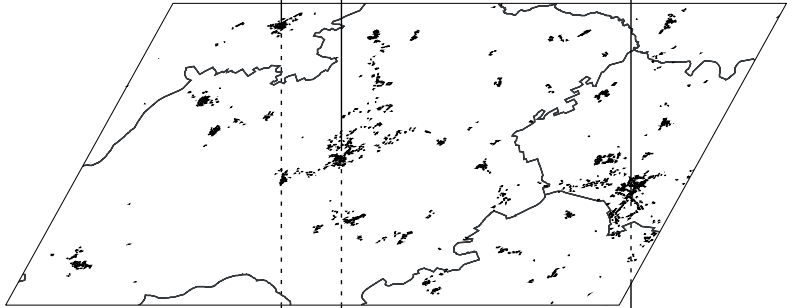
Morphologie bâtie

• Agrégats bâtis

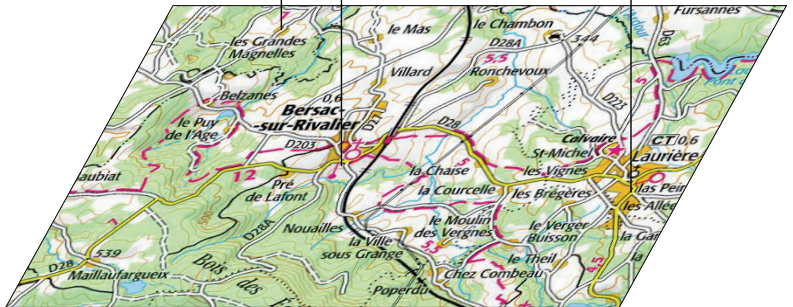


Substrat territorial

- ◊ Limites communales
- Bâtiments



Fond IGN



de méthodes spécifiques qui combinent approche micro des établissements humains qui les composent et approche macro de cette occupation discontinue ou «discrète» de leur espace. Il s'agit de couvrir ainsi l'ensemble des déterminants spatiaux de ces territoires en les englobant dans une vision territoriale et en empruntant simultanément les points de vue de l'aménagement, de l'urbanisme et de la géographie.

Cette approche permet de «tenir les deux bouts» d'une analyse à la fois actuelle et diachronique de la composante construite de ces territoires.

Au plan micro, l'approche intracommunale s'est imposée. Elle s'est appuyée sur un changement de focale, un «zoom», qui a permis d'observer les établissements humains à l'échelle des ensembles bâtis qui les composent: les écarts très importants observés entre les superficies des communes – dans un rapport de 1 à 4 entre la superficie moyenne des communes des échantillons lorrain et breton – font que ce n'est qu'à l'échelle de ces ensembles bâtis que peut être abordée précisément la problématique de la dispersion. Une telle approche révèle en effet toute la diversité de leur taille et la disparité de leur nombre, sans que ce dernier soit directement corrélé à la superficie des communes.

Au plan macro, la question des modes de répartition des établissements humains, des distances qui les séparent et de l'offre de services dont ils disposent, est apparue cruciale dans un contexte d'occupation discontinue d'un territoire. L'observation des échantillons régionaux à partir de ces critères montre en effet des différences et des similitudes entre eux qui trouvent principalement leur origine dans le substrat rural dont ils sont issus et qui éclairent leurs processus de mutation.

Deux notions principales concrétisent ainsi ces investigations micro-macro: l'agrégat comme mode et échelle de regroupement du bâti, à l'interface de l'urbanisme et de l'architecture; la granularité, comme outil d'évaluation de la distribution des populations et de son évolution établies sur la base des agrégats recensés au sein des échantillons régionaux.

L'agrégat formalise la continuité du bâti

Les investigations portant sur les établissements humains sont basées sur la délimitation des agrégats bâtis définis comme les constructions d'une même commune implantées dans une certaine continuité. Ils sont déterminés suivant une démarche ascendante depuis le plus petit échantillon disponible – le bâtiment – et à partir d'un critère de continuité-discontinuité, soit de distance maximale entre deux bâtiments².

Comme le rappelait Max Sorre, l'observation de la configuration bâtie des urbanisations dispersées introduit en effet la question de la continuité: «À quel moment les espaces vides [entre les constructions] deviennent-ils assez importants pour que le village cesse d'exister?» (SORRE 1952). Ou, à l'inverse, à quel moment deux bâtiments sont-ils suffisamment proches pour qu'on puisse considérer qu'il existe une certaine continuité construite entre eux?

Les méthodes de détermination de ce seuil dans la littérature scientifique et institutionnelle ne font pas consensus. La distance permettant de délimiter la fin d'un ensemble bâti et le début d'un autre varie en fonction des pays, des auteurs, des disciplines scientifiques ou des services des collectivités, également des contextes territoriaux. Dans sa délimitation des zones de bâti continu, l'Insee retient comme critère une distance entre deux bâtiments inférieure à 200 mètres. Ce critère de discontinuité est également repris dans le Code de la Route français pour définir ce qu'est une agglomération. En Belgique l'INS, retient un écart qui ne doit pas excéder 50 à 100 mètres selon les régions, tandis qu'au Royaume-Uni, l'Office of Population Censuses and Surveys fixe la limite à 50 mètres entre bâtiments contigus (TANNIER 2006). En France, Max Sorre a proposé dans les années 1950 un seuil de distance variant de 100 à 150 mètres (SORRE 1952). Aujourd'hui, tous les pays européens ont opté pour un seuil de 200 mètres. Par ailleurs, la nature du bâti à prendre en compte pour délimiter la tâche urbaine a évolué. La méthode que l'IGN applique depuis 2010 intègre dans le bâti certains équipements publics «à ciel ouvert» (cimetièrre, stade, aérodrome, aire de stationnement...) ainsi que les zones industrielles ou d'activités et les centres commerciaux, alors que seul l'habitat était pris en compte auparavant.

Les résultats de tests et l'objectif d'analyse la plus fine possible de la dispersion bâtie ont conduit à retenir le seuil de distance maximum de 100 mètres entre deux bâtiments pour qu'ils constituent un agrégat. Du point de vue de l'usage et de la perception de l'espace, ce seuil marque en effet le passage du groupement à la dispersion, qu'elle soit récente ou héritée. Au-delà de ce seuil, le rattachement des petits agrégats dispersés à des structures constituées de hameau semble en effet peu représentatif des processus de dispersion du bâti que l'on constate au sein de ces territoires et de la perception qu'en offrent les observations de terrain.

La construction des agrégats a permis dans un premier temps de spécifier leurs caractéristiques morphologiques (nombre d'agrégats par commune et au sein des échantillons régionaux; concentration ou dispersion; etc.), puis d'observer leurs différents processus de transformation sur un demi-siècle (extension des agrégats; évolution de la densité bâtie des agrégats; etc.).

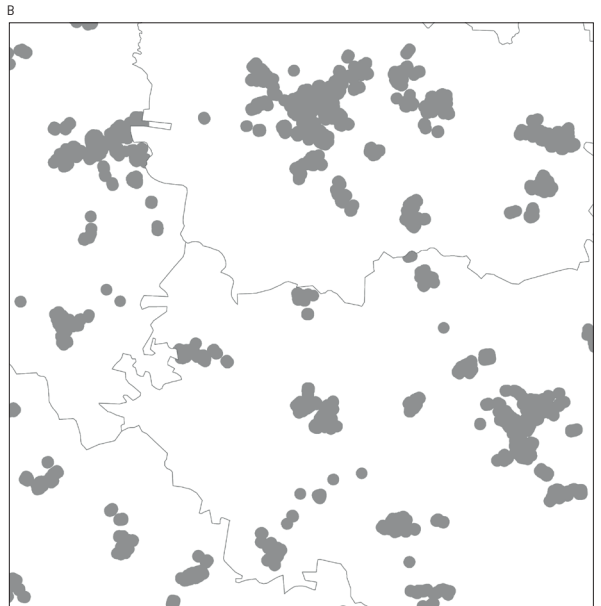
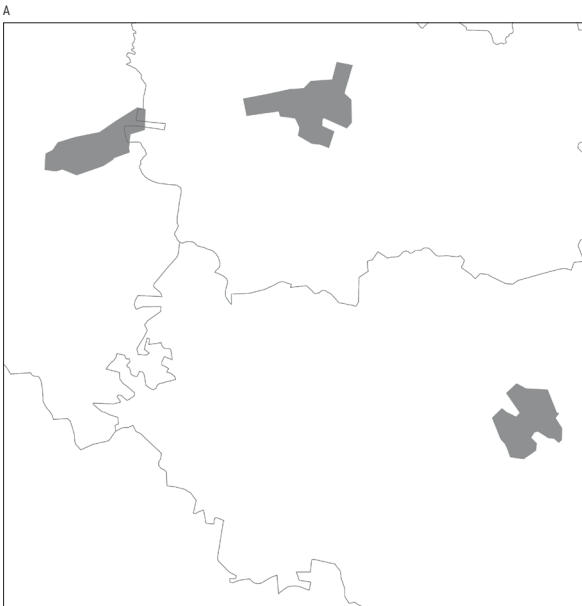
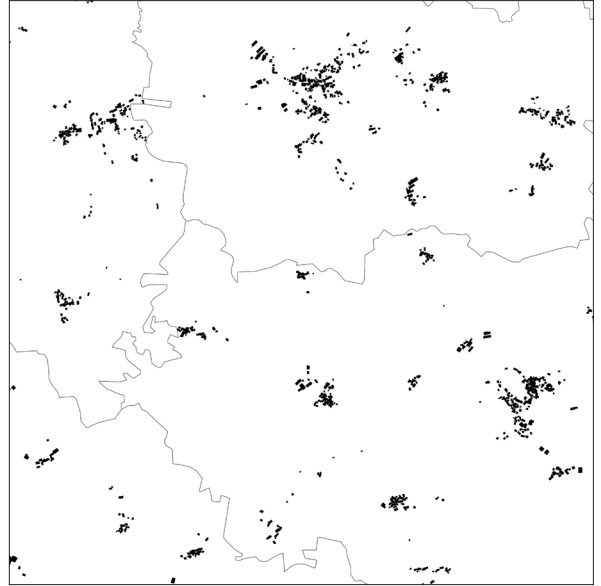
Micro-géographie des établissements humains

L'adoption d'une focale rapprochée pour observer de manière détaillée les différents échantillons régionaux amène au constat en leur sein d'une très grande diversité dans la taille et la répartition spatiale des agrégats. Elle témoigne d'une distribution contrastée du bâti résidentiel, plus ou moins aggloméré ou dispersé. Ce constat est fait aussi bien à l'échelle de ces échantillons qu'à celle des communes qu'ils regroupent.

Contrairement à ce que donnent à voir les outils conventionnels d'analyse de l'occupation du sol tels que *Corine Land Cover* qui «gomment» les espaces bâtis

de faible superficie³, ces différents principes d'observation et outils méthodologiques révèlent très précisément le mode d'occupation des territoires propres à nos différents échantillons.

À l'échelle des échantillons régionaux, dont les superficies sont équivalentes (2 577 km² en moyenne en raison même de la méthode retenue du carré de 50 x 50 km) et si l'on ne prend en compte que les agrégats habités, on constate des écarts très importants en nombre d'agrégats entre les extrêmes que sont



C

D

les régions Lorraine (à peine plus de 1 000) ou Picardie (moins de 1 500) et les régions Rhône-Alpes, Aquitaine ou Midi-Pyrénées (entre 9 000 et 9 500 agrégats); avec des situations intermédiaires de 2 000 et 3 500 agrégats (Poitou-Charentes, Seine-et-Marne, Centre-Chartres, ou Languedoc), de 4 000 et 5 000 (Limousin, Loir-et-Cher, Bourgogne), et de 5 500 et 6 500 (Bretagne et Normandie).

L'emprise au sol totale des agrégats apparaît en grande partie corrélée à leur nombre et à de leur granularité comme on le verra à la suite: les plus grandes emprises s'observent en Rhône-Alpes (500 km²) et Aquitaine (518 km²), et les plus faibles en Picardie (149 km²) et en Lorraine (180 km²).

À l'échelle de la commune, les écarts sont également importants mais ils sont à rapprocher de la surface communale moyenne de chacun des échantillons régionaux. L'écart est du simple à plus du quadruple entre, d'un côté, la Picardie et la Lorraine (autour de 8 hectares) et, de l'autre, la Bretagne ou le Loir-et-Cher (autour de 35 hectares). On décompte ainsi une moyenne de 7 à 10 agrégats en Lorraine ou en Picardie, autour de 70 en Loir-et-Cher et en Midi-Pyrénées, et jusqu'à presque 100 en Bretagne.

Compte tenu de ces écarts importants de superficie des communes, le nombre d'agrégats à l'hectare permet d'appréhender plus clairement la dissémination du bâti au sein des échantillons. Ce mode de caractérisation de la dissémination du bâti ne modifie cependant pas fondamentalement les rapprochements esquissés entre les différents échantillons régionaux. On retrouve ainsi de la même façon d'un côté la Picardie et la Lorraine avec 1 agrégat/km² et, de l'autre, Rhône-Alpes et Aquitaine avec environ 5 agrégats/km². La densité d'agrégats en Normandie et en Midi-Pyrénées du bâti disséminé, se situe autour de 3.7 agrégats/km² et en Centre/Loir-et-Cher et seulement 2 agrégats/km².

À distance mais proches

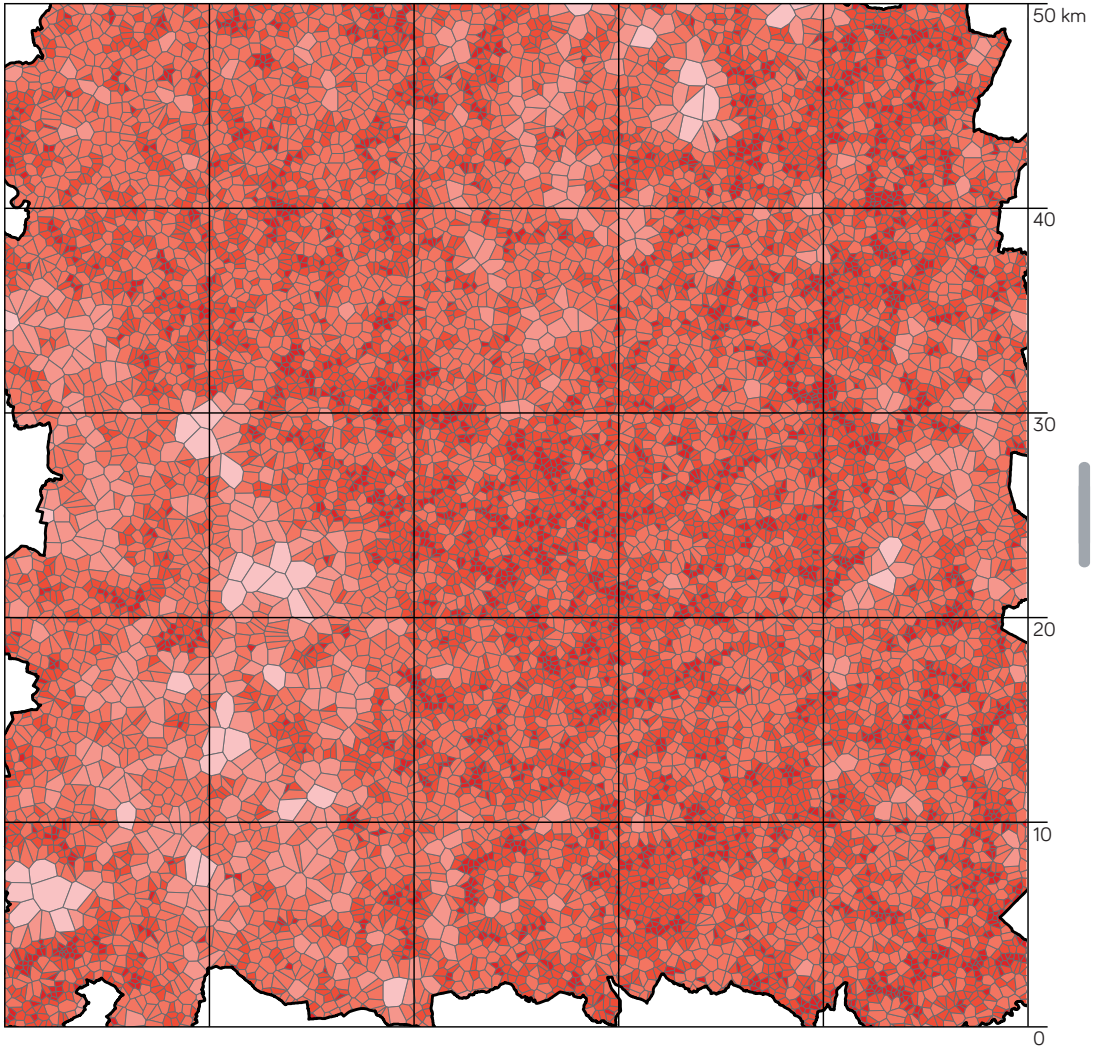
La construction de diagrammes de Voronoï donne à voir un découpage des échantillons régionaux en fonction de la distance qui sépare les agrégats qui les composent. La taille d'un polygone représente l'éloignement (grande surface) ou au contraire la proximité (petite surface) d'un agrégat avec ceux qui l'entourent. Les formes de concentration et de dispersion sont ainsi observées et comparées. En général, plus le nombre d'agrégats est important, plus la taille des polygones est petite. Des variations sont tout de même observées suivant la répartition plus ou moins homogène des agrégats dans l'espace.

Au-delà de leur nombre, cette représentation permet ainsi de mettre en évidence les caractéristiques locales de la distribution des agrégats au sein de chacun des échantillons. Ainsi, en Languedoc-Roussillon (6 000 agrégats), la part des polygones de faible dimension est la même qu'en Aquitaine (11 000 agrégats), tandis que la part des plus grands polygones varie fortement entre les deux. Cela traduit en Languedoc-Roussillon la concentration d'agrégats dans les vallées et leur plus grande dispersion dans les espaces de montagne.

En dépit des écarts qui viennent d'être soulignés, la forte dissémination des établissements humains a pour corollaire une certaine proximité entre agrégats.

PAGE PRÉCÉDENTE:
DIFFÉRENTES REPRÉSENTATIONS
DES ESPACES D'URBANISATION
DISPERSÉE. COMPARAISON
ENTRE DIFFÉRENTES
REPRÉSENTATIONS À
DIFFÉRENTES ÉCHELLES
(CORINE, MOS, CARROYAGE
INSEE...) DE CERTAINS CARRÉS
CARACTÉRISÉS PAR LEUR PLUS
OU MOINS GRANDE DISPERSION
RHÔNE-ALPES / LORRAINE:
(A) ORTHOPO - LIMOUSIN
(IGN BDORTHO, 2012);
(B) BÂTIMENTS
(IGN BOTOPO, 2012);
(C) ESPACES URBANISÉS
(CORINE LAND COVER, 2006);
(D) AGRÉGATS BÂTIS
(BRÉS - MARIOLLE, 2012).





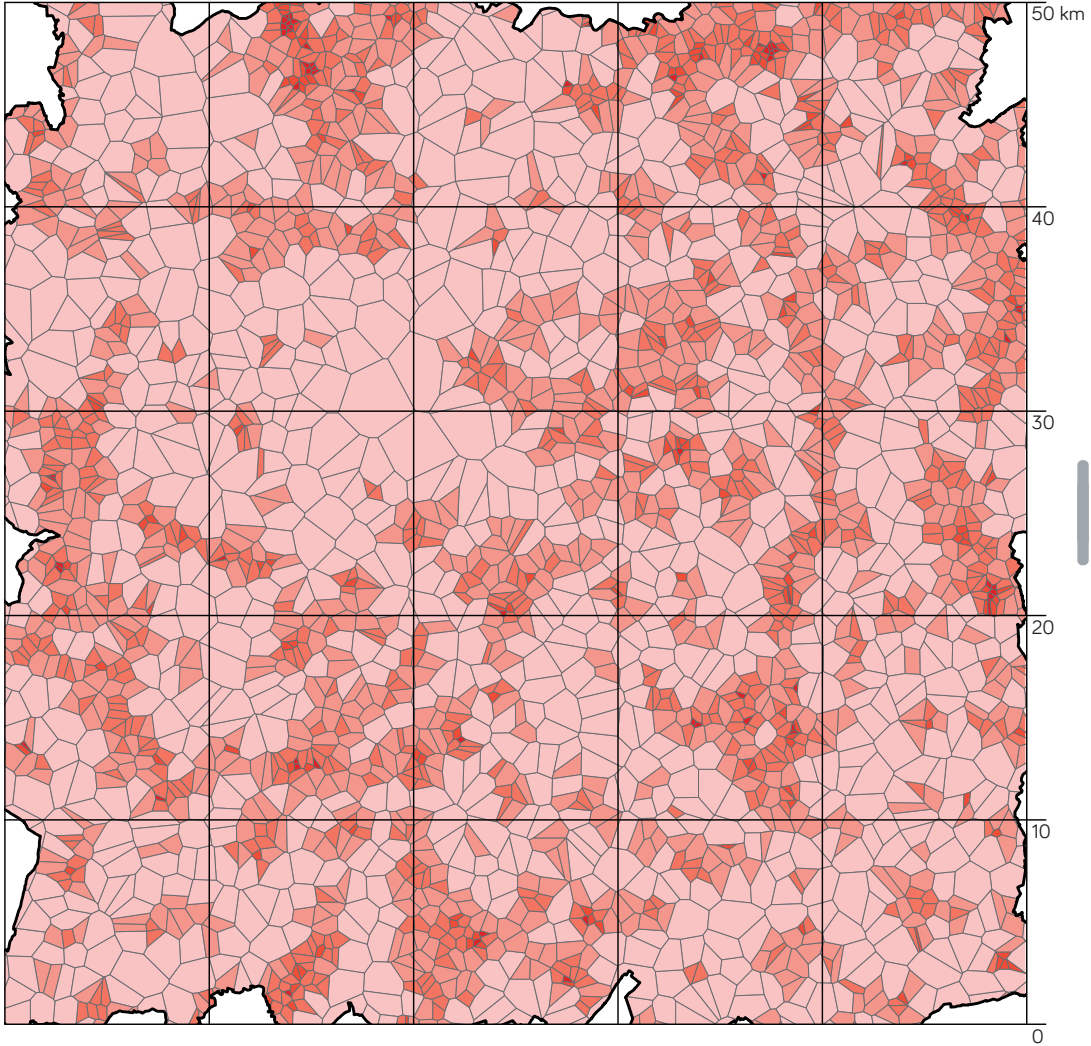
TRIANGLES DE VORONOI
EN RHÔNE-ALPES.



Sur l'ensemble des échantillons, la distance moyenne entre agrégats se situe entre 700 et 800 mètres; 500 mètres là où les agrégats sont les plus nombreux (Bretagne ou Normandie); et jusqu'à 1 700 mètres, là où ils le sont le moins (Picardie ou Lorraine).

De l'agrégat au hameau ou à la ville: une déclinaison
de la granularité des territoires

À partir de cette exploration détaillée de la dispersion du bâti au sein des échantillons régionaux, le recouplement des données démographiques et spatiales à l'échelle de la commune enrichit considérablement le propos et permet *in fine* de



donner à voir concrètement la distribution de la population des échantillons au sein de leur territoire. Il permet surtout de l'imager en la rapportant à des catégories conventionnelles d'établissements humains: hameau, village, bourg, ville.

La catégorisation adoptée ici s'appuie sur différentes approches issues notamment de la géographie ruraliste et qui déclinent par convention les établissements humains en hameau, village, bourg, et ville. Elles divergent cependant sur les critères à retenir pour les différencier. Deux critères sont principalement utilisés dans la littérature qui porte sur la dissémination des espaces bâtis au sein des territoires ruraux et sur l'organisation des trames locales: la population (CHABOT 1948; SORRE 1952; INSEE), les services (CLAVAL 1981), ou la synthèse des deux (BERRY 1971; ROBERT 1975).

TRIANGLES DE VORONOI
EN LORRAINE.



Reprenant les définitions proposées par Georges Chabot en 1948, Max Sorre, dans son ouvrage intitulé *Les fondements de la géographie humaine*, proposait en 1952 une ébauche de classification des espaces d'habitation basée sur leur taille de population. Il différenciait selon des critères d'occupation, maisons isolées, hameau, village et bourg, en proposant les critères suivants:

- maison isolée: un petit groupement d'environ 3 maisons accueillant 15 habitants au maximum;
- hameau: un espace bâti continu regroupant 15 à 100 habitants;
- village: un espace bâti continu regroupant 100 à 2 500 habitants.

Au cours des années 1950 Max Sorre (1952) propose:

Une méthode qui consisterait, pour un pays déterminé, à étudier la fréquence des différents modes de groupements (maisons isolées, hameaux de 3 à 10 maisons, de 10 à 25 maisons, de 25 à 50 et ainsi de suite). Une fois ces formes caractéristiques ainsi déterminées, on établirait une échelle de leur combinaison d'après les pourcentages locaux et cette échelle servirait de base à l'établissement de la carte. (SORRE 1952: 47-48)

Dans un deuxième temps, «si l'on veut rester dans le concret, il faut maintenant faire intervenir les modes d'arrangement topographique des constructions rurales, le signalement physionomique de l'habitat». Enfin, une autre caractéristique du peuplement rural est à étudier «le degré d'occupation de l'espace rural. [...] Le degré d'occupation se définit soit par la densité des maisons rurales, soit par la densité des populations agricoles, c'est-à-dire par des fonctions dans lesquelles la surface entre comme variable. Ces densités se calculent sur la base de l'aire administrative minimum. La densité des maisons mesure le degré d'humanisation du paysage» (SORRE 1952: 96-97).

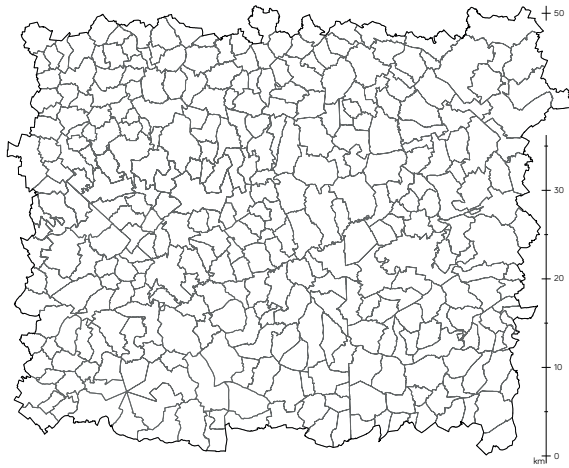
À la suite, Paul Claval considère qu'un bourg est une forme de «gros village [...] présentant certains caractères urbains» (CLAVAL 1981). En ce sens, la population d'un bourg bénéficie d'un certain niveau de services et de prestations. Le bourg accueille par ailleurs marchés, foires, et dispose de services élémentaires, de l'école, de la mairie et de l'église. Toutefois, en termes de population, le bourg «n'est pas nécessairement plus important que d'autres fractions de la commune» (CLAVAL 1981).

Dans les travaux qu'il a consacrés à la Franche-Comté, André Robert (1975) a mis en place une classification des établissements humains en hameau, bourg et village en fonction de deux critères, leur population et les services dont ils disposent: en dessous de 350 habitants agglomérés, c'est le domaine principal des hameaux, avec des fonctions tertiaires réduites au minimum; entre 350 habitants et 600 habitants agglomérés, les villages sont équipés en commerces et services mais ne sont encore que des villages-centres «incomplets»; au-dessus de 600 habitants, on trouve des villages-centres avec des commerces alimentaires, des services et de l'artisanat; enfin, les bourgs sont «des pôles de développement ou de maintien des activités de commerce et de service en zone rurale. Ce sont bien souvent les chefs-lieux de cantons et les centres de 1 500 à 2 000 habitants. On y trouve des équipements de village centre complet mais aussi des commerces et services courants nombreux, souvent spécialisés mais à fréquence non quotidienne, ainsi que des services publics» (ROBERT 1975).

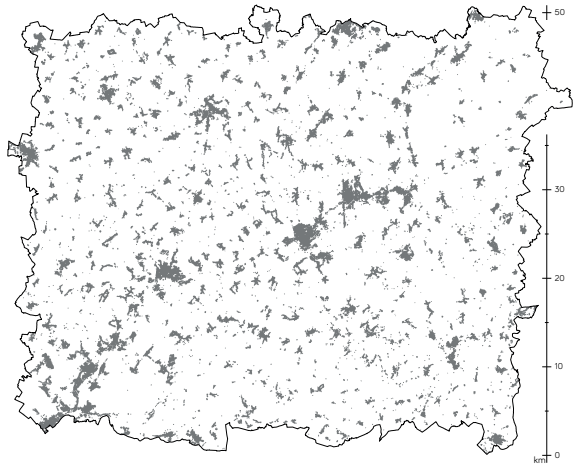
Entre 1958 et 1967, Brian J. L. Berry étudie les corrélations entre nombre d'habitants et offre de services aux populations dans l'Iowa et le Dakota du Sud (BERRY 1971) et en tire une catégorisation des établissements humains. En dépit de l'écart historique et géographique existant entre les modes d'urbanisation de la «vieille Europe» et de l'Amérique du Nord, on y retrouve les seuils supérieurs de population de 100 habitants pour les hameaux et autour de 500 pour le village. Ce mode de classification des agrégats, qu'on peut désigner comme *granulométrie*, permet ainsi de répartir les agrégats par catégories d'établissements humains en fonction de leur nombre d'habitants. On obtient ainsi une connaissance fine



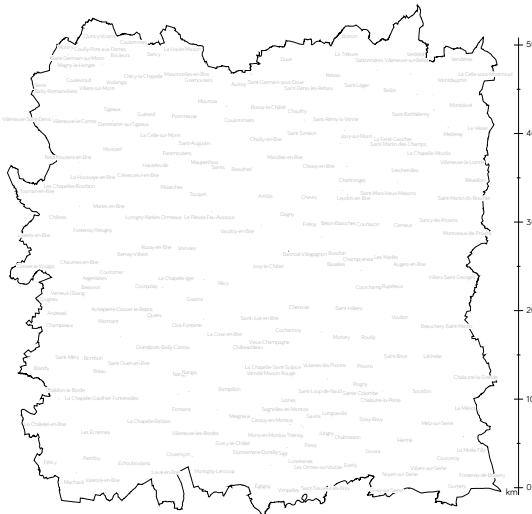
[A] LIMITES COMMUNALES; [B] AGRÉGATS BÂTIS; [C] TOPONYMIE DES COMMUNES; [D] TOPONYMIE DES LIEUX-DITS EN SEINE-ET-MARNE.



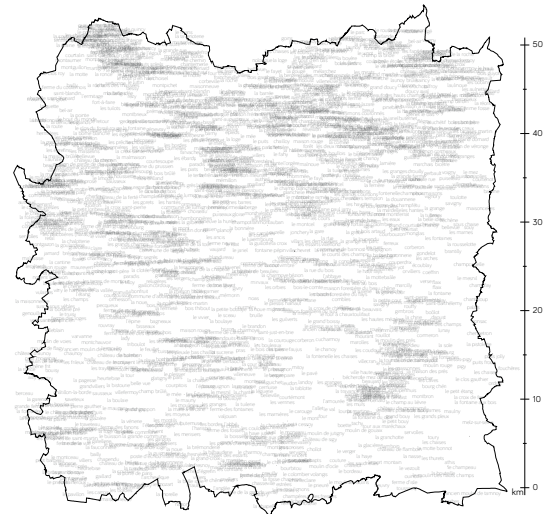
A



B



C



D

de la répartition de la population au sein d'un échantillon donné (plus ou moins de hameaux ou de villages, de bourgs ou de petites villes), ce que nous avons dénommé sa granularité, qui donne à voir clairement la nature de son armature territoriale, plus ou moins concentrée ou dispersée.

Cette catégorisation ne tient pas compte de certaines spécificités régionales de dénomination des établissements humains. Ainsi en Limousin, un groupement de 15 à 49 habitants est appelé «village» et celui de 500 à 1 999 «bourg», tandis que, comme le souligne Marcel Roncayolo, en Provence, certains villages avaient un statut de ville (RONCAYOLO 1990).

Elle reste par ailleurs relativement conventionnelle et serait à actualiser à partir d'une observation fine des combinaisons entre dispositifs et programmes construits hérités (village, hameau agricole...) et contemporains (centre commercial, lotissement, zone d'activités, échangeurs autoroutiers...). Elle le serait également du point de vue de ce qui différencie pour certains un bourg d'un village, c'est-à-dire un certain niveau d'offre en commerces qui caractérise le bourg. La disparition des commerces constatée dans certains bourgs conduirait sans doute à ajuster le seuil haut de la catégorie «village» (de 500 à 1 000 habitants) considérée comme un agrégat regroupant principalement de l'habitat mais ne disposant pas de services. Comme observé dans la partie III (chap. 2), 80 % des bourgs des échantillons régionaux corroborent globalement ce seuil, bien qu'il soit dans tous les cas à adapter au contexte régional comme le montre le limousin.

Bourg et village, le cas limousin: formes dominantes et communes d'établissement humain

L'approche par la granularité des différents échantillons régionaux fait apparaître de très grands contrastes dans leur structuration par les établissements humains. Le nombre d'agrégats de différentes classes que chacun des échantillons regroupe est extrêmement divers, ce qui témoigne de vraies spécificités dans la façon dont les populations sont distribuées au sein de leur territoire régional.

Ainsi, plus de 90 % des habitants des échantillons picard et lorrain vivent dans des agrégats de plus de 100 habitants tandis que plus de la moitié des habitants de l'échantillon limousin vivent dans des agrégats de moins de 100 habitants, dont plus d'un tiers dans des hameaux, mais seulement 6 % dans des maisons isolées (1 à 4 habitants).

Les «maisons isolées» (1 à 14 habitants) n'accueillent en moyenne que 10 % des populations des prélèvements: 2 % des picards et des lorrains, 3 % des franciliens (Seine-et-Marne), mais autour de 15 % des habitants des échantillons normands, breton, aquitain et midi-pyrénéen. Pour l'autre moitié des échantillons, la part de la population de ces petits agrégats oscille entre 8 et 12 %.

Dans 10 échantillons régionaux sur 14, c'est la classe des villages (100 à 499 habitants) qui accueille les plus fortes proportions de population: 39 % en Lorraine, 33 % en Poitou-Charentes, de 26 à 28 % dans 5 autres échantillons, et de 18 à 19 % dans les 3 derniers.

La classe des bourgs (entre 500 et 1 999 habitants) concentre la plus forte proportion de population en Centre/Loir-et-Cher (29 %) et se trouve presque à égalité avec la classe des villages en Picardie (27 %) et en Ile-de-France (26 %). Ainsi dans les échantillons picards, franciliens et lorrains, plus de la moitié de leur population habite en villages ou en bourgs.

Le Limousin représente un cas à part: 55% de la population de cet échantillon habite dans des agrégats de moins de 100 habitants (maisons isolées et hameaux), et 77 % si on inclut les habitants des villages (entre 100 et 499 habitants). À l'inverse, plus de 70 % de la population des échantillons picards, picto-charentais et franciliens habite dans des agrégats de plus de 500 habitants (bourgs et petites villes)⁴.

Inertie du semi-urbain

La configuration morphologique des espaces d'urbanisation dispersée suit ainsi en grande partie sa propre logique endogène et contribue d'une certaine manière à orienter la répartition du gain de population dans les différents segments du réseau urbain hérité. Les processus d'urbanisation et leur traduction spatiale sont ainsi davantage à appréhender à partir du substrat rural dont ils sont issus que de la ville dont ils constitueraient l'extension urbaine. Marcel Roncayolo le relevait déjà quand il faisait le constat de la permanence du réseau urbain:

D'abord l'inertie du semis urbain – c'est-à-dire des sites des villes, des fondations urbaines – une fois qu'il est constitué. Résistance d'un habitat, résistance plus ou moins longue et victorieuse d'une société localisée. (RONCAYOLO 1990: 66)

Before the city, there was the hamlet and the shrine and the village; before the village, the camp, the cache, the cave, the cairn; and before all these there was the disposition to social life. (MUMFORD 1961)

Figures contemporaines de l'urbain des campagnes: que sont devenus les bourgs et les villages?

Deux notions font depuis les années 1970 l'essentiel du discours portant sur ce qui n'est pas la ville, l'«étalement urbain»⁵ et le «mitage des campagnes»; auxquelles il faut ajouter la catégorie du rurbain introduite par Gérard Bauer et Jean-Michel Roux pour qualifier dans leur esprit ce qui n'est plus la campagne et pas encore la ville (BAUER et ROUX 1976).

Les représentations que ces deux notions véhiculent souffrent de deux biais: elles sont globalisantes et fonctionnent à deux échelles disjointes. L'étalement urbain, observé à la petite échelle du géographe, se ferait ainsi à partir d'un centre urbain dont l'extension se réaliserait «en tache d'huile»; tandis que le mitage, perçu à l'échelle du bâti, correspondrait à une dissémination anarchique de maisons individuelles dans la campagne. Seul le phénomène de rurbanisation a fait l'objet d'une analyse approfondie de l'occupation des espaces ruraux par des constructions plus ou moins regroupées ou dispersées.

Depuis ces investigations pionnières de Bauer et Roux, qui datent à présent d'un demi-siècle, peu de recherches ont en effet exploré de manière suffisamment précise, et surtout à l'échelle appropriée, les caractéristiques morphologiques et systémiques de ces processus d'urbanisation généralisée qui impactent les espaces hérités du rural. Sont ainsi presque totalement occultés les processus d'urbanisation qui sont dans la réalité spatialement discontinus et distribués sur l'ensemble des territoires et que ne donne pas à voir une vision d'en haut ou à grosse maille. En effet, comme on va le constater par la suite, la quasi-totalité des établissements humains, quelle que soit leur dimension (village, bourg, hameau ou petite ville), ont connu des transformations endogènes, plus ou moins indépendantes des pôles urbains.

Il ne s'agit donc pas ici de contester le fait que l'urbain généralisé produit à la fois de l'extension et de la dispersion mais de resituer ces processus micro (mitage) ou macro (étalement) dans une vision méso, celle de la distribution différenciée des populations et du bâti qui les abrite, propre à une approche territoriale et à la discipline de l'aménagement.

Une approche par l'agrégation plutôt que par l'étalement ou le mitage

Deux travers sont ainsi à surmonter: celui citadino-centré de l'étalement qui considère que tout processus «urbain» trouve son origine dans l'extension de la seule ville; et celui, davantage orienté sur l'architecture, qui ne perçoit l'urbanisation généralisée que comme un mitage des campagnes par le bâti.

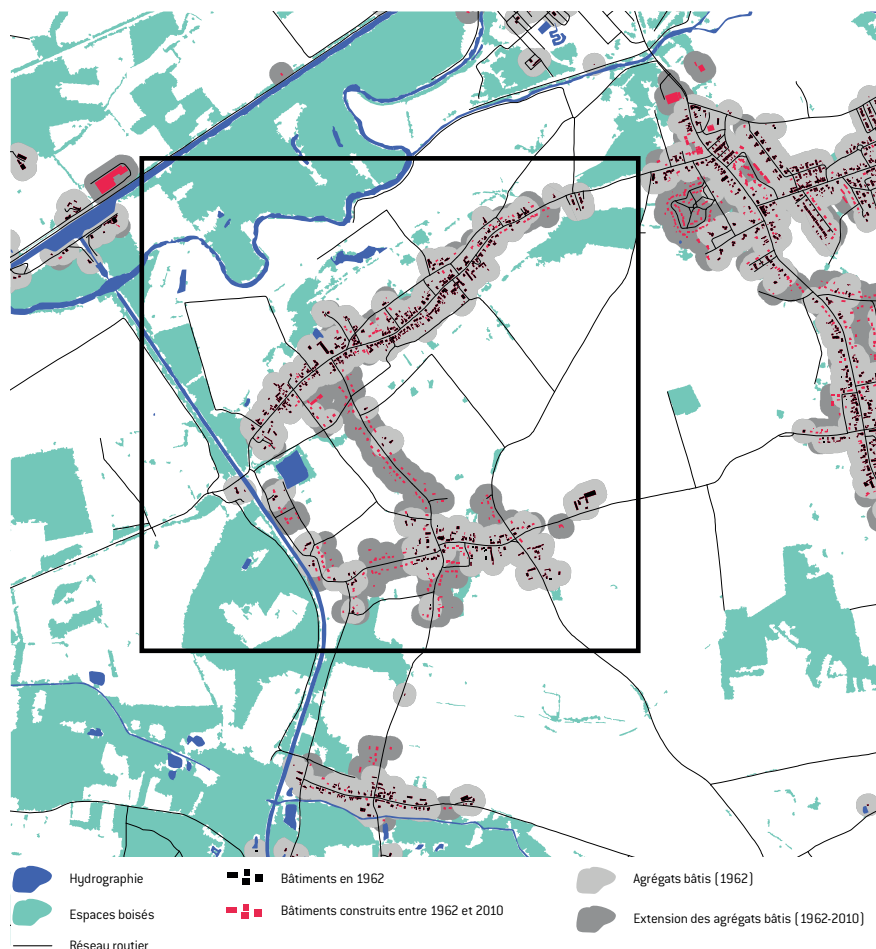
Au contraire de ces deux visions complémentaires, et fatalistes chacune à leur manière, la démarche basée sur la notion d'agrégat bâti qui est ici adoptée permet de formuler la question différemment: non pas comment la ville «s'étales» en «tache d'huile», se fragmente, s'émiette, ou se disperse dans les paysages, mais plutôt comment le bâti s'agrège de manière plus ou moins agglomérée, plus ou moins continue ou discrète, en s'insérant ou non dans la trame du déjà-là (BRÉS 2015).

C'est à un déplacement de la problématique de la dispersion que l'on procède ainsi. L'attention se porte non pas sur les «forces de désagrégation» de la ville mais plutôt sur les processus d'agrégation de l'urbain généralisé, qui échappent pour l'essentiel aux approches statistiques conventionnelles et par la fixité.

L'observation de l'évolution morphologique des agrégats bâtis, telle que nous l'avons menée sur les 14 échantillons régionaux et sur les 50 dernières années (1962-2012) met en effet à jour des dynamiques complexes d'agrégation qui impactent l'ensemble des catégories d'établissement humain et les recomposent spatialement.

Les agrégats non habités à l'origine de la dispersion

L'analyse diachronique sur 50 ans effectuée dans l'ensemble des échantillons à l'échelle des agrégats montre une évolution, positive ou négative, de leur nombre total, plus ou moins significative suivant les régions.

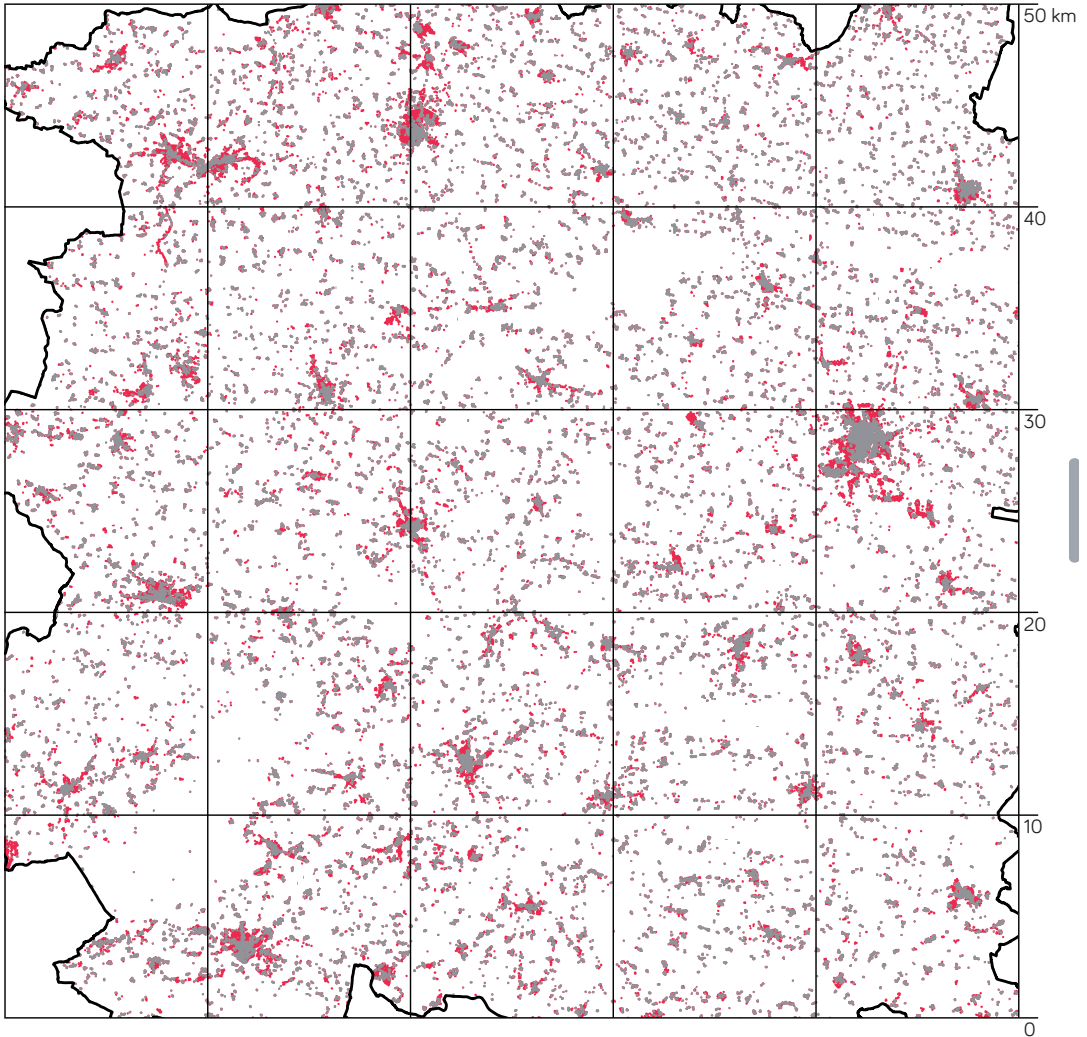


LE BOURG DE BICHENCOURT
 (1068 HABITANTS EN 2013)
 EN PICARDIE.

Par exemple, à nombre d'agrégats équivalents en 1962 (autour de 10 000), l'évolution à 2012 est légèrement négative en Rhône-Alpes (-3 %) et de 15 % en Midi-Pyrénées. De la même manière, on constate une augmentation de leur nombre de l'ordre de 10 % en Limousin et de 7 % en Centre/Loir-et-Cher pour un nombre équivalent d'agrégats en 1962 (autour de 5 000).

Sur les quatorze échantillons régionaux, huit d'entre eux ont vu une augmentation du nombre total d'agrégats toutes catégories confondues (Limousin, Centre/Loir-et-Cher, Normandie, Poitou-Charentes, Bretagne, Lorraine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées), jusqu'à 24 % en Poitou-Charentes, quatre une diminution (Rhône-Alpes, Picardie, Bourgogne, Aquitaine), jusqu'à -10 % en Picardie, et deux (Ile-de-France, Centre/Eure-et-Loir) une relative stagnation (entre -1 % et +1 %).

Cependant l'augmentation du nombre d'agrégats est principalement due à l'apparition de nouveaux agrégats sans fonction résidentielle. C'est le cas pour onze des quatorze échantillons, avec plus de 200 % d'augmentation de leur nombre en Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées; les trois autres échantillons (Ile-de-France,

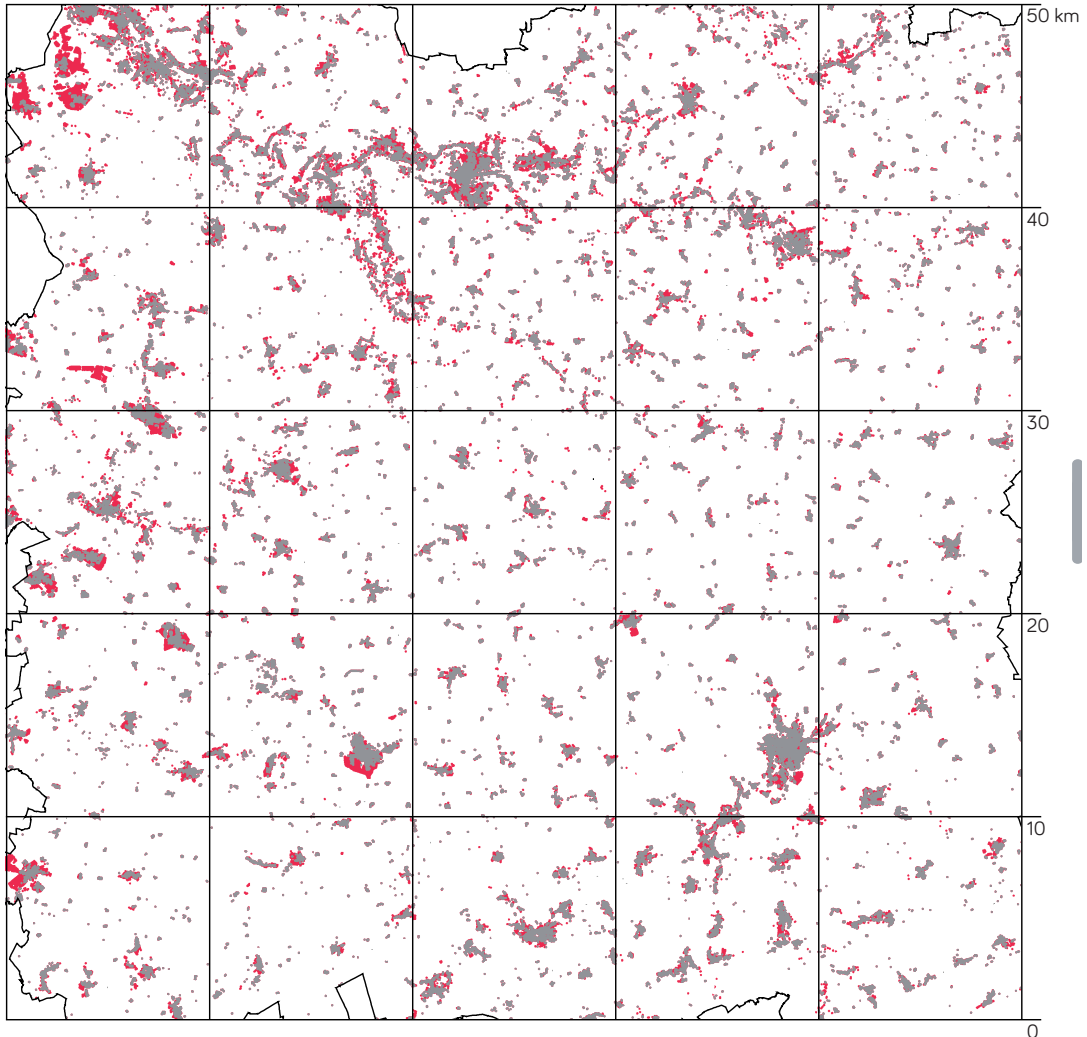


ÉVOLUTION DES ESPACES BÂTIS
ENTRE 1962 ET 2010
EN BRETAGNE.



Picardie et Centre/Eure-et-Loir] ayant connu une stagnation du nombre d'agrégats non habités. Ces agrégats, apparus en général hors de toute implantation existante, sont en fait liés pour l'essentiel à des fonctions commerciales ou de production [zones d'activités, bâtiments agricoles ou artisanaux...].

En ne considérant cette fois que les agrégats habités, les nouvelles constructions apparues durant ces cinquante dernières années l'ont en effet été presque exclusivement à partir des agrégats existants et très peu d'agrégats résidentiels sont apparus *ex nihilo* (voir partie IV, chap. 1: 155-156). Celles-ci se trouvent donc en grande majorité «agrégées» au bâti existant, même s'il s'agit majoritairement de constructions réalisées en «diffus», et pour le reste



à partir de formes urbaines génériques (lotissement de plus ou moins grande dimension, petits collectifs...). Comment les agrégats s'agrègent

ÉVOLUTION DES ESPACES BÂTIS
ENTRE 1962 ET 2010 EN SEINE-
ET-MARNE.

L'observation fine de l'évolution morphologique des agrégats sur un peu moins d'un demi-siècle a permis de discerner trois principaux processus d'agrégation du bâti: l'extension par *accrétion* et par *jonction*, et la densification interne par *inclusion*.



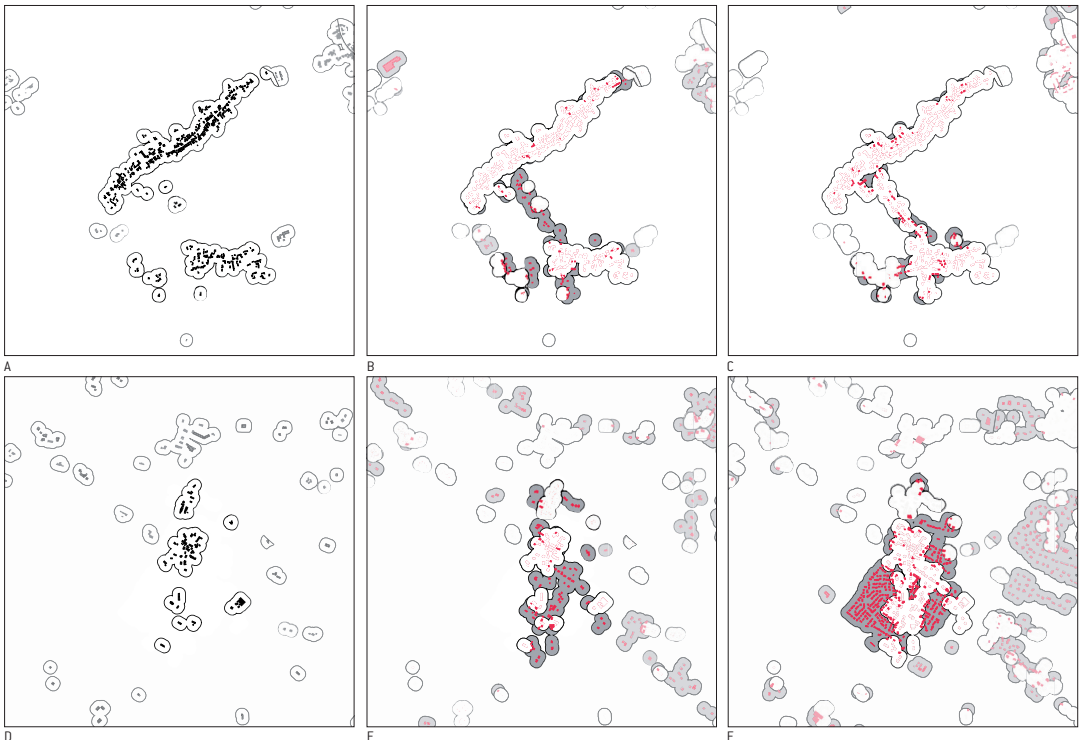
- L'*accrétion* est ici définie comme l'addition d'un nouveau bâti en périphérie de l'agrégat d'origine, qui s'étend en continuité avec les constructions existantes.
- La *jonction* se produit quand un ou plusieurs bâtiments viennent faire le lien entre deux ou plusieurs agrégats existants; elle est beaucoup plus fréquente

| Processus d'urbanisation / Mode d'organisation du bâti | Extension | Jonction | Inclusion | Combinaison |
|--|-----------|----------|-----------|-------------|
| Diffus | | | | |
| Bâti groupé | | | | |
| Mixte | | | | |



PROCESSUS DE TRANSFORMATION DES AGRÉGATS BÂTIS, BICHENCOURT EN PICARDIE ET GARIDECH EN ILE-DE-FRANCE.

EXTENSION DES AGRÉGATS ET CRÉATION DE BÂTI:
 (A) BICHENCOURT EN 1962;
 (B) BICHENCOURT EN 1982;
 (C) BICHENCOURT EN 2010;
 (D) GARIDECH EN 1962;
 (E) GARIDECH EN 1982;
 (F) GARIDECH EN 2010.



qu'on ne l'imagine et entraîne d'importantes mutations internes aux classes d'agrégats⁶.

– *L'inclusion* correspond à l'implantation d'un bâti neuf à l'intérieur du périmètre de l'agrégat d'origine; les petites villes, les bourgs et les villages sont fréquemment le lieu de ces processus de densification interne.

Dans la plupart des cas observés, ces trois processus se combinent de toutes les manières possibles.

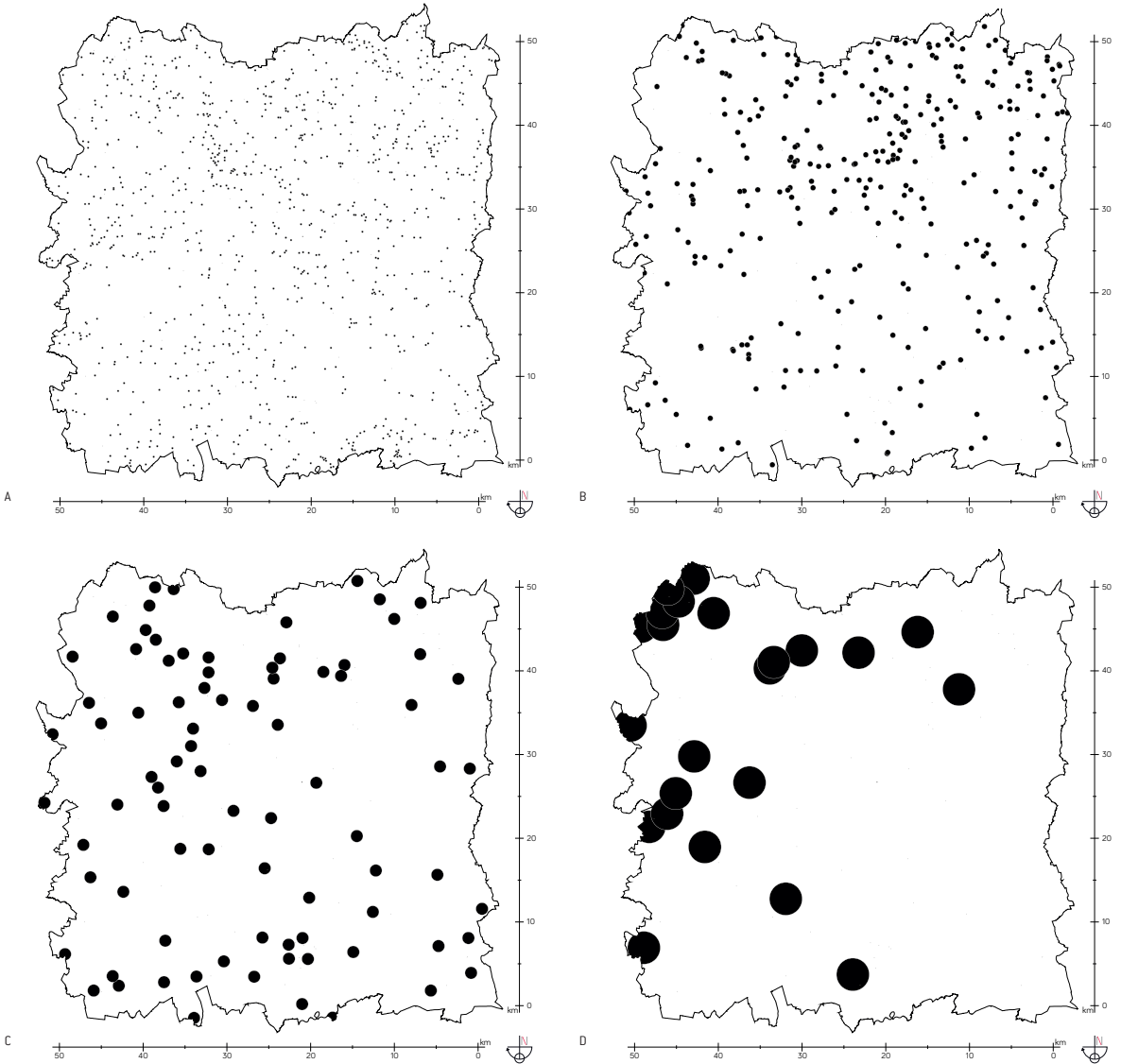
Plus étendus mais parfois plus denses

Cette répartition diffuse de la construction résidentielle observée depuis 1962 dans l'ensemble des échantillons analysés et à toutes les échelles d'établissements humains (hameau, village, bourg, ville) s'accompagne d'une augmentation de la surface bâtie des agrégats, quelle que soit la granularité d'origine de l'échantillon et la dynamique démographique régionale. La densité bâtie⁷ d'origine des agrégats en est modifiée: plutôt une diminution dans le cas de l'extension globale de son enveloppe; plutôt une augmentation dans le cas de constructions réalisées à l'intérieur de son enveloppe d'origine (inclusion) et parfois également d'extension par accréation. Les nouvelles constructions ont en effet été généralement implantées en continuité de celles déjà existantes et dans des logiques de proximité héritées. Aujourd'hui, l'emprise au sol des bâtiments représente environ 4 % à 7 % de la surface des agrégats dans les différents échantillons. Elle est même plus importante en Picardie (15 %), en Lorraine (10 %), et en Poitou-Charentes (9 %).

Quant à la densité de population au sein des espaces bâtis, elle varie fortement d'un échantillon régional à un autre. Elle est d'environ 500 habitants/km² en 2012 dans 9 échantillons (Poitou-Charentes, Centre/Loir-et-Cher, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Centre/Eure-et-Loir, Bourgogne, Rhône-Alpes, Aquitaine, et Midi-Pyrénées) contre 1 650 habitants/km² en Picardie et 260 habitants/km² en Limousin. En dehors de la Picardie et de l'Île-de-France, cette densité a globalement diminué depuis 1962 dans tous les échantillons. Cette baisse est très marquée dans le Limousin (divisée par deux), où la population a fortement diminué durant cette période (passage de 88 500 à 70 000 habitants). Plus généralement, on peut poser l'hypothèse que la diminution de la densité de population au sein des agrégats est liée à une combinaison de divers facteurs: évolution démographique, diminution de la taille des ménages, desserrement résidentiel et décohabitation, développement des constructions non résidentielles.

Quand des villages forment un bourg, ou sont absorbés par la ville...

L'évolution de l'occupation des territoires sur 50 ans ne peut cependant se résumer à l'évolution du nombre d'agrégats d'un échantillon, ni même à l'augmentation ou la diminution de chacune des classes d'agrégats qui le composent. L'observation des différents processus d'évolution des agrégats, tels qu'ils viennent d'être décrits, conduit précisément à de très nombreux changements de classes qui se sont opérés, en particulier à la faveur de processus de jonction.



(A) HABITAT ISOLÉ,
(B) HAMEAUX, (C) VILLAGES, (D)
BOURGS ET VILLES
EN SEINE-ET-MARNE.



Ainsi, le plus souvent, les agrégats de classes inférieures sont «annexés» par ceux de classes supérieures. Par exemple, le bâti récent édifié à l'interface de deux hameaux les constitue en village; ou bien, les villages et les hameaux sont absorbés par le bourg ou la ville situés à proximité. Il en résulte une très grande complexité des processus d'évolution de l'occupation des différents territoires par les établissements humains.

Le nombre de hameaux [15 à 99 habitants] a dans l'ensemble connu une forte diminution ces cinquante dernières années. L'origine de celle-ci diffère en fonc-

tion des sites comme l'illustrent ces deux exemples opposés: en Limousin, où la croissance démographique est négative depuis les années 1960, l'analyse de la granularité montre que les agrégats pouvant être qualifiés de hameaux sont ceux qui ont été le plus touchés par la baisse de la population. Cette classe a perdu plus de la moitié de ses agrégats (189 en 1962 et 89 en 2012), dont le transfert s'est opéré vers la classe inférieure de la granularité (maisons isolées). Cette diminution peut s'expliquer par une hausse de la vacance couplée à un desserrement des ménages. À l'opposé, en Picardie et en Ile-de-France, la diminution du nombre de hameaux est liée à une croissance de ces derniers entraînant un changement de classe vers la catégorie supérieure du village.

Depuis une cinquantaine d'années, la classe des bourgs (500 à 1999 habitants) a concentré la croissance la plus forte du bâti. En nombre d'agrégats, elle a connu l'un des plus forts taux d'augmentation dans chacun des sites d'études (30 % d'augmentation de leur nombre en Limousin, 50 % en Picardie et 100 % en Ile-de-France). En Picardie et en Limousin, les bourgs existants en 1962 n'ont pas changé de classe, tandis que, en Ile-de-France, près de la moitié sont passés dans la classe de «ville». L'augmentation du nombre de bourgs depuis 1962 est liée à la croissance d'agrégats de taille inférieure (villages).

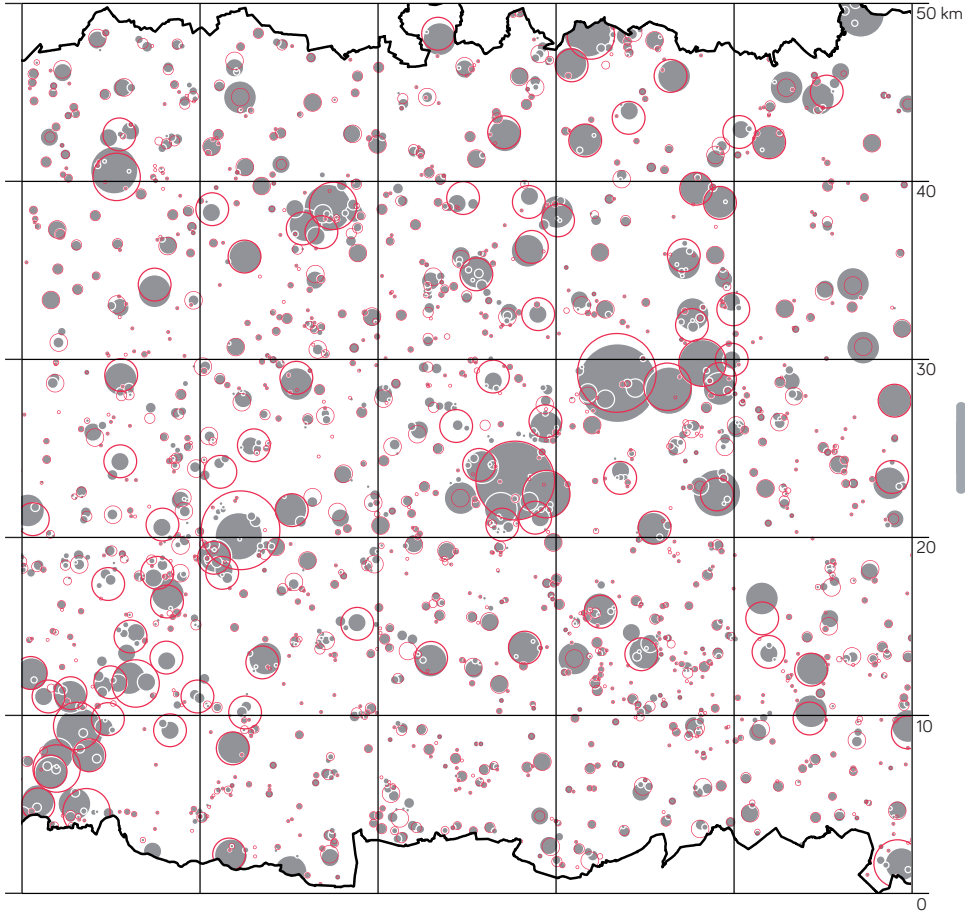
Les processus d'accrétion et de jonction des agrégats bâtis conduisent ainsi à une intégration progressive des établissements humains isolés hérités du substrat rural au sein de villages puis de bourgs. Ces processus d'évolutions se différencient entre échantillons en fonction du réseau urbain hérité notamment des «structures agraires» (LEBEAU 2004) et des dynamiques démographiques.

Les petites villes et les bourgs, premiers bénéficiaires de la croissance démographique

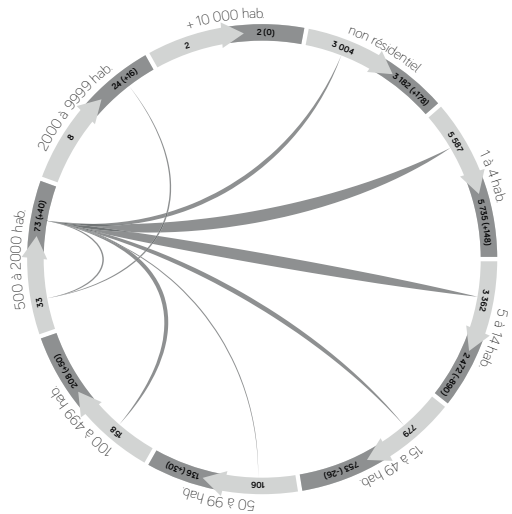
Sur le plan démographique, ce sont les bourgs (500 à 1999 habitants) et les villes (plus de 2 000 habitants) qui ont concentré les plus forts taux de croissance dans l'ensemble des sites d'études: en moyenne +85 % pour les bourgs, +113 % pour les plus petites villes (2 000 à 9 999 habitants) et +67 % pour les plus grandes (10 000 à 20 000 habitants). Ainsi la population des bourgs a connu un accroissement de 100 % à 200 % dans la moitié des 14 échantillons (Ile-de-France, Normandie, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Aquitaine, Midi-Pyrénées); cet accroissement restant supérieur à 40 % en Centre/Loir-et-Cher, Picardie et Centre/Eure et Loir, et à 70 % en Poitou-Charentes, Bourgogne et Lorraine. Seuls les bourgs limousins sont concernés par une diminution de leur population (-27 %) à rapprocher de la diminution de celle de l'échantillon (-21 %).

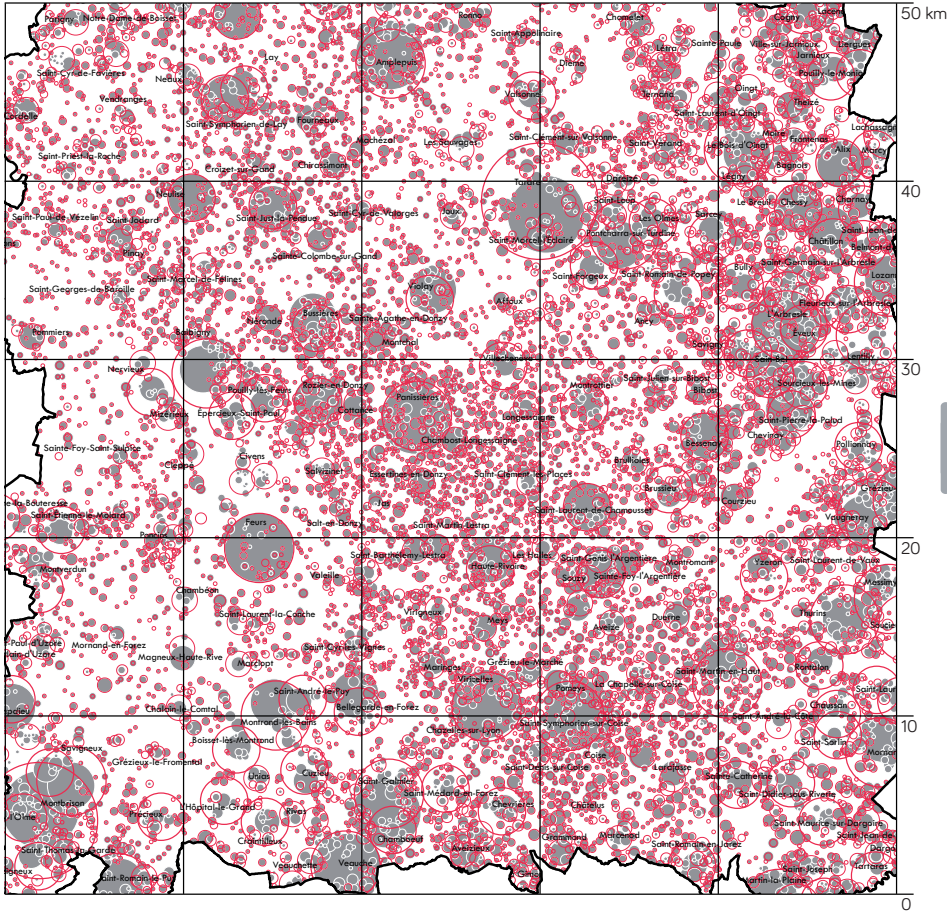
Quant à la population des villes (de 2 000 à 20 000 habitants), elle augmente également dans 8 des 14 échantillons dans des proportions très élevées: entre 100 % et 300 % (Centre/Loir-et-Cher, Ile-de-France, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Bourgogne, Rhône-Alpes, Aquitaine et Midi-Pyrénées).

On constate une certaine similitude dans les processus de renforcement, en population et en nombre, des bourgs et des petites villes, qui les positionnent clairement comme classes intermédiaires d'agrégats, en relais entre villages et plus grandes



Origine des aggrégats participants à une classe en 2010 (jonction, extension, création)
(% des flux entrants)





villes. Cette tendance est particulièrement marquée dans 5 échantillons régionaux (Ile-de-France, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Aquitaine). La croissance démographique de ces 50 dernières années est particulièrement marquée en Ile-de-France où l'on observe une très forte croissance des bourgs et des villes que ce soit en nombre ou en population (voir partie IV, chap. 1, p. 155-156). À l'inverse, la part des habitants vivant dans des hameaux ou dans de l'habitat isolé diminue systématiquement. La population des villages (100-499 habitants) diminue également dans 4 régions mais dans des proportions plutôt faibles (entre -8% et -18%). Elle augmente dans les 10 autres: de 10% à 50% dans 8 régions, de 71% en Midi-Pyrénées. Elle stagne en Poitou-Charentes.

ÉVOLUTION DE LA GRANULARITÉ DE 1962 ET 2010 EN PICARDIE (PAGE PRÉCÉDENTE).

ÉVOLUTION DE LA GRANULARITÉ DE 1962 ET 2010 EN RHÔNE-ALPES.



Réinventer l'agrégation et la mettre au service du développement durable

Ce que révèlent les processus d'agrégation observés aux différentes échelles d'agréats est la complexité de la mutation morphologique de cette urbanisa-

tion généralisée qui se diffracte sur l'ensemble des territoires et se décline en de multiples figures plus ou moins continues ou discrètes.

On a pu constater que, à chacune des étapes historiques de l'urbanisation généralisée, et quelle que soit la taille de l'agrégat, leurs extensions se sont constituées à partir de formes urbaines et/ou architecturales similaires, de même nature mais pas de même ampleur. On repère ainsi facilement les maisons bourgeoises en lisière de la ville ou la «villa» année 1950-1960 en retrait de la voie mais dans la continuité du bâti, les faubourgs ouvriers et le quartier d'habitat social – «cité» des années 1960-1980 composée généralement de petits collectifs et d'individuels plus ou moins mitoyens, de taille et de programme adaptés à leur contexte (plutôt davantage d'individuels dans les bourgs et de collectifs dans les petites villes) – les lotissements qui ont suivi avec leurs pavillons au milieu de leur parcelle.

Ce qui fait ainsi le propre du paysage de ces figures urbaines en campagne c'est sans doute davantage le caractère générique des modes et des techniques d'urbanisation, des formes architecturales et des matériaux de construction (le parpaing, la tuile béton...) adoptés depuis plus de 50 ans dans des contextes extrêmement divers, à la suite d'autres types architecturaux ou urbains hérités du 19^e siècle⁸. Elles contrastent d'autant plus fortement avec celles, vernaculaires, héritées du monde rural.

Abordé ainsi, l'enjeu est alors de concevoir de nouveaux modes d'agrégation du bâti, qui ne répondent pas simplement à l'injonction de la densité ou de la densification, mais permettent la mise en œuvre d'une démarche de développement durable et des dispositifs qui vont avec (voir partie II, chap. 2). Il donne à réfléchir à la juste distribution des populations comme exposé plus loin (voir partie IV, chap. 1) en même temps qu'aux processus adaptés aux spécificités de chaque échelle d'établissement humain.

Il invite également à explorer la production matérielle de l'«urbain ordinaire», notamment les acteurs – maçons, lotisseurs, habitants pratiquant l'autoconstruction – alors que «deux tiers des maisons construites chaque année se font totalement en diffus» (CASTEL 2007).

¹ Est rural ce «qui relève de la campagne» (CHAPUIS 2004); l'espace rural est donc l'espace de la campagne. Si le mot rural apparaît dès le 14^e siècle et s'il a été très employé, à partir du 19^e siècle par les spécialistes qui se sont intéressés à la campagne (habitat rural, paysage rural, histoire rurale, ethnologie rurale, géographie rurale, etc.), l'expression espace rural n'est devenue courante qu'à partir des années 1960, le mot campagne (ou campagnes) lui ayant été préféré jusqu'alors pour désigner le «territoire» concerné. Consulté: <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article481#>

² À partir de la BD Topo IGN, qui propose une cartographie de tous les bâtiments de France, la distribution des agrégats est construite sur SIG par agrégation successive de la couche du bâti dila-

tée. Lorsque les zones tampons construites autour des bâtiments sont en contact, on considère qu'ils forment un agrégat. En ce sens, nous nous rapprochons de l'approche fractale développée par Cécile Tannier (2006) pour définir l'enveloppe des espaces urbanisés. L'utilisation de la base de données BDtopo existante pour toute la France offre l'opportunité de mener une démarche reproductible dans des conditions d'observation similaires.

- ³ La photographie qu'offre tous les six ans *CorineLand Cover* de l'occupation du sol français ne prend pas en compte les évolutions et les occupations du sol de moins de 5 ha, notamment les hameaux ou l'habitat dispersé (CGEDD 2015).
- ⁴ Le critère adopté pour déterminer les échantillons régionaux exclu de leur périmètre les villes dont la population est supérieure ou égale à 20 000 habitants.
- ⁵ «L'étalement urbain est la traduction morphologique [...] d'un mouvement de déversement de populations et d'activités du centre vers la périphérie de la ville, comme le résume la métaphore du "volcan"» (LACOUR 1996).
- ⁶ De manière fréquente, comme on le verra à la suite, deux agrégats appartenant à la catégorie villages sont réunis par des constructions réalisées à leur interface et forment un nouvel agrégat de l'échelle d'un bourg.
- ⁷ La densité bâtie d'un agrégat est déterminée en rapportant l'emprise au sol des bâtiments qu'il regroupe à sa surface totale.
- ⁸ Les éventuelles déclinaisons régionales de ces formes urbaines et/ou architecturales génériques restent pour l'essentiel à être analysées.

















II / ARCHITECTURES HABITÉES

Introduction / À L'ÉPREUVE DES FAITS SUR LE TERRAIN

Béatrice Mariolle • Bernadette Lizet

1 / HABITAT PAVILLONNAIRE ET PAYSAGES VIVANTS

Bernadette Lizet • Pauline Mayer • Béatrice Mariolle

2 / VERNACULAIRE CONTEMPORAIN: L'ARCHITECTURE
EN VOIE D'ACCLIMATATION

Béatrice Mariolle • Bernadette Lizet • Pauline Mayer

Conclusion / ESQUISSE POUR UNE THÉORIE DE LA LIGNE BRISÉE

Béatrice Mariolle (illustrations par Marie-Ange Jambu)

Ce chapitre est centré sur la problématique de l'interpénétration entre espaces bâtis et espaces de nature, qui implique des liens avec l'esprit de système D et le goût pour la petite production vivrière. Des perspectives de mise en œuvre de la transition énergétique dans le monde pavillonnaire s'en sont dégagées, qui résultent d'un travail de confrontation et de connivence entre les points de vue de l'architecture, de l'ethnologie et de l'écologie, dans une approche finale que l'on peut qualifier de *transdisciplinaire*¹. L'établissement des repères en commun était d'autant plus nécessaire que le projet de l'équipe revêtait d'autres ambitions transversales, entre recherche fondamentale et opérationnelle (propositions concrètes d'action), entre recherche distanciée et impliquée (sur la question de la durabilité).

La réflexion s'est cristallisée autour de deux notions étroitement corrélées, l'architecture vernaculaire (FREY 2010) et le paysage vernaculaire (JACKSON 2003 et BESSE 2003) qui soulignent la dimension première du terrain, du local, de la petite échelle, des faits discrets à déceler par la lecture fine de l'organisation de l'espace, les relevés *in situ*, l'enquête auprès des habitants.

Le groupe constitué au sein de l'équipe de recherche FRUGAL a mobilisé un ensemble de concepts, architecture et paysage vernaculaires, interface, hétérogénéité, coexistence rapprochée avec la nature, bricolage et système D. Pour mettre ce système de notions à l'épreuve des faits sur le terrain, il fallait quitter le grand territoire (le carré) et passer à l'échelle fine d'un site précis, qui pouvait être partagée par l'ethnographe et l'architecte. Plusieurs sites ont été étudiés. Celui qui est présenté ici est un îlot pavillonnaire situé dans une toute petite ville à l'intérieur du carré Picardie. Il n'est pas réellement représentatif, si ce n'est comme un cas de figure à l'écart. La déprise du foncier et la paupérisation ont placé cet îlot hors du temps, largement hors des effets de l'urbanisation qui s'est accélérée dans la deuxième moitié du 20^e siècle. La comparaison avec sa configuration au début du 19^e siècle montre qu'il a peu évolué depuis deux siècles: les parcelles sont grandes et le cœur n'est pas bâti, les maisons reconstruites après la destruction massive de la petite ville en 1919 l'ont été à la même place.

Cette approche par le petit terrain apporte une matière précieuse à l'atlas collectif dans le sens où elle contribue à définir ce que la frugalité signifie, en termes de culture sociale et populaire, d'architecture et de paysages. Pour rejoindre l'ensemble de l'équipe, une extrapolation était nécessaire. Inscrite dans une recherche de liens entre bâti et nature, elle s'est traduite, à l'échelle des carrés, au travers d'une esquisse de théorie appelée «ligne brisée» développée en conclusion.

Pratique à risque

L'interdisciplinarité, on le sait bien, est une pratique à risque. L'un des écueils les plus délicats pour nous a été le décalage entre les postures de recherche. Elles peuvent être ainsi décrites: l'architecte observe l'existant pour y trouver des hypothèses de transformations possibles (MARIOLLE, LIZET, LINGLART, MAYER et JAMBU 2016: 168-191), l'ethnologue quant à lui mène l'enquête sur le terrain, au plus près des habitants pour comprendre la réalité culturelle et sociale à l'œuvre. Les discussions ont été intenses pour objectiver ces décalages, notamment lors de la rédaction du premier article publié ensemble (MARIOLLE, LIZET, LINGLART, MAYER et JAMBU 2016: 168-191). Elles ont tourné autour de la nécessaire levée de cet implicite: l'architecte projette, il vise la transformation. Transformer l'existant n'est pas dans l'horizon de recherche de l'ethnologue. Il peut le devenir, mais dans une phase avancée de l'analyse, et toujours avec le souci d'objectiver les valeurs mobilisées, et de ne pas décrocher de l'objet premier de la connaissance, comprendre les personnes, individuellement et collectivement, dans leurs histoires de vie, dans leurs relations à leurs lieux et à la société globale. Tout projet de transformation passe par le dialogue avec les groupes et les individus concernés, et implique un travail de restitution locale².

Ce débat s'imposait dans la configuration interprofessionnelle qui était la nôtre et il s'impose également à tous les chercheurs en sciences sociales (au-delà de l'ethnologie) qui s'engagent sur la problématique du développement durable. Sa dimension idéologique [utopique] appelle une mise à plat des contextes et des attendus de la recherche.

L'utopie du développement durable

L'acronyme de l'équipe, FRUGAL, fait écho à l'utopie du développement durable, et plus précisément à la préoccupation relative à l'épuisement de la nature et des ressources naturelles, en lien avec l'observation des grands déséquilibres écologiques, régression de la biodiversité et changement climatique. Elles devraient nous inciter à la modération, et à la réparation. Le projet général défend l'hypothèse [l'intuition?] d'une durabilité insoupçonnée des «espaces d'urbanisation dispersée» et de l'existence de fortes capacités d'adaptation dans ce type de territoires.

Dans les deux articles qui suivent, l'accent est mis sur la grande marge des possibles dans l'univers pavillonnaire, qui représente un enjeu fondamental en France. Jean-Marc Besse, s'inspirant de l'œuvre du géographe américain J.B. Jackson, voit le paysage comme «un vêtement bariolé d'humanité jeté sur le sol» (BESSE 2003: 13). Il précise:

Le paysage n'est pas la nature, mais le monde humain tel qu'il s'est inscrit dans la nature en la transformant, un monde mixte ni totalement naturel ni totalement humain... nature humanisée, humanité naturalisée [...]. Ce qui se joue [dans le paysage ordinaire, le paysage vernaculaire] c'est l'organisation d'un espace qui puisse répondre à des besoins humains.

Le monde pavillonnaire

La question pavillonnaire, en France et notamment en dehors des villes de plus de 20 000 habitants (le cas des 14 échantillons choisis pour cette recherche) doit être posée. La première raison est quantitative: à l'échelle de l'ensemble des carrés, on trouve des pourcentages d'habitat pavillonnaire extrêmement importants, 91 % dans le carré Poitou-Charentes, entre 78 et 85 % dans les échantillons limousins, normands, bretons, bourguignons et de Midi-Pyrénées³. Ceci n'est pas très surprenant étant donné le sujet même de notre recherche. Mais sur l'ensemble de la France, le poids de l'habitat pavillonnaire est très grand, puisqu'il représente 75 % du terrain urbanisé français et 60 % de la production de logements (MARIOLLE et DELAVILLE 2015). Voilà des résultats qui donnent toute leur force aux propos tenus par Jean Viard en 2011:

L'urbanité comme système de sociabilité et comme valeur a triomphé, mais près de la moitié des Français ont un jardin; 22 % rêvent que l'on continue à construire des logements collectifs mais 76 % sont contre. (VIARD 2011: 12)

La seconde raison est qualitative: la «maison avec jardin» est de loin la forme d'habitat la plus appréciée des Français. «Sur les vingt-sept millions de logements que compte la France, plus de quinze millions sont des maisons individuelles, dont 89 % avec jardin. Et la taille des jardins ne cesse d'augmenter, la moitié dépassant six cents mètres carrés» dit encore Jean Viard (2011: 72). Cette préférence massive des Français pour la maison individuelle est croissante (72 % en 1947, 78 % en 1990, 80 % en 1999). Elle concerne 87 % des moins de 35 ans, et 67 % des plus de 60 ans. Ce goût est explicité par la possibilité d'aménager librement des espaces de rangement, buanderie, atelier de bricolage, espace de jeux surveillé pour les enfants... La question centrale n'est pas celle d'une opposition radicale entre le logement individuel et le logement collectif mais celle d'une conception architecturale qui donne aux habitants la maîtrise de leur habitat: ne plus être complètement dépendant du monde extérieur, maîtriser la sphère du chez-soi et de l'intime (HAUMONT, HAUMONT, RAYMOND et DEZES 2003: 5).

Vertus de l'habitat pavillonnaire

Mêlant à l'échelle de la parcelle les espaces bâtis et le jardin, la maison apparaît comme le lieu symbolique des relations entre la ville et la nature, éléments naturels et le vivant familial. Elle est au cœur de l'opposition classique (et schématique) établie entre l'urbanisation compacte et dense, et l'urbanisation dispersée. Fortement décrié par les pouvoirs publics – mais aussi par l'opinion publique et la vulgate écologiste – au regard des critères de développement durable (densité, compacité, dispersion), l'habitat pavillonnaire est accusé de consommer des terres agricoles, de générer des coûts importants en matière de transport (la voiture individuelle notamment) et de raccordement aux réseaux. Soulignons qu'il s'agit d'une forme quantitative de production de logements, sans extension urbaine, par division parcellaire⁴, que Sylvain Petitet qualifie d'urbanisme «de passager clandestin» pour Sylvain Petitet (2013: 3)⁵. L'histoire de l'urbanisme

français est indissociable de celle du modèle pavillonnaire. Aujourd'hui encore, environ 200 000 nouveaux pavillons environ sont construits chaque année en France métropolitaine (construction annuelle moyenne entre 1999 et 2016).

Croisement des points de vue

Le travail a donc été ciblé sur un petit «terrain» au sens ethnologique: un lieu, des habitants, des maisons avec jardins, des relations tissées dans le temps de génération à génération, de la famille aux voisins. L'enquête architecturale a pris le relais et l'angle de la recherche s'est resserré sur les agencements et les arrangements entre espaces du dedans et du dehors, du bâti et de la nature, en relation avec le climat. Du constat au projet, une hypothèse impliquant l'articulation interdisciplinaire entre ethnologie et architecture s'est alors développée, autour d'un jeu sur les échelles: il y aurait du potentiel de durabilité dans ces liaisons physiques et symboliques entre maisons et jardins; et l'architecture aurait des leçons à tirer des manières de faire des habitants dans l'univers pavillonnaire.

Les deux articles qui suivent travaillent cette même hypothèse, en s'appuyant sur des aspects différents de l'enquête. Le premier se fonde sur l'enquête ethnographique et sur un échange entre ethnologues et architectes, centré sur l'évolution d'une parcelle, des années 1920 à aujourd'hui. Le croisement des regards et des outils (l'interview des habitants et le dessin) a permis de retracer une trajectoire familiale (reconstruite à partir de la mémoire de plusieurs membres d'une famille) et une histoire foncière (à partir des archives cadastrales). L'enquête et la carte représentent ainsi l'évolution du système D et du vivrier. Le second article puise son matériau dans des travaux d'étudiants en architecture chargés de proposer des transformations pour cet îlot de Sinceny, à partir de l'enquête ethnographique et dans une base de données sur l'architecture vernaculaire réalisée dans le cadre de la recherche FRUGAL. Ces projets d'étudiants ont énoncé des possibles qui ont alimenté la recherche de notre groupe interdisciplinaire et permis d'avancer des propositions concrètes. Un questionnement sur les enjeux d'adaptation environnementale du monde pavillonnaire, sa capacité à affronter les crises conjuguées de l'environnement, des rapports sociaux et de l'économie, en a découlé.

Le mal-être dans la société française

L'humanité est plongée dans l'épreuve sans précédent d'une vulnérabilité écologique, économique et sociale, d'une dérégulation financière et d'une désespérance qui s'installe, renvoyant chacun à soi-même et poussant au repli identitaire. Dans un tel contexte et avec le recul, nous avons été frappées par la résonance symbolique des termes choisis pour marquer nos avancées théoriques: le vernaculaire, les situations d'interface et intermédiaires, la porosité, l'hybridation, la mixité, le bricolage et le système D, le vivrier, la ligne brisée et l'hétérogénéité (considérées dans un sens positif)⁶. Par contraste, ce vocabulaire souligne avec insistance et redondance ce qui fait symptôme de mal-être dans une grande

partie de la société française: les élites coupées de couches populaires de plus en plus paupérisées et marginalisées, la perte du lien et la crispation identitaire sur le pareil au même, le bétonnage sur les limites et les frontières, l'atonie culturelle. Il dépeint par contre avec une singulière acuité le mouvement effervescent et multi-forme de l'agriculture urbaine (BLANC, LIZET et DUBOST 2015).

Michel Agier (2015: 62-63) dit des connaissances produites par l'ethnologue qu'elles sont «ancrées dans le niveau microsocial» et qu'elles reposent sur «des informations directes (de première main et à caractère personnel), d'interconnaissance accessible individuellement». Et il ajoute que pour «accéder à un cadre de questionnement inaccessible empiriquement» et passer à large échelle, l'ethnologue use de divers procédés d'analyse, la métonymie, la métaphore, la comparaison, le dialogue interdisciplinaire afin d'emboîter au mieux les échelles (AGIER 2015). Le champ ouvert par cet assemblage de notions nous paraît prometteur pour les investigations futures.

¹ L'équipe de recherche mobilisée sur cette démarche était ainsi composée: pour l'architecture, Béatrice Mariolle, Marie-Ange Jambu, Hugo Alzingre, Martin Fessard, René Perez; pour l'écologie, Marine Linglart, Delphine Lemoine... Pour l'ethnologie, Bernadette Lizet, Pauline Mayer et Marie Barthe. La réflexion a été resserrée ici sur l'architecture et sur l'ethnologie.

² Il fut réalisé sur la commune de Sinceny, et sa préparation fut pour l'équipe un moment de mise à l'épreuve du travail réalisé, d'explicitation et d'intégration.

³ Calcul réalisé dans les échantillons de 25 km de côté et au regard des surfaces d'espaces urbanisés (surface couverte par le pavillonnaire / surface urbanisée).

⁴ Béatrice Mariolle, Brès+Mariolle, «densification douce en France, quels effets quantitatifs?» PUCA, 2013.

⁵ Voir: <https://www.metropolitiques.eu/IMG/pdf/met-petit2.pdf>

⁶ La dualité «ligne brisée/hétérogénéité» a fait l'objet de l'article collectif publié en 2016 dans *Les Carnets du paysage*, précédemment cité.

En nous appuyant sur les acquis de la recherche en sciences sociales, nous sommes donc parties de l'idée que le système de la maison avec jardin donne aux habitants une maîtrise de leur habitat, de la sphère du chez-soi et de l'intime et leur offre une certaine indépendance vis-à-vis du monde extérieur (HAUMONT, HAUMONT, RAYMOND et DEZES 2001). Nous avons mis cette idée à l'épreuve de notre propre terrain, au sens ethnologique du terme, c'est-à-dire au plus près du détail ethnographique et de la culture locale, des manières locales d'habiter, d'habiter le local. Pour ce faire il nous a fallu changer d'échelle et en jouer, du carré de cinquante kilomètres de côté à l'îlot urbain, et même à la parcelle avec maison, avant de repasser du «petit» au «grand» (BROMBERGER 1987), de raisonner en termes de durabilité de l'habitat pavillonnaire et d'une prise de rôle des architectes en la matière.

1 / Choix d'un terrain interdisciplinaire

Lors d'un repérage interdisciplinaire, nous avons choisi dans le carré picard la situation d'un pavillonnaire ancien, avec des maisons le long des rues et un large cœur d'îlot non bâti. Si la configuration générale des maisons a assez peu changé depuis le 18^e siècle, les parcelles centrales sont aujourd'hui partiellement en friche et les constructions offrent un caractère disparate, avec quelques corps de fermes encore en activité, des hangars agricoles utilisés à d'autres fins ou abandonnés, des maisons en brique rouge de l'après-guerre et des constructions récentes, qui tranchent avec leur enduit blanc. Potagers, vergers, petit élevage, jardins de loisirs avec jeux pour enfants et gazon: l'ensemble présente les signes encore vivaces d'une vie rurale, voire paysanne, des activités productives voisinant avec les loisirs contemporains.

Cet îlot (au sens urbanistique du terme, mais qui pourrait prendre aussi celui de survivance et d'isolement), se situe dans une petite commune d'un peu plus de 2 000 habitants, Sinceny. Il nous est apparu comme un «paysage vernaculaire», au sens où John Brinckerhoff Jackson l'entend:

Les marques d'une organisation politique de l'espace [y] sont largement ou totalement absentes [...] et [il] ne peut être compris à moins que nous le percevions en tant qu'organisation d'un espace, à moins que nous nous demandions qui possède ou utilise les espaces, comment ils furent créés et comment ils se modifient. (JACKSON 2003: 266-267)

L'analyse de paysage et l'enquête ethnologique auprès des habitants, qui ont ouvert la voie à l'enquête architecturale, ont permis de comprendre cette organisation vernaculaire, et de déceler des liens entre les savoir-faire des habitants

en matière de bricolages et d'activités vivrières, et les objectifs d'adaptation au changement climatique.

2 / Évolution d'une parcelle avec maison: leçon pour la résilience

L'objectif de l'enquête ethnographique lancée en 2014¹ était plus précisément de comprendre comment les habitants de l'îlot cohabitent avec la nature ordinaire, notamment au travers de l'activité jardinière actuelle et passée, et des relations sociales impliquées. Les récits des Sincenois de l'îlot ont révélé une véritable culture du système D dans la gestion de la ressource locale, une culture qui englobe l'arrangement des lieux de vie et la production de vivres d'autoconsommation. Cette tournure d'esprit est à mettre en relation avec un autre trait culturel majeur, une histoire ouvrière et paysanne longtemps mêlée².

L'enquête ethnographique et la consultation du cadastre ont mis l'accent sur la complexité de l'organisation parcellaire entraînée par l'imbrication ancienne de la nature, du bâti et des usages du sol. Le récit de vie d'une famille depuis la fin du 19^e siècle en fournit une bonne illustration. Les témoignages font comprendre les modalités de la cohabitation, encore actuelle, de plusieurs cellules familiales sur le même terrain, et montrent les transformations progressives du bâti et du sol au fil des générations, des alliances matrimoniales, et de faits historiques marquants sur la commune, comme le remembrement intervenu dans les années 1970. La liaison entre les mondes de l'industrie et de la terre, l'alliance entre les ouvriers et les cultivateurs au fil des générations est manifeste. Dans cette famille sincenoise comme dans les autres, ces deux groupes sociaux avaient la terre en partage, une petite activité complémentaire pour les premiers, principale pour les seconds. Dans sa thèse de géographie régionale publiée au tournant du 20^e siècle, Albert Demangeon [1905: 412] souligne que:

[...] tout ce monde, gagné par l'industrie, n'a pas perdu le goût de la vie des champs. [...] Le repos de ces ouvriers, c'est de travailler la terre. (DEMANGEON 1905)

Cultiver sa terre était vital pour tous, d'un point de vue économique et culturel: «Les gens se suffisaient "sur" eux-mêmes», résume-t-on sur le terrain. Si la formule ne convient plus du tout pour les exploitants agricoles qui ont affirmé leur modernité dans le processus de remembrement, elle reste une référence pour les habitants des maisons avec jardins de l'îlot.

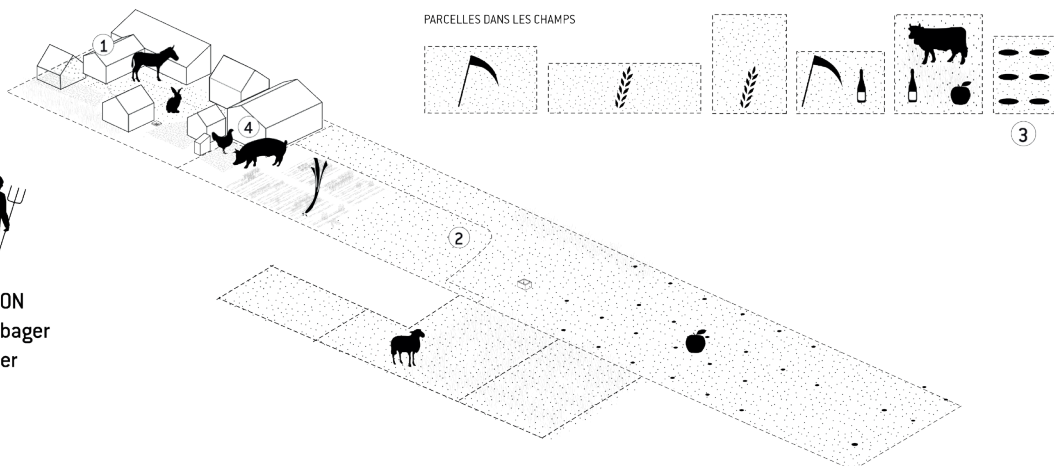
Voici donc le récit des différents états de la propriété foncière familiale, déclinés au fil de quatre générations, aussi loin que la mémoire orale peut remonter consolidée par les informations cadastrales. Le chef de famille de la première génération naît en 1879 (voir schéma d'évolution de la parcelle). Il est présenté par son petit-fils (né en 1936) comme «ouvrier menuisier, ébéniste» travaillant à son compte, mais aussi comme «herbager», avec un petit élevage pour lequel il fait «tout par ses propres moyens», par opposition au «gros cultivateur» qui emploie de la main-d'œuvre ouvrière lors des récoltes. La famille habite une petite maison au sein du «corps de ferme» sur l'îlot, «tout le monde vivait ensemble dans les maisons, les grands-parents, les parents, les enfants». Une dizaine de terrains

sont mis en valeur dans les champs (environ trois hectares au total). Des arrangements sont pris avec un cultivateur voisin qui fauche le foin, moissonne et bat le blé en échange d'une partie de la récolte. Ces liens de «bonne famille» étendue comprennent la prestation gratuite du taureau pour les trois vaches laitières normandes et bretonnes. Distantes de 200 à 500 mètres de l'habitation, ces parcelles sont desservies par la route et un réseau de chemins. On y trouve deux vergers de pommes à cidre, la boisson de tous les jours. L'un est pâturé par les vaches, l'autre est fauché: «Les vieux disaient qu'ils faisaient une récolte au-dessus, puis en dessous». L'un de ces vergers disparaîtra à l'occasion du remembrement cédant la place au cimetière actuel. Sur les autres parcelles s'accomplit la rotation de cultures fourragères et vivrières comme le blé, les pommes de terre et les betteraves. Une parcelle distante d'un kilomètre est plantée de peupliers dont le bois est destiné à la vente.

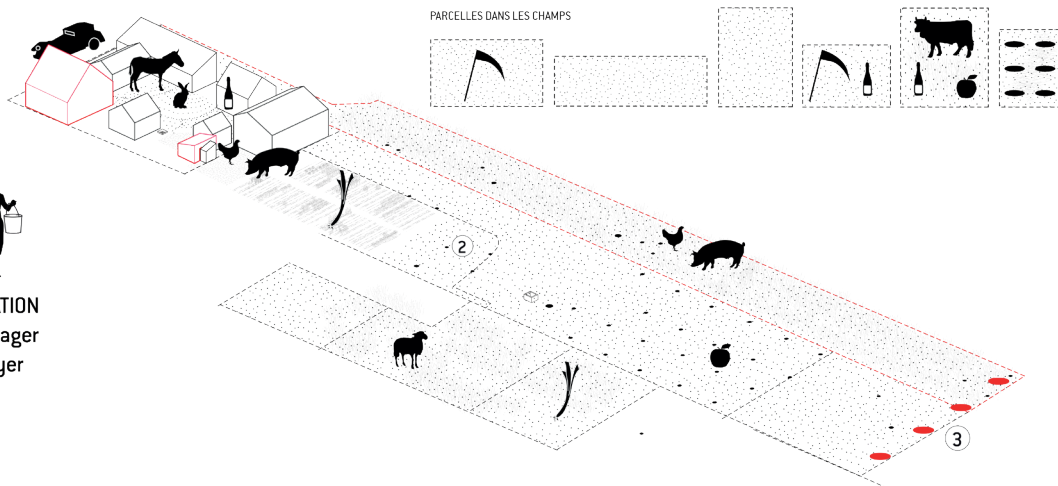
On stocke le foin dans la grange, le blé dans les greniers, les betteraves à la cave. Les bâtiments hébergent tout un bestiaire domestique. L'âne et le tombereau permettent de charrier les récoltes. Les vaches passent la nuit et la mauvaise saison à l'étable (la ressource en foin est abondante). La basse-cour est riche et diverse, avec ses oies, dindes, poules, canards et lapins. On y compte aussi une truie. Tous ces animaux sont mis en pâture en alternance sur deux parcelles divisées à cet effet, à l'arrière du corps de ferme. Puis, en s'éloignant des bâtiments, viennent les moutons (cinq à six), qui mangent l'herbe des vergers de pommes et pêches (fruits à couteau). Ils y sont à demeure, car leurs excréments sont jugés très acides et ils «brûleraient» les terres de culture. L'ensemble des animaux, à l'exception des vaches, est tué et débité sur place, la viande autoconsommée ou vendue directement à des particuliers. Les vaches produisent du lait dont on tire du fromage blanc et du beurre, produits également vendus à des villageois, et il en est de même pour les pommes de terre récoltées en excédent. La parcelle d'habitation comporte aussi un potager composé de haricots, choux, poireaux et autres betteraves rouges.

Cet exemple familial témoigne d'une organisation sociale d'échange et de partage qui fonctionne aussi à l'échelle du village: droit de glanage des blés après la moisson pour nourrir la basse-cour (c'est le cas d'une famille d'ouvriers voisine), fauchage de l'herbe sur les bas-côtés des routes, ou libre circulation des oies qui pâturent dans les talus et les chemins. Une phrase lapidaire résume le système: «Y'avait pas de commerces, pas besoin».

À la génération suivante, le fils de l'ouvrier ébéniste, né en 1909, perpétue le travail d'herbager tout en étant employé boucher-charcutier à Chauny, à cinq kilomètres de là. Il tue aussi des bêtes à l'abattoir de Chauny. Il opère des transformations dans les bâtiments. L'ancienne habitation devient un garage qui abrite la C4 achetée en 1940, la famille vit désormais dans une nouvelle maison, construite sur l'emplacement de l'étable. Une longue parcelle en lanière jouxtant le corps de ferme vient arrondir la petite propriété. Le troupeau de vaches s'agrandit, elles sont désormais cinq à être conduites sur la parcelle de pommiers à cidre toute proche, chaque matin. La basse-cour est restée la même. Les cultures vivrières dans les champs sont abandonnées, faute de temps, les parcelles confiées à des cultivateurs en échange d'une partie de la récolte (blé, betteraves, pommes de terre, foin) pour nourrir les animaux, dont la

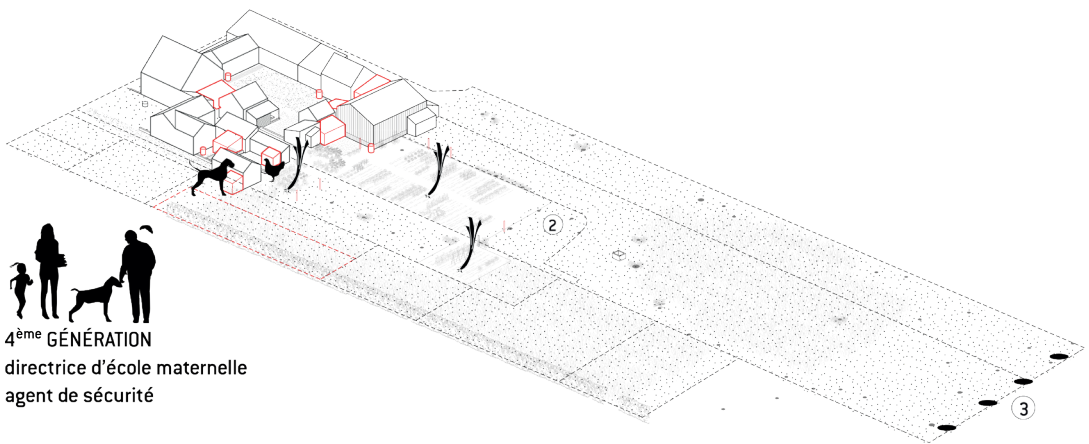
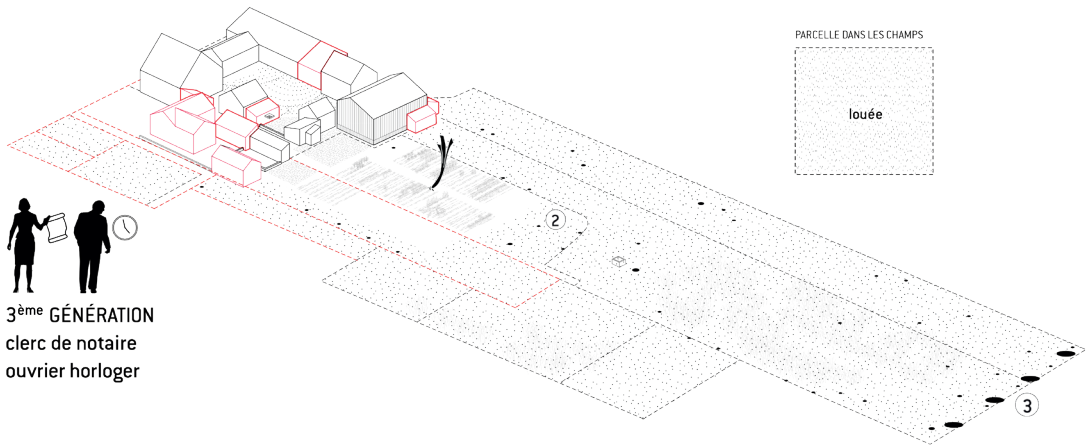


1^{ère} GÉNÉRATION
menuisier herbager
femme au foyer



2^{ème} GÉNÉRATION
boucher herbager
femme au foyer

- ① 1^{ère} Maison ou «corps de ferme»
- ② Puit
- ③ Peupliers
- ④ Grange



ÉVOLUTION D'UNE PROPRIÉTÉ FAMILIALE, LEÇON POUR LA RÉSILIENCE. LE TRAVAIL GRAPHIQUE, DONT L'ARCHITECTE EST BIEN PLUS FAMILIER QUE L'ETHNOLOGUE, A CONSTITUÉ UN POINT D'ACHOPPEMENT INTERDISCIPLINAIRE ET DE CRISTALLISATION DES HYPOTHÈSES. IL A PERMIS DE VÉRIFIER LES ÉLÉMENTS D'ENQUÊTE ORALE ET D'INVESTIGATION DANS LE CADASTRE, DE LES STRUCTURER EN RÉCIT, À LA FOIS ÉCRIT ET DESSINÉ.



viande fait toujours l'objet d'un petit commerce. Des peupliers sont plantés tout près de la maison, à l'arrière de la parcelle, en prévision d'une vente de bois. L'eau courante est installée dans les années 1960, mais on continue d'abreuver les bêtes au puits. La greffe des arbres fruitiers n'est plus pratiquée, mais on continue de produire jusqu'à 3 000 litres de cidre par an, en partie commercialisés sur place, comme le sont la charcuterie et la viande «maison». Les particuliers peuvent même réserver un cochon pour la tuerie annuelle. D'une économie domestique d'entre-soi (cas de l'ouvrier menuisier de la génération précédente), à la tâche salariée principale effectuée à Chauny, le travail se transforme: «Il ne pouvait pas être à la ville chez le boucher et s'occuper de la ferme en même temps», commente un descendant. L'évolution s'accélère à la génération suivante. Née en 1948, la fille de la maison exerce le métier de clerk de notaire. Elle se marie à un ouvrier horloger qui a grandi dans une cité ouvrière de Sinceny. Les petits vergers de pommiers dans les champs disparaissent avec le remembrement et on relègue le pressoir à pommes dans des bâtiments inoccupés, qui deviennent des débarras. L'élevage s'arrête progressivement, les vaches d'abord (et les cultures fourragères qui allaient de pair), puis les moutons, enfin la basse-cour. Les semences ne sont plus produites, le foin s'empoussièrera dans la grange, les fruitiers dépérissent, hormis quelques mirabelliers donnés par un parent. La friche gagne alentour, signe d'un abandon pur et simple des parcelles vivrières dans l'îlot. Pourtant, le patrimoine familial s'agrandit avec l'acquisition, en 1980, de la maison voisine, construite dans les années 1920 et des terres adjacentes. Elles ne sont pas utilisées mais fauchées, pour faire propre, par le petit-fils de l'agriculteur qui entretenait déjà des liens de solidarité avec la première génération. La grande parcelle de trois hectares dans les champs, attri-





MONSIEUR A. D. DANS SON RANG DE HARICOTS VERTS.

buée après le remembrement en échange de toutes les petites pièces disséminées, est louée à la même famille d'agriculteur avec laquelle on s'arrange depuis la première génération.

À la génération actuelle, la fille, née en 1970, est directrice d'école maternelle. Elle est mariée à un agent de sécurité, maître-chien. Le couple vit dans la maison achetée en 1980. Le mari élève des chiens et ce sont les femmes, mère et fille (le père est mort prématurément), qui entretiennent l'activité vivrière: la fille a reconstitué un petit poulailler, mère et fille cultivent ensemble un carré de pommes de terre et des haricots verts et chacune a son potager, avec des productions complémentaires. Il est intéressant de noter que les systèmes de récupération de l'eau pluviale sont restés en état de marche. Dans cette famille comme partout dans l'îlot, dans les récits des habitants et à toutes les époques, l'eau tient une place importante, avec les puits et les dispositifs d'irrigation pour les cultures vivrières. Si l'on considère l'ensemble des résultats de l'enquête effectuée dans l'îlot, il apparaît que la transformation de l'occupation parcellaire accompagne celle de l'usage des bâtiments, qui sont parfois désaffectés, souvent détournés de leur fonction initiale. Le stockage de matériaux de récupération et d'outils motorisés a pris le pas sur celui des productions vivrières. Ces espaces entre maison et jardin, bâtis ou non, impliquent une gestion partagée des ressources et une organisation spatiale toujours plus complexe, entre le collectif et l'individuel. Cette complexité tient à trois facteurs combinés: une diversification sociologique des habitants de l'îlot (élargissement de la palette de l'activité professionnelle notamment), qui introduit de nouveaux usages; un repli des activités vivrières sur une seule parcelle, conséquence du remembrement; une évolution du bâti au fil des générations.

Le suivi de la parcelle sur trois générations montre que toutes les fonctions sont liées, usages du bâti et du non bâti, activités de jardinage et de bricolage, maison principale et ses dépendances, parcelle d'habitation et système des petites terres insérées dans le tissu agricole, gestion des eaux de pluie. L'ensemble est à la fois composite et organique, malléable et évolutif, frugal et économe, organisé autour des ressources très locales.

L'enquête sur l'îlot et ses habitants a également souligné l'épuisement de ce système vernaculaire, sous l'effet combiné du remembrement des terres agricoles et de l'accélération d'une évolution générale vers la société de consommation. Les vieilles familles de l'îlot restent habitées par l'esprit du système D, elles stockent des matériaux de récupération « au cas où » et il s'en trouve des petits tas bien protégés un peu partout, qui fournissent matière à bricoler et transformer la maison. Beaucoup de Sincenois sont encore capables de défaire et de reconstruire des appentis, de fabriquer des systèmes de récupération de l'eau de pluie, de les réparer. Ils accordent une importance capitale à la nourriture saisonnière, seule parée de la vertu de fraîcheur, surtout lorsqu'elle provient du coin de terre qu'on a soi-même retourné. Les habitants résistent (encore) aux produits dessaisonnés disponibles au supermarché, mais ils sont vieillissants ou occupés par ailleurs et ils ne sont pas insensibles aux denrées accessibles à petit prix. Les arbres fruitiers continuent tant bien que mal à incarner la durabilité en traversant les générations, on les reçoit encore comme un héritage. Mais la grande majorité du parc fruitier de l'îlot est en mauvais état.

Une nouvelle génération d'habitants s'est implantée, qui se distingue par un double trait dans le paysage: des maisons blanches, environnées d'une herbe « pour le coup d'œil », une herbe « inutile » disent les anciens, parce qu'elle ne sert pas pour les bêtes. Les nouveaux jardins sont équipés d'abris achetés en kit, de tables avec parasol sur les terrasses, de bancs, de ballons et parfois d'une piscine gonflable. Le jardin idéal y est ainsi défini: « Quand on y va on se sent bien, et c'est très coloré. C'est plus une passion ». Le potager, lorsqu'il existe, est un passe-temps, il occupe et il permet de se nourrir mieux (plus « naturel »), de conserver la forme (« faire du sport », comme le formule un habitant, qui refuse l'aide du motoculteur de son fils). Un lapin nain dans son petit parc apparaît comme une sorte de mutant du clapier vivrier autrefois omniprésent.

Les nouveaux venus n'ont pas de motivation à perpétuer cette combinaison d'esprit ouvrier (la bricole) et paysan (le vivrier), qui marque si fortement l'histoire de l'îlot et l'ensemble de la petite ville. La compétence vernaculaire existe aujourd'hui comme par défaut, dans ce cœur d'îlot qui ne perdure que par l'absence de moyens municipaux pour viabiliser et construire autrement.

3 / Le système D et l'adaptation environnementale

Dans la perspective de l'adaptation environnementale, cette culture vernaculaire pourrait trouver une nouvelle place, car elle repose sur une connaissance fine des lieux et du climat, une approche empirique du principe de sobriété des



dépenses en eau, en énergie et en matériaux de construction. Le génie bricoleur est source de transformations potentielles inédites, gage de permanence et de renouvellement du savoir habiter l'espace, riche de diversité et de complexité. «Il faut savoir faire les choses par soi-même», savoir «donner une seconde vie aux objets» a-t-on dit et répété à l'ethnologue. La production alimentaire «maison» nécessite de faire exister des systèmes vernaculaires d'acheminement de l'eau, de construire des abris pour les outils, les semences, les pommes de terre, ou des poulaillers et des clapiers, des bacs à compost. Ces formes de bricolage qui visent la récupération des eaux de pluie et d'énergie solaire, le recyclage de matériaux de construction, impliquent une coexistence rapprochée entre les habitants et les ressources locales, par des actions de transformation de la nature ordinaire. Des réductions de consommation en résultent, en phase avec les objectifs des lois environnementales, sans être pour autant réellement quantifiables, ni suivre les chemins dictés par les normes.

Le système D convoque des savoirs et des savoir-faire concernant le jardin, et le bâti. Les techniques de récupération de l'eau créent des liens entre les surfaces minérales permettant de retenir l'eau (les toitures, les surfaces dallées ou imperméabilisées) et les surfaces nécessitant l'arrosage (le jardin) ou les espaces de

SINCENY, ARRIÈRE DU CORPS DE FERME. DÉPENDANCES ENTRE JARDIN ET MAISON PRINCIPALE, RAJOUTS DE PETITS BÂTIMENTS TRAFIQUÉS.

la maison (eau de lavage ou des toilettes). Les puits, encore présents pour la plupart, donnent à voir l'ancienne organisation de l'espace, avec des occasions de partage entre voisins, par l'accès commun. Certains ont été remplacés par des regards pour pouvoir garer une voiture sur leur emplacement, tout en gardant l'arrivée d'eau fonctionnelle. D'autres, en pierre de taille, sont devenus des marqueurs esthétiques de l'espace familial. Les pompes manuelles parsèment les cours des anciennes fermes, et certaines fonctionnent encore, lorsqu'elles n'ont pas été remplacées par une pompe électrique. Disposées dans les jardins, installées sous les toitures, les citernes blanches en plastique de 1 000 litres, les bidons bleus de 200 litres et les réservoirs en tous genres (poubelles, découpes de bidons, vieilles casseroles, bouteilles en plastique, arrosoirs) ont presque partout pris le relais des puits et des pompes. L'acheminement se fait, selon une logique de distribution gravitaire, par des extensions de gouttières parfois acrobatiques.

Tous ces dispositifs sont situés à l'interface entre la maison et le jardin, servant alternativement aux deux. Le système D participe à la transformation des constructions, maison principale et dépendances, par les rajouts et petits bâtiments «trafiqués» (autoconstruction et recyclage) qui voisinent avec le jardin, les potagers et les vergers. Leur première raison d'être est d'économiser les ressources: l'énergie (conservation et optimisation), les productions vivrières (petit élevage dans des enclos et abris dédiés, légumes dans les caves), le stockage des matières premières inertes (tas de bois, poutres, barres, planches, briques, etc.) ainsi que les objets domestiques (outils de jardin par exemple). Espaces fermés, semi-fermés ou ouverts, articulés au bâtiment principal, accolés ou non, ils sont des éléments clés d'un gradient entre logement (intérieur) et jardin (extérieur), entre les espaces privés et publics, clos ou en plein air, chauffés ou non chauffés. Ils relèvent à la fois du loisir et du vivrier, du confort et de l'économie de subsistance. Ils brouillent les limites entre l'espace bâti et non bâti, l'intérieur et l'extérieur. Leurs formes et leurs usages évoluent en fonction des saisons et des occasions de la vie, comme autant d'habitats «à légèreté d'ancrage, [qui] montrent tous, où qu'ils soient, une adaptation évolutive au monde qui vient, aux difficultés économiques et à la mondialisation» (PÉTONNET 2011: 199)³. Ils renforcent l'habitabilité du jardin aux beaux jours et sont autant de filtres entre l'extérieur et les espaces chauffés, ou simplement abrités.

Les règles d'urbanisme tentent pourtant d'effacer toutes constructions informelles, elles «aboutissent à une uniformisation des modes d'habiter avec des répercussions sur le droit de propriété, car il n'est pas dit que l'on puisse habiter comme on veut sur son propre terrain» (PÉTONNET 2011: 196). Les recherches en sciences sociales sur le monde pavillonnaire ont d'ailleurs montré que l'effort de normalisation au nom de l'esthétique n'a pas empêché les habitants de continuer de personnaliser les cabanes réglementaires en bravant les interdits, celui d'élever des lapins en cachette par exemple (DUBOST 2000). L'architecture vernaculaire est aujourd'hui dévalorisée alors que depuis des siècles elle est à l'origine d'ouvrages d'indéniable qualité esthétique à travers le monde⁴ (jardins en terrasse, bâtiments agricoles, fermes, maisons d'habitation, ouvrages de réten-

tion et de distribution des eaux pluviales et d'irrigation, de chauffage ou de rafraîchissement des maisons et autres murs à abeilles également). L'esthétique tire son sens de mécanismes techniques d'économie des ressources. Comme Pierre Frey, nous pensons que cette architecture du système D et du vernaculaire est toujours vivante (FREY 2010).

4 / Paysages vivants de demain?

Si elles révèlent des mécanismes de grand intérêt au regard des préoccupations environnementales actuelles, les enquêtes réalisées en montrent les limites. Ces dernières décennies, ce savoir-faire de la débrouille et l'esprit d'autosubsistance régi par un principe de sobriété ancré dans la culture populaire se sont délités. Le vivrier et le système D sont par ailleurs en décalage avec les normes juridiques et culturelles qui encadrent la vie des habitants. Les réglementations d'urbanisme tentent en effet de limiter la construction d'ajouts et d'appentis et la représentation hygiéniste du jardin, encore largement dominante, prône l'élimination de la nature spontanée qui «ne fait pas propre» et rend le jardinage fastidieux, en fait une contrainte. Par ailleurs, la grande distribution du bricolage et les supermarchés discount viennent très efficacement concurrencer la fabrication «maison». Enfin, s'il apporte des solutions créatives et souvent efficaces à court terme (réduction des consommations et donc des factures) en matière d'adaptation énergétique de la maison, le système D connaît deux limites: une mise en œuvre généralement approximative des matériaux et l'absence de projet global.

Les leçons à tirer de ces enquêtes et des manières d'habiter représentées dans ce schéma d'évolution des usages du sol sur une même parcelle sont donc multiples, et paradoxales. Le constat, localement, d'un affaiblissement et d'une marginalisation sociale de cette double culture, ouvrière et paysanne, vivrière et ingénieuse, est plutôt négatif. Mais l'expression d'une malléabilité socio-écologique, d'un potentiel d'adaptation dans les relations à l'environnement, à la gestion économe des ressources naturelles donne quelque espoir de réversibilité et de résilience. Les ressorts de cette culture ne sont pas détruits, et on peut être optimiste sur la capacité des habitants à puiser dans le fond de compétences du savoir-habiter vernaculaire, si une dynamique politique et culturelle locale y était favorable.

Les détours vers les exemples d'architectures vernaculaires en France et à l'étranger révèlent par ailleurs crûment les enjeux architecturaux actuels et conduisent à réfléchir sur le rôle de l'architecte et le fonctionnement de l'ensemble du processus de conception et de réalisation. Il est prioritaire aujourd'hui de transformer le déjà-là, plutôt que de construire le neuf, et une véritable pensée de l'adaptation pourrait se développer. Elle a beaucoup à apprendre de la culture populaire et du système D, foisonnant d'intelligence empirique et sociale. Et plus les solutions seront accessibles à tous, plus les habitants se sentiront en capacité de contribuer à la fabrication de leur maison.

¹ Voir MAYER 2014.

² Après «La Soudière» (prestigieuse usine pourvoyeuse des vitres du château de Versailles) et les établissements Saint-Gobain, les industries chimiques se sont succédées jusqu'à Arkema, dont l'annonce de fermeture a été faite en septembre 2013; le processus de démantèlement est toujours en cours. En 2013, le taux de chômage à Sinceny était de 14,2% [source Insee].

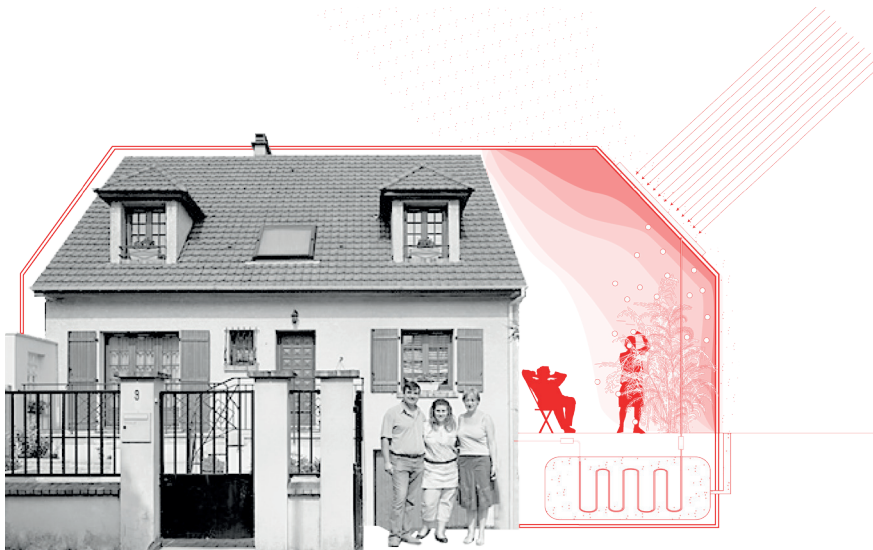
³ PÉTONNET 2011. Dans la grande famille des cabanes, l'auteur accorde une attention particulière au container, objet symbolique de la mondialisation, détourné de ses fonctions pour abriter les humains.

⁴ Nous avons constitué un dossier réunissant des exemples d'architectures et de paysages issus d'autoconstruction, en France et à l'étranger.

L'habitat pavillonnaire représente un symbole fort du divorce qui s'opère entre le citoyen et l'architecte. Plus intéressé par le grand capital que par le local, l'architecte s'éloigne de sa mission d'intérêt public. Toyo Ito en fait le constat:

C'est à l'architecte qu'il revient le rôle de rendre tangible le Capital invisible, c'est pourquoi il se déplace en quête des lieux où s'entassent les capitaux [...]. Voilà ce qu'est l'architecture moderne. (Ito 2014: 154)

Cette distance installée entre l'architecte et les habitants, avec le local de manière générale, est d'autant plus problématique aujourd'hui que les enjeux de développement durable appellent à de nouvelles compétences professionnelles, constructives, techniques et plastiques. Si la question du pavillonnaire n'est pas considérée en France comme un sujet digne d'intérêt par les architectes, c'est qu'ils sont (ou se sont) exclus de la logique économique de sa production sur catalogue, qui comporte d'un côté les papillonneurs (constructeurs de maisons clés en mains) et de l'autre, l'immense marché des matériaux de construction offerts au grand public sous le mot d'ordre *do it yourself*. Patrick Bouchain évoque les relations inégales entre l'architecte et son client quand le premier essaye d'imposer sa science face à quelqu'un qui ne comprend pas.



C'est vrai que c'est un art incroyable, puisque c'est un art «utile» – contrairement peut-être aux autres arts, et en même temps c'est un art qui vous entoure. Tout le monde pratique l'architecture au quotidien en ouvrant une porte, un robinet, une fenêtre, en regardant son voisin, en modifiant un peu sa maison, son appartement. Et on voudrait nous faire croire que c'est un art inabordable, que c'est l'œuvre des techniciens, des politiques, et que si on fait parler les usagers, c'est démagogique.¹

C'est pourquoi Patrick Bouchain milite contre les chantiers du monde globalisé et l'économie contemporaine de la construction. Pour lui, le chantier devient le lieu d'une réconciliation possible entre les citoyens et l'architecture, chantier «vernaculaire» précise-t-il, à la suite de Pierre Frey, qui définit l'architecture vernaculaire à partir de «tout ce qui demeure périphérique ou extérieur aux flux mondiaux du capital et tout ce qui, de gré ou de force, se dérobe à son contrôle [...], toutes les démarches qui tendent à agencer de manière optimale les ressources et les matériaux disponibles en abondance ou à très bas prix, y compris la plus importante d'entre elles, la force de travail» (FREY 2010: 45). L'enjeu est important si l'on considère (comme exposé dans l'Introduction de cet ouvrage) la préférence massive des Français pour la maison individuelle, l'occupation dominante de cette forme d'urbanisation basée sur des modèles peu pérennes, dans des formes architecturale et urbaine majoritairement guidées par la loi du marché. En matière d'expertise architecturale, culturelle et sociale sur le traitement de la précarité énergétique des populations de ces quartiers, les besoins sont urgents. Ils le sont d'autant plus si l'on élargit la perspective à la question de l'adaptation environnementale de ces pans entiers d'urbanisation dispersée. La recherche a donc porté sur l'attitude vernaculaire appliquée à la transformation de l'existant dans les territoires d'urbanisation dispersée.

1 / Acclimatation de l'habitat pavillonnaire

Vernaculaire. Au contraire de l'architecture moderne qui visait un vocabulaire universel et international, l'architecture vernaculaire traditionnelle est fondée sur une prise en compte des données techniques et climatiques locales. Elle a donné dans le passé, à chaque région française, une identité culturelle et esthétique guidée par les enjeux locaux d'énergie, d'eau et de matériaux de construction (la pierre calcaire de Bourgogne, le schiste du Massif Central, la brique de Picardie, les citernes et puits intégrés ou dissociés de la maison, les longères et les maisons sur pilotis, et tous ces détails constructifs, esthétiques et utiles). La notion de vernaculaire «exprime le fait que l'être humain n'est pas seulement un être doté du langage, de la pensée, et de la possibilité d'agir librement (ce qui définit la capacité politique), mais qu'il est aussi, et dans le même temps, un habitant du monde, un habitant de la terre et de la nature. En d'autres termes il a un sol, et il fait partie d'un milieu, avec lequel il entretient constamment des relations. Le vernaculaire est d'une certaine façon le signe de la présence de ce milieu, en particulier du milieu naturel, et de ce sol» (BESSE 2003: 27).

Les théories sur l'architecture vernaculaire sont souvent portées par des visions traditionnelles et patrimoniales: Charte du patrimoine bâti vernaculaire par le

Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) 1999², inventaires d'architectures françaises rurales ou anglaises (OLIVER 1997). D'autres auteurs considèrent cette architecture comme révélatrice d'une dimension économique spécifique (Illich)³ ou d'une œuvre collective (Rudovsky)⁴. La notion de *vernaculaire* qui est mise en question ici, à partir de regards croisés entre architectes, ethnologues et écologues, va de pair avec une posture engagée d'antimondialisation et une approche interdisciplinaire pour appréhender le milieu local dans toute sa complexité. En revendiquant une architecture qui entretiendrait des liens étroits avec les ressources locales et l'économie de moyens, cette contribution interroge l'actualité de la notion de *vernaculaire* appliquée à la transformation du cadre existant, à travers sur ce qu'on pourrait nommer *le vernaculaire contemporain de l'adaptation environnementale*.

Acclimatation. La notion d'*acclimatation*, «terme utilisé pour l'adaptation d'une population d'organismes à différents changements d'ordre environnementaux»⁵, s'applique également à un organisme qui subit des modifications physiologiques et/ou morphologiques provoquées par des modifications environnementales. Par extrapolation, cette notion ne pourrait-elle s'appliquer à notre cadre de vie, cadre bâti, dans une démarche de réparation et d'adaptation de notre patrimoine, non pas au sens des «Monuments Historiques» mais dans l'acception du déjà-là, des espaces urbanisés, et de leur nécessaire adaptation au changement climatique? L'application de la notion d'*acclimatation* à l'architecture élargit le champ de l'adaptation environnementale des territoires bâtis en lui donnant une dimension sociale. Il ne suffit plus de mettre le bâti aux normes énergétiques mais il faut penser l'espace urbanisé avec ses habitants et ses espaces de nature.

Dans ces conditions, l'attitude *vernaculaire* s'applique au bâti existant en prenant en considération les transformations déjà réalisées en tant qu'exemples de formes d'acclimatation aux changements climatiques réalisées par les habitants sur le bâti. Les ressources locales sont convoquées comme autant de matériaux d'une réparation architecturale, culturelle et sociale: filières matériaux, biodiversité familière, système D, pratiques vivrières et modes d'habiter en phase avec les économies d'énergie et les aléas climatiques.

Cette vision de l'adaptation environnementale doit permettre d'inventer une nouvelle esthétique architecturale, une «nouvelle architecture vernaculaire», visant à «distinguer des pratiques qui placent la priorité le plus clairement et le plus radicalement sur le respect des critères humains (individuels et sociaux), environnementaux (ressources, mise en œuvre et performance) et architecturaux» (FREY 2010: 45). Le vernaculaire contemporain ferait ainsi la preuve qu'au contact avec la nature et avec le vivant, vivrier notamment, l'espace bâti pourrait se transformer pour devenir le support d'expérimentations des formes de dépassement des modèles économiques, financiers et technologiques insoutenables actuels.

Ce faisant, l'architecture est comprise non comme un commencement mais plutôt un moment de la vie d'un territoire. Faire le choix de cette approche implique de relever l'état existant, en considérant attentivement les savoir-faire des habitants

et les transformations qu'ils ont déjà opérées sur le bâti. La démarche de relevé du bâti existant, ici pavillonnaire, à la recherche des conditions d'acclimatation, a consisté à mettre en tension des observations de terrain (modalités concrètes et localisées d'autoacclimatation, bricolages, petite production vivrière, système D), des projets de transformations spatiales (ateliers de projet avec des étudiants en architecture)⁶ et une base de références d'architectures vernaculaires à travers le monde.

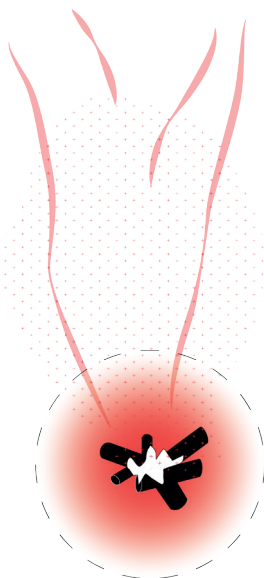
2 / Décrire par les explorations spatiales

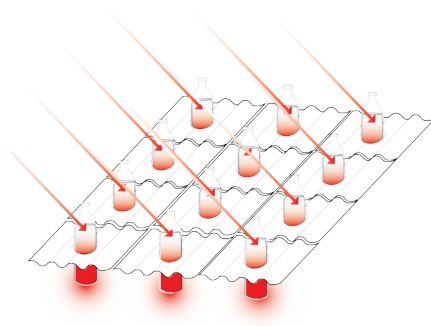
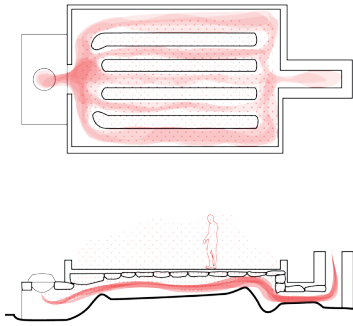
Les enquêtes ethnographiques menées à Sinceny, en Picardie (voir le chapitre précédent), ont constitué le point de départ des propositions de transformations spatiales menées par les étudiants en architecture. En parallèle, un recueil d'exemples d'architecture vernaculaire ancienne, en France et à l'étranger, a été réalisé par les chercheurs et par les étudiants. Il a accompagné la démarche comme une base de données commune aux architectes et aux ethnologues en illustrant les liens possibles entre des techniques d'optimisation des ressources (chauffage, eaux pluviales, matériaux...) et les formes architecturales et sociales. Une première catégorie, «vernaculaire ancien», réunit des exemples d'architecture traditionnelle française ou étrangère dans lesquels l'esthétique est conduite par une donnée technique. Une deuxième catégorie, «vernaculaire bricolage», présente à la fois des systèmes ingénieux du système D mais surtout des produits issus des catalogues des magasins de matériaux qui ont remplacé les savoir-faire locaux et signalent, aujourd'hui, la mondialisation de l'autoréhabilitation. Une troisième famille, «vernaculaire de contre-culture», regroupe des réalisations alternatives contemporaines que l'on peut qualifier de vernaculaires par leur mode de production et leur sensibilité au contexte local et social. Ces exemples ont été classés par thèmes et, ou par élément d'architecture. Ils font l'objet d'une analyse interdisciplinaire (écologique, ethnologique et architecturale) et montrent le lien entre formes bâties et techniques.

Le travail de projet, intégré dans le processus de recherche, a permis d'alimenter de nombreux débats interdisciplinaires. Ils ont en particulier porté sur la dialectique entre architecture en autoconstruction et architecture experte, ou, pour reprendre la classification opérée par Christopher Alexander, entre «civilisation naturelle» (si la fabrication des formes s'y prend d'une manière informelle, par imitation et correction), et «civilisation consciente» lorsque «la fabrication des formes fait l'objet d'un enseignement académique, selon des règles explicites» (ALEXANDER 1971: 30). Ces explorations spatiales⁷ énoncent des hypothèses d'acclimatation en formulant des propositions de transformation des situations existantes vers une adaptation environnementale. Ce ne sont pas des propositions abouties mais plutôt une expérience d'écriture d'un vocabulaire des *paysages vivants*, que nous avons définis comme «des organisations paysa-



DATABASE VERNACULAIRE
CONTRE-CULTURE: LE FEU DE
CAMP, D'APRÈS
REYNER BANHAM.





DATABASE VERNACULAIRE
ANCIEN: CHAUFFAGE CORÉEN (À
GAUCHE).

DATABASE VERNACULAIRE
BRICOLAGE: LUMIDOME
(À DROITE).



gères et architecturales qui établissent (rétablissent, réinventent) une relation attentive et inventive entre le bâti, le sol, la végétation spontanée et cultivée, mais aussi les relations sociales, la culture et l'histoire locales» (voir partie II, chap. 1). En rendant chaque parcelle plus autonome d'un point de vue énergétique et hydraulique, plus apte à développer une activité vivrière et un système D, la démarche consiste à renouer avec l'histoire sociale et culturelle. L'énergie et l'eau sont prises comme les deux piliers vitaux de l'architecture capables d'influer sur l'organisation des espaces et l'esthétique des volumes comme ce fut le cas dans l'architecture vernaculaire traditionnelle. Aujourd'hui, ce sont les postes de charges d'habitation qui pèsent le plus sur le budget des ménages et qui dépendent souvent des grands gestionnaires privés des réseaux (alimentation et assainissement de l'eau, gaz et électricité). En mettant en œuvre des solutions alternatives de production d'énergie, d'assainissement ou d'alimentation en eau, ces habitants inventent des formes hybrides de déconnexion vis-à-vis des réseaux qui trouvent aujourd'hui toute leur actualité dans ces temps de vulnérabilité écologique, économique et sociale.

Être autonome, c'est être déconnecté du grand modèle historique normatif, c'est la possibilité de bâtir à d'autres échelles un système de services. La déconnexion, ce n'est pas projeter sans le réseau mais réinventer du réseau et des modes de connexion autres. (LOPEZ 2014: 283)

A / Projets d'acclimatation thermique

Aujourd'hui, à Sinceny, l'amélioration des performances énergétiques de la maison s'opère par autoconstruction de différents dispositifs: protection ou production [isolation, panneaux solaires], extension des espaces de vie [vérandas], stockage [abris pour le bois et les déchets], autoproduction de ressources [serres]... Toute cette diversité prouve une «polyvalence de la nécessité» (BONNETTE-LUCAS 1991: 70). Les vérandas, achetées ou bricolées à partir de menuiseries réutilisées sont souvent greffées sur la pièce à vivre de la maison (salle à manger, séjour), et conçues comme des extensions de l'intérieur vers le jardin (c'est la possibilité d'une pièce en plus à moindre coût). L'effet de serre microlocal, au sens bénéfique, s'accompagne d'un gain de lumière naturelle qui permet la culture de plantes d'intérieur et la création d'un microclimat produit par la liaison entre le logement

et le jardin. Créant des excroissances métalliques sur les façades en brique ou en enduit, ces extensions autoconstruites transforment l'image de la maison. Elles s'appliquent également à des sas d'entrée afin de limiter les déperditions de chaleur. Des seuils sont ainsi créés, comme autant de filtres entre l'intérieur et l'extérieur pour préserver le foyer, étendre des pièces, préserver l'intimité du logement, créer des lieux lumineux et en contact avec le jardin, en toutes saisons. Ces espaces climatiques servent au rangement de vêtements utilisés pour aller dehors (bottes, chaussures et manteaux) ou aux produits du jardin (stockage des aliments, hivernage des plantes fragiles).

Dans notre collection d'architecture vernaculaire, sont réunis des exemples témoignant d'une relation forte et directe entre production d'énergie (économie, confort d'hiver et d'été...) et esthétique des formes (tours à vents, «murs Trombe», toitures en débord, doubles façades, doubles planchers...). Toute la contre-culture en architecture est nourrie d'une réinterprétation de dispositifs bioclimatiques anciens en faisant appel à des technologies simples et économiques: maisons autonomes et reproductibles, Buckminster Fuller (1928), Steve Baer (1971), Golueke et Oswald (1979) Alexander Pike (1973) Richard Rogers (1978) [KNAACK 2013]. Reyner Banham, sublime ce lien entre forme et technique en prenant l'analogie du feu de camp pour développer l'idée d'une architecture libre et variable en fonction des éléments naturels, notamment du vent [BANHAM 1972] (voir précédemment l'illustration du feu de camp). Cette architecture météorologique [RAHM 2009] basée sur des relations de cause à effet entre convexion et spatialité apporte des réponses aux questions environnementales actuelles. L'architecture vernaculaire-bricolage, notamment à travers les produits de catalogue exploite le filon des économies d'énergie pour promouvoir des techniques sophistiquées (domotique, isolation, menuiseries, production de chaleur...) mais aussi des vérandas ou sas d'entrée... Le bricolage consiste aussi à assembler des déchets de la grande consommation, comme des bouteilles en plastique pour les transformer en source d'éclairage (voir précédemment l'illustration du lumidome). Les projets des étudiants considèrent la question énergétique comme centrale dans l'acclimatation de la maison. Certains s'inspirent des maisons serre et du transfert de technologie de l'industrie agricole et jardinière au bâtiment, à l'exemple de ce scénario qui pousse le dispositif à son paroxysme en proposant d'habiter la serre (Irene Planchuelo Gomez): la maison existante n'a plus besoin de toiture en pente et le dernier niveau est ouvert sur le jardin, lui-même intégré dans la même enveloppe climatique. Dans ce projet la conception de tous les éléments architecturaux traditionnels est repensée dans leur appartenance à ce paysage continu entre la maison et le jardin: sols, murs, ouvertures, réseaux techniques... Les habitants, un couple passionné de jardinage, trouvant leur terrain trop réduit, ont exprimé le souhait d'améliorer leur production vivrière en partageant avec la parcelle voisine. Dans le projet d'acclimatation de la maison existante, la limite de propriété s'efface au profit de la continuité du sol productif et habité.

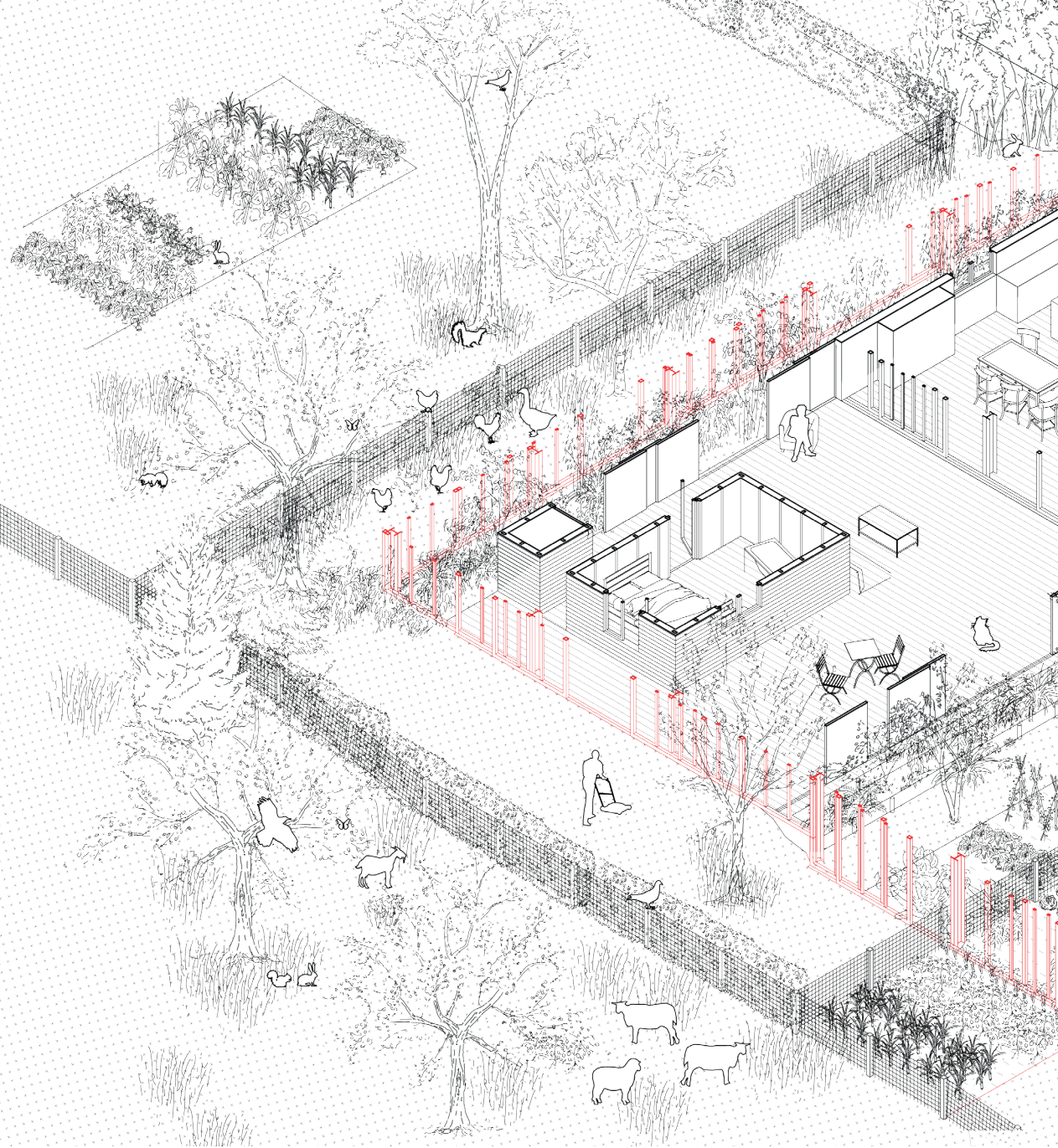
D'autres projets s'intéressent au contrôle des flux d'air inspiré des «tours à vent» pour imaginer des spatialités inédites (aspire l'air chaud vers l'extérieur, créer de l'inertie thermique par des épaisseurs d'air). Ainsi, le projet de Jang Jae propose

de calculer l'extension potentielle d'une maison en fonction de la capacité de convection du poêle à bois. L'extension ressemble à une gaine de ventilation et les pièces à vivre s'agrègent sur le courant d'air chaud en été et frais en hiver au moyen d'une prise d'air dans la cave. Le projet tire parti de ces spatialités étirées pour créer des espaces habitables dans les interstices de la régulation climatique. Un autre projet (Martin Fessard) dénonce les normes thermiques actuelles qui favorisent le concept de «bouteille thermos» en faisant la chasse aux ponts thermiques (protéger le logement des aléas climatiques par des façades totalement hermétiques) et imagine de favoriser des échanges entre le bâti et le milieu, l'intérieur et le jardin. Le dispositif d'«oignon climatique» établit une relation entre l'intérieur et l'extérieur qui s'organise en couches successives, plus ou moins proches, épaisses, poreuses, transparentes. Le bâti existant est transformé par des épaisseurs successives, déclinaisons d'entre-deux et d'une diversité de climats selon les saisons. Ce scénario fait émerger l'idée d'un mode de vie nomade au sein de la parcelle, entre la maison et le jardin et au gré des saisons, des lieux apparaissent ou s'effacent pour profiter du soleil, s'abriter de la pluie... En hiver le logement se rétracte en deçà des murs, en été il se dilate jusqu'à la clôture du jardin, tout en oscillant entre les deux limites au gré des galeries, balcons, loggias, cabanes, abris, etc... Ces climats diversifiés favorisent la multiplication des usages et productions et permettent d'habiter à tout moment de l'année la maison et le jardin dans toute sa longueur. Ce même projet propose d'utiliser l'inertie thermique des façades en brique pour créer un mur dit «capteur» (dans la mesure où il capte la chaleur du soleil pour la restituer à l'intérieur du logement) par une paroi vitrée posée devant le mur existant plein sud. Ce double volume est dimensionné pour ajouter une pièce, en contact avec le jardin, alors que la façade d'origine ne possède que des petites fenêtres.

B / Acclimatation hydrique

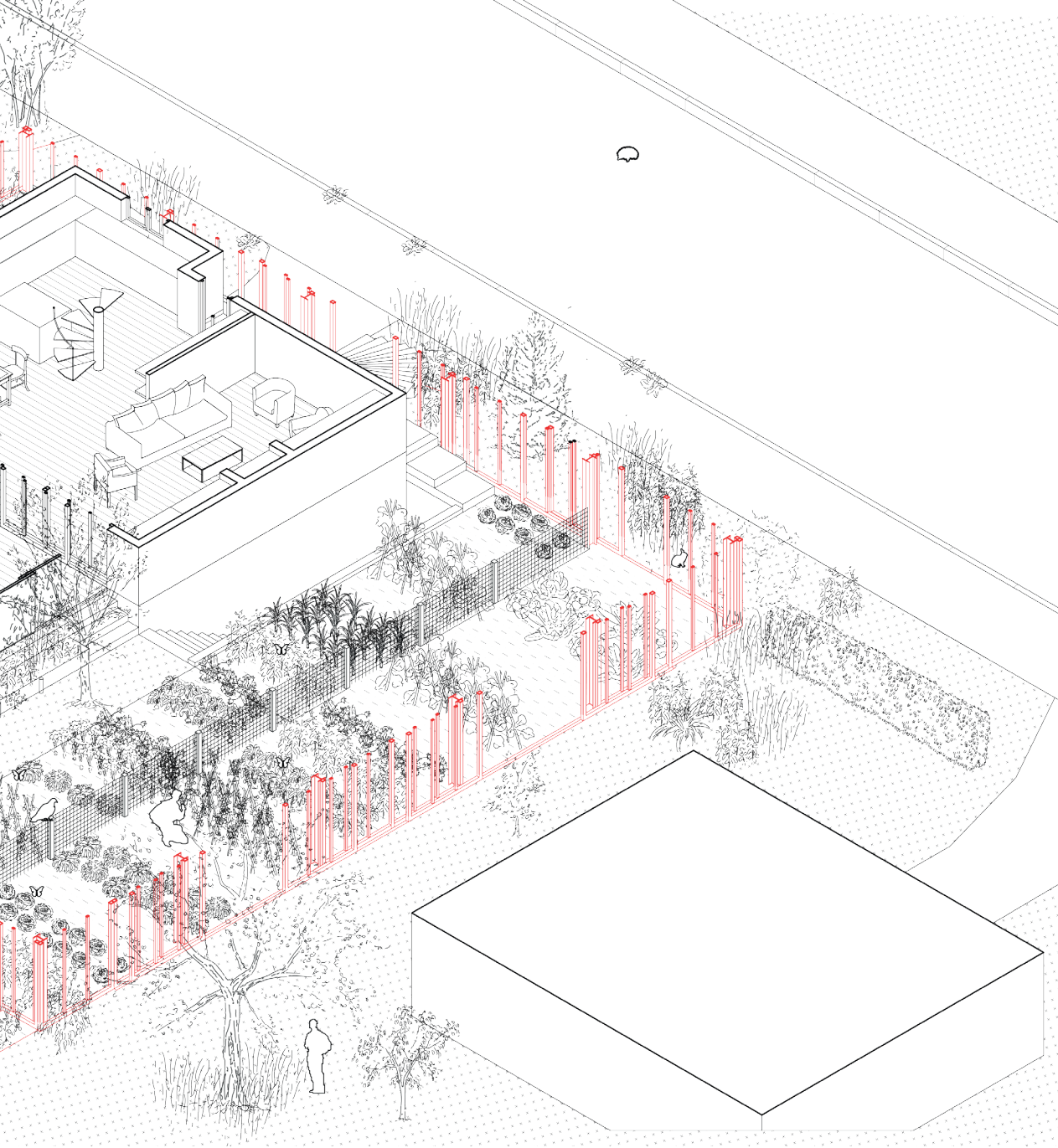
Comme démontré dans les enquêtes ethnographiques, l'eau est un élément essentiel du paysage vivant. Aujourd'hui à Sinceny, l'eau des toitures est récupérée et distribuée dans les jardins et les annexes, ou recyclée pour les fonctions d'habitation. L'eau redessine la parcelle comme un mécanisme du paysage vivant, à la fois ludique et vivifiant. Elle organise les programmes en fonction de la capacité du sol à absorber, récupérer, retenir, distribuer le précieux liquide recueilli. Les activités de jardinage et de loisirs se répartissent ainsi sur le terrain. Les maisons d'origine possédaient toutes un puits individuel ou collectif et les réseaux d'alimentation en eau potable n'ont pas réussi à détrôner les savoir-faire hydrauliques, les parcelles développent toutes une certaine autonomie.

Dans l'architecture vernaculaire traditionnelle, la gestion de l'eau est un élément structurant des pratiques traditionnelles d'urbanisation. L'eau ne se limite pas à la maison elle-même (citerne, pente de toit...) mais devient un élément de rattachement de la maison au site, au jardin. Le vocabulaire lié au système hydraulique est très riche et dépend des habitudes locales, des nécessités de drainer ou de retenir l'eau (canaux, **béals**, bassins, puits, mares, haies...). Tous ces dispositifs parti-



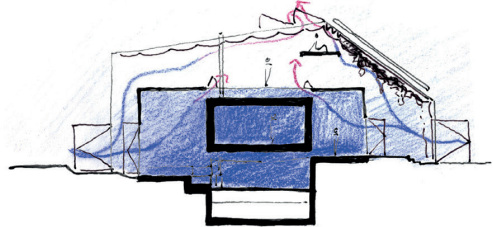
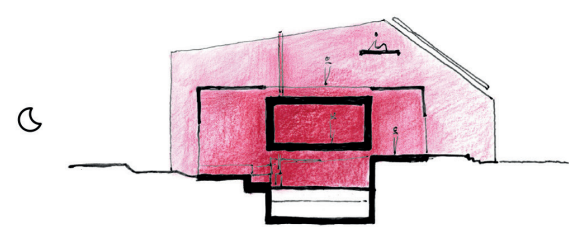
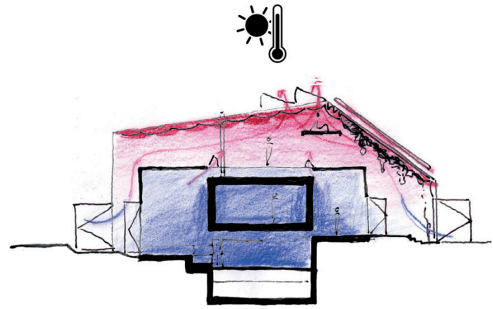
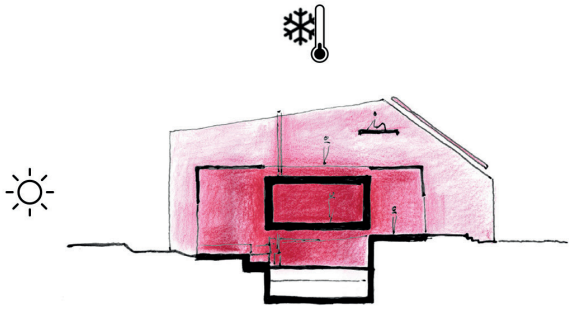
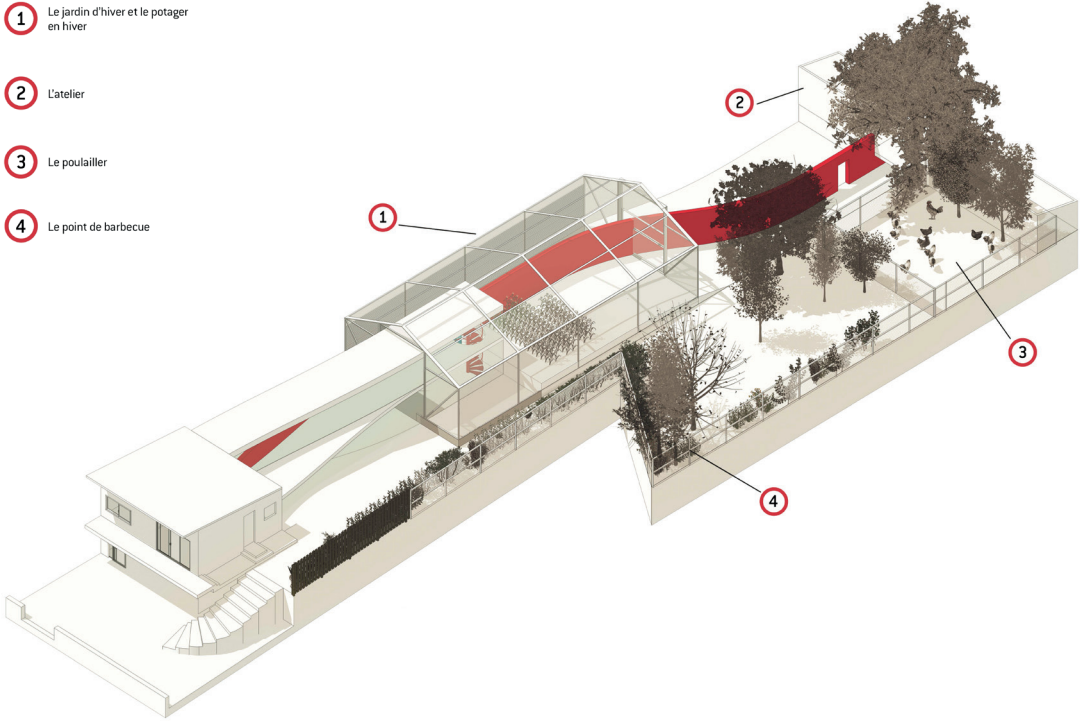
PROJET DE MASTER (ENSAPB 2015), IRÈNE PLANCHUELO, LES OPÉRATIONS D'ACCLIMATATION EFFACENT LES LIMITES ENTRE LA MAISON ET LE JARDIN, D'UNE PARCELLE À L'AUTRE. LE MICROCOSME AINSI CRÉÉ ÉVOLUE EN FONCTION DES HABITANTS, DES SAISONS ET DES HEURES DE LA JOURNÉE.

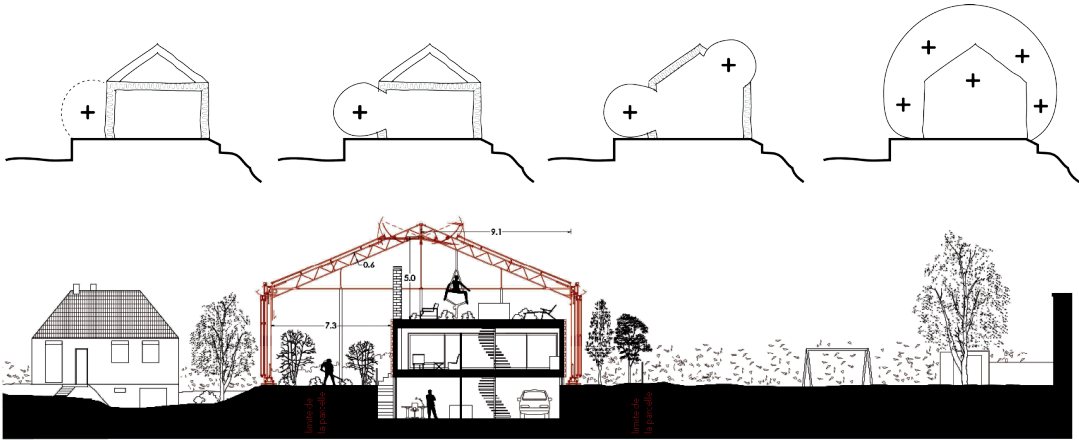
cipent à la construction d'un paysage et tissent des liens entre les activités domestiques et le bâti. Si elle a été massivement exclue de la pensée spatiale et canalisée dans des tuyaux au 20^e siècle (pensée hygiéniste), l'eau s'infiltré à nouveau dans les réflexions sur les aménagements contemporains vernaculaires qu'il s'agisse de la récupérer, de la stocker pour des usages ultérieurs (dans le jardin ou l'intérieur de la maison), ou d'assainir les rejets.



Dans le vernaculaire de la contre-culture, la gestion de l'eau compte parmi les données architecturales importantes, visant l'autosuffisance mais également une mise en scène de la nature, la construction de paysages. L'eau de pluie devient une matière de l'architecture (Taliesin de Frank L. Wright [1910], La Cuadra San Cristobal de Barragan [1968], la Kempsey House [1974-1975]). Dans les catalogues de bricolage, de nombreux dispositifs permettent de récupérer l'eau ou de

- 1 Le jardin d'hiver et le potager en hiver
- 2 L'atelier
- 3 Le poulailler
- 4 Le point de barbecue





l'assainir et l'homme bricoleur porte son art à économiser l'eau à travers toutes sortes de citernes du commerce ou de récupération.

La proposition d'Hermine Metzger prend la question de l'assainissement des eaux grises et vannes comme un enjeu de l'urbanisation dispersée. Un ensemble de quatre maisons réparties autour d'un système de lagunage collectif, constitue l'unité de base de ce lotissement. Situé sur un terrain inoccupé de l'îlot de Sinceny, en place d'un ancien moulin à eau, cet ensemble récupère les eaux de ruissellement de l'îlot et en profite pour proposer un système d'irrigation en cœur d'îlot.

Le projet de Martin Fessard, déjà cité précédemment, intègre le chemin de l'eau comme élément d'aménagement des fonctions sur la parcelle. La famille, un couple un peu âgé passionné de jardinage, a le désir de recevoir ses enfants et petits-enfants. La parcelle est grande mais toute en longueur et la maison, très petite, en bordure de voie, offre peu de contact avec le jardin. Les occupants ont déjà installé un coin tranquille au milieu de la parcelle, pour les beaux jours. C'est entre ce lieu de plaisir, le potager existant et la maison actuelle que le système d'irrigation et d'assainissement est proposé. Il devient structurant et permet d'installer des extensions de la maison (annexe, gîte indépendant), une piscine, et un agrandissement du potager existant.

PROJET DE MASTER D'IRENE PANCHUELO, ENSA PARIS-BELLEVILLE (2015).



3 / Projeter les défis de l'acclimatation

Les matériaux issus des relevés de terrain et des enquêtes ethnographiques, accompagnés de l'ensemble des explorations spatiales imaginées par les étudiants en architecture sont autant d'énoncés de possibles ou d'impossibles qui peuvent être théorisés, conceptualisés, pour alimenter la recherche. Les explorations spatiales des étudiants considèrent la parcelle comme un micro-territoire productif incluant les espaces bâtis (maison principale et annexes) et le jardin. La maison devient un organisme vivant en fonction des saisons et des évolutions de la famille. Chaque interface entre l'intérieur et l'extérieur se

PAGE PRÉCÉDENTE:
PROJET DE MASTER DE JANG JAE,
ENSA PARIS-BELLEVILLE (2015)
(EN HAUT).

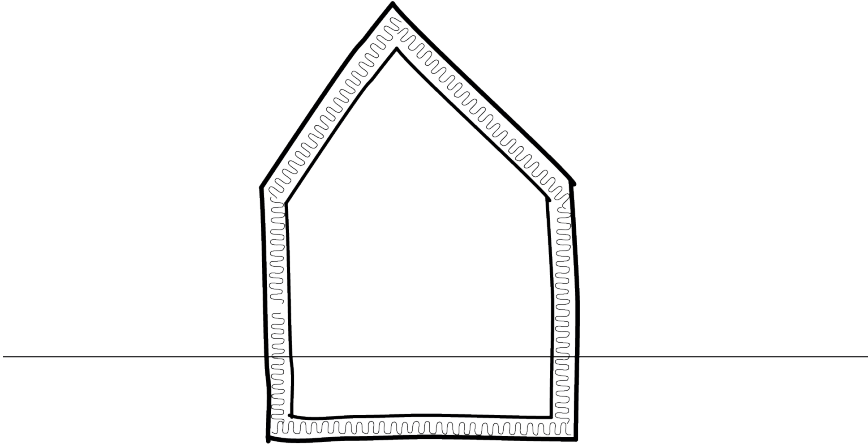
PROJET DE MASTER DE
MARTIN FESSARD, ENSA PARIS-
BELLEVILLE (2015) (EN BAS).

présente comme une occasion de projet, de création de lieu de contact avec le jardin, d'espaces intermédiaires entre le climat et les pièces chauffées. La maison existante s'acclimate par opérations de transformations, dilatations, extensions, protections... Elle se déforme en fonction du temps qu'il fait. La façade sud se déploie sous forme d'un feuilletage qui la protège en cas de canicule, crée des espaces de transition et en hiver, amplifie les apports solaires. Le mur sud existant devient partie prenante d'un «mur Trombe» avec une paroi vitrée. La façade nord se protège avec des ouvertures réduites et un isolant épais. Chaque seuil, espace de contact entre l'extérieur et l'intérieur, constitue aujourd'hui un pont thermique potentiel et devient élément de projet, de création. La façade s'anime en réanimant la maison. Les éléments naturels, eau, soleil, vent, terre sont autant de ressources locales qui conduisent les transformations selon des critères de microtopographie, de conduction, de circulation de l'air. Les changements s'opèrent selon des logiques de fluides, eau et air. La récupération des eaux de pluie redevient essentielle pour la vie des habitants (jardin potager, piscine, alimentation dans la maison). Le stockage prend de l'importance et des citernes trouvent leur place dans le dispositif général. Toute surface capable de recueillir des eaux (toitures et surfaces minéralisées) et de la conduire vers la réserve (caniveaux, fossés...) est précieuse. Le système hydraulique prend une grande importance dans la conception.

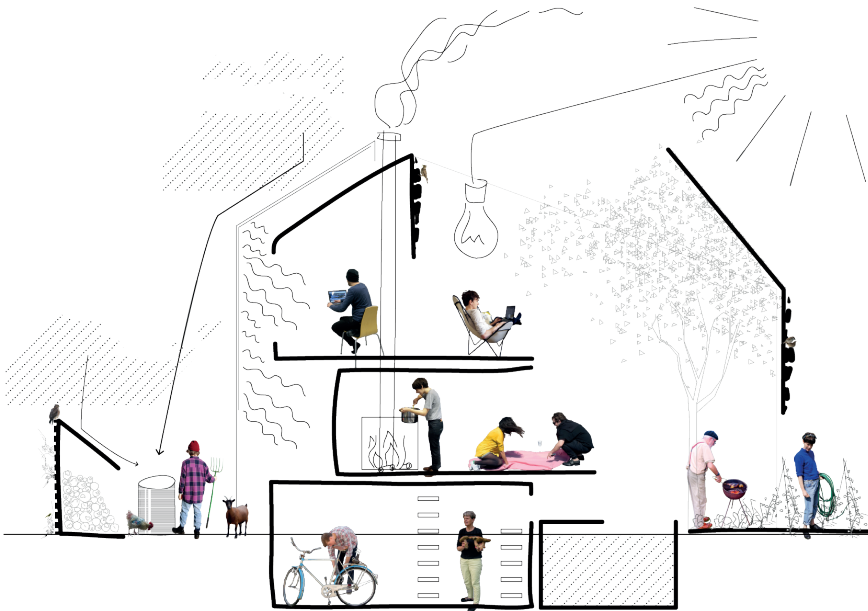
La maison gagne en intérêt et valeur en fonction des potentiels offerts par son contexte, ses habitants et les éléments naturels, l'atmosphère changeante des saisons. Elle n'est plus isolée, tel un petit monde clos parfaitement maîtrisé mais se déploie au contraire, ou se replie, en fonction des saisons, des moments de la semaine ou des heures de la journée: c'est une sorte de réinterprétation du jardin d'hiver ou de la véranda.

L'adaptation environnementale du bâti pavillonnaire offre l'occasion d'une attitude vernaculaire architecturale de l'acclimatation dont on peut énoncer les grands principes:

- Interfaces: l'architecture n'est plus réductible au bâti mais s'affirme dans des relations vitales avec le jardin, avec les ressources locales et les espaces de nature, l'histoire sociale et culturelle, le système D et le vivrier.
- Rôle de l'architecte: si l'architecte a été exclu de la production des quartiers pavillonnaires, ce bâti ordinaire, il peut trouver un rôle important dans ces opérations d'acclimatation en proposant des projets créatifs sur les plans technique et économique, d'échelle collective, territoriale et paysagère. En projetant des évolutions possibles et en observant les transformations déjà opérées par les habitants, comme autant de signes d'acclimatation, il peut opérer une réconciliation avec l'habitant, notamment autour de la mise en œuvre et de l'organisation du chantier. Il n'agit plus seul car il doit s'appuyer sur des enquêtes précises sur les cultures locales et comprendre ainsi les habitants, dialoguer aussi directement avec eux. Les techniques proposées sont simples et économiques. Les projets ne sont pas des objets finis mais énoncent plutôt une philosophie qui pourra être mise en œuvre par phase, en autoconstruction, au moyen d'éléments du commerce. L'habitant est directement impliqué dans le processus d'acclimatation



Ceci n'est pas une maison.



«CECI N'EST PAS UNE MAISON». LA MAISON S'ACCLIMATE À SON ENVIRONNEMENT EN S'OUVRANT À DE MULTIPLES USAGES. LES FONCTIONS SE POSITIONNENT SELON LES SAISONS ET LE CONFORT RECHERCHÉ. LA DIFFÉRENCE ENTRE UNE MISE AUX NORMES ET UNE OPÉRATION D'ACCLIMATION SE TROUVE DANS LA MANIÈRE DONT L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR INTERAGISSENT AVEC L'ENVIRONNEMENT LOCAL. (© BÉATRICE MARIOLLE, MARIE-ANGE JAMBU, 2015)

de sa maison. La formation des architectes dans ce sens est importante, à la fois pour leur apprendre l'intérêt de l'interdisciplinarité et pour les inciter à l'écoute, à l'observation et au dialogue.

— Normes architecturales: aujourd'hui en France, les mêmes normes thermiques s'appliquent dans l'habitat individuel ou collectif imposant des solutions préétablies: l'isolation par l'extérieur en cas de ravalement, l'isolation des parois opaques en cas d'extension de plus de 5m^2 ... Elles visent à protéger le logement du climat, à maîtriser un confort égal dans toutes les pièces. Le cas du pavillonnaire est

révélateur de solutions hybrides dans lesquelles les habitants sont acteurs de la transformation de leur cadre de vie avec pour objectif de limiter les charges d'habitation et d'adapter la maison aux évolutions de la famille. Les enquêtes ethnographiques à Sinceny ont montré que le système D et le vivrier produisaient de la valeur durable (économies d'énergie, eau et alimentation). Penser une architecture vivante permet de mettre en œuvre une démarche globale qui lie maison et jardin avec le climat et les éléments naturels. Plutôt que des normes clivant le bâti et le jardin, l'expert et l'habitant, l'architecte et l'ethnologue, le bâti pavillonnaire fait la preuve de l'intérêt que représente la multiplication des interfaces entre le logement, les annexes et le jardin, l'articulation entre les savoirs experts (architectes, ethnologues, ingénieurs...) et les savoirs empiriques de l'habitant. Réfléchissant aux relations entre le rural et l'urbain dans la période de fléchissement des Trente glorieuses, Henri Lefebvre (1970: 29) faisait la différence entre une solidarité «organique», propre aux communautés rurales, qui précède historiquement la solidarité «mécanique» représentant la dispersion, la dissolution, l'atomisation de la communauté organique par l'individualisme «pur». Aujourd'hui, la maison individuelle représente une forme (potentielle) de résilience associant les enjeux sociaux, culturels et architecturaux, «une sculpture d'air traversée par ses habitants, comme une installation respirable» (SLOTEDIJK 2013a: 500). Elle porte des enseignements qui seraient tout à fait bénéfiques pour tous les lieux de vie collectifs et de travail. Le durable serait donc une attitude et non une norme. Pour l'architecte, l'attitude vernaculaire constitue un véritable changement de paradigme. Ce petit terrain de Sinceny et la complicité avec les ethnologues ressemblent à une véritable révolution pour les étudiants en architecture. Le contact sur le terrain, avec les habitants, notamment dans ces quartiers populaires, suppose de se donner le temps et les moyens de comprendre et de saisir les situations existantes.

¹ Voir l'article de Patrick Bouchain, «Une architecture humaniste et libertaire», paru en 2007 (http://www1.rfi.fr/francefr/articles/090/article_53322.asp).

² http://www.icomos.org/charters/vernacular_f.pdf (consulté le 10 Juillet 2016).

³ Ivan Illich donne sa définition du mot vernaculaire: «En latin, vernaculum désignait tout ce qui était élevé, tissé, cultivé, confectionné à la maison, par opposition à ce que l'on se procurait par l'échange». Il en tire l'idée de désigner une économie alternative au marché.

⁴ Bernard Rudofsky organise du 9 novembre 1964 au 7 février 1965 l'exposition «Architecture without Architects» au Museum of Modern Art de New York, accompagnée du catalogue du même nom.

⁵ <http://www.encyclo-ecolo.com/Acclimatation> (consulté le 10 juillet 2016).

⁶ ENS d'Architecture de Paris Belleville, Studio de projet Master 2014-2015.

⁷ Initiées par les étudiants en architecture de l'ENSA Paris-Belleville encadrés par Béatrice Mariolle 2014-2015.

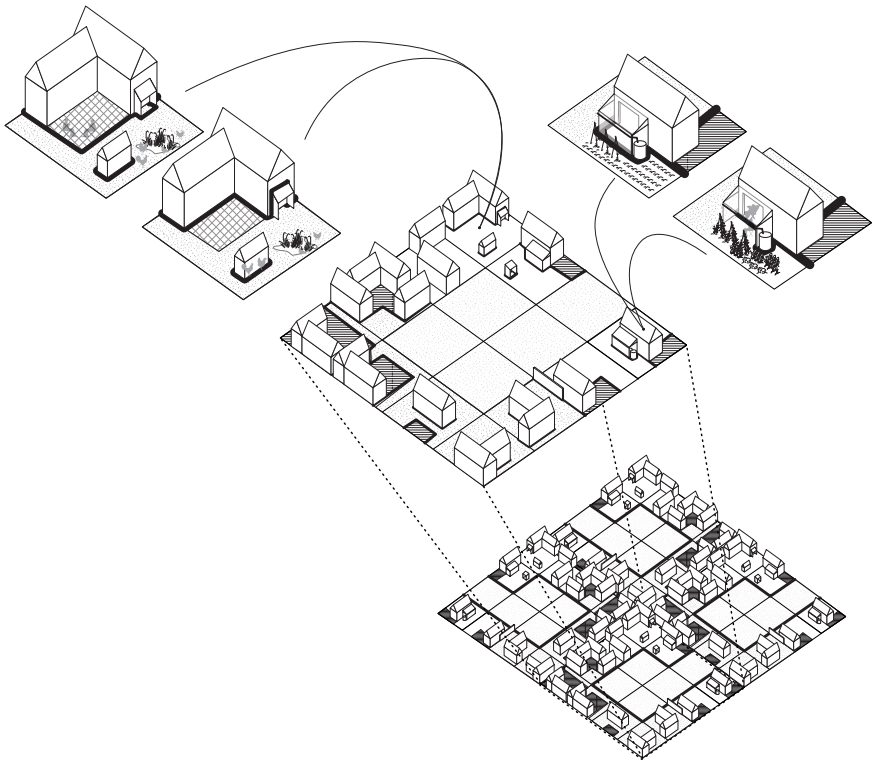
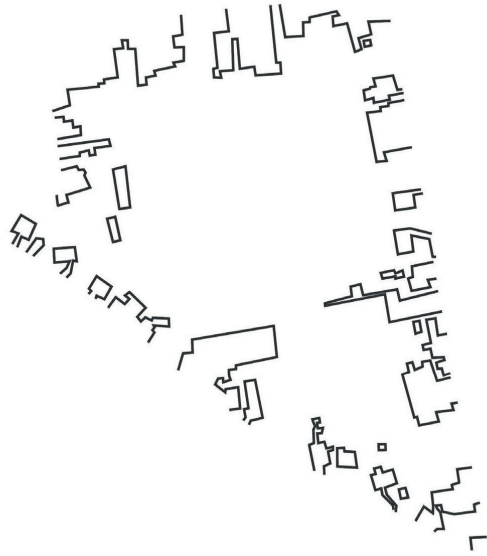
ESQUISSE POUR UNE THÉORIE DE LA LIGNE BRISÉE

Conclusion

Le travail collectif mené à l'échelle de la parcelle et de l'îlot dans la petite ville picarde, a prouvé l'importance des relations entre la maison et le jardin, le bâti et la nature, l'architecture et la culture populaire. Les notions d'acclimatation, de paysages vivants et vernaculaires, convoquées dans ces deux articles, remettent notre cadre de vie actuel en question (nos villes, nos campagnes, nos maisons, nos immeubles...) et sa capacité d'adaptation aux changements environnementaux. L'habitat pavillonnaire pose singulièrement question, et s'impose comme un lieu potentiel d'expérimentations d'un développement durable qui s'appuierait sur l'histoire sociale locale, les savoirs empiriques et les connaissances d'experts. L'habitant deviendrait moteur et acteur d'une économie de ressources naturelles, notamment à travers le système D et les activités vivrières. On est loin des solutions hypertechnologiques, et pourtant l'enjeu porte sur les consommations d'énergie et d'eau, sur les rejets dans l'atmosphère. L'ethnologue et l'architecte accordent de la valeur à la culture vernaculaire, ils s'inspirent de cet art de faire populaire «qui joue sur les failles du système et qui, sans sortir du système, s'y invente des marges de manœuvre qui, à défaut de pouvoir se libérer du système, permettent de se libérer dans les limites imposées par le système» (DE CERTEAU et GIARD 2001: 347). Cet art de faire vernaculaire construit du vivant complexe et évolutif qui s'exprime dans la maison et au jardin, et dans leurs nombreuses dépendances, dans une logique d'association et d'interface.

C'est par la notion d'interface entre le bâti et la nature comme lieu d'acclimatation aux bouleversements environnementaux, que le changement d'échelle a été réalisé, afin de rejoindre le projet FRUGAL dans son ensemble, et contribuer à l'atlas cartographique.

Les enquêtes dans l'habitat pavillonnaire font ressortir que le lieu où les habitants tirent au mieux profit des apports bénéfiques de la nature et du climat est l'interface entre la maison et le jardin. C'est là que les annexes se construisent (petit élevage, abris, ateliers), que les dispositifs liés à l'eau (puits, citernes...) se bricolent, que les espaces de confort pour les habitants s'élaborent (terrasse, véranda...), que les aménagements thermiques sont installés (panneaux solaires, sas et doubles façades). L'interface n'est pas une ligne ni une frontière entre l'intérieur et l'extérieur, elle évolue au fil des saisons et de la vie des ménages. Elle se dédouble et s'épaissit au gré des transformations opérées. Comment la saisir pour changer d'échelle, passer du petit (la parcelle) au grand (bourgs, villages et petites villes)?

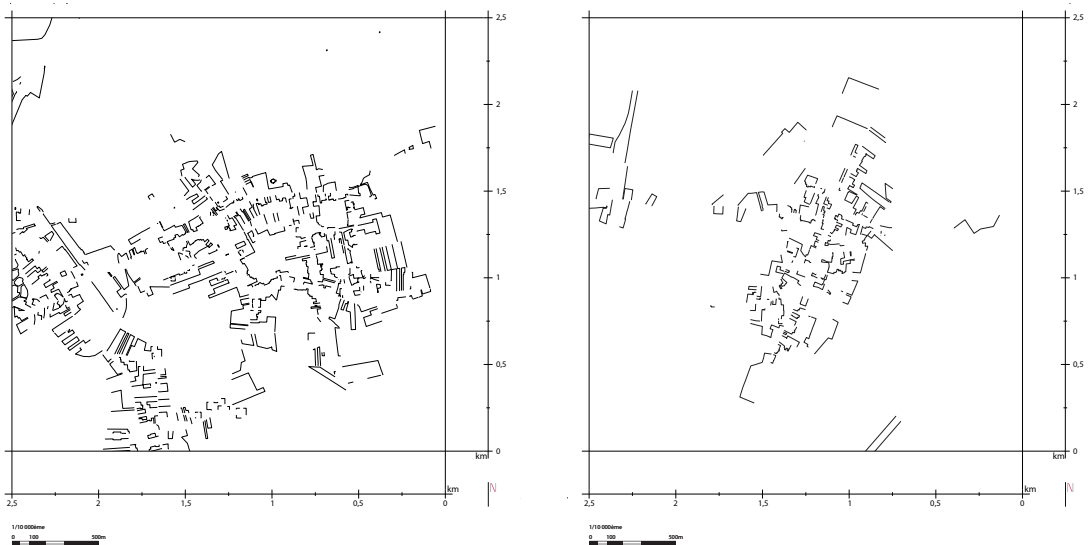


LIGNE BRISÉE: LIMITE
INSAISSISSABLE ENTRE
LA MAISON ET LE JARDIN,
LE DEHORS ET LE DEDANS, LE
CHAUFFÉ ET LE NON CHAUFFÉ,
LE CLOS ET LE COUVERT, LE
TERRAIN BÂTI ET LE FONCIER
NON URBANISÉ... DE L'ÎLOT DE
SINCENY, EN HAUT, À L'ÎLOT
THÉORIQUE EN BAS, LA LIGNE
BRISÉE EXPRIME TOUT L'ENJEU
DES SITUATIONS D'INTERFACE
ENTRE BÂTI ET NATURE.
(© MARIE-ANGE JAMBU)

Faute d'informations géographiques, il n'était pas matériellement possible de dessiner ces interfaces entre bâti et jardin à l'intérieur des parcelles composant une même propriété foncière. C'est donc le linéaire entre parcelles urbanisées et non urbanisées, parcelles bâties et parcelles non bâties [selon les catégories d'information géographique]¹ qui a été considéré. Les données ainsi recueillies ont permis d'élargir la notion aux quatorze carrés. Sur l'ensemble de ces communes choisies, rappelons-le, parce que leur population est inférieure à vingt mille habitants, entre 50 et 60 % des parcelles urbanisées ont au moins la moitié de leur périmètre en contact direct avec des parcelles non urbanisées. Nous les qualifions d'espaces de «nature», au sens très large d'une multitude de situations, cœurs d'îlot non bâtis, terrains en friche, terres cultivées (potagers, maraîchage) des terrains non bâtis artificialisés également.

Ce travail cartographique à plusieurs échelles a débouché sur l'esquisse d'une théorie de la «ligne brisée». Elle est «brisée» car, en suivant les contours des parcelles bâties en contact avec des parcelles non bâties, elle compose des figures irrégulières et morcelées par le jeu de la taille des parcelles, des interstices et des anfractuosités. L'extrapolation consiste à considérer que ces interfaces recèlent du potentiel de paysages vivants. L'hypothèse est évidemment risquée car la seule contiguïté ne suffit pas à construire des relations bénéfiques. La fabrication de paysages vivants implique que des relations vertueuses se construisent entre espaces urbanisés et espaces de nature, entre propriétaires fonciers, entre voisins. La proximité crée un potentiel. La théorie de la ligne brisée avance l'idée d'une forme d'urbanisation alternative à celle de la ville dense et compacte qui se dessine en fonction de la configuration des lieux et des dynamiques sociales locales. Cet aspect de la recherche mérite d'être approfondi pour consolider ces premières hypothèses et interroger les atouts spécifiques de l'urbanisation dispersée.

LA LIGNE BRISÉE À SINCENY
(À GAUCHE) ET À ESSIGNY
(À DROITE).



- Relevés: les situations rencontrées dans les hameaux, les villages et les petites villes diffèrent en fonction des configurations parcellaires. Des explorations précises sont nécessaires pour affiner ces situations et évaluer, avec les acteurs (élus locaux, propriétaires fonciers et usagers des parcelles bâties), les possibles liens entre des terrains construits et espaces de nature au sens large du terme.
- Relation ville-nature: les enquêtes ethnographiques à Sinceny ont démontré que le système D et le vivrier pourraient contribuer de manière décisive au développement durable en termes d'économie des ressources et de consommations d'eau et d'énergie. Cette approche peut trouver des prolongements dans des quartiers de logements collectifs ou des secteurs d'activités au travers d'une augmentation des interfaces entre la ville et la nature, les parcelles urbanisées et les parcelles de nature. Des enquêtes ethnographiques et des propositions concrètes architecturales et paysagères permettraient de préciser les situations actuelles, d'apprécier dans chaque lieu l'expression de la culture vernaculaire et d'imaginer les transformations et les amplifications possibles. Des rapprochements scientifiques avec les recherches concernant les *villes vivrières* et *l'agriculture urbaine* devraient induire des croisements entre des problématiques écologiques et agricoles d'une part et architecturales et paysagères, d'autre part.

¹ Les parcelles bâties désignent toutes les parcelles dont l'indicateur «NBAT» dans la table attributaire (données MAGIC) est égal ou supérieur à «1». Les parcelles dites non bâties correspondent à toutes les parcelles dont l'attribut «NBAT» est égal à «0», moins toutes les parcelles référencées «13-sols artificiels» (les sols imperméables). La longueur et le nombre d'interfaces (entre les parcelles bâties et parcelles végétales) ont été calculés par création d'une jointure spatiale d'une table attributaire propre à la couche «ligne brisée».





















III / RESSOURCES ET MOBILITÉS

1 / LA MOBILITÉ DES ACTIFS DANS LA FAIBLE DENSITÉ N'EST PAS SYNONYME DE GRANDE DISTANCE

Francis Beaucire • Erwann Minvielle • Ludovic Chalonge

2 / GÉRER L'ÉLOIGNEMENT ET LA DISPERSION DES RESSOURCES

Sandrine Berroir • Isabelle Généau de Lamarlière • Nicolas Persyn

3 / LA PROXIMITÉ DANS LA DISCONTINUITÉ

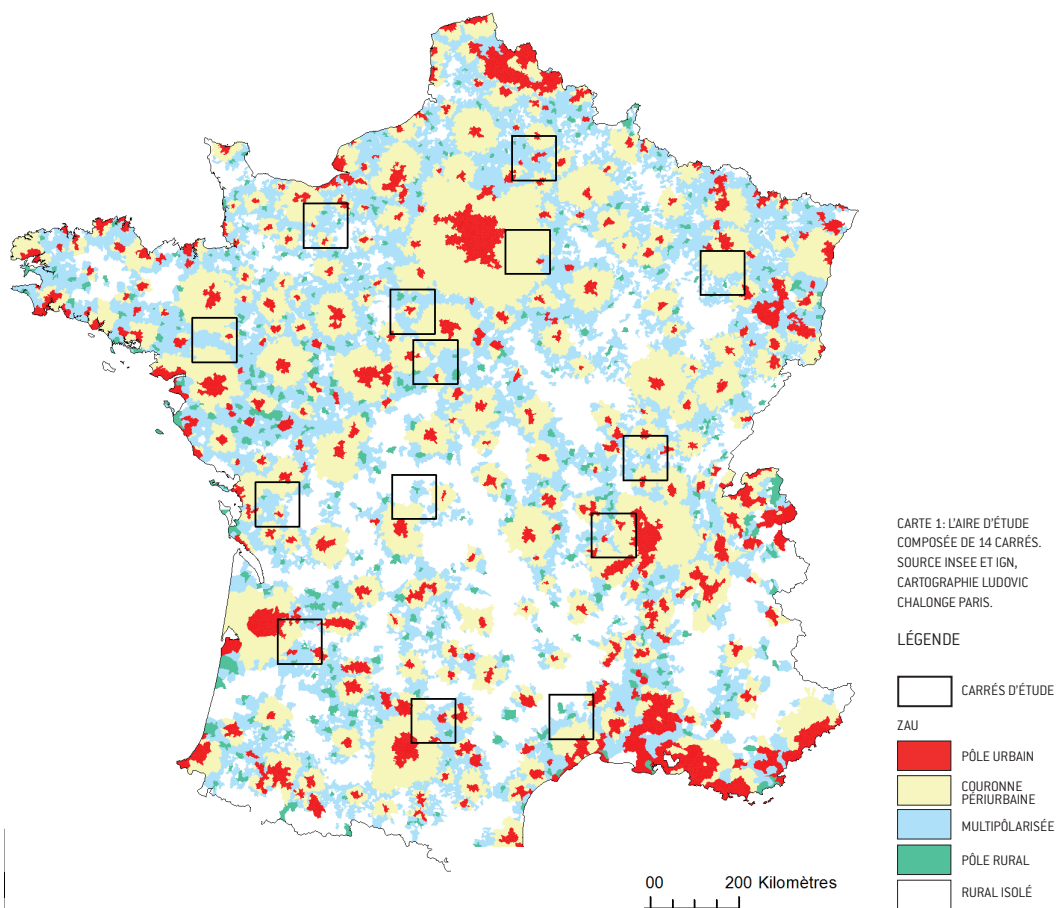
Antoine Brès • Damien Delaville

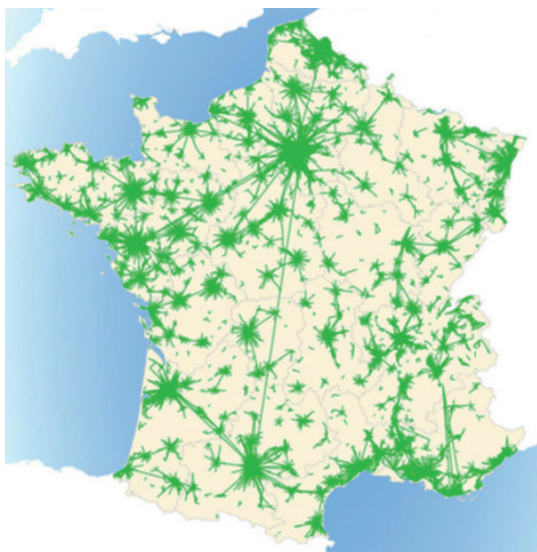
LA MOBILITÉ DANS LA FAIBLE DENSITÉ N'EST PAS SYNONYME DE GRANDE DISTANCE

Chapitre 1

L'objet de ce chapitre est l'analyse de la mobilité liée au travail sur l'aire d'étude de cette recherche, à savoir nos 14 carrés situés sur le territoire métropolitain aux franges des espaces périurbains.

L'image la plus répandue (voir ci-dessous) sur les migrations alternantes entre le domicile et le lieu de travail des Français est celle de centres urbains qui attirent la grande majorité des actifs de la périphérie qui vient y travailler. Mais cette image est-elle pertinente quand on s'intéresse aux franges du périurbain ou au





CARTE 2: DÉPLACEMENT
DOMICILE-TRAVAIL EN 2010.

rural en dehors des aires d'attraction des pôles dominants?

Après avoir présenté le périmètre d'étude en retenant la vision du zonage en aires urbaines, nous nous attacherons à décrire la mobilité des actifs résidant dans les communes étudiées et des actifs qui y travaillent pour occuper un emploi situé à l'intérieur du périmètre de notre aire d'étude. Enfin nous chercherons, en nous affranchissant de la vision des aires urbaines, à qualifier différents types de communes qui seront caractérisés par les variables descriptives de la mobilité de leurs actifs résidant et des actifs qui occupent les emplois situés dans ces mêmes communes.

Présentation du périmètre d'étude

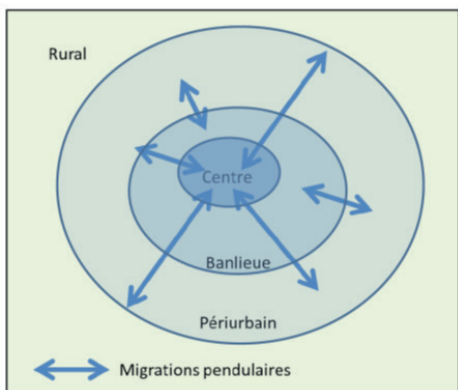
En se référant à la nomenclature de l'Insee du découpage en aires urbaines¹, on constate qu'en 2010, une grande majorité des 2 631 communes de nos carrés appartient à l'espace périurbain (79% des communes), alors que 15% des communes sont rurales et 6% sont situées dans un pôle urbain.

L'aire urbaine définie par l'Insee change de périmètre, pour absorber à l'occasion de chaque recensement de population un territoire plus vaste. Ainsi les espaces à dominante urbaine s'agrandissent, mais nous gardons pourtant toujours la même image de polarisation du centre. On peut lire fréquemment qu'avec l'extension des aires urbaines les Français travaillent de plus en plus loin de leur domicile².

Ainsi l'image des aires urbaines resterait figée, alors que leur composition communale évolue considérablement et que le périurbain absorbe massivement le rural. Il est facile d'observer la grande instabilité du découpage en aire urbaine sur notre périmètre d'étude en relevant pour chacune de nos 2 631 communes la catégorie d'appartenance du zonage en aires urbaines pour les différents recensements de population (1990, 1999 et 2010). On voit ainsi l'évolution des différentes zones de notre périmètre d'étude au cours de ces trente dernières années.

FIGURE 1: REPRÉSENTATION
SCHEMATIQUE D'UNE AIRE
URBAINE (ERWANN MINVIELLE).

TABLEAU 1: NOMBRE DE
COMMUNES DE L'AIRE D'ÉTUDE
SELON LA NOMENCLATURE DU
ZONAGE EN AIRES URBAINES
EN 2010.



| EN NOMBRE DE COMMUNES | RÉPARTITION EN 2010 PAR CATÉGORIES DU ZAU |
|-----------------------|--|
| Pôle urbain | 159 |
| Couronne périurbaine | 1 173 |
| Multipolarisée | 903 |
| Rural | 396 |
| ENSEMBLE | 2 631 |

| ZONAGE 1999 | | | | | | |
|----------------------|-------------|----------------------|----------------|-------|----------|---|
| ZONAGE 1999 | PÔLE URBAIN | COURONNE PÉRIURBAINE | MULTIPÔLARISÉE | RURAL | ENSEMBLE | NBR DE COMMUNES QUI CHANGENT ENTRE 1990 ET 1999 |
| Pôle urbain | 93 | 5 | 0 | 1 | 99 | 6 |
| Couronne périurbaine | 18 | 574 | 14 | 6 | 612 | 38 |
| Multipolarisée | 3 | 112 | 84 | 5 | 204 | 120 |
| Rural | 2 | 248 | 204 | 1 262 | 1 716 | 454 |
| ENSEMBLE | 116 | 939 | 302 | 1 274 | 2 631 | 618 |

| ZONAGE 2010 | | | | | | |
|----------------------|-------------|----------------------|----------------|-------|----------|---|
| ZONAGE 2010 | PÔLE URBAIN | COURONNE PÉRIURBAINE | MULTIPÔLARISÉE | RURAL | ENSEMBLE | NBR DE COMMUNES QUI CHANGENT ENTRE 1999 ET 2010 |
| Pôle urbain | 105 | 11 | 0 | 0 | 116 | 11 |
| Couronne périurbaine | 40 | 852 | 47 | 0 | 939 | 87 |
| Multipolarisée | 3 | 146 | 151 | 2 | 302 | 151 |
| Rural | 11 | 164 | 705 | 394 | 1 274 | 880 |
| ENSEMBLE | 159 | 1 173 | 903 | 396 | 2 631 | 1 129 |

En 1990, la grande majorité des 2 631 communes de nos carrés appartient à l'espace rural (1 716 communes, soit 65% des communes), alors que 23% des communes sont périurbaines et 4% sont situées dans un pôle urbain.

Exemple de lecture: parmi les 1 716 communes rurales du découpage de 1990, 1 262 d'entre elles restent rurales alors que 248 deviennent périurbaines en 1999, 204 multipolarisées, etc.

Ainsi, entre 1990 et 1999, 618 de nos 2 631 communes de l'aire d'étude changent de catégorie. Un grand nombre de communes rurales deviennent périurbaines ou multipolarisées, alors que nombre de communes multipolarisées deviennent périurbaines.

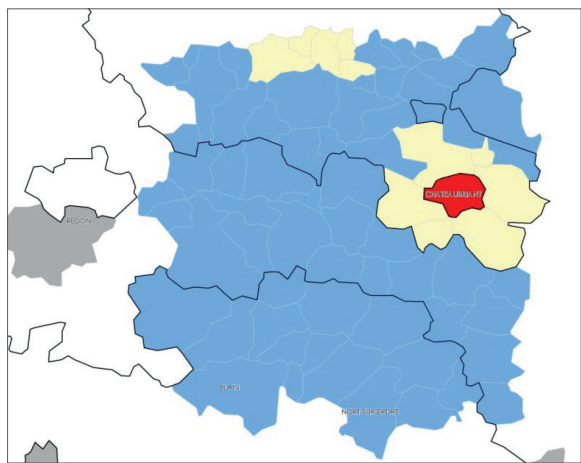
Cette tendance s'accroît encore au recensement de 2010, avec 1 129 communes qui changent de catégorie comme le montre le tableau ci-dessous.

Exemple de lecture: parmi les 1 274 communes rurales du découpage de 1999, seules 394 d'entre elles restent rurales alors que 164 deviennent périurbaines en 1999, 705 multipolarisées, etc.

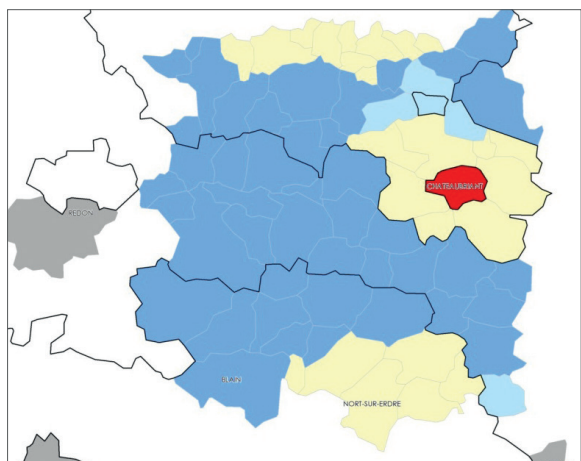
On observe ainsi que sur notre périmètre d'étude 1 716 communes sur 2 631 pouvaient être qualifiées de rurales en 1990 mais qu'elles ne sont plus que 396 dans ce cas trente ans après. On vérifie ainsi la grande instabilité du zonage en aires urbaines.

TABLEAU 2 (EN HAUT):
NOMBRE DE COMMUNES DE
L'AIRES D'ÉTUDE SELON LA
NOMENCLATURE DU ZONAGE EN
AIRES URBAINES
EN 1990 ET 1999.

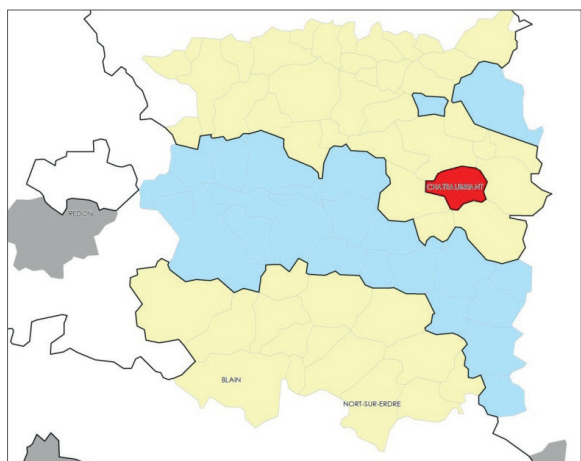
TABLEAU 3 (EN BAS):
NOMBRE DE COMMUNES DE
L'AIRES D'ÉTUDE SELON LA
NOMENCLATURE DU ZONAGE EN
AIRES URBAINES
EN 1999 ET 2010.



3A



3B



3C

La disparition du rural, absorbé par le périurbain et le multipolarisé, est parfaitement illustrée sur les trois exemples des carrés de Châteaubriant, Niort et Nancy. On y voit la tache jaune (le périurbain) s'étendre considérablement pendant les périodes intercensitaires 1990-1999 et 1999-2010. Il en va de même de la tache bleu ciel de l'espace multipolarisé.

Dès lors il nous a semblé intéressant d'observer les distances des navettes domicile-travail pour ces communes qui changent de catégorie au fil du temps.







Pour ce faire nous observons d'abord les distances moyennes sur la partition des 2 631 communes selon le zonage en aires urbaines de 1990 autour de la distance moyenne de 14 km, puis nous regarderons la dispersion des distances de chacun des groupes de communes constitués à partir du zonage en aires urbaines de 1999 et de 2010.

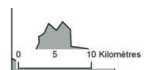
CARTES 3 : L'ÉVOLUTION DU CARRÉ DE CHÂTEAUBRIANT SELON LE ZONAGE EN AIRES URBAINES EN 1990, 1999 ET 2010. SOURCE INSEE ET IGN, CARTOGRAPHIE LUDDOVIC CHALONGE PARIS 1.

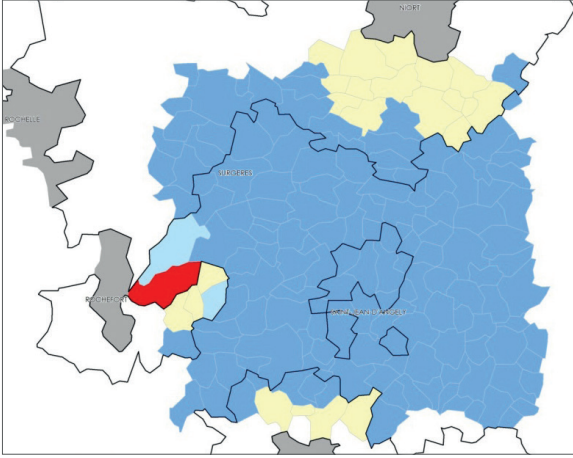
CARTES 4 : L'ÉVOLUTION DU CARRÉ DE NIORT SELON LE ZONAGE EN AIRES URBAINES EN 1990, 1999 ET 2010. SOURCE INSEE ET IGN, CARTOGRAPHIE LUDDOVIC CHALONGE PARIS 1.

CARTES 5 : L'ÉVOLUTION DU CARRÉ DE NANCY SELON LE ZONAGE EN AIRES URBAINES EN 1990, 1999 ET 2010. SOURCE INSEE ET IGN, CARTOGRAPHIE LUDDOVIC CHALONGE PARIS 1.

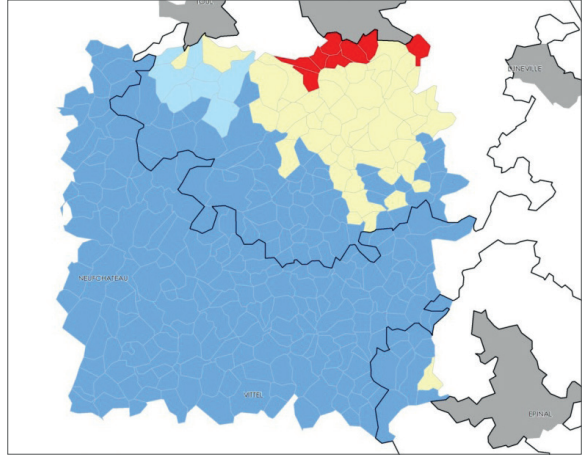
LÉGENDE

-  PÉRIURBAIN
- ZONAGE EN AIRE URBAINE
 -  PÔLE URBAINE
 -  COURONNE PÉRIURBAINE
 -  MULTIPOLARISÉE
 -  RURAL
- ZAU
 -  PÔLE URBAINE

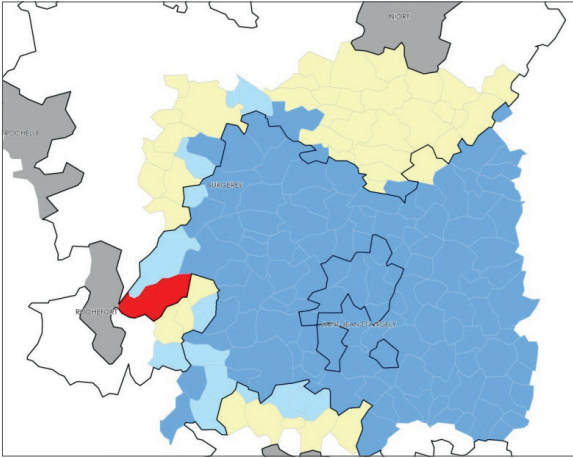




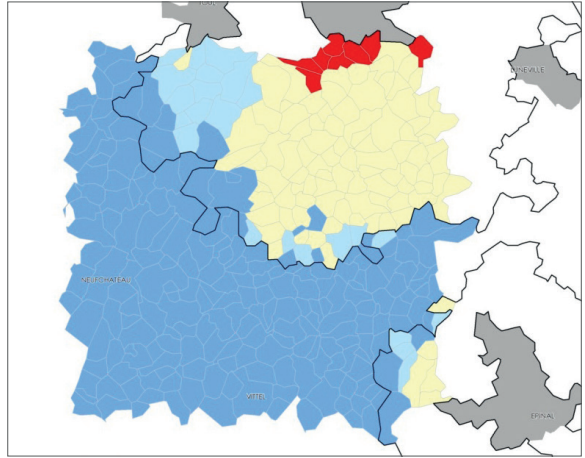
4A



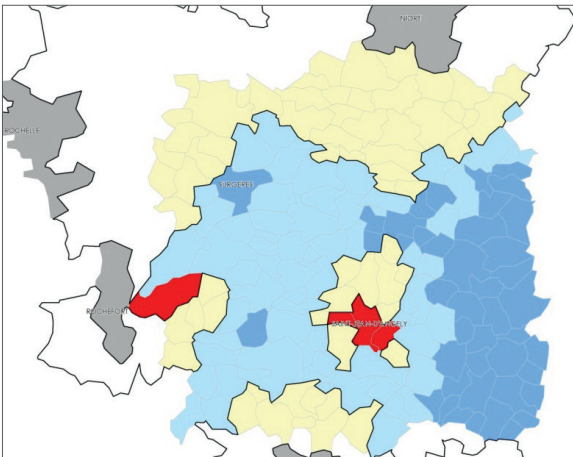
5A



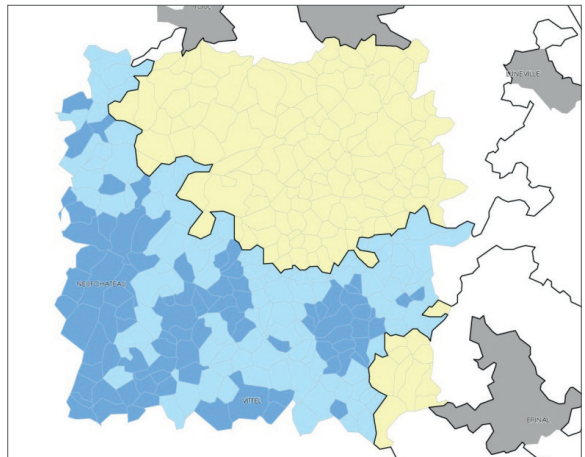
4B



5B



4C



5C

TABEAU 4: NOMBRE D'ACTIFS
ET DISTANCES DOMICILE-TRAVAIL
SELON LA NOMENCLATURE DU
ZONAGE EN AIRES URBAINES
EN 1990.

| ZAU EN 1990 | NBR DE COMMUNES | NBR D'ACTIFS | DISTANCE MOYENNE DOMICILE-TRAVAIL |
|----------------------|-----------------|----------------|--------------------------------------|
| Pôle urbain | 99 | 158 458 | 11,7 |
| Couronne périurbaine | 612 | 268 071 | 14,5 |
| Multipolarisée | 204 | 64 914 | 17,6 |
| Rural | 1 716 | 447 298 | 14,4 |
| ENSEMBLE | 2 631 | 938 741 | 14,0 |

Il s'agit bien pour nous de comparer des partitions du même ensemble de communes dont chacune est caractérisée par le nombre d'actifs en 2010 et la distance moyenne parcourue par ces mêmes actifs pour se rendre au travail.

Selon le découpage en ZAU de 1990, les 2 631 communes de notre aire d'étude se répartissent dans les quatre catégories (pôle urbain, couronne périurbaine, multipolarisée et espace rural) des aires urbaines. Les distances moyennes mesurées en 2010 pour ces catégories se dispersent autour de la distance moyenne de 14 km, de 11,7 km pour les pôles urbains à 17,6 km pour les communes multipolarisées.

Pour observer la dispersion des distances sur la nouvelle partition des communes du découpage en ZAU, nous allons distinguer les communes qui restent dans la même catégorie et celles qui en changent entre 1990 et 1999.

| ZAU EN 1999 | NBR DE COMMUNES | NBR D'ACTIFS | DISTANCE MOYENNE DOMICILE-TRAVAIL |
|---|-----------------|----------------|--------------------------------------|
| Déjà pôle urbain en 1990 | 93 | 143 519 | 11,1 |
| Nouveau pôle urbain en 1999 | 23 | 16 805 | 11,8 |
| | | | |
| Déjà couronne périurbaine en 1990 | 574 | 252 777 | 14,6 |
| Nouvelle commune périurbaine en 1999 | 365 | 128 399 | 18,3 |
| | | | |
| Déjà multipolarisé en 1990 | 84 | 25 327 | 14,7 |
| Nouvelle commune multipolarisée en 1999 | 218 | 55 074 | 14,9 |
| | | | |
| Rural | 1 274 | 316 840 | 13,5 |
| | | | |
| ENSEMBLE | 2 631 | 938 741 | 14,0 |

TABEAU 5: NOMBRE D'ACTIFS
ET DISTANCES DOMICILE-TRAVAIL
SELON LA NOMENCLATURE DU
ZONAGE EN AIRES URBAINES EN
1990 ET 1999.

On observe que les distances moyennes parcourues par les actifs des communes qui changent de catégorie sont toujours plus importantes que celles des actifs des communes qui appartenaient déjà à la catégorie. On remarque en particulier l'écart important de la distance moyenne parcourue par les actifs des communes qui rentrent dans la catégorie du périurbain (18,3 km) par rapport à la distance moyenne parcourue par les actifs des communes déjà périurbaines en 1990.

Entre 1999 et 2010, on assiste bien à une rupture, comme le montre le tableau ci-dessous.

En effet, la distance moyenne parcourue par les actifs des communes qui accèdent à la catégorie périurbaine ou multipolarisée est plus faible que la distance moyenne parcourue par les actifs des communes qui appartenaient déjà à ces catégories en 1999. On a là un résultat important qui souligne les limites du découpage en aires urbaines. Les migrations des actifs des nouvelles communes périurbaines ne sont pas exclusivement centrées sur les pôles, loin de là.

Nous appréhendons ici la mobilité au travers des seuls déplacements domicile-travail, ce qui peut sembler réducteur. En effet, les déplacements domicile-travail ne représentent en moyenne nationale qu'environ un tiers des déplacements totaux, mais ils structurent l'organisation géographique des déplacements quotidiens. L'analyse de ces flux constitue donc une base indispensable à l'analyse des mobilités globales et de la caractérisation des espaces. C'est bien sur le critère de la répartition géographique des migrations alternantes que l'Insee a défini le zonage en aire urbaine.

| ZAU EN 2010 | NBR DE COMMUNES | NBR D'ACTIFS | DISTANCE MOYENNE DOMICILE-TRAVAIL |
|---|-----------------|----------------|-----------------------------------|
| Déjà pôle urbain en 1999 | 105 | 142 762 | 11,3 |
| Nouveau pôle urbain en 2010 | 54 | 43 776 | 12,0 |
| | | | |
| Déjà couronne périurbaine en 1999 | 852 | 346 670 | 16,1 |
| Nouvelle commune périurbaine en 2010 | 321 | 123 594 | 14,6 |
| | | | |
| Déjà multipolarisé en 1999 | 151 | 34 002 | 15,1 |
| Nouvelle commune multipolarisée en 2010 | 752 | 142 420 | 14,5 |
| | | | |
| Rural | 396 | 105 517 | 11,1 |
| | | | |
| ENSEMBLE | 2 631 | 938 741 | 14,0 |

TABLEAU 6: NOMBRE D'ACTIFS ET DISTANCES DOMICILE-TRAVAIL SELON LA NOMENCLATURE DU ZONAGE EN AIRES URBAINES EN 1999 ET 2010.

| ACTIFS DES CARRÉS TRAVAILLANT DANS: | % D'ACTIFS | DISTANCE MOYENNE PARCOURUE |
|--|--------------|----------------------------|
| La même commune | 28 % | 1,4 |
| Une commune contiguë ou une commune située à moins de 5 km | 13 % | 4,9 |
| Une commune située à plus de 5 km et jusqu'à 15 km | 24 % | 10,1 |
| Une commune située à plus de 15 km jusqu'à 30 km | 22 % | 21,3 |
| Une commune située à plus de 30 km jusqu'à 100 km | 13 % | 45,8 |
| ENSEMBLE DES ACTIFS DES CARRÉS | 100 % | 14,0 |

TABLEAU 7: DISTANCE MOYENNE PARCOURUE PAR LES ACTIFS RÉSIDANT DANS LES COMMUNES DE L'AIRE D'ÉTUDE SELON LA PROXIMITÉ ENTRE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE ET LA COMMUNE OÙ EST LOCALISÉ L'EMPLOI.

Les actifs qui résident dans nos carrés d'étude sont aux environs de 950 000, ils parcourent en moyenne 14 km pour se rendre sur leur lieu de travail² alors que la moyenne nationale se situe à 14,7 km. La dispersion des distances parcourues entre le domicile et le travail des actifs résidant dans les communes de l'aire d'étude est très importante. On observe ainsi que plus de 40% des actifs parcourent moins de 5 km pour aller travailler et qu'ils sont 35% à en parcourir plus de 15, dont 13% plus de 30 km.

Les carrés offrent environ 700 000 emplois (0,7 emploi par actif en moyenne) qui sont occupés par des actifs qui parcourent en moyenne 10 km pour se rendre au travail. On observe une proximité résidentielle des actifs qui occupent un emploi localisé dans une commune de l'aire d'étude puisque 55% des actifs qui se rendent à leur travail dans notre aire d'étude parcourent moins de 5 km, alors qu'ils sont 21% à parcourir des distances supérieures à 15 km, dont 6% parcourent plus de 30 km.

La dispersion des distances parcourues entre le domicile et le travail pour les emplois localisés dans les carrés est ainsi moins importante que la dispersion des distances parcourues par les actifs résidant dans notre aire d'étude pour aller travailler.

Ainsi, nous observons que les actifs résidant dans les carrés parcourent des distances souvent plus longues pour rejoindre leur lieu de travail, alors que les emplois offerts dans les carrés sont occupés par des actifs qui ne parcourent

TABLEAU 8: DISTANCE MOYENNE PARCOURUE PAR LES ACTIFS OCCUPANT UN EMPLOI SITUÉ DANS LES COMMUNES DE L'AIRE D'ÉTUDE SELON LA PROXIMITÉ ENTRE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE ET LA COMMUNE OÙ EST LOCALISÉ L'EMPLOI.

| EMPLOIS DES CARRÉS OCCUPÉS PAR DES ACTIFS HABITANTS: | % D'EMPLOIS | DISTANCE MOYENNE PARCOURUE |
|--|--------------|----------------------------|
| La même commune | 39 % | 1,4 |
| Une commune contiguë ou une commune située à moins de 5 km | 16 % | 4,8 |
| Une commune située à plus de 5 km et jusqu'à 15 km | 24 % | 9,9 |
| Une commune située à plus de 15 km jusqu'à 30 km | 15 % | 20,7 |
| Une commune située à plus de 30 km jusqu'à 100 km | 6 % | 49,7 |
| ENSEMBLE DES ACTIFS DES CARRÉS | 100 % | 10,0 |

en moyenne que 10 km. Une part des actifs qui sont plus nombreux que les emplois dans notre aire d'étude doit aller travailler à l'extérieur des carrés. Ceux qui travaillent dans leur commune de résidence soit environ 267 000 actifs représentent 28% des 952 000 actifs de l'aire d'étude ou bien 39% des emplois offerts au nombre d'environ 693 000 au total.

La mobilité domicile-travail des actifs résidant dans le périmètre d'étude

Les actifs de notre aire d'étude se concentrent surtout dans les communes les plus peuplées puisque 38% d'entre eux résident dans 7% des communes de l'aire d'étude.

Pour se rendre sur leur lieu de travail, les actifs de notre aire d'étude parcourent des distances qui fluctuent entre zéro et 100 kilomètres³. Peu d'actifs (13%)

| | NBR DE COMMUNES | NBR D'ACTIFS |
|-----------------------------------|-----------------|----------------|
| Moins de 10 actifs | 11 | 70 |
| De plus de 10 à 100 actifs | 804 | 48 181 |
| De plus de 100 à 500 actifs | 1 336 | 318 130 |
| De plus de 500 à 1 000 actifs | 306 | 212 787 |
| Plus de 1 000 actifs | 174 | 359 573 |
| ENSEMBLE DE L'AIRE D'ÉTUDE | 2 631 | 938 741 |

TABLEAU 9 (EN HAUT):
RÉPARTITION DES COMMUNES
DE L'AIRE D'ÉTUDE SELON LE
NOMBRE D'ACTIFS RÉSIDANT.

TABLEAU 10 (EN BAS):
RÉPARTITION DES ACTIFS DE
L'AIRE D'ÉTUDE SELON LA
DISTANCE PARCOURUE ENTRE
LE DOMICILE ET LE TRAVAIL.

| ACTIFS DE L'AIRE D'ÉTUDE TRAVAILLANT DANS: | NBR DE MIGRANTS | DISTANCE TOTALE PARCOURUE PAR L'EN- SEMBLE DES ACTIFS EN KM | DISTANCE MOYENNE PARCOURUE EN KM | % D'ACTIFS | % DES DISTANCES PARCOURUES |
|---|-----------------------|---|-------------------------------------|---------------|----------------------------------|
| La même commune | 263 719 | 369 163 | 1,4 | 28 % | 3 % |
| Une commune contiguë ou une commune située à moins de 5 km | 121 740 | 591 190 | 4,9 | 13 % | 4 % |
| Une commune située à plus de 5 km et jusqu'à 15 km | 224 610 | 2 278 901 | 10,1 | 24 % | 17 % |
| Une commune située à plus de 15 km jusqu'à 30 km | 209 197 | 4 447 454 | 21,3 | 22 % | 34 % |
| Une commune située à plus de 30 km et à moins de 100 km | 119 476 | 5 471 895 | 45,8 | 13 % | 42 % |
| ENSEMBLE DES ACTIFS | 938 741 | 13 158 604 | 14 | 100 % | 100 % |

| | NBR D'ACTIFS | DISTANCE TOTALE PARCOURUE | DISTANCE MOYENNE |
|-----------------|----------------|---------------------------|------------------|
| Aquitaine | 94 876 | 1 268 947 | 13,4 |
| Bourgogne | 61 168 | 756 994 | 12,4 |
| Eure-et-Loire | 39 092 | 530 359 | 13,6 |
| IDF | 110 843 | 2 399 968 | 21,6 |
| Languedoc | 41 677 | 493 111 | 11,8 |
| Limousin | 31 689 | 378 897 | 12,0 |
| Loir-et-Cher | 50 232 | 611 785 | 12,2 |
| Lorraine | 57 425 | 701 272 | 12,2 |
| Midi-Pyrénées | 75 882 | 1 013 419 | 13,4 |
| Normandie | 50 420 | 619 228 | 12,3 |
| PDL | 59 091 | 941 683 | 15,9 |
| Picardie | 92 326 | 1 292 030 | 14,0 |
| Poitou | 47 436 | 612 190 | 12,9 |
| Rhône-Alpes | 126 584 | 1 538 990 | 12,2 |
| ENSEMBLE | 938 741 | 13 158 604 | 14 |

TABEAU 11: RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES DISTANCES DOMICILE-TRAVAIL PARCOURUES SELON LES CARRÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE

parcourent une part importante des distances [42%]. On a donc plus de 40% des actifs de l'aire d'étude qui parcourent environ 7% des distances totales parcourues par l'ensemble des actifs de l'aire d'étude.

Les différents carrés étudiés ne présentent pas des situations homogènes en termes de volume de population d'actifs et d'emplois.

Selon les carrés, le nombre d'actifs varie d'environ 30 000 pour le Limousin à 126 000 pour le carré rhônalpin. Les distances moyennes parcourues par les actifs varient également de moins de 12 km en Languedoc à plus de 21 km pour le carré francilien. Hors carré francilien la distance moyenne domicile-travail de l'ensemble des autres carrés ne serait que de 13 km.

La mobilité domicile-travail des actifs qui occupent un emploi localisé dans le périmètre d'étude

Les emplois localisés dans notre aire d'étude se concentrent, comme pour les actifs, dans les communes les plus peuplées puisque 53% d'entre-eux se situent dans 5% des communes de l'aire d'études.

| | NBR DE COMMUNES | POPULATION | NBR D'EMPLOIS |
|-----------------------------------|-----------------|------------------|----------------|
| Moins de 10 emplois | 158 | 19 155 | 889 |
| De plus de 10 à 100 emplois | 1 423 | 465 299 | 63 614 |
| De plus de 100 à 500 emplois | 764 | 748 235 | 162 680 |
| De plus de 500 à 1 000 emplois | 147 | 316 229 | 101 078 |
| Plus de 1 000 emplois | 139 | 769 794 | 370 470 |
| ENSEMBLE DE L'AIRE D'ÉTUDE | 2 631 | 2 318 712 | 698 731 |

TABLERAU 12: RÉPARTITION DES COMMUNES DE L'AIRE D'ÉTUDE SELON LE NOMBRE D'EMPLOIS.

Peu d'actifs parcourent de grandes distances pour rejoindre des emplois situés dans l'aire d'étude. On observe ainsi qu'une part importante des distances (32%) est imputable à seulement 6% des emplois, alors que 55% des emplois ne sont à l'origine que de 13% des distances totales parcourues pour aller travailler dans l'aire d'étude.

Selon les carrés, le nombre d'emplois varie de moins de 24 000 à plus de 90 000 et les distances moyennes parcourues par les actifs varient également de 7,2 km en Languedoc à 11,5 km pour le carré francilien. On constate quand même une plus grande homogénéité des distances parcourues pour rejoindre les emplois situés dans l'aire d'étude par rapport aux distances parcourues par les actifs résidents.

TABLERAU 13: RÉPARTITION DES EMPLOIS DE L'AIRE D'ÉTUDE SELON LA DISTANCE PARCOURUE ENTRE LE DOMICILE ET LE TRAVAIL.

| EMPLOIS SITUÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE OCCUPÉS PAR DES ACTIFS RÉSIDANT DANS: | NBR DE MIGRANTS | DISTANCE TOTALE PARCOURUE POUR REJOINDRE LES EMPLOIS EN KM | DISTANCE MOYENNE PARCOURUE EN KM | % D'EMPLOIS | % DES DISTANCES PARCOURUES |
|--|-----------------|--|----------------------------------|--------------|----------------------------|
| La même commune | 269 626 | 377 432 | 1,4 | 39 % | 5 % |
| Une commune contiguë ou une commune située à moins de 5 km | 112 088 | 537 132 | 4,8 | 16 % | 8 % |
| Une commune située à plus de 5 km et jusqu'à 15 km | 165 046 | 1 627 159 | 9,9 | 24 % | 23 % |
| Une commune située à plus de 15 km jusqu'à 30 km | 107 164 | 2 219 397 | 20,7 | 15 % | 32 % |
| Une commune située à plus de 30 km et à moins de 100 km | 44 807 | 2 228 362 | 49,7 | 6 % | 32 % |
| ENSEMBLE DES EMPLOIS | 698 731 | 6 989 481 | 10 | 100 % | 100 % |

| | NBR D'EMPLOIS | DISTANCE TOTALE PARCOURUE | DISTANCE MOYENNE |
|-----------------|----------------|---------------------------|------------------|
| Aquitaine | 74 442 | 721 384 | 9,7 |
| Bourgogne | 44 495 | 380 863 | 8,6 |
| Eure-et-Loire | 31 964 | 321 702 | 10,1 |
| IDF | 67 237 | 770 694 | 11,5 |
| Languedoc | 27 549 | 198 140 | 7,2 |
| Limousin | 24 074 | 216 636 | 9,0 |
| Loir-et-Cher | 43 997 | 448 067 | 10,2 |
| Lorraine | 50 838 | 544 080 | 10,7 |
| Midi-Pyrénées | 51 580 | 458 957 | 8,9 |
| Normandie | 40 217 | 389 752 | 9,7 |
| PDL | 43 920 | 442 410 | 10,1 |
| Picardie | 73 737 | 747 541 | 10,1 |
| Poitou | 32 604 | 298 600 | 9,2 |
| Rhône-Alpes | 92 077 | 1 050 655 | 11,4 |
| ENSEMBLE | 698 731 | 6 989 481 | 10,0 |

TABEAU 14: RÉPARTITION DES EMPLOIS ET DES DISTANCES PARCOURUES SELON LES CARRÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE.

Analyse typologique des communes du périmètre d'étude

Chacune des 2 631 communes des carrés peut être caractérisée par la part des actifs résidants qui travaillent dans la même commune, dans une commune contiguë ou dans une autre commune plus éloignée et par la part des emplois occupés par des actifs résidant dans la même commune, dans une commune contiguë ou dans une autre commune plus éloignée.

Chaque commune de l'aire d'étude est ainsi décrite par les variables descriptives ci-dessous:

On notera bien que le nombre d'actifs résidants qui travaille dans la même commune est bien égal au nombre d'emplois de la commune occupé par des actifs résidants. Ce nombre n'est donc utilisé qu'une fois comme variable descriptive (variable mc) dans notre analyse typologique.

Pour s'affranchir de l'effet taille et éviter que les communes les plus peuplées pèsent plus dans les résultats que les plus petites communes, nous exprimons les variables descriptives des communes en % du total des variables. On s'intéresse ainsi à la structure des déplacements selon la distance quel que soit le nombre d'actifs ou d'emplois de la commune.

| ID | IDENTIFIANT DU CARRÉ |
|---------|--|
| code | Code Insee de la commune |
| nom | Nom de la commune |
| mc | Nombre d'actifs résidants qui travaillent dans la commune |
| scc | Nombre d'actifs résidants qui travaillent dans une commune contiguë ou une commune située à moins de 5 km |
| s5-15 | Nombre d'actifs résidants qui travaillent dans une commune située à plus de 5 km et jusqu'à 15 km |
| s15-30 | Nombre d'actifs résidants qui travaillent dans une commune située à plus de 15 km et jusqu'à 30 km |
| splus30 | Nombre d'actifs résidants qui travaillent dans une commune située à plus de 30 km et jusqu'à 100 km |
| ecc | Nombre d'emplois localisés dans la commune occupée par des actifs résidant dans une commune contiguë ou une commune située à moins de 5 km |
| e5-15 | Nombre d'emplois localisés dans la commune occupée par des actifs résidant dans une commune située à plus de 5 km et jusqu'à 15 km |
| e15-30 | Nombre d'emplois localisés dans la commune occupée par des actifs résidant dans une commune située à plus de 15 km et jusqu'à 30 km |
| eplus30 | Nombre d'emplois localisés dans la commune occupée par des actifs résidant dans une commune située à plus de 30 km et jusqu'à 100 km |

TABLEAU 15: VARIABLES DESCRIPTIVES DES COMMUNES

Nous procédons alors à une analyse en composantes principales et à une classification ascendante hiérarchique⁴. Nous avons procédé à des analyses sur différents carrés avant de conduire l'analyse sur l'ensemble des communes de l'aire d'étude. Nous avons retenu la partition la plus robuste qui se compose de 4 classes typologiques. La répartition des communes de l'aire d'étude dans les différentes classes montre que la classe 1 compte le plus grand nombre de communes avec 43% des communes de l'aire d'étude, alors que la classe 4 avec 222 communes ne compte que 8% d'entre elles. Les trois premières classes se distinguent très nettement de la quatrième par le nombre d'emplois localisés dans les communes de la classe. En effet, alors que la classe 4 compte environ le quart de la population et des actifs de l'aire d'étude, 47% des emplois sont localisés dans les communes de cette classe. Ainsi notre analyse sur les distances domicile-travail nous conduit à isoler un groupe de communes offrant beaucoup plus d'emplois qu'elles n'abritent d'actifs résidants.

La répartition des actifs résidants entre les différentes classes typologiques selon les distances domicile-travail permet un début de caractérisation des classes:

| CLASSE TYPOLOGIQUE | POPULATION | | ACTIFS | | EMPLOIS | |
|-----------------------|------------|-------|---------|-------|---------|-------|
| | VOLUME | % | VOLUME | % | VOLUME | % |
| Classe 1/4 | 978 842 | 42 % | 399 778 | 43 % | 276 352 | 38 % |
| Classe 2/4 | 298 434 | 13 % | 123 768 | 13 % | 44 815 | 6 % |
| Classe 3/4 | 437 990 | 19 % | 184 421 | 20 % | 61 334 | 9 % |
| Classe 4/4 | 603 446 | 26 % | 230 773 | 25 % | 325 230 | 47 % |
| ENSEMBLE | 2 318 712 | 100 % | 938 741 | 100 % | 698 731 | 100 % |

TABEAU 16: RÉPARTITION DE LA POPULATION, DES ACTIFS ET DES EMPLOIS SELON LES CLASSES TYPOLOGIQUES.

1. La mobilité des actifs résidents de la classe 1 est proche de la moyenne observée plus haut (42% des actifs de la classe parcourent moins de 5 km et 34% en parcourent plus de 15).

2. La moitié des actifs de la classe 2 parcourent des distances intermédiaires entre 5 et 15 km et ils sont donc moins nombreux que les autres à parcourir de faibles distances (moins de 5 km) ou de grandes distances (plus de 15 km).

3. 47% des actifs de la classe 3 parcourent des distances supérieures à 15 km et ils sont donc moins nombreux que les autres à parcourir de faibles distances.

TABEAU 17: RÉPARTITION DES ACTIFS RÉSIDANTS DANS LES CLASSES TYPOLOGIQUES SELON LA DISTANCE DU TRAJET DOMICILE-TRAVAIL.

4. Plus de la moitié des actifs de la classe 4 parcourent de faibles distances (inférieures à 5 km) dont 43% travaillent dans leur commune de résidence. Ils sont donc moins nombreux que les autres à parcourir de grandes distances.

| PARTITION | Nbr de communes de la classe | Migrations internes aux communes | Migrations sortantes vers une commune située à moins de 5km | Migrations sortantes de 5 à 15 km | Migrations sortantes de 15 à 30 km | Migrations sortantes de plus de 30 km | Ensemble des migrations sortantes y c. internes | Moins de 5 km | Plus de 15 km |
|-----------|------------------------------|----------------------------------|---|-----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|---|---------------|---------------|
| CLASSE 1 | 1 136 | 28 % | 14 % | 24 % | 22 % | 13 % | 100 % | 42 % | 34 % |
| CLASSE 2 | 506 | 18 % | 10 % | 50 % | 12 % | 10 % | 100 % | 28 % | 22 % |
| CLASSE 3 | 768 | 18 % | 17 % | 18 % | 31 % | 16 % | 100 % | 35 % | 47 % |
| CLASSE 4 | 222 | 43 % | 9 % | 14 % | 21 % | 12 % | 100 % | 52 % | 33 % |
| ENSEMBLE | 2 631 | 28 % | 13 % | 24 % | 22 % | 13 % | 100 % | 41 % | 35 % |

La différenciation des classes selon les distances parcourues par les actifs des communes appartenant à ces classes est statistiquement significative.

On observe une très nette distinction des classes selon le pourcentage d'actifs résidants qui parcourent moins de 5 km pour se rendre à leur travail (de 28% pour la classe 2 à 52% pour la classe 4, en passant par 35% pour la classe 3 et 42% pour la classe 1).

La répartition des emplois entre les différentes classes typologiques selon les distances domicile-travail permet de compléter la caractérisation des classes:

1. 42% des emplois de la classe 1 sont occupés par des actifs qui résident dans la même commune où est situé l'emploi, alors que seulement 19% des emplois offerts par les communes de cette classe sont occupés par des actifs parcourant plus de 15 km (contre 23% en moyenne dans le périmètre d'étude).
2. 48% des emplois de la classe 2 sont occupés par des actifs qui résident dans la même commune où est situé l'emploi, alors que seulement 12% des emplois offerts par les communes de cette classe sont occupés par des actifs parcourant plus de 15 km (contre 23% en moyenne dans le périmètre d'étude).
3. 53% des emplois de la classe 3 sont occupés par des actifs qui résident dans la même commune où est situé l'emploi (contre 38% en moyenne dans le périmètre d'étude).
4. 27% des emplois de la classe 4 sont occupés par des actifs qui parcourent plus de 15 km (contre 23% en moyenne dans le périmètre d'étude)

TABLEAU 18: RÉPARTITION DES EMPLOIS DANS LES CLASSES TYPOLOGIQUES SELON LA DISTANCE DU TRAJET DOMICILE-TRAVAIL.

| PARTITION | Nbr de communes de la classe | Migrations internes aux communes | Migrations entrantes depuis une commune contiguë | Migrations entrantes de 5 à 15 km | Migrations entrantes de 15 à 30 km | Migrations entrantes de plus de 30 km | Ensemble des migrations entrantes y c. internes | Moins de 5 km | Plus de 15 km |
|-----------|------------------------------|----------------------------------|--|-----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|---|---------------|---------------|
| CLASSE 1 | 1 136 | 42 % | 16 % | 23 % | 13 % | 6 % | 100 % | 58 % | 19 % |
| CLASSE 2 | 506 | 48 % | 13 % | 27 % | 9 % | 3 % | 100 % | 61 % | 12 % |
| CLASSE 3 | 768 | 53 % | 15 % | 14 % | 13 % | 5 % | 100 % | 67 % | 19 % |
| CLASSE 4 | 222 | 31 % | 17 % | 26 % | 19 % | 8 % | 100 % | 47 % | 27 % |
| ENSEMBLE | 2 631 | 38 % | 16 % | 24 % | 16 % | 7 % | 100 % | 54 % | 22 % |

Nous pouvons ainsi caractériser nos classes:

1. La classe 1/4 (1 136 communes, 399 778 actifs et 267 352 emplois) se caractérise par des migrations domicile-travail plutôt de proximité. La part des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence ou une commune contiguë atteint 42% (contre 41% pour l'ensemble des actifs des carrés) et la part des emplois offerts occupés par des actifs résidants dans la même commune ou une commune contiguë est de 58% (contre 54% pour l'ensemble des emplois des carrés). Cette classe représente 43% des actifs des carrés et 38% des emplois, le ratio emplois/actifs atteint 67%. La distance moyenne domicile-travail des actifs de cette classe atteint 13,7 km en moyenne. La distance moyenne pour rejoindre les emplois offerts par les communes de cette classe est de 9,3 Km.

2. La classe 2/4 (506 communes, 123 768 actifs et 44 815 emplois) se caractérise par la faible part d'actifs qui travaillent dans la même commune ou dans une commune contiguë à leur commune de résidence qui atteint seulement 28% (contre 41% pour l'ensemble des actifs du carré), alors que 61% des emplois sont occupés par des actifs résidant dans la même commune ou dans une commune contiguë (contre 54% pour l'ensemble des emplois des carrés). Cette classe ne compte que 13% des actifs et 6% des emplois des carrés, le ratio emplois/actifs atteint 36%. La distance moyenne domicile-travail des actifs de cette classe atteint 13,1 km en moyenne. La distance moyenne pour rejoindre les emplois offerts par les communes de cette classe est de 6,7 km.

3. La classe 3/4 (767 communes 184 421 actifs et 61 334 emplois) se caractérise par la part très importante d'actifs qui travaillent dans une commune située à plus de 15 km de leur commune de résidence qui atteint 47% (contre 35% pour l'ensemble des actifs résidant dans les carrés), alors que 68% des emplois sont occupés par des actifs résidant dans la même commune ou dans une commune contiguë (contre 54% pour l'ensemble des emplois des carrés). Cette classe compte 20% des actifs du carré et 9% des emplois, le ratio emplois/actifs atteint 33%. La distance moyenne domicile-travail des actifs de cette classe atteint 16,9 km en moyenne. La distance moyenne pour rejoindre les emplois offerts par les communes de cette classe est de 6,5 km.

4. La classe 4/4 (222 communes, 230 773 actifs et 325 230 emplois), se caractérise par la part importante d'actifs qui travaillent dans leur commune de résidence (43% des actifs contre 28% pour l'ensemble des actifs résidant dans les carrés), alors que 60% des emplois situés dans les communes de la classe sont occupés par des actifs venant de l'extérieur, parfois de loin puisque plus du quart des emplois sont occupés par des actifs qui parcourent plus de 15 km. Ceci s'explique par le nombre d'emplois offerts dans les communes de cette classe (47% des emplois du carré pour 25% des actifs du carré), le ratio emplois/actifs atteint 141%. La distance moyenne domicile-travail des actifs de cette classe atteint 12,7 km en moyenne. La distance moyenne pour rejoindre les emplois offerts par les communes de cette classe est de 11,6 Km.

Les classes de cette partition regroupent des communes qui présentent des caractéristiques bien différentes en termes d'emplois offerts. Ainsi les emplois offerts sont beaucoup plus nombreux que les actifs résidents pour la classe 4 (141%), alors qu'ils ne représentent que 33% du nombre d'actifs pour la classe 3. De ce fait, les distances parcourues par les actifs résidents varient de 12,7 km en moyenne pour la classe 4 à 16,9 km pour la classe 3. De même les distances parcourues pour rejoindre les emplois offerts dans les communes des quatre classes sont très dispersées, de 6,5 km pour la classe 3 à 11,6 km pour la classe 4.

Ainsi, globalement les distances domicile travail sont assez faibles en comparaison des moyennes nationales mais elles se distinguent selon les classes en fonction du volume d'emplois offerts et du volume d'actifs résidents.

On observe pour chaque classe de communes une part importante d'actifs et/ou d'emplois qui montrent un lien domicile-travail de proximité (déplacement dans la même commune ou une commune contiguë).

Pour la classe 1 une majorité d'emplois est occupée par des actifs de la même commune ou d'une commune contiguë et 42% des actifs travaillent dans leur commune de résidence ou une commune contiguë. Ainsi les distances domicile-travail de la classe 1 sont plus faibles que pour l'ensemble de l'aire d'étude que ce soit pour les actifs ou pour les emplois.

Pour la classe 2, 61% des emplois sont occupés par des actifs de la même commune ou d'une commune contiguë alors que seuls 28% des actifs travaillent dans leur commune de résidence ou une commune contiguë. Les distances domicile-travail de la classe 2 sont plus faibles pour les actifs qu'en moyenne et beaucoup plus faibles pour les emplois avec 6,7 km contre 10 en moyenne.

Pour la classe 3, ce sont 67% des emplois qui sont occupés par des actifs de la même commune ou d'une commune contiguë alors que seuls 35% des actifs travaillent dans leur commune de résidence ou une commune contiguë. Les distances domicile-travail de la classe 3 sont très élevées pour les actifs avec 16,9 km contre 14 en moyenne et très faibles pour les emplois avec 6,5 km contre 10 en moyenne.

Pour la classe 4, moins de la moitié des emplois (47%) est occupée par des actifs de la même commune ou d'une commune contiguë alors que 52% des actifs travaillent dans leur commune de résidence ou une commune contiguë. Les distances domicile-travail de la classe 4 sont faibles pour les actifs avec 12,7 km contre 14 en moyenne mais élevées pour les emplois avec 11,6 km contre 10 en moyenne.

Les classes se distinguent également par le rapport entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois:

La classe 1 est la plus peuplée et elle compte plus d'actifs que d'emplois.

La classe 2 faiblement peuplée offre très peu d'emplois.

La classe 3 montre des caractéristiques comparables à la précédente mais elle est un peu plus peuplée.

La classe 4 un peu moins peuplée que la classe 1 se distingue par le très grand nombre d'emplois offerts.

| | PROFESSION AGRICOLE (EXPLOITANTS ET OUVRIERS) | EMPLOYÉS ET OUVRIERS NON AGRICOLE | CADRES ET PROFESIONS INTER-MÉDIAIRES | ARTISANS ET COMMERÇANTS | TOTAL |
|------------|---|-----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|-------|
| CLASSE 1/4 | 10 % | 52 % | 29 % | 10 % | 100 % |
| CLASSE 2/4 | 12 % | 47 % | 27 % | 13 % | 100 % |
| CLASSE 3/4 | 14 % | 47 % | 24 % | 14 % | 100 % |
| CLASSE 4/4 | 2 % | 57 % | 34 % | 6 % | 100 % |
| ENSEMBLE | 7 % | 54 % | 31 % | 9 % | 100 % |

TABEAU 19: RÉPARTITION DES EMPLOIS DANS LES CLASSES TYPOLOGIQUES SELON LA DISTANCE DU TRAJET DOMICILE-TRAVAIL.

La nature des emplois offerts souligne bien les différences entre les classes. En définitive cette démarche de caractérisation des classes nous permet de les nommer de façon illustrative.

1. De petits centres locaux, vivant dans la proximité pour la classe 1. Ils représentent environ 40% des communes, des actifs et des emplois de l'ensemble des communes étudiées. Avec un ratio emplois/actifs de 0,67, une part d'actifs employés dans la proximité un peu supérieure à 40% et une part des emplois pourvus par des actifs de grande proximité voisine de 60%, ils sont le centre de microbassins interdépendants avec les petits centres voisins.

2. Des communes peu attractives situées dans les petites aires d'attraction des centres locaux pour la classe 2. Cette catégorie représente 13% des actifs et 6% des emplois de l'ensemble des communes. Avec un ratio emplois/actifs des plus faibles, 0,36, on y trouve peu d'emplois de proximité, largement pourvus par des actifs eux-mêmes très voisins, mais les emplois plus éloignés restent situés dans un rayon plutôt court, la part des longues navettes étant également faible (22%).

3. Des communes peu attractives vivant dans une courte proximité et dépendantes de foyers d'emploi éloignés pour la classe 3. Ces communes représentent 20% des actifs et 9% des emplois de l'ensemble des communes étudiées. Avec un ratio emplois/actifs très faible, 0,33, il y a peu d'emplois sur place, mais ils sont largement pourvus par des actifs proches, une part élevée des actifs devant aller chercher leur emploi à grande distance (47%), dans des pôles urbains régionaux.

4. Des communes actives à grand rayon d'attraction pour la classe 4. Peu nombreuses, elles représentent 25% des actifs mais 47% des emplois de l'ensemble des communes étudiées. Offrant plus d'emplois qu'il n'y a d'actifs résidant dans la proximité (ratio emplois/actifs de 1,41), ces communes sont des foyers d'emploi locaux qui fixent plus de la moitié des actifs résidant à proximité, mais recrutent également près de 30% de leurs employés à moyenne et longue distance.

Cette partition se distingue bien sûr très nettement de la nomenclature communale du zonage en aire urbaine.

DESCRIPTION DE LA PREMIÈRE CLASSE

| | |
|---|------|
| Part des communes | |
| Part des actifs | 43 % |
| Part des emplois | 38 % |
| Ratio emplois/actifs | 0,67 |
| Part des navettes domicile-travail courtes (1) | 42 % |
| Part des emplois pourvus par des navettes courtes (2) | 58 % |
| Part des navettes domicile-travail longues (3) | 34 % |
| Part des emplois pourvus par des navettes longues (4) | 19 % |

DESCRIPTION DE LA DEUXIÈME CLASSE

| | |
|---|------|
| Part des communes | |
| Part des actifs | 13 % |
| Part des emplois | 6 % |
| Ratio emplois/actifs | 0,36 |
| Part des navettes domicile-travail courtes (1) | 28 % |
| Part des emplois pourvus par des navettes courtes (2) | 61 % |
| Part des navettes domicile-travail longues (3) | 22 % |
| Part des emplois pourvus par des navettes longues (4) | 12 % |

DESCRIPTION DE LA TROISIÈME CLASSE

| | |
|---|------|
| Part des communes | |
| Part des actifs | 20 % |
| Part des emplois | 9 % |
| Ratio emplois/actifs | 0,33 |
| Part des navettes domicile-travail courtes (1) | 35 % |
| Part des emplois pourvus par des navettes courtes (2) | 67 % |
| Part des navettes domicile-travail longues (3) | 47 % |
| Part des emplois pourvus par des navettes longues (4) | 12 % |

DESCRIPTION DE LA QUATRIÈME CLASSE

| | |
|---|------|
| Part des communes | |
| Part des actifs | 25 % |
| Part des emplois | 47 % |
| Ratio emplois/actifs | 1,41 |
| Part des navettes domicile-travail courtes (1) | 53 % |
| Part des emplois pourvus par des navettes courtes (2) | 47 % |
| Part des navettes domicile-travail longues (3) | 33 % |
| Part des emplois pourvus par des navettes longues (4) | 27 % |

(1) ACTIFS TRAVAILLANT DANS LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE + COMMUNES LIMITROPHES + COMMUNES ÉLOIGNÉES DE MOINS DE 5 KM.

(2) EMPLOIS POURVUS PAR DES ACTIFS PROVENANT DE LA MÊME COMMUNE + COMMUNES LIMITROPHES + COMMUNES ÉLOIGNÉES DE MOINS DE 5 KM.

(3) ACTIFS TRAVAILLANT DANS DES COMMUNES ÉLOIGNÉES DE 16 À 100 KM.

(4) EMPLOIS POURVUS PAR DES ACTIFS PROVENANT DE COMMUNES SITUÉES ENTRE 16 ET 100 KM.

| | PÔLE URBAIN | PÉRIURBAIN | RURAL | ENSEMBLE |
|---------------|-------------|------------|-------|----------|
| CLASSE 1/4 | 63 | 856 | 217 | 1 136 |
| CLASSE 2/4 | 37 | 433 | 36 | 506 |
| CLASSE 3/4 | 33 | 665 | 69 | 767 |
| CLASSE 4/4 | 26 | 122 | 74 | 222 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 159 | 2 076 | 396 | 2 631 |

| | PÔLE URBAIN | PÉRIURBAIN | RURAL | ENSEMBLE |
|---------------|-------------|------------|-------|----------|
| CLASSE 1/4 | 6 % | 75 % | 19 % | 100 % |
| CLASSE 2/4 | 7 % | 86 % | 7 % | 100 % |
| CLASSE 3/4 | 4 % | 87 % | 9 % | 100 % |
| CLASSE 4/4 | 12 % | 55 % | 33 % | 100 % |
| TOTAL GÉNÉRAL | 6 % | 79 % | 15 % | 100 % |

TABLEAU 24
(EN HAUT) : RÉPARTITION
DES COMMUNES DE L'AIRE
D'ÉTUDE DANS LES CLASSES
TYPOLOGIQUES SELON LEUR
APPARTENANCE AU ZONAGE EN
AIRE URBAINE.

TABLEAU 25 (EN BAS) :
RÉPARTITION DES COMMUNES
DES CARRÉS SELON LES
CLASSES TYPOLOGIQUES.

| NOM DU CARRÉ | CLASSE 1/4 | CLASSE 2/4 | CLASSE 3/4 | CLASSE 4/4 | TOTAL GÉNÉRAL |
|---------------|------------|------------|------------|------------|---------------|
| Aquitaine | 61 % | 13 % | 17 % | 9 % | 100 % |
| Bourgogne | 45 % | 18 % | 26 % | 10 % | 100 % |
| Eure-et-Loire | 41 % | 19 % | 31 % | 10 % | 100 % |
| IDF | 29 % | 13 % | 53 % | 5 % | 100 % |
| Languedoc | 60 % | 11 % | 27 % | 2 % | 100 % |
| Limousin | 33 % | 23 % | 40 % | 5 % | 100 % |
| Loir-et-Cher | 47 % | 19 % | 19 % | 16 % | 100 % |
| Lorraine | 33 % | 14 % | 43 % | 10 % | 100 % |
| Midi-Pyrénées | 49 % | 17 % | 29 % | 5 % | 100 % |
| Normandie | 39 % | 27 % | 26 % | 8 % | 100 % |
| PDL | 47 % | 12 % | 29 % | 12 % | 100 % |
| Picardie | 32 % | 36 % | 24 % | 8 % | 100 % |
| Poitou | 46 % | 17 % | 27 % | 10 % | 100 % |
| Rhône-Alpes | 57 % | 16 % | 18 % | 9 % | 100 % |
| ENSEMBLE | 43 % | 19 % | 29 % | 8 % | 100 % |

Si les différents carrés de notre aire d'étude montrent bien des disparités quant à la répartition des communes qui les composent dans les différentes classes. Il n'y a cependant pas de lien systématique entre l'appartenance à un carré et l'appartenance à une classe.

Cette recherche nous a donc permis de montrer les liens de proximité qui existent dans les franges du périurbain. Les pôles urbains ne polarisent pas l'ensemble des flux et la mobilité dans les espaces de faible densité n'est pas synonyme de grande distance.

¹ Un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain. La couronne périurbaine est l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain. Elle est formée de communes rurales (au sens du découpage en unités urbaines), d'unités urbaines ou de communes dont au moins 40% de la population résidante ayant un emploi travaille dans le pôle. La couronne périurbaine est alors construite à partir d'un processus d'agrégation itératif. Si au cours de ce processus d'agrégation, une unité urbaine est attirée à plus de 40% par un des pôles et par les communes qui y sont agrégées, elle fait alors partie de sa couronne périurbaine, même si elle offre plus de 5 000 emplois.

² «Les déplacements domicile-travail: de plus en plus d'actifs travaillent loin de chez eux», Julien Talbot, *Insee Première*, n° 767, avril 2001. Sources: SOeS, Insee, Inrets, enquêtes nationales transports et déplacements 2008.

³ Nous avons choisi d'exclure des calculs les distances supérieures à 100 kilomètres.

⁴ Nous avons utilisé le logiciel «Coheris Analytics SPAD» pour procéder à ces analyses statistiques.

GÉRER L'ÉLOIGNEMENT ET LA DISPERSION DES RESSOURCES:
LES MOBILITÉS ASSOCIÉES AU FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES
DANS LES ESPACES DE FAIBLE DENSITÉ

Chapitre 2

La durabilité des espaces ruraux a été peu envisagée en relation avec l'acteur entreprise, sauf sous l'angle de la consommation d'espace liée au développement des zones d'activités. Dans le champ des mobilités, souvent associé à un questionnement sur la durabilité des espaces de faible densité par l'importance prise par l'automobile, ce sont les ménages qui ont été privilégiés, à travers l'étude des déplacements domicile-travail ou des trajets motivés par le recours aux commerces et services. Le fonctionnement des entreprises localisées en milieu rural repose lui aussi sur une mobilité routière et apparaît dépendant des évolutions du prix du carburant. Le contexte de l'éloignement, de la faiblesse des densités semble en outre devoir peser sur l'accès aux ressources, aux fournisseurs et aux clients. Enfin, ces entreprises sont à l'origine de nombreux flux qui contribuent au réchauffement climatique. Une enquête menée dans le cadre du programme FRUGAL s'est efforcée d'appréhender les mobilités associées au fonctionnement d'entreprises dans des zones de faible densité. Il s'est agi également de mettre à jour de possibles adaptations aux évolutions du coût du transport, qu'elles se traduisent par de nouvelles pratiques de mobilité, mais aussi par des modifications organisationnelles, technologiques, par le changement de ressources ou de types de clientèle. Les modalités de prise en compte par l'action publique locale des enjeux de mobilité des entreprises ont été parallèlement analysées. Les questions ont porté sur la manière dont les acteurs locaux identifient les problématiques des entreprises par rapport à l'accès à leurs ressources, sur le rôle qu'ils jouent auprès des entreprises, et sur les actions qu'ils mettent en œuvre.

1 / L'entreprise, un acteur oublié des réflexions sur le développement durable
dans les zones de faible densité

Les travaux s'attachant à la durabilité des espaces sous l'angle de la mobilité ont privilégié les ménages et se sont assez peu intéressés aux entreprises. Le coût des transports et plus spécifiquement le prix du carburant pèsent pourtant sur leur fonctionnement et peuvent affecter l'équilibre financier et les emplois des activités les plus fragiles. Les entreprises sont par ailleurs émettrices de CO₂, surtout lorsqu'elles privilégient le transport routier.

Les quelques recherches qui se sont penchées sur la mobilité dans le fonctionnement des entreprises se sont centrées sur des implantations urbaines (MOATI et VAN DE WALLS 2002) et périurbaines (LEJOUX 2014a et b; OTAR 2014). Elles font

apparaître des impacts non négligeables de l'évolution des coûts de transport sur l'organisation des activités, surtout pour les entreprises localisées en milieu périurbain. Dans les enquêtes qui y ont été menées, les entrepreneurs se révèlent peu soucieux de l'enjeu environnemental de leurs émissions de CO₂. L'augmentation significative du coût de la mobilité (aussi bien pour le transport de consommations intermédiaires, de produits finis que pour le déplacement de techniciens ou commerciaux) constitue en revanche un sujet de préoccupation, qui se traduit dans les pratiques de mobilité: optimisation des déplacements en évitant les trajets à vide, augmentation des taux de remplissage des camions, financement de stages de formation à l'écoconduite du personnel. L'enjeu le plus fort concerne le rapport aux salariés, souvent à faible qualification, habitant loin des lieux de travail et dont le revenu peu élevé peut être affecté par le budget transport. Les pressions des instances de représentation du personnel, la crainte de forts turnovers et de difficultés de recrutement conduisent à la prise en charge par les entreprises d'une partie des frais de déplacements domicile-travail. Certaines sociétés mettent aussi en place des systèmes plus ou moins formels de covoiturage, adhèrent à des plans de déplacements interentreprises, privilégient au moment du recrutement les candidats aux domiciliations les moins éloignées, voire sélectionnent lors d'une nouvelle implantation des zones d'activités au prix du foncier plus élevé mais accessibles à une grande part des employés (LEJOUX 2014a et b).

De tels résultats questionnent la gestion de la mobilité par les entreprises dans les espaces de faible densité. Elles y sont en effet plus dépendantes de la mobilité routière du fait d'une présence moindre de transports collectifs pour le déplacement de leur personnel et de la faiblesse des alternatives par le rail ou le fleuve pour celui des marchandises. L'isolement et l'éloignement physique aux différentes ressources, aux sous-traitants, donneurs d'ordre, aux clients paraissent devoir rendre plus dépendantes du coût du carburant les entreprises qui relèvent de la sphère productive¹. On peut s'attendre par ailleurs à ce que la dispersion et les faibles densités posent des difficultés spécifiques aux entreprises d'une sphère résidentielle en forte croissance dans les espaces ruraux. Il peut s'avérer nécessaire en effet de parcourir des distances importantes pour le prestataire quand il s'agit d'atteindre une clientèle (patients des infirmières à domicile, clients d'une entreprise de services de dépannage informatique...) ou pour les acheteurs qui ont à se rendre jusqu'au site de l'entreprise prestataire (commerce, centre d'analyse médicale...). L'augmentation des coûts de transport fragilise l'équilibre financier de telles activités dans les milieux peu denses et peut mettre en question la survie de certaines d'entre elles. Enfin, dans les deux secteurs productif et résidentiel, l'augmentation du coût des trajets réalisés entre le domicile et le travail par des employés caractérisés par de faibles qualifications et revenus, comme dans le périurbain, peut affecter le fonctionnement des entreprises, en plus de poser des enjeux sociaux aux ménages modestes.

Les collectivités publiques se préoccupent du lien des entreprises à la durabilité dans les territoires de faible densité, mais essentiellement par les aménagements des espaces qui leur sont réservés: les zones d'activités économiques (ZAE) qui demeurent un moyen d'action privilégié des communes et intercommunalités.

Pour autant, la lutte contre l'étalement urbain, admise dans les politiques territoriales du logement imprègne encore de manière faible les préoccupations relatives aux localisations d'activités économiques et commerciales (DEMAZIÈRES 2012). L'émergence des préoccupations de qualité environnementale et paysagère a cependant conduit de nombreux territoires à élaborer pour leurs zones d'activités économiques des démarches qualité (charte, certification et labellisation) et à analyser l'impact de leur création et de leur extension en termes d'artificialisation des sols (CERAMA 2014). Les questions de transport et de mobilité sont quant à elles devenues des enjeux importants dans les stratégies d'accueil des entreprises que les collectivités déploient. Il s'agit de préciser toutefois dans quelle mesure elles sont abordées dans une perspective de développement durable et le rôle des actions engagées auprès des entreprises.

2 / Accès aux ressources et pratiques de mobilité des entreprises

Trois carrés du programme FRUGAL présentant des contextes économiques divers ont été retenus pour les investigations: le carré limousin, marqué par une faible attractivité productive et résidentielle, le carré breton caractérisé par une dynamique économique plus soutenue, avec une attractivité productive importante du fait d'une situation géographique entre les deux métropoles de Nantes et Rennes, et le carré picard aux plus fortes densités du bâti et où se maintiennent des activités industrielles anciennes.

Une série d'entretiens semi-directifs ont été menés auprès de 25 entreprises (voir tableau à la page suivante). L'annuaire des entreprises Kompass, qui autorise le lancement de requêtes par localisation, par secteur d'activité et par taille d'entreprise, a permis d'identifier des entreprises représentatives des secteurs d'activités des carrés sélectionnés, qui soient par ailleurs localisées à des emplacements suffisamment diversifiés dans les mêmes territoires.

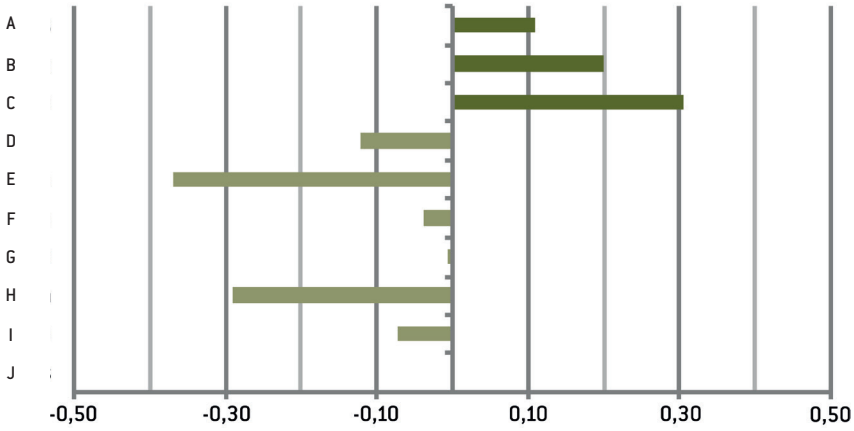
Si la distinction secteur productif/secteur résidentiel a paru structurante pour l'étude à mener, il a semblé préférable d'écarter certaines activités soit parce qu'elles étaient étudiées par d'autres équipes du projet (commerce), soit parce qu'elles posaient des questions spécifiques en matière d'accès aux ressources et aux clients qui ne pouvaient être abordées en profondeur (agriculture et tourisme). Compte tenu de la part toujours importante qu'occupe l'industrie dans les espaces ruraux (BLANC et SCHMITT 2007; COURLET 1995; GAIGNÉ 2005) et de la surreprésentation très nette des établissements industriels dans les trois carrés étudiés (ill. 1), les entretiens relevant de ce secteur ont été privilégiés.

Les entretiens, tous réalisés au sein des entreprises, ont duré entre 30 min et 1h30. La presque totalité des interviewés étaient fondateurs ou associés de l'entreprise, les autres étant salariés à un poste de direction. Le parti pris fut de ne pas discuter directement et rapidement avec les interlocuteurs de l'impact de l'augmentation des coûts du carburant sur la santé financière de l'activité et les pratiques de mobilité. Ces dernières sont intégrées dans un fonctionnement large de l'entreprise, dans une histoire des relations avec les fournisseurs et clients, parfois de déménagements et emménagements successifs. Le coût

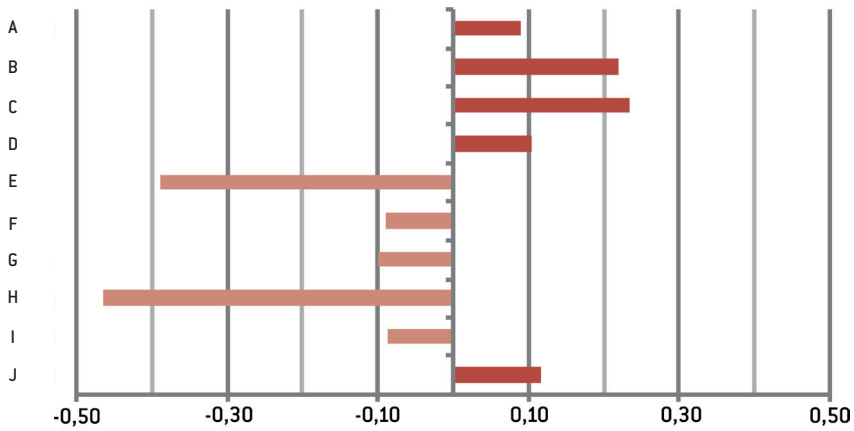
LISTE DES ENTREPRISES ENQUÊTÉES

| CARRÉ | ENTREPRISE/ÉTABLISSEMENT | SALARIÉS | SECTEUR | LOCALISATION |
|-------------|--------------------------|------------------------|----------------------------|---------------------------|
| BRETAGNE | ARTIS | 25 | Tuyauterie industrielle | Derval |
| | Bourdaud SA | 47 | Scierie | Nozay |
| | Etablissements Glemaud | 15 | Charpente/construction | Châteaubriand |
| | Metatherm | 15 | Traitement des métaux | Châteaubriand |
| | ACCO | 30 | Métallurgie | Soudan |
| | Nowak | 122 | Métallurgie | Pancé |
| | Actimage | 20 | Textile professionnel | Gueneme Penfeo |
| | Tuynox | 9 | Tuyauterie industrielle | Derval |
| | Aplilaq | 8 | Traitement bois | La Meilleraye-de-Bretagne |
| | Elveo | 7 | Installations agricoles | Puceul |
| ISP Conseil | 1 | Services informatiques | Nozay | |
| PICARDIE | JC Perrin | 80 | Maroquinerie | Tergnier |
| | Astronomie Magazine | 5 | Édition | Itancourt |
| | Pawelec | 10 | Fabrication de semelles | Tugny-et-Pont |
| | Powerconn | 18 | Connections électriques | Tergnier |
| | Option Service | 3 | Services informatiques | Genvry |
| | Lisam | 17 | Services industriels | Passel |
| | Aubry | 1 | Infirmière | Frières-Failloüël |
| | Craindart | 1 | Infirmière | Flavy-le-Martel |
| LIMOUSIN | TCP | 2 | Traitements composites | Pays Sostranien |
| | TIGR | 27 | Fabrication de chaufferies | St-Maurice-la-Souterraine |
| | La ligne verte | 10 | Centre d'appel | Crozant |
| | Les Milles Sources | 3 | Conserverie artisanale | Bourganeuf |
| | CyberNettic | 1 | Services informatiques | La Souterraine |
| | ALTIA | 330 | Métallurgie/emboutissage | La Souterraine |

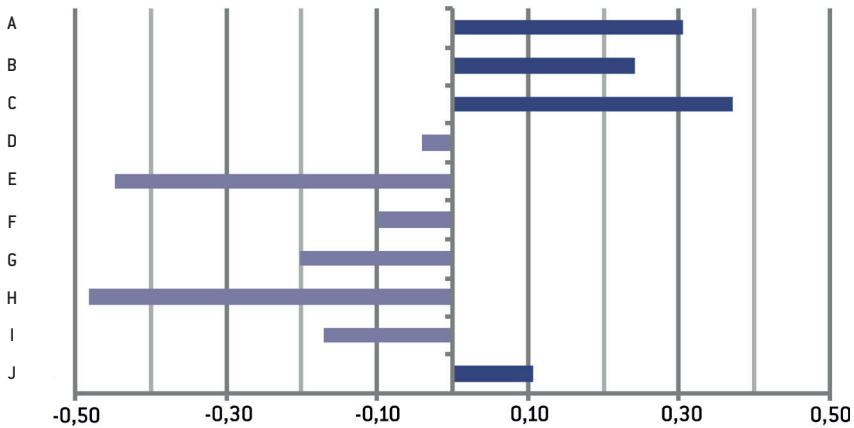
Carré Breton



Carré Picard



Carré Limousin



ILL.1. SECTEURS D'ACTIVÉS ÉCONOMIQUES DANS LES TROIS CARRÉS ÉTUDIÉS:

- (A) INDUSTRIES EXTRACTIVES ET AUTRES;
- (B) INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES;
- (C) CONSTRUCTION;
- (D) COMMERCE DE GROS ET DÉTAIL, TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION;
- (E) INFORMATION ET COMMUNICATION;
- (F) ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE;
- (G) ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES;
- (H) ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN;
- (I) ADMINISTRATION PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE;
- (J) AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES.

d'une mobilité n'est pas mis systématiquement en relation avec des pratiques de déplacements et il est géré de multiples manières qui présentent elles aussi un intérêt.

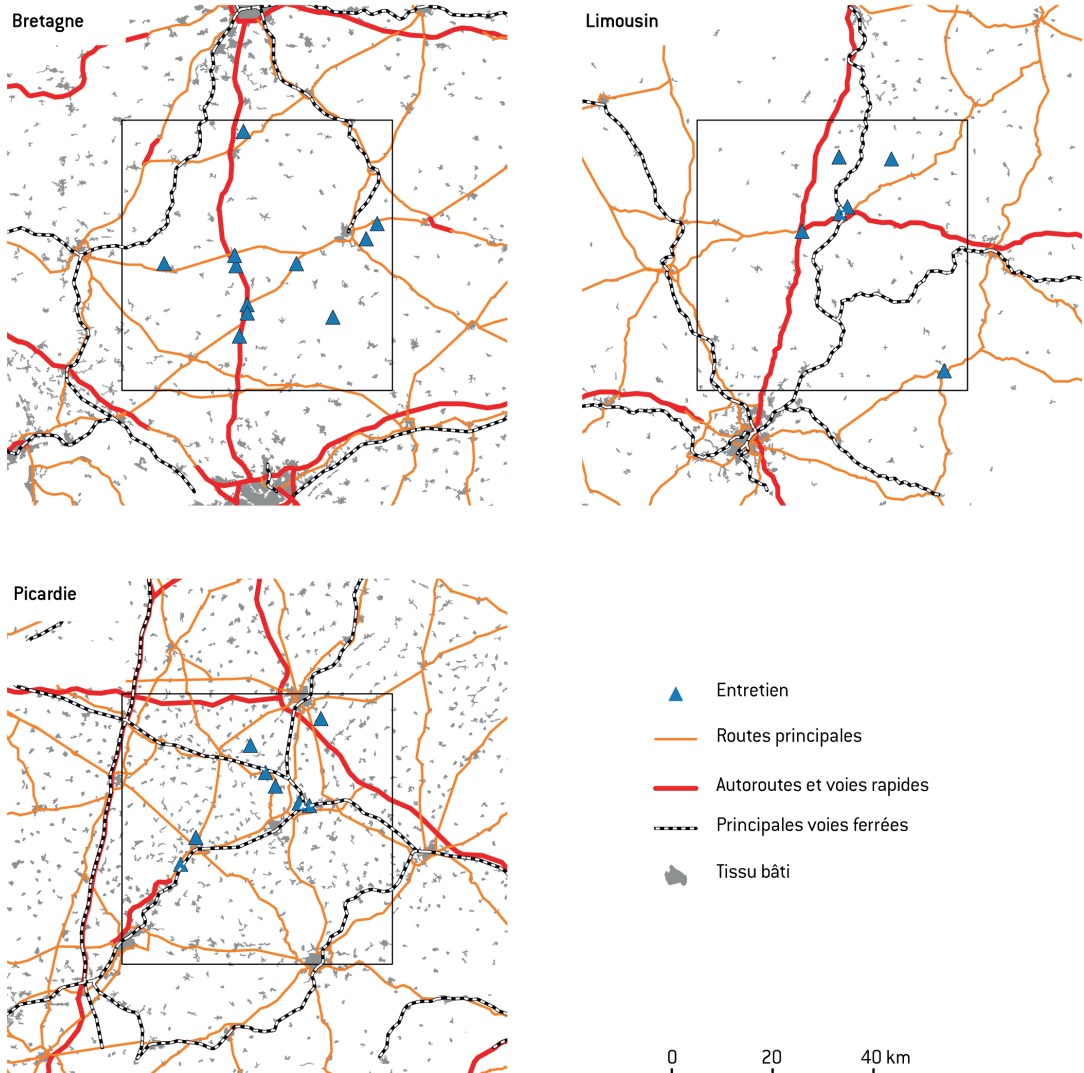
2.1 / Une augmentation des coûts de la mobilité qui transparait peu dans les discours des entreprises du secteur productif. Si la question du coût des déplacements n'était pas posée en amont des entretiens, beaucoup d'échanges abordaient de manière fine l'organisation des mobilités dans les relations avec les fournisseurs, les donneurs d'ordres, les clients et avaient trait au transport des matières premières, des biens intermédiaires, aux livraisons des produits finis. Le déplacement des commerciaux, des techniciens du service après-vente était également évoqué, ainsi que celui des employés entre le domicile et le site de production. Aucun des enquêtés n'a jamais évoqué spontanément au cours de tels échanges le coût de flux pourtant nombreux, et réalisés à des échelles régionales, nationales voire internationales.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette faible sensibilité apparente à la question des coûts de transport. Tout d'abord, les enquêtés des trois carrés tests estiment presque tous (un seul avis mitigé) que l'entreprise est bien localisée et dispose d'un bon réseau de communications routières. Aux faibles densités ne s'associent pas nécessairement isolément et éloignement aux réseaux de communication régionaux et nationaux. Le carré limousin est traversé par l'A20 et une voie ferrée qui permet de rejoindre Paris en 2h30. Le carré breton bénéficie de la N137 à quatre voies qui relie Nantes et Rennes. Il est aisé depuis le carré picard de rejoindre au nord l'A26 ou l'A29 qui contournent Saint-Quentin. L'ensemble du territoire est par ailleurs irrigué de voies ferrées qui ont eu une importance historique dans son développement industriel (ill. 2).

Les entreprises rencontrées ont par ailleurs une histoire en matière de localisation. À l'échelle locale plusieurs d'entre elles se sont rapprochées d'un échangeur autoroutier, par emménagement dans une zone d'activités qui en était proche. Certaines se sont déplacées à des échelles plus vastes, avec une réflexion en matière de localisation qui intégrait la question des liaisons en matière de communication. Si les entreprises relèvent du secteur productif et ont la majeure part de leur chiffre d'affaires réalisée hors de leur zone d'emploi, certains marchés – ou zones de fourniture – sont de dimension régionale, avec des localisations et liaisons routières qui sont adaptées à cette échelle.

On était partis au départ pour s'installer du côté de Saint-Nazaire, mais Saint-Nazaire, si on rayonne sur 360°, il n'y a que 180° d'utilisable, à cause de la mer. Pour le traitement thermique à façon, 90% des clients sont dans un rayon de 200 km. À partir de là on a vu que Châteaubriant, que nous ne connaissions pas, était entre Nantes, Rennes, Laval, Angers et que c'était la porte de la Bretagne. On a un système de navette (tournées de camions qui vont chercher les pièces chez les clients pour l'usinage et les ramènent), et on peut aller jusqu'à Douarnenez en navette. Donc 90% de la Bretagne on la fait. On ne fait pas Brest parce que c'est trop loin, mais on fait 90%. (Entretien 11, traitement thermique de pièces métalliques, Carré breton – Châteaubriant)

Si elle dispose d'un rapide accès autoroutier, une entreprise n'est pas nécessairement moins bien placée à la Souterraine, à Châteaubriant ou à Chauny, pour atteindre un marché national, qu'à proximité de grandes métropoles, où s'ajou-



teront au prix du carburant, des frais de péages plus élevés et des problèmes de congestion.

En étant sur Paris, notre modèle économique tomberait, même si au niveau du réseau ça serait plus simple. On ne s'en sortirait pas avec des salaires plus élevés et du turnover. Même au niveau des livraisons, du transport exceptionnel, à Paris ça ne doit pas être simple. [Entretien 4, chaufferies préfabriquées, Carré limousin – Saint-Maurice-la-Souterraine]

Après des décennies de difficultés et de rétraction du secteur productif dans les territoires de faible densité, la subsistance voire le développement d'entreprises qui y sont implantées s'explique par l'adoption d'un modèle économique adapté

à l'éloignement des ressources et moins sensible aux variations des coûts du carburant. Ainsi, dans l'annuaire des entreprises Kompass, pour les communes des trois carrés, on retrouve peu d'entreprises relevant du secteur du transport-logistique, très présentes dans le périurbain où elles se révèlent les plus préoccupées de l'augmentation des coûts de transport et les plus réactives pour mettre en place de nouvelles pratiques de mobilité. Plusieurs entreprises ont en revanche développé des modèles où le coût des mobilités pèse peu sur le chiffre d'affaires, soit parce qu'il s'appuie sur les télécommunications (centre d'appel spécialisé dans les métiers du luxe à La Souterraine dans la Creuse par exemple), soit parce que les transports physiques bien que très fréquents et effectués sur de longues distances constituent un coût faible relativement au prix de produits peu volumineux et à haute valeur ajoutée (atelier de fabrication de bracelets de montres de luxe picard par exemple, qui utilise des peaux d'alligator importées de Louisiane et tannées en Italie et dont le siège social localisé dans le Doubs livre les produits finis à des clients suisses et allemands). Enfin, plusieurs entreprises des carrés tests ont des marchés plutôt régionaux et, même sur des marchés plus élargis comptent assez peu de concurrents. Ceux-ci sont fréquemment français ou implantés dans des pays proches s'ils sont étrangers (Suisse, Allemagne, Belgique, Italie) et ont à faire face à des contraintes proches en matière de coût de la mobilité.

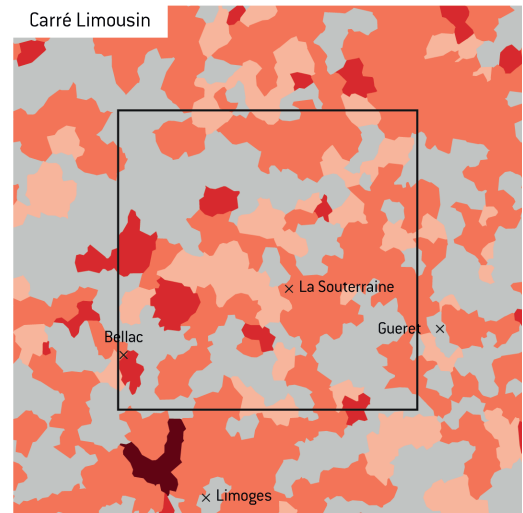
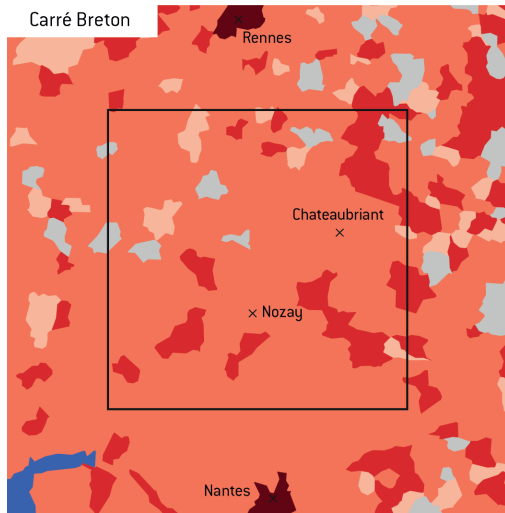
Les seules contraintes évoquées avec force dans les échanges qui ont trait à l'accès aux ressources nécessaires à l'activité des entreprises sont celles qui ont trait à la couverture haut débit, encore incomplète et inégale, particulièrement dans les carrés picard et limousin (ill. 3).

2.2 / Une pression sur les entreprises de l'augmentation du budget de transport domicile-travail des employés qui apparaît inexistante. Dans les enquêtes menées dans le périurbain, hors du secteur spécifique du transport-logistique, la contrainte la plus forte qui semblait s'exercer sur les entreprises était liée à l'augmentation du coût des transports pour des employés aux faibles revenus, qui parcouraient des distances relativement importantes (LEJOUX 2014a et b). Les enquêtes, dans les trois territoires tests, où la voiture est pourtant souvent le seul moyen de relier le domicile au lieu de travail et les salaires sont également faibles, n'ont révélé aucune préoccupation chez les employeurs autour de la mobilité de leurs salariés.

La distance parcourue par les employés paraît tout d'abord bien moindre que ce qui avait été observé dans le périurbain. Au lieu de distances moyennes de 50 km parcourues par jour, les rayons présentés sont de l'ordre de 0 à 15 km, et un terme, celui «des gens du coin» est constamment mobilisé pour qualifier les employés.

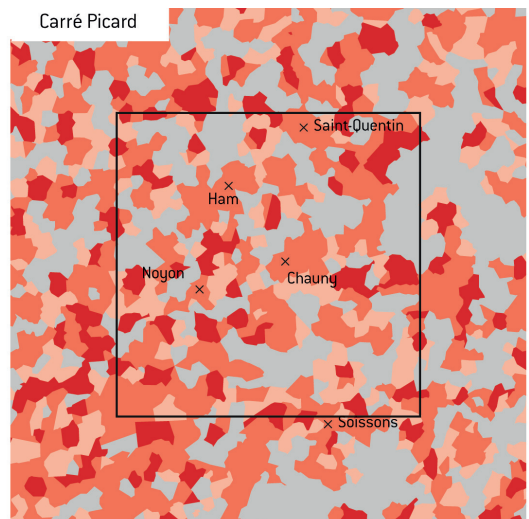
Ils habitent entre 5 et 10 km. Il y a deux personnes qui ont une heure de route, qui habitent dans le Nord. Toutes les autres habitent dans le coin. Chauny, La Fère, Beautor, Fargnier. Moi par exemple, je suis à 5 minutes de l'atelier et je viens à pied. La question de la distance à laquelle les gens habitent, cela ne rentre jamais en compte quand je recrute. Tous les CV que j'ai, c'est des gens du coin. (Entretien 12, maroquinerie, Carré picard – Tergnier, 80 employés)

À l'atout de distances parcourues moins élevées doivent s'ajouter de moindres problèmes de congestion, des temps réduits pour des trajets rendus moins pénibles.



- Moins de 50% des locaux de la commune éligibles à un débit de 3 Mbits/s
- Au moins 50% des locaux de la commune éligibles à un débit de 3 Mbits/s
- Au moins 50% des locaux de la commune éligibles à un débit de 8 Mbits/s
- Au moins 50% des locaux de la commune éligibles à un débit de 30 Mbits/s
- Au moins 50% des locaux de la commune éligibles à un débit de 100 Mbits/s

0 20 40 km



Chez Electrolux, dans la région parisienne, je passais 2h par jour en moyenne en voiture, ça n'a rien à voir. Ici, même si j'ai une demi-heure de voiture pour venir le matin, la route et les paysages sont tellement agréables que ça n'est pas comparable. (Entretien 2, conserverie, Carré limousin – Bourgneuf)

La sensibilité à la variation du coût du transport peut être moins grande aussi parce que les budgets globaux des ménages sont moins grevés que dans le périurbain par le coût de l'immobilier, faible dans les trois terrains étudiés.

Les craintes de *turnover* et de difficultés de recrutement associées à des coûts trop élevés de la mobilité des employés étaient très présents dans les enquêtes

ILL. 3. COUVERTURE HAUT DÉBIT EN 2014 DANS LES TROIS CARRÉS ÉTUDIÉS.

menées dans le périurbain. Dans les trois carrés tests, tous les entrepreneurs interrogés ont insisté sur l'absence de turnover et de difficultés de recrutement de la main-d'œuvre d'ouvriers et d'employés. La fidélité des employés et leur volonté de trouver un emploi même aux conditions difficiles sont associées par les employeurs à des caractéristiques culturelles de la société rurale, souvent opposée à celle des travailleurs urbains.

Le fait que nous soyons dans un territoire rural fait que nos salariés sont plus impliqués, contrairement à la ville ici on n'a pas de turnover. À Paris, un tuyauteur qui démissionne le matin trouve du travail dans l'après-midi, donc les employeurs sont aux petits oignons avec eux en leur proposant des gros salaires. Ici, plus que par la rémunération les salariés sont liés à l'entreprise par la confiance et la solidarité, c'est beaucoup plus intéressant en termes de productivité. Ils ne mettent pas en concurrence les employeurs. [Entretien 4, chaufferies préfabriquées, Carré limousin – Saint-Maurice-la-Souterraine, 27 employés]

Des entrepreneurs mettent en avant par ailleurs les difficultés économiques des territoires où ils sont implantés et l'importance des taux de chômage pour expliquer la fidélité des employés.

Il y a beaucoup d'usines qui ont fermé. Et les filles qui travaillent ici, il y en a beaucoup dont les maris sont au chômage. Ici il n'y a pas beaucoup de turnover, parce que les gens qui ont un boulot ils le gardent. Les gens ici, ils font le maximum pour garder leur emploi. [Entretien 12, maroquinerie, Carré picard – Tergnier, 80 employés]

2.3 / Une perception de contraintes de mobilité, en coût et en temps, qui se centre sur l'accès à la main-d'œuvre qualifiée. Si la localisation dans les trois carrés tests de la plupart des entreprises enquêtées s'explique le plus souvent par la présence d'une main-d'œuvre peu coûteuse et fiable pour des activités assez peu qualifiées, des compétences spécifiques sont souvent nécessaires: de façon temporaire pour la maintenance d'outils de productions souvent informatiquement programmés et de plus en plus complexes, de manière permanente pour l'encadrement et les fonctions d'ingénieurs. Cette main-d'œuvre fait défaut dans les territoires enquêtés. Elle privilégie des localisations métropolitaines et son déplacement est facteur de coût, avec des répercussions sur le fonctionnement des entreprises.

Beaucoup des entrepreneurs interrogés, lorsque l'on évoque directement la question de l'élévation des coûts du carburant, effectuent un lien avec le coût plus important que représente pour eux le recours à des personnes qualifiées dans la maintenance de leurs appareils de production. Les spécialistes sont éloignés et semblent exiger des coûts de plus en plus élevés pour leur déplacement et leur intervention. La solution constamment présentée est celle de tentatives de formation en interne d'employés à ces opérations de maintenance, mais elle semble de moins en moins suffisante.

On essaye au maximum de tout faire en interne. Pour la scierie, on a des gens qui font ça en freelance mais ils sont chers, et les seuls producteurs restant en France sont à Macon et au sud de Limoges. C'est difficile et coûteux de les faire venir. Pour la seconde transformation, c'est plus facile car les machines sont plus diffusées, donc il y a des équipes de maintenance locales. Notre matériel est de plus en plus informatisé, c'est de plus en plus compliqué de faire de la maintenance en interne. [Entretien 9, scierie, Carré breton – Nozay, 47 employés]

Il est difficile aussi pour les entreprises enquêtées de trouver le personnel qualifié nécessaire, et de le garder. C'est pour ce personnel qualifié, qui préfère vivre en milieu urbain, que les trajets sont les plus longs et le risque de turnover le plus élevé.

Peu de cadres habitent Châteaubriant. Beaucoup se déplacent, ils habitent beaucoup plus loin. Les cadres Huard, le gros site industriel du coin, habitent à Nantes, Rennes, Nozay... Ils sont dans un rayon plus vaste que les employés. Ça c'est le problème local. Les gens qui sont pas implantés, qui ont pas de relations, de famille, de biens sur place et des choses comme ça, ils ont une vision négative de la campagne... Donc voilà, c'est un problème d'embaucher les gens qualifiés de l'extérieur. À tous les niveaux. Dans tous les domaines d'activité de l'industrie. (Entretien 11, traitement thermique de pièces métalliques, Carré breton – Châteaubriant, 15 employés)

3 / Représentations et stratégies des acteurs locaux face aux enjeux de mobilité des entreprises

Au fil des étapes successives de la décentralisation de l'intervention économique, les collectivités locales ont acquis de plus en plus de compétences en matière de développement économique. Les aides au développement économique constituent l'essentiel de l'action économique locale, marquée par une intensification croissante des aides dites indirectes, visant à l'amélioration de l'environnement des entreprises. Certes l'aménagement des zones d'activités ou la construction de locaux restent un registre d'action privilégié, mais les pratiques d'aménagement économique des collectivités ont considérablement évolué depuis 15 ans et, avec la mise en place de schémas territoriaux des zones d'activités, de nombreuses intercommunalités optent pour une approche plus intégrée du développement et de l'aménagement économique. Une étude récente menée par l'ADCF (2014) portant sur les stratégies et actions économiques locales a proposé une synthèse assez complète des tendances récentes. Ainsi, le management environnemental des zones d'activités tend à émerger comme une préoccupation de nombreuses communautés (investissement dans la gestion des eaux usées, desserte en transport en commun, effort de densification pour limiter les consommations foncières), les zones d'activités évoluant de plus en plus vers des certifications environnementales. On observe ainsi le souci croissant de travailler à la qualité et à l'insertion paysagère ainsi qu'à la performance énergétique des constructions. Les questions de transport et de mobilité sont également devenues capitales pour la réussite des stratégies intercommunales d'accueil des entreprises (proximité des axes routiers, intégration des zones dans les politiques de déplacement urbains pour faciliter la mobilité des travailleurs, desserte par des pistes cyclables). Les acteurs publics peuvent accompagner la promotion et la mise en œuvre de plan de déplacement des entreprises. Enfin, dans la prise en compte des parcours résidentiels des salariés, et dans une perspective de répondre à leurs enjeux de mobilités quotidiennes, des initiatives intéressantes tendent à décloisonner les services économiques et de l'habitat. Toutes ces mesures tendent à montrer combien les stratégies d'intervention des institutions publiques locales dans le champ économique se sont progressivement diversifiées.

Dans ce vaste ensemble, notre étude a cherché à mettre plus particulièrement l'accent sur la manière dont les acteurs publics locaux identifient les problématiques des entreprises par rapport à l'accès à leurs ressources (main-d'œuvre, clients, fournisseurs...) dans un contexte de faible densité et de dispersion, marqué par des mobilités contraintes importantes. Il s'agit également de cerner comment ces enjeux sont pris en compte dans l'action publique locale.

Pour les trois carrés retenus, des entretiens ont été menés auprès des services de développement économique des communautés de communes, d'élus de ces institutions, mais également de représentants des chambres de commerce ou d'agences de développement économique et d'associations porteuses d'initiatives innovantes sur les questions de mobilité. Au total, plus d'une trentaine d'entretiens ont ainsi été réalisés, entre 2014 et 2015.

3.1 / Les enjeux identifiés par les acteurs locaux. Si les enjeux de mobilités sont évidemment assez divers suivant les entreprises, leur taille, leur activité, leur localisation, plusieurs points communs ont pu être mis en évidence, soulignant l'intégration de ces problématiques dans de plus larges enjeux d'attractivité de ces territoires ruraux. Pour de nombreux acteurs rencontrés, la question de l'accessibilité aux différents réseaux apparaît comme un enjeu majeur pour la vie et le développement des entreprises et donc comme un élément souvent clé de la stratégie d'attractivité des entreprises sur les territoires. Si l'accent est prioritairement mis sur l'accès routier, la desserte ferroviaire importe également dans certains cas. De manière générale, c'est bien le plus souvent à travers cette problématique de l'accessibilité, la question de la mobilité de la population, et de la main-d'œuvre qui est mise au premier plan. La mobilité est ainsi considérée comme un frein à l'emploi, au développement économique et territorial. La question de la proximité ou de l'éloignement des marchés n'est que ponctuellement perçue comme un enjeu important et la question des liens avec les fournisseurs n'apparaît pas comme une problématique des entreprises pour les acteurs publics locaux, à l'exception de la question de la proximité des sous-traitants. Enfin, sur ces problématiques d'accessibilité, la question des réseaux numériques apparaît de plus en plus comme un enjeu majeur et par conséquent comme un nouveau critère d'attractivité en milieu rural.

Aujourd'hui, on a plus besoin d'une bonne infrastructure numérique que de belles zones d'activités, que de foncier économique... l'enjeu c'est de développer l'infrastructure de haut débit, la fibre c'est aussi important que l'autoroute... Le numérique gomme la distance. La dématérialisation est un enjeu majeur, mais difficile à appréhender pour les entreprises qui ne vendent que de la matière. Les conditions principales de notre avenir c'est le très haut débit et la 4G autant que l'autoroute et la gare TGV. (Le responsable du Pôle Études et Développement Économique Local, CCI Haute Vienne et Limoges)

La question de l'accès à la main-d'œuvre est tout au long des entretiens apparue comme une problématique très importante. Deux facettes de cet enjeu ont été particulièrement relevées. D'une part les acteurs locaux ont souligné les difficultés pour les entreprises à recruter des personnes qualifiées, et donc de manière plus large à attirer ces populations pour vivre dans ces territoires. C'est donc ici tout l'enjeu du cadre de vie et de l'accès aux services, aux équipements qui est mis en avant.

Dans une perspective économique, la présence d'équipements culturels permet d'offrir des aménités recherchées par les entrepreneurs pour leurs salariés.

Les entreprises ne cherchent pas à faire que du développement économique, elles cherchent aussi à y vivre, à faire venir des salariés... Quand un porteur de projets prospecte sur un territoire, il nous interroge systématiquement sur la qualité de nos équipements pour le bien-être de ses salariés. (Le responsable du service de développement économique à la CC de Derval)

Le second enjeu important pour les collectivités locales concerne la question de la mobilité des populations modestes et précaires. Sur ces questions, les acteurs rencontrés ont moins exprimé des difficultés rencontrées par les entreprises, que ce qu'ils considèrent comme un enjeu majeur de leur territoire et des populations qui y vivent. Beaucoup ont ainsi exprimé la dimension sociale des problématiques de mobilité, avec la conscience que certaines populations peuvent rencontrer de très grosses difficultés. La question de la mobilité, de l'accès à l'emploi est donc étroitement associée aux problématiques de l'insertion de la population locale.

Au-delà de ces problématiques de mobilité de la population pour accéder à l'emploi, une autre dimension de l'accès aux ressources qui prend une acuité particulière en zone de faible densité a été à plusieurs reprises discutée par les acteurs rencontrés: celles des ressources dites d'accompagnement. La proximité géographique n'est pas la seule dimension prise en compte, mais elle se combine avec la nécessité et la valorisation de l'interconnaissance, et donc de formes de proximités relationnelles:

Les entreprises se connaissent entre elles, elles ont donc mis en place des partenariats qui ne sont pas liés qu'à la proximité géographique. Ici on mise sur la qualité des relations... Ici ce sont les relations humaines qui font le territoire... Nous avons un gros atout localement, nos entreprises ont pris l'habitude de travailler ensemble. C'est une dynamique justement liée à l'éloignement. Le fait d'être éloigné a poussé les gens à travailler avec leurs voisins. Les zones d'activités sont à taille humaine. Ici il n'y a pas d'anonymat. Tous disent qu'on a le sentiment d'être dans une famille, il y a un esprit de proximité qu'on ne retrouve pas dans les grandes villes. Les entreprises sont plus pérennes, car nous sommes tous plus réactifs. Les entrepreneurs rencontrent leurs banquiers en amenant leurs enfants à l'école ou au foot. Il y a une confiance mutuelle, et si une entreprise est en difficulté, ça se sait vite, et ça peut vite avoir des retombées sur d'autres entreprises, donc tout le monde se mobilise. (La responsable de l'agence locale de la CCI à Châteaubriant)

3.2 / Les actions menées: quelle prise en compte des enjeux de mobilité? L'accueil physique des entreprises constitue historiquement le principal levier de la politique économique des intercommunalités, afin d'aider les entreprises à trouver une localisation pour leurs activités, soit en leur fournissant des locaux déjà bâtis, soit en mettant à leur disposition une offre foncière. Ainsi, 96 % des communautés d'agglomération et 73 % des communautés de communes mènent une politique de soutien à l'immobilier d'entreprise (ADCF 2014). Cette politique reste un axe majeur d'intervention dans les territoires ruraux étudiés, même si le volet animation tend à devenir de plus en plus prégnant dans les actions des collectivités locales.

Cette politique est finalement assez peu remise en cause, alors que plusieurs des zones d'activités sont sous-occupées. Cette problématique est récurrente, et fina-

lement peu spécifique des zones rurales. Ainsi, une étude récente sur les zones d'activités économiques [CEREMA 2014] montre que peu de territoires établissent leur politique d'offre foncière pour l'accueil d'activités économiques au regard de la demande et du «marché», ce qui provoque bien souvent l'aménagement d'une offre foncière pléthorique et inadaptée par rapport aux entreprises déjà présentes sur le territoire. «L'enjeu de l'emploi» et le «raccourci» trop souvent fait entre l'aménagement d'une zone d'activités économiques et la création d'emplois, probablement aussi l'attrait des élus pour les bâtiments, demeurent encore tenaces dans les faits et les pratiques d'aménagement.

Pour autant, aujourd'hui cette politique d'aménagement est une de celles qui portent le plus explicitement les enjeux de durabilité, les problématiques environnementales et énergétiques étant d'ailleurs le plus souvent envisagées sous un angle économique, dans la mesure où elles peuvent constituer des perspectives de développement économique pour les territoires.

A contrario, les mesures relatives aux questions de mobilité qui nous intéressent ici ne sont que très exceptionnellement abordées par rapport à des problématiques environnementales (formation à l'écoconduite des chauffeurs de bus, utilisation de carburants alternatifs, équipement spécifique des véhicules...). Cela rejoint en tout point les résultats des travaux menés par Lejoux dans le périurbain lyonnais qui souligne que les stratégies mises en place pour faire évoluer les pratiques de mobilité au sein des entreprises semblent largement déconnectées d'enjeux environnementaux. [LEJOUX 2014a].

De manière générale, sur cette thématique de la mobilité, le rôle des collectivités locales apparaît moins décisif dans l'initiative des projets que dans le soutien et l'accompagnement qu'elles peuvent apporter à des associations dont le rôle apparaît comme très déterminant dans la mise en œuvre de mesures en faveur des enjeux de mobilité.

Dans certains des territoires enquêtés, des actions visent à promouvoir des projets de développement de transports collectifs pour assurer la desserte de zones commerciales, de zones industrielles, tant dans un objectif de limiter l'utilisation des véhicules personnels que de favoriser l'employabilité des personnels. Ceci étant, compte tenu des difficultés financières des collectivités pour mettre en place des services de transport en commun suffisamment flexibles et attractifs, qui puissent concurrencer l'usage individuel de la voiture, les réflexions se portent de plus en plus sur la recherche de solutions alternatives, telle que le covoiturage, l'auto-stop de proximité, pour imaginer un usage plus vertueux de la voiture. Les transports à la demande sont ainsi assez souvent remis en cause et ne semblent plus pouvoir constituer une solution privilégiée. Des actions innovantes sont également engagées sur les problématiques de la mobilité pour l'insertion professionnelle. Dans le cadre du Pôle insertion mobilité Mobil'Actif au sein de l'association Les Eaux vives, le directeur explique ainsi le projet:

L'activité phare de l'association Mobil'actif c'est la mise en location à faible coût de véhicules deux roues et quatre roues c'est-à-dire des vélos, des mobylettes, des scooters, des voitures, et il y a même la possibilité de louer une fourgonnette. C'est à destination d'un public jeune ou adulte qui est en démarche d'insertion et en difficulté financière provisoire ou pas. On a réussi à convaincre les élus du comité de pilotage que si on n'ouvrait pas cette possibilité à ce que l'on

appelle les contrats précaires, les travailleurs précaires, c'est-à-dire l'intérim, les CDD, etc., ce serait idiot de leur refuser le service pour les retrouver en situation précaire plus tard. Ils ont concédé que l'on puisse aller jusqu'à 30% de ce public-là.

Il s'agit à l'origine d'une plate-forme mobilités avec un comité de pilotage présidé par le conseil général de Loire-Atlantique qui est chargé de superviser l'étude et la mise en place d'outils d'aide à l'insertion et la mobilité. Le projet est monté en partenariat avec les communautés de communes, Pôle Emploi, la Direccte, la mission locale et les différentes associations concernées. Les différents acteurs rencontrés insistent sur l'importance des actions d'information et de sensibilisation, certains allant jusqu'à souligner comment cela contribue à forger une «culture sur le territoire vis-à-vis des mobilités».

L'exemple développé par la chargée de développement pôle collectivité à l'Association covoiturage et dans le carré breton est assez exemplaire de ce point de vue là :

Il y a deux objectifs, on fait dans un premier temps des «cafés covoit», c'est vraiment une action d'information et de sensibilisation à destination soit des habitants soit des salariés lorsque c'est dans des entreprises, et donc le but c'est vraiment d'apporter cette première information sur le covoiturage. On se rend compte qu'il y a beaucoup de freins sur le covoiturage domicile-travail mais qui sont liés à une image du covoiturage régulier... c'est par exemple «ah bah non c'est contraignant, je ne sais pas à quelle heure je finis, j'ai les enfants à aller chercher le mercredi, je ne travaille pas le vendredi, etc.» donc on veut leur montrer que finalement il faut tester. Le covoiturage ce n'est pas parce qu'on s'engage avec une personne qu'on est obligé de covoiturer tous les jours. C'est vraiment lever ce frein-là. On se rend compte finalement que les covoitureurs deviennent vite amis. C'est vraiment une relation de convivialité, de proximité qui se crée au quotidien, les gens s'arrangent. Il y a aussi toutes les questions de déclaration d'impôt, de frais réels, qui se posent. On met également en place des animations qui s'appellent les «Speed meeting» du covoiturage avec l'idée de mobiliser un public qui est déjà sensibilisé au covoiturage mais qui hésite à se lancer. On organise la rencontre de covoitureurs.

Les acteurs locaux réfléchissent également à la manière de favoriser le rapprochement des ressources immatérielles, qui passent par une réflexion plus directe sur la localisation des activités. On peut évoquer par exemple la création de l'agence de la CCI à Châteaubriant qui est née, suite au constat de l'éloignement de Châteaubriant par rapport au reste du département :

Les infrastructures routières nous mettent à 1h de voiture de Nantes, les entreprises se sentaient isolées et disaient ne pas avoir le même niveau de service dans la vie de tous les jours. Ainsi, plutôt que les renvoyer à Nantes nous mutualisons les sessions de formations; ça réduit les coûts et ça renforce les liens, y compris entre les salariés des entreprises. (La responsable de l'agence locale de la CCI à Châteaubriant)

Compte tenu de la multiplicité des acteurs impliqués, ces différents projets rencontrent souvent des difficultés de mise en œuvre et la question de la gouvernance des territoires sur ces problématiques ressort comme un enjeu important, notamment dans les articulations entre communes et intercommunalités, les élus restant les interlocuteurs privilégiés des entreprises, et la relation avec l'intercommunalité étant souvent rendue difficile. Le portage des projets met en évidence des jeux d'acteurs et d'échelles variables, tout en soulignant l'enjeu de la répartition des compétences. Le directeur technique de la communauté

de communes du Pays Sostranien évoque «un *gentleman agreement*» entre commune et intercommunalité, à propos de cette situation assez floue en termes de distribution des compétences et des rôles.

Enfin, les acteurs s'accordent également pour souligner combien la mobilisation est aussi parfois plus difficile sur des aspects immatériels que matériels. Ainsi, la chargée de mission mobilités durables de la MEDEFI insiste sur cette question:

Quand on met un système de bus en place, il y a un gros logo, que les gens le prennent ou pas, ça se voit. Mais dans le cas du stop partagé, s'il n'y a pas de chauffeur pour prendre les usagers, c'est très compliqué d'être lisible, personne n'a la maîtrise. On voit bien que toutes ces solutions, qui reposent beaucoup aujourd'hui sur la responsabilité individuelle, sur la capacité du citoyen à faire solidarité, à part demain si on va sur du prélèvement par les impôts ou autres, elles peuvent disparaître s'il n'y a pas de sensibilisation et d'animation. J'ai le sentiment qu'on est un peu dans une phase transitoire où la prise de conscience est réelle. Ils (les élus) sont convaincus, tant pour l'aspect économique, écologique, électorale, voilà... Il y a tous les enjeux. Mais ils sont encore dans cette phase transitoire où ils n'osent pas encore passer le cap de se lancer sur des projets innovants. Ils sont encore dans cette logique un peu rassurante de se dire que l'on va mettre des transports publics même si ce n'est pas très satisfaisant et que c'est très coûteux. Ils n'osent pas encore passer le cap parce que finalement il y a peu de territoires ruraux qui se sont engagés dans cette posture qui disons-le est assez courageuse. Et surtout, il n'y a pas d'études qui montrent les retours sur investissement d'un projet innovant par rapport à ce que coûterait un transport public. Les gens d'un service de la mobilité restent par exemple les gens d'un service qui a fait pendant 25 ans du transport public, du bus scolaire. Il y a toute cette démarche de décloisonnement à faire, c'est pour ça que la méthode qui était mise en place consiste pour le coup à travailler aussi bien avec les services de développement économique qu'avec les services sociaux... Dans les collectivités elle est compliquée à mettre en œuvre parce que les services sont peu amenés à travailler de façon transversale.

Conclusion

Les entreprises enquêtées dans les trois carrés choisis paraissent moins affectées par la hausse des coûts du transport que celles analysées dans les espaces périurbains (LEJOUX 2014b). Le contexte de l'éloignement, de la faiblesse des densités, d'une domination du transport routier ne semblait pourtant pas a priori favorable. L'enquête comporte certes quelques biais. Les entreprises qui ont accepté de participer aux entretiens ne sont pas les plus fragiles. Certaines ont d'ailleurs mis en place un modèle adapté à leur environnement, qui par le recours aux télécommunications ou à une spécialisation dans la fabrication de produits peu coûteux à transporter mais à forte valeur, permet d'échapper au poids du coût des transports, tout en bénéficiant de prix du foncier peu élevés, d'une main-d'œuvre fidèle et bon marché. Le faible coût de l'immobilier et des distances domicile-travail certainement plus réduites dans les carrés étudiés que dans l'espace périurbain semblent toutefois offrir à de nombreuses entreprises un atout: celui d'une absence de pression sur les salaires, et donc sur leurs marges, liée au renchérissement du transport pour des employés aux revenus modestes.

Les enjeux de la mobilité associés au fonctionnement des entreprises sont davantage identifiés par les acteurs locaux, d'une part en termes d'accessibilité aux différents réseaux, en particulier numériques, d'autre part en termes d'accès à la main-d'œuvre. Si la mise en évidence des difficultés de recrutement de la main-d'œuvre qualifiée rejoint les préoccupations des entreprises, l'importance accordée à l'accès à l'emploi des populations les plus modestes et en difficulté spécifie des enjeux importants de l'action publique locale. Les acteurs institutionnels semblent cerner difficilement les problématiques du fonctionnement strictement économique des entreprises, les enjeux de l'accès aux marchés, aux fournisseurs dans un contexte de forte dispersion des ressources sont au contraire très rarement abordés par les acteurs publics locaux. La connexion entre ces différents enjeux de mobilités et les problématiques environnementales qu'ils peuvent soulever est faible voire inexistante. Enfin, les différentes actions engagées visant à faire évoluer les conditions de mobilité ont bien souligné la nécessité d'une gouvernance renouvelée et partagée entre les différents acteurs concernés intervenant à des niveaux territoriaux variés.

¹ Pour cette étude, ont été considérées comme relevant de la sphère productive les entreprises dont plus de la moitié du chiffre d'affaires correspond à des ventes réalisées hors de la zone d'emploi. Les autres entreprises sont classées dans la sphère résidentielle.

LA PROXIMITÉ DANS LA DISCONTINUITÉ:
MARCHÉ HEBDOMADAIRE, SUPÉRETTE OU SUPERMARCHÉ, E-COMMERCE
Chapitre 3

Aux commerces¹ des campagnes sont attachées des représentations très spécifiques: la petite épicerie de village, que la supérette remplace maintenant dans le meilleur des cas; le marché du bourg ou de la petite ville auquel on se rend chaque semaine, le samedi particulièrement, jadis et encore maintenant, parfois ou de nouveau; la camionnette du commerçant itinérant qui passait auparavant régulièrement (boulangier, boucher ou poissonnier), plutôt livreur ou tout à la fois aujourd'hui².

Cependant, les deux images qu'on retient aujourd'hui le plus souvent sont, d'un côté, celle du supermarché implanté à proximité du giratoire à l'entrée du bourg ou de la petite ville ou sur leur voie de contournement, et, de l'autre, celle des devantures abandonnées des commerces traditionnels de centre-bourg, qu'il y ait ou non un rapprochement à faire entre ces deux images.

Mais, au-delà de cette vision générique, toujours homogénéisante et globalisante, de l'offre commerciale hors des villes, qui se traduit dans les «gros titres» alarmistes de la presse³ et même si la situation est réellement préoccupante, est-elle la même dans toutes les «campagnes»? L'offre est-elle différenciée suivant les échantillons régionaux en fonction du mode de répartition de leur population, de sa plus ou moins grande dissémination? Quel est l'impact, positif ou négatif de la granularité des échantillons régionaux sur la répartition des commerces et services en leur sein?

Quel accès aux commerces des populations disséminées?

Les spécificités morphologiques des espaces d'urbanisation dispersée, telles qu'elles ont été identifiées (voir le chapitre précédent) conduisent en effet à s'interroger sur la répartition de l'offre en commerces destinés à des populations disséminées et donc considérées généralement comme distantes des lieux où cette offre se situe⁴. Mais de quelles distances s'agit-il réellement? Par exemple, quel trajet faut-il effectuer pour aller à la boulangerie ou la pharmacie la plus proche, suivant que l'on habite en Normandie, en Aquitaine ou en Rhône-Alpes, que l'on se trouve dans un village ou un bourg? Et par quel(s) mode(s) et dans quelles conditions de déplacement? Peut-on s'y rendre, à pied ou à vélo de façon confortable ou pour le moins sûre?

Dans le prolongement direct de l'approche infracommunale de la granularité des territoires et afin de pallier à l'absence de données suffisamment fines concernant les *pratiques d'achat dans les espaces de faible densité de population*⁵, nous

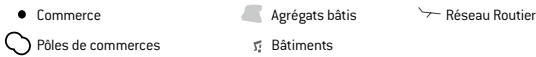
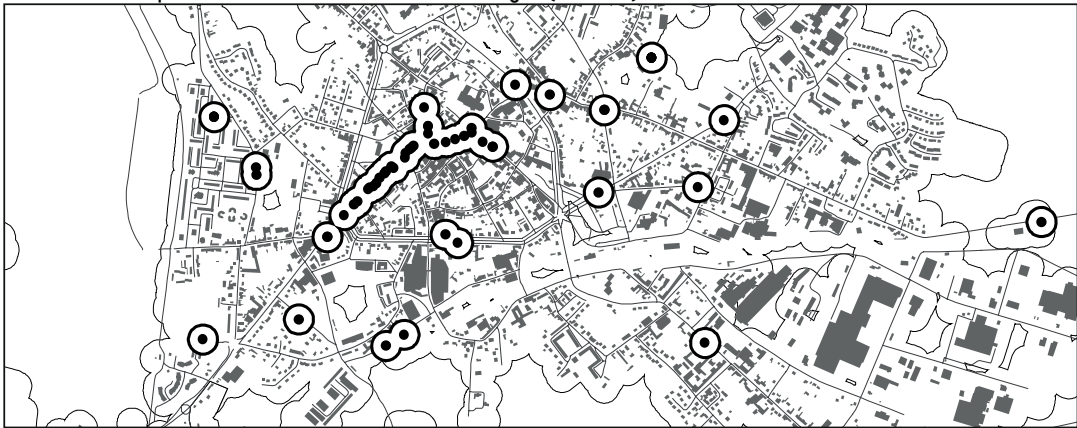


Localisation des commerces



Construction des pôles de commerces

Localisation des pôles de commerces alimentaires à Noyon (Picardie)



CONSTRUCTION DES PÔLES
DE COMMERCES À L'ÉCHELLE
INTRACOMMUNALE (DAMIEN
DELAVILLE, 2016).

avons fait le choix d'aborder ces questions à partir de l'offre en commerces de différentes classes (quotidien, intermédiaire, supérieur)⁶ disponible pour les habitants de chacun des échantillons régionaux.

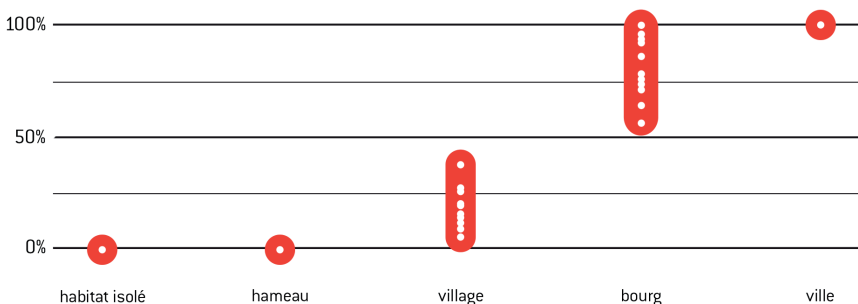
Les investigations dont les résultats sont présentés à la suite ont été menées suivant une démarche ascendante en déterminant les pôles⁷ de commerces les plus proches de chacun des agrégats, quelle que soit la catégorie à laquelle il appartient. Elle prend tout son sens lorsqu'elle est rapprochée de la granularité des échantillons. Elle conduit en effet au constat d'une très grande hétérogénéité de la répartition de cette offre, aussi bien en termes de catégories des commerces que de classes d'agrégats où ils sont implantés. Elle rend finement compte de la contribution de ces pôles à la structuration à différentes échelles de l'armature territoriale des échantillons régionaux. Ainsi, la part des villages disposant d'un pôle est plus faible en Ile-de-France, Picardie et Lorraine, là où la population se concentre principalement dans les bourgs et les villes, qu'en Limousin, Bretagne, Centre /Loir-et-Cher où celle-ci est dispersée dans les très nombreux hameaux et villages.

Les commerces de bourg et de village au cœur des différenciations régionales. Pour l'ensemble des échantillons régionaux, le village (100 à 499 habitants) correspond à la plus petite classe d'agrégats où l'on observe une présence significative de commerces, avec cependant des différences importantes suivant les échantillons régionaux: seulement 9% des villages picards, 20% des franciliens et picto-charentais, contre 70% des villages bretons et 100% des villages limousins, disposent d'au moins un commerce quotidien. Rapportée à l'ensemble des échantillons, la plus ou moins forte présence de commerces dans les villages semble être corrélée au nombre de ces derniers et à la place qu'ils occupent dans la distribution de la population sur le territoire.

De manière générale, l'offre commerciale est concentrée principalement dans le haut de l'armature territoriale: dans les villes à l'évidence, dont la totalité dispose de l'ensemble de la gamme de commerces; également dans les bourgs, dont en moyenne 80% d'entre eux bénéficient de la présence d'un pôle (avec un minimum de 60% dans les cas picard et francilien).

À population équivalente, la part des agrégats disposant d'au moins un commerce alimentaire est beaucoup plus importante en Centre/Eure-et-Loir qu'en Picardie (dans un rapport de 1 à 2); de la même façon, 39% des villages et 100% des bourgs situés dans l'échantillon limousin disposent au moins d'un commerce alimentaire, contre seulement 6% et 60% en Ile-de-France. L'échantillon limousin est en effet (une fois de plus) tout à fait singulier quant à l'importance de l'offre commerciale proposée. Alors que dans tous les autres échantillons les pôles quotidiens représentent plus de 75% de l'offre des villages et 50% de celle des bourgs, les pôles intermédiaires représentent en Limousin 40% de l'offre de ces derniers et les pôles supérieurs plus de 10% d'entre eux.

À distance mais proches. La dispersion de l'urbanisation est souvent perçue comme synonyme d'éloignement des commerces pour les populations résidentes. Pourtant, l'observation de la distribution des pôles de commerces quotidiens dans l'ensemble des échantillons régionaux fait ressortir que l'offre potentielle est située à proximité des lieux d'habitat – entre 1 km et 5 km de distance moyenne – quelle que soit leur classe (maison isolée, hameau, village, bourg, petite ville)⁸.



● % DES AGRÉGATS DISPOSANT DE PÔLES DE COMMERCES ET DE SERVICES EN FONCTION DE LEUR VILLE

PART DES AGRÉGATS DISPOSANT DE COMMERCES EN FONCTION DE LEUR TAILLE (DANS LES DIFFÉRENTS TERRAINS D'ÉTUDES).

Cependant quand on s'intéresse à l'accessibilité aux pôles des catégories intermédiaire et supérieure, des différences significatives entre les échantillons apparaissent: de 1 à 10 km pour un pôle de commerce intermédiaire, et de 3 à 12 km pour un pôle de commerce supérieur.

Ces distances d'accès aux commerces sont assez homogènes entre les différents échantillons. Seuls deux d'entre eux diffèrent de manière significative: l'échantillon rhônalpin, marqué par une très grande proximité de l'offre due à la présence de nombreux pôles appartenant aux deux catégories supérieures, et le prélèvement normand, caractérisé par de grandes distances d'accès à l'offre en raison de la faiblesse de l'armature commerciale.

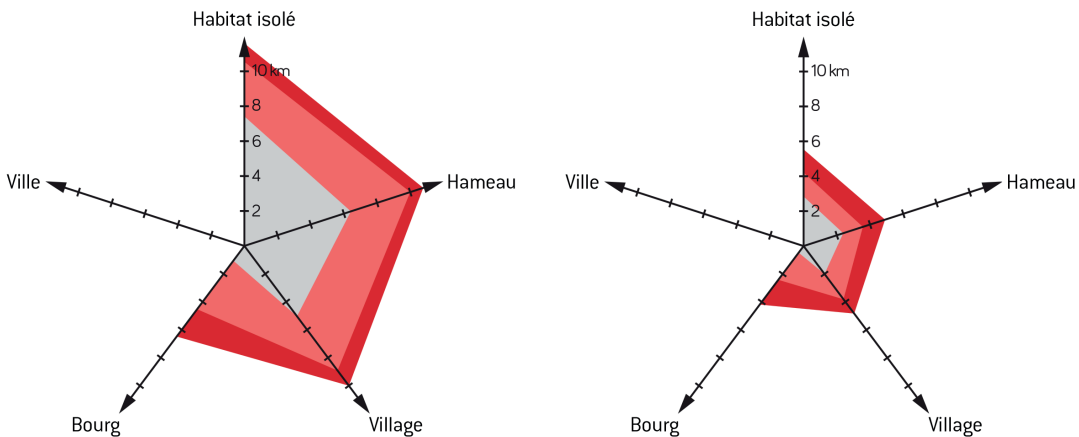
Le croisement opéré entre classes d'agrégats et accessibilité aux différentes catégories de commerces révèle que, au sein de chaque échantillon, la distance d'accès aux pôles quotidiens et intermédiaires n'est que peu corrélée à la taille des agrégats. Elle présente notamment peu d'écart suivant que l'on habite dans un village ou dans un hameau, ou même en habitat isolé.

Cependant, comme le figurent clairement les figures présentées à la suite, les situations sont diverses d'un échantillon à l'autre. Rhône-Alpes et Normandie se situent aux deux extrêmes: dans le cas du premier, la gamme complète de commerces est accessible à moins de 5 km de distance quel que soit le lieu d'habitation; tandis que, en Normandie, il faut en moyenne parcourir 6 km pour accéder à un pôle quotidien depuis un village ou un hameau, et de 8 km à plus de 10 km pour accéder à un pôle intermédiaire ou supérieur suivant qu'on habite un bourg ou un hameau.

Davantage de boucheries en Limousin et de boulangeries en Rhône-Alpes. Si l'on s'intéresse plus spécifiquement à certains types de commerces représentatifs de la consommation des Français⁹, la logique de leur répartition semble dépendre aussi bien de la densité des populations que de leur plus ou moins grande dispersion ou, éventuellement, des habitudes alimentaires des régions où elles résident, liées à leur production agricole. Ainsi en Limousin (terrain d'étude le moins peuplé et d'habitat dispersé) le nombre d'habitants par boucherie est très faible (3 900),



ACCESSIBILITÉ AUX PÔLES DE
COMMERCES EN NORMANDIE
(À GAUCHE) ET EN RHÔNE-ALPES
(À DROITE).



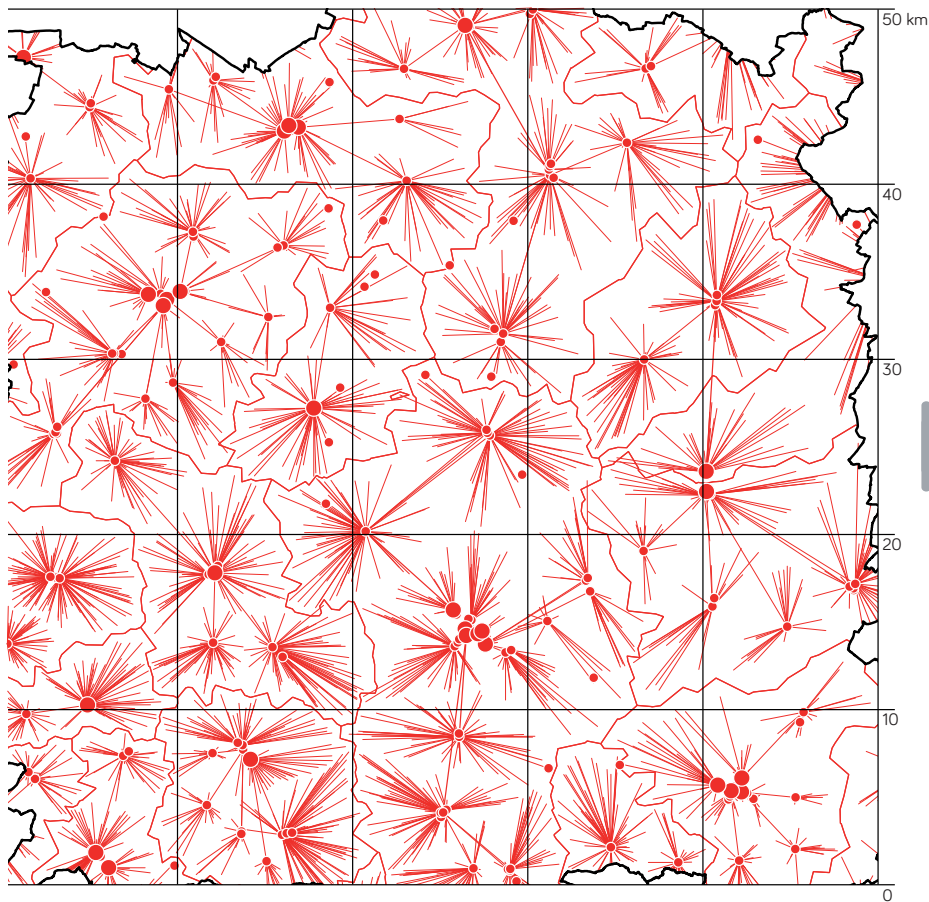
mais il est à peu près le même qu'en Midi-Pyrénées et en Aquitaine, échantillon d'habitat parmi les plus dispersés et respectivement deux fois et demie et trois fois plus peuplés], ou en Languedoc-Roussillon (une fois et demie plus peuplé et d'habitat plutôt concentré).

Une observation similaire peut être faite sur la densité de boulangeries exprimée en nombre d'habitants par boulangerie: 1 400 habitants environ par boulangerie pour certains échantillons régionaux plutôt faiblement peuplés (Languedoc-Roussillon, Limousin, Centre/Loir-et-Cher), à comparer à 2 400 habitants par boulangerie en Picardie et 2 600 en Ile-de-France, deux des échantillons les plus peuplés; ce qui semblerait être corrélé à la densité de population et à sa concentration; mais un peu plus de 1 500 habitants par boulangerie en Rhône-Alpes, échantillon le plus peuplé et dont la population est l'une des plus dispersée.

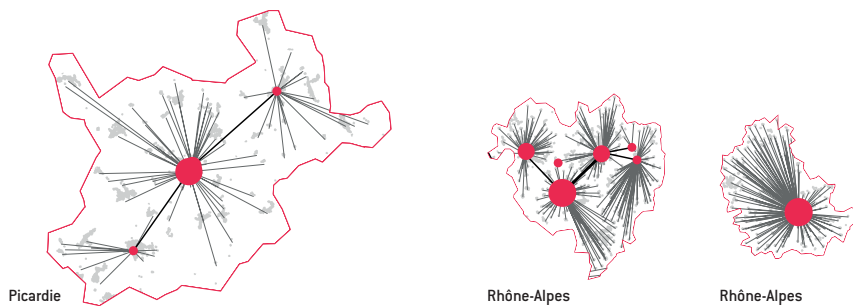
La couverture des échantillons régionaux par les établissements appartenant aux groupes de la Grande distribution alimentaire (hypermarchés, supermarchés, supérettes, discounters) semble relativement homogène et corrélée à la concentration de la population, témoignant avant tout d'une planification nationale de l'offre par ces groupes. Ainsi, la densité moyenne de supérette est d'un établissement pour 1 000 à 2 000 habitants dans 12 échantillons sur 14. Elle est d'un établissement pour plus de 3 000 habitants dans les deux échantillons dont l'urbanisation est la plus concentrée (Picardie et Lorraine). Tandis que le nombre d'habitants par supermarché est situé dans une fourchette de 3 000 à 5 000 pour la totalité des échantillons, sauf en Rhône-Alpes où il atteint presque 7 000, échantillon le plus peuplé mais disposant également d'un maillage très serré de pôles de commerces traditionnels.

L'offre commerciale locale au figuré. Le constat d'une offre de commerces à proximité trouve une illustration à partir de la spatialisation de ces différentes données. La formalisation des liens qui, de proche en proche, associent chacun des agrégats aux différentes catégories de pôles, en partant du quotidien pour aller à l'intermédiaire et au supérieur, aboutit à la construction de «grappes de proximité» (MARIOLLE 2010). Ces grappes donnent à voir la plus courte distance de chacun des agrégats à une gamme complète de commerces¹⁰. Les figures qui en émergent sont extrêmement contrastées suivant les échantillons en raison notamment des combinaisons variées de pôles de différentes catégories qu'elles mettent en relation.

Si l'on compare par exemple les échantillons picard et aquitain, équivalents en niveau de population (autour de 240 000), le nombre et la configuration des grappes qu'ils englobent divergent fortement: 16 grappes dans le premier cas, présentant une configuration très hiérarchisée regroupant un nombre important de pôles quotidiens autour d'un pôle supérieur; 25 grappes dans l'autre, correspondant à un nombre important de pôles de catégories supérieures et très peu de pôles quotidiens. Ces grappes traduisent ainsi clairement dans l'espace les écarts qu'on a pu repérer entre les divers échantillons aux plans de la densité et de la distribution de leur population, de la nature et de la répartition de l'offre commerciale dont ils bénéficient... L'échantillon rhônalpin représente un cas extrême avec le nombre le plus élevé de grappes (37, soit 2,5 fois plus qu'en Centre-Cher),



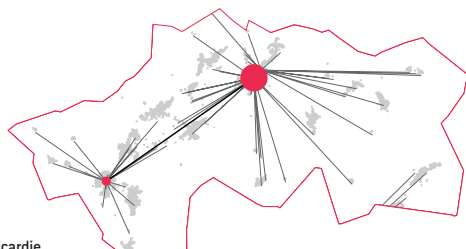
ACCESSIBILITÉ AUX COMMERCES
ET GRAPPES DE PROXIMITÉ EN
POITOU-CHARENTES.



Picardie

Rhône-Alpes

Rhône-Alpes



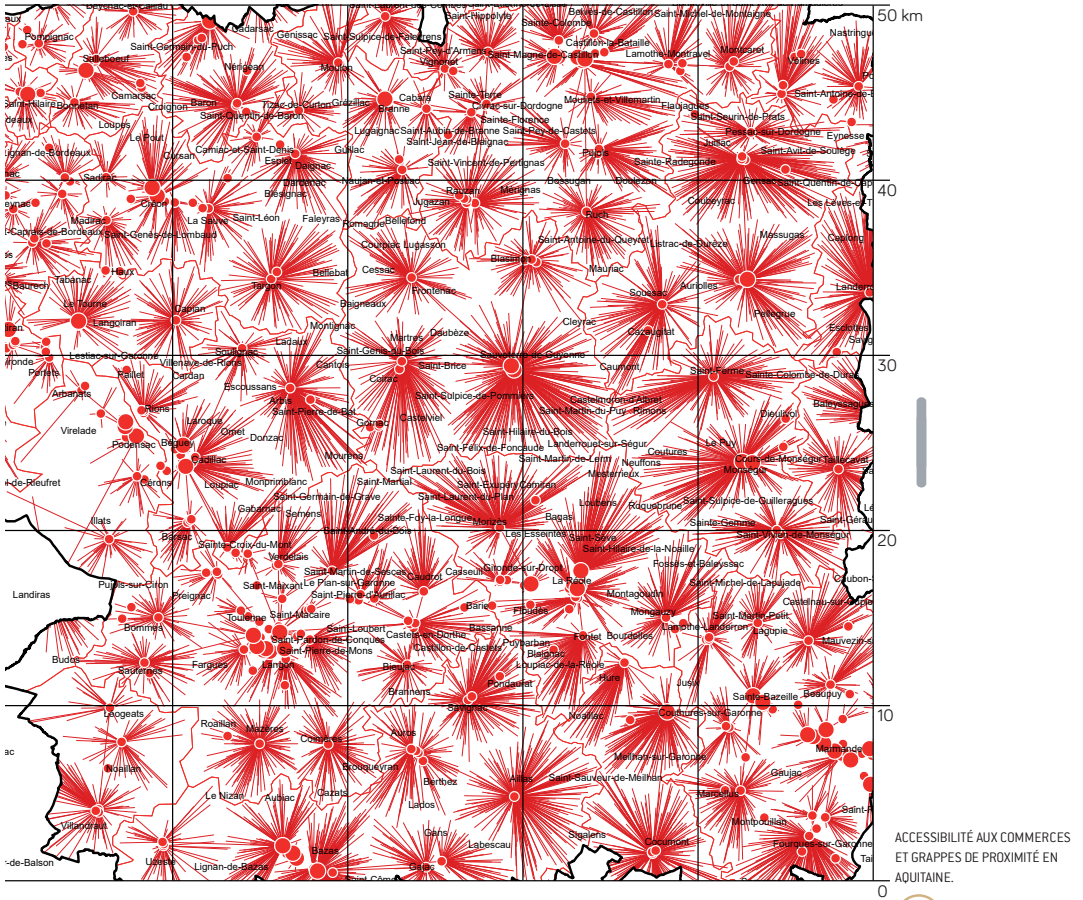
GRAPPES DE PROXIMITÉ.

Picardie

- Agrégats bâtis
- Accès au pôle de commerces le plus proche
- Pôle de commerces quotidiens
- Pôle de commerces de proximité
- Pôle de commerces intermédiaires
- Grappe de proximité



0 2 10 km



correspondant à la population la plus importante et la plus dispersée de tous les échantillons.

Nouvelles opportunités pour la proximité

Les différentes alternatives d'accès à l'offre commerciale. Une telle démarche basée essentiellement sur l'offre en commerces requerrait à l'évidence d'être recoupée par des enquêtes et des observations portant sur les pratiques réelles d'achat et rapprochée de l'évolution de cette offre (vieillesse des commerçants indépendants, diversification des formats de la Grande distribution, développement des circuits courts, impact des usages des NTIC...) ¹¹ et des modes de déplacement utilisés pour y accéder (électrification du parc automobile et des cycles).

Ce qui ressort cependant de ces premières investigations est bien l'existence de différentes alternatives d'accès à des pôles commerciaux de proximité, entre moyenne et courte distances (le village ou le bourg d'à côté, ou la petite ville voisine) ¹².

Ces alternatives portant sur l'offre de proximité ouvrent également à des alternatives en termes de modes de déplacement auxquels les habitants ont recours pour effectuer ces quelques kilomètres: se rendre en modes «actifs» (marche à pied et vélo) plutôt qu'en voiture. Si l'on se place en effet dans une perspective de transition énergétique, il faut s'interroger plus largement sur l'adaptation réelle de l'aménagement des infrastructures de transport aux mobilités alternatives au tout-automobile (piste cyclable, halte de covoiturage, point de recharge de batterie).

Si du point de vue des mobilités théoriques induites par l'accès aux services de différentes catégories, la dispersion des populations en hameaux ou villages n'apparaît donc pas plus pénalisante que sa (relative) concentration dans des bourgs ou des villes, les parcours que concrétisent les grappes de proximité sont à rapprocher des dispositifs fonctionnels et des moyens de transport qui prennent en charge les relations entre lieu d'habitat et pôles de commerces. Même si ces grappes ont été élaborées à partir du maillage existant des voies routières, donc des distances réelles d'accès aux pôles de différentes catégories, la mise aux normes automobiles dont a fait l'objet l'ensemble du réseau routier français depuis les années 1960 représente un obstacle à leur usage par les modes actifs sur des parcours auxquels ils seraient tout à fait appropriés¹³.

Ces relations potentielles seraient de la même façon à rapprocher de l'offre en transport dont bénéficient actuellement les populations concernées: en modes collectifs (TER, car, transport scolaire mutualisé) ou partagés (aire de covoiturage).

Enfin, le commerce itinérant et/ou à domicile (livraison) représente l'alternative inverse de mise à disposition d'une offre en commerces. Elle semble connaître un nouvel essor dans les territoires périurbains et ruraux (DUBOIS-TAINE 2012: 86). Cité dans ce rapport, l'exemple d'un épicier-boulangier qui a créé un service de portage du pain et de produits d'épicerie à l'échelle d'une communauté de communes regroupant 15 000 habitants et située au carrefour des trois agglomérations de St-Brieuc, Guingamp et Paimpol. Cette vente «à distance» va dépendre de plus en plus de la disponibilité d'une connexion *Internet* pour l'ensemble des populations de ces espaces d'urbanisation dispersée. C'est l'autre exemple du site Coursenville.com à Villé (Bas-Rhin) qui cherche à promouvoir la vente à distance auprès de commerçants indépendants dans l'alimentaire et à maintenir ainsi des commerces de proximité, notamment en zone diffuse¹⁴.

Des combinaisons individualisées de la proximité et de l'éloignement. Cette disponibilité potentielle d'une gamme assez large de pôles commerciaux à proximité est cependant loin d'épuiser toute la diversité des commerces auxquels tout un chacun est susceptible de souhaiter accéder. Ce qui paraît essentiel est l'existence d'alternatives entre distance et proximité, voiture et modes actifs, qui font que «la proximité n'est pas synonyme de confinement et la mobilité de contrainte» (BMCA 2014).

En premier lieu, en rapprochant les caractéristiques de l'offre telles qu'elles viennent d'être appréhendées et les pratiques constatées dans le cadre de différentes recherches (IAU 2015; BMCA 2014), on peut considérer que la proximité a de l'avenir. Travailler à la consolidation d'une offre de base à faible distance de son

lieu de vie est tout à fait essentiel à condition de prendre en compte toute la diversité constatée du maillage commercial régional.

C'est bien ce qui est attendu si l'on se réfère par exemple à l'étude menée par l'IAU et qui montre bien que, «quelque soit leur lieu de résidence, les franciliens utilisent les ressources offertes à proximité de chez eux» (IAU 2015: 5); et d'autant plus en grande couronne, notamment en Seine-et-Marne¹⁵ où «la proximité immédiate du domicile (moins de 500 m) concentre plus de 20 % des déplacements non contraints, et ce sont 45 % des déplacements qui sont réalisés à l'intérieur de la commune de résidence» (IAU 2015: 5 et 27).

Cependant, la recherche de cette proximité n'exclut pas le souhait de «s'éloigner pour trouver mieux quitte à aller loin» et les déplacements des habitants de grande couronne combinent proximité et dispersion:

Les habitants d'une même commune, lorsqu'ils ne se déplacent pas à proximité de chez eux ou de leur lieu de travail, utilisent une palette assez large de localisations différentes pour répondre à leurs différents besoins [...] Lorsqu'ils sortent de leur commune, ils ont des pratiques très éparées. (IAU 2015: 6-7)

Les modes de vie propre à cet urbain généralisé introduisent ainsi de nouveaux et multiples registres de proximité et de distance, d'autant plus divers et complexes qu'ils se développent au sein de ces territoires d'urbanisation dispersée dont la propre diversité de structuration a été constatée.

¹ Le terme commerce renvoie ici à toute «activité économique d'achat et de vente de biens ou de services» (MERLIN ET CHOAY 2010: 182).

² En dépit de la discontinuité et de la dispersion du bâti, le monde rural vivait dans une certaine proximité aux commerces comme le rappelle Jean-Christophe Bailly: «Quand Rimbaud se plaignait dans une lettre à son ami Delahaye de devoir "faire deux lieues et plus pour boire un peu", encore le faisait-il depuis le creux d'un hameau de plus d'une centaine d'âmes» (BAILLY 2011:120).

³ «La fin des commerces de centre-bourg», Le Monde, CGEDD, CGET,...

⁴ Pour le citadin, vivre à la campagne signifie presque toujours vivre «loin de tout», ce qui signifie en fait vivre loin de tout ce qui fait sa vie «citadine», sans prendre en compte le fait qu'il se trouve près de toutes sortes d'autres ressources matérielles et immatérielles.

⁵ Faute d'inventaires communaux disponibles à l'échelle intracommunale.

⁶ Un échantillon de commerces et services, principalement alimentaires a été ainsi sélectionné afin de dresser un portrait de l'offre commerciale présente au sein des différents échantillons régionaux. À partir de cette base de données spatialisée, les points de localisation des commerces ont été agrégés en fonction de leurs proximités géographiques (distance entre deux commerces inférieure à 100 m). Cette cartographie a permis de mettre en évidence les concentrations commerciales qualifiées à la suite de «pôles».

⁷ Les pôles de commerces sont différenciés d'un côté en fonction du nombre et du type de commerces qui les composent, de l'étendue de la gamme de produits qu'ils proposent; de l'autre, par rapport à leur importance dans l'approvisionnement et dans les besoins de proximité des ménages (MOTTE-BAUMVOL 2006; DAVID 2012; DELAVILLE 2016).

⁸ La spatialisation des pôles de commerces au sein des différents échantillons régionaux et son rapprochement avec la distribution de la population en leur sein a permis d'évaluer l'accessibilité théorique à cette offre. La distance d'accès des populations au pôle de commerce le plus proche

a ainsi été déterminée à l'échelle de chacun des agrégats et pour chacune des catégories de commerces en tenant compte du réseau viaire existant.

⁹ *Insee Première*, n° 1568, 2015.

¹⁰ L'offre commerciale itinérante n'est pas prise en compte, alors qu'elle est souvent présente au sein de ces territoires. Cependant elle est bien souvent le fait des commerçants disposant déjà d'un point de vente fixe dans le chef-lieu.

¹¹ La disparition des petits commerces est actuellement accentuée par l'arrivée à l'âge de la retraite d'une grande partie des commerçants. Ainsi, selon l'Insee, 50% des communes ont vu disparaître leurs commerces au niveau national depuis une trentaine d'années, tandis que 50% des communes rurales ne disposaient plus d'aucun commerce de proximité en 2008.

¹² Le maillage commercial est également lié au découpage administratif. Ainsi, malgré les similitudes de leur réseau urbain d'origine, les échantillons picard et francilien analysés dans le cadre de la recherche PREDIT (Brès+Mariolle, 2013) ont suivi récemment des trajectoires divergentes dans leur recomposition. L'une des raisons peut être trouvée dans le regroupement communal qui a été réalisé dans les années 1970. Il est à l'origine d'une concentration des équipements et des commerces dans la commune retenue pour accueillir les centres au détriment des autres communes, aidé en cela par une politique d'aménagement à la fois plus contraignante et plus hiérarchisés et à un meilleur maillage des réseaux de transport en commun.

¹³ Genre-Grandpierre, C., 2001, «Laisser leur chance aux modes non mécanisés par l'aménagement des réseaux routiers», 5^e rencontre de Théo.

¹⁴ Ce site internet est un intermédiaire entre les commerçants de quartier, adhérents au service, et les clients, dont les achats en ligne sont regroupés en un seul panier virtuel. Le règlement se fait auprès d'un centre de paiement sécurisé et le client peut, selon son choix, aller retirer ses achats sur place ou dans un point relais, ou se faire livrer (DUBOIS-TAINE 2012).

¹⁵ Département partie prenante de l'échantillon francilien analysé dans le cadre de la recherche FRUGAL.

URBAIN GÉNÉRALISÉ / 4





























IV / VISION ET FABRIQUE TERRITORIALES

1 / L'ARCHIPEL TERRESTRE

Antoine Brès

2 / LE RURAL, NOUVEAU FRONT DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE ?

Xavier Desjardins • Nicolas Persyn • Christophe Quéva

L'ARCHIPEL TERRESTRE:
VISION ET REPRÉSENTATION DE L'URBAIN EN CAMPAGNE
Chapitre 1

L'humanité ne dispose pas d'autre Terre que celle-là. Elle ne peut par conséquent exiger plus que sa base que ce que celle-ci est en mesure de donner – sous peine d'autodestruction. Paradoxalement, la mondialisation exercera ainsi une action contraire à sa propre tendance fondamentale: en imposant des expansions sur toute la ligne, elle impose des restrictions sur toute la ligne. En voulant généraliser la richesse, elle découvre qu'au bout du compte, sur le plan mondial, seul son contraire serait praticable: la frugalité pour tous. [...] Depuis le 20^e siècle, la partie riche de la Terre vit un intermède hédoniste qui pourrait être arrivé à son terme avant que le 21^e siècle ne s'achève. Si la Réforme [météorologique] annoncée devait mener à un socialisme météorologique, la Terre serait prochainement perçue, de l'extérieur, comme l'étoile frugale.

SLOTERDIJK 2013b: 355

Plusieurs horizons s'ouvrent à la recherche depuis le point de vue micro-macro sur ce qui n'est pas la ville. Il apporte en premier lieu des éléments de réponse à la question: comment qualifier ces territoires partie prenante de l'urbain généralisé, à partir de cette démarche discontinue et relationnelle de l'urbain? (BRÈS 2015)

The question of the epistemology of the urban-specifically: through what categories, methods and cartographies should urban life be understood? [...]. Or to pose the same question as a challenge of intellectual reconstruction: is there – could there be – a new epistemology of the urban that might illuminate the emergent conditions, processes and transformations associated with a world of generalized urbanization? (BRENNER et SCHMID 2015: 155)

En introduisant des notions spécifiques et en réactualisant des notions issues pour l'essentiel de la géographie rurale, mais qui en retour englobent la ville, ce point de vue répond ainsi pour partie à l'urgence de relever ce défi épistémologique.

Si la granularité est un mode particulièrement pertinent de description de ces territoires, la ville, agglomération par définition, peut être considérée comme un «gros agrégat», et la métropole comme une combinaison d'agrégats de différentes tailles, plus ou moins éloignés et reliés à la fois. L'urbain généralisé ne se définit ainsi plus par rapport à la ville, dont il constituerait l'extension «diffuse», mais, à l'inverse, la ville n'est ni plus ni moins à considérer que comme l'une de diverses figures de celui-ci (BRÈS 2015: 137).

The formation of large-scale megacities and polynucleated metropolitan regions is only one important expression of this ongoing reconstitution of urbanizing landscape. (BRENNER et SCHMID 2015)

Cette approche en reste cependant à une vision par le bâti, alors que ces territoires sont davantage perçus à travers la prégnance des espaces ouverts, agricoles ou naturels; à travers également la présence des espèces qui ne sont pas «humaines», les animaux en premier lieu, domestiqués ou sauvages, familiers ou croisés sur les bords de route de campagne. On pourrait ainsi considérer que la dominante «non-humaine» et/ou un niveau élevé de biodiversité caractérisent positivement et spécifiquement ces espaces, et permet d'échapper notamment aux critères de densité, humaine ou bâtie, propres à la ville (BRÈS 2015: 144), comme le septième principe de la *Deep Ecology* – l'égalitarisme biosphérique – posé par Arne Naess le suggère:

L'égalitarisme écologique implique la réinterprétation de la recherche prospective portant sur la variable densité de population de telle sorte que la population générale des mammifères et la perte comprise en termes d'égalité de vie soient prises au sérieux, et pas seulement la population des hommes. (NAESS 2013: 239)

C'est donc sur une perspective épistémologique que débouchent ces réflexions, en suggérant un mode de qualification des différentes figures de l'urbain généralisé qui s'appuierait sur une double échelle de gradation, et non pas simplement un «degré d'urbanité» (LÉVY 1997), et qui fonctionnerait dans les deux sens: en termes de présence dominante des espaces bâtis ou des espaces naturels; également, et de façon plus interactionniste et anthropologique, en termes de «d'interdépendance» (constatées ou potentielles) entre humains et non-humains.

En caricaturant le propos, le périurbain serait alors un espace à dominante d'espaces ouverts, naturels ou agricoles, mais qui se caractériserait par un faible degré d'interaction entre humains et non-humains, qu'illustre le citoyen «à la campagne», parachuté et non pas «transplanté», ce qui impliquerait un enracinement presque immédiat¹.

Une vision binaire implosion-explosion

Les évolutions territoriales et urbaines en cours sont généralement données à voir à travers un double processus: une concentration des populations et du bâti, dont la métropolisation serait l'un des symptômes, versus une dispersion des mêmes, qui se traduirait concrètement par l'émergence du périurbain, des nouvelles campagnes ou, au mieux, d'un «tiers-espace» (VANIER 2000). Le corollaire de ces deux processus étant d'un côté la densification et de l'autre l'étalement. Nous serions ainsi «tous urbains»², de même que la population du globe serait «urbaine» à plus de 50%³, sans qu'on sache toujours très bien ce que signifie «urbain» dans l'esprit des auteurs de ces constats. Les seules pratiques sont-elles prises en compte, comme Pierre Merlin et Françoise Choay nous y incitent fortement (CHOAY 2000: 850) ou le fait de vivre dans des formes dites «urbaines», qui se confondent avec les formes de la ville? Surtout à quelle échelle ces constats sont-ils établis, et dans quels contextes et configurations humaines et géographiques, en rapport

avec quels dispositifs architecturaux et techniques, et surtout sur la base de quelles données et quels critères qui en découleraient et seraient surtout partagés par les différentes instances nationales et internationales⁴ ?

Ce qu'il faut avant tout souligner c'est la nécessité de sortir du débat entre processus de concentration/dispersion ou d'implosion/explosion pour reprendre les termes d'Henri Lefebvre (1970), réactualisés très récemment par Neil Brenner (2013a)⁵ et qui relèvent dans son esprit de deux processus interdépendants: «Urbanization contains two dialectically intertwined moments – concentration and extension» (BRENNER 2013a:194).

Marcel Roncayolo pointait déjà que, dans l'histoire de l'urbanisation de la seconde moitié du 20^e siècle, «les catégories toutes faites rendent mal compte des réalités du peuplement. *Diffusion et concentration* se combinent, à deux échelles différentes. Aux États-Unis, comme en Grande-Bretagne, le mouvement de diffusion semble l'emporter: aux États-Unis la catégorie *rural non farm*⁶ se gonfle essentiellement d'une population résidentielle; entre 1950 et 1970, ce sont les petites villes de 10 000 à 100 000 habitants qui ont le taux de croissance le plus élevé. En Allemagne de l'Ouest, dans les années 1960, le taux de croissance est d'autant plus fort que la ville appartient à une catégorie plus modeste [...]. Aux Pays-Bas, l'avantage va encore aux “communes rurales urbanisées”» (RONCAYOLO 1990: 44).

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES VILLES ET DES CAMPAGNES DE DIFFÉRENTES CLASSES D'ÉTABLISSEMENTS HUMAINS AU SEIN DES ÉCHANTILLONS RÉGIONAUX.

| PART DE CHAQUE CLASSE DANS L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE | | | | | |
|--|---------------|---------|----------|--------|--------|
| | HABITAT ISOLÉ | HAMEAUX | VILLAGES | BOURGS | VILLES |
| Picardie | -5 % | -16 % | 12 % | 92 % | 42 % |
| Poitou-Charentes | -8 % | -17 % | 0 % | 71 % | 54 % |
| Limousin | -1 % | 88 % | 14 % | 19 % | -20 % |
| Centre/Blois | -11 % | -2 % | 5 % | 28 % | 79 % |
| Ile-de-France | -1 % | -1 % | 5 % | 25 % | 71 % |
| Normandie | -50 % | -14 % | 48 % | 84 % | 31 % |
| Bretagne | -9 % | -36 % | 6 % | 64 % | 74 % |
| Languedoc-Roussillon | -2 % | -1 % | 6 % | 36 % | 61 % |
| Centre/Chartres | -23 % | -35 % | -19 % | 58 % | 119 % |
| Bourgogne | -20 % | -19 % | 14 % | 57 % | 67 % |
| Rhône-Alpes | -7 % | 2 % | 14 % | 30 % | 60 % |
| Aquitaine | -18 % | -3 % | 20 % | 51 % | 50 % |
| Midi-Pyrénées | -9 % | 12 % | 11 % | 24 % | 62 % |
| Lorraine | -1 % | 6 % | -16 % | 77 % | 35 % |

| ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR CLASSE D'AGRÉGATS | | | | | |
|--|---------------|---------|----------|--------|--------|
| | HABITAT ISOLÉ | HAMEAUX | VILLAGES | BOURGS | VILLES |
| Picardie | -1 947 | -5 617 | -4 483 | 33 143 | 14 997 |
| Poitou-Charentes | -1 182 | -2 499 | -69 | 10 607 | 8 031 |
| Limousin | 109 | -16 436 | -2 576 | -3 450 | 3 768 |
| Centre/Blois | -4 008 | -782 | 1 911 | 10 554 | 29 759 |
| Ile-de-France | -691 | -885 | 6 399 | 31 953 | 91 800 |
| Normandie | -6 637 | -1 839 | 6 457 | 11 221 | 4 185 |
| Bretagne | -2 297 | -9 209 | 1 593 | 16 592 | 19 220 |
| Languedoc-Roussillon | -809 | -525 | 2 958 | 18 061 | 31 130 |
| Centre/Chartres | -2 482 | -3 764 | -2 052 | 6 199 | 12 869 |
| Bourgogne | -5 559 | -5 273 | 3 991 | 16 155 | 19 010 |
| Rhône-Alpes | -7 549 | 1 921 | 15 608 | 32 896 | 65 189 |
| Aquitaine | -11 757 | -1 952 | 13 049 | 32 965 | 32 946 |
| Midi-Pyrénées | -7 792 | 10 282 | 9 502 | 19 867 | 52 588 |
| Lorraine | -296 | 1 244 | -3 492 | 17 154 | 7 809 |

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE
DE NOS ÉCHANTILLONS ET DES
RÉGIONS OÙ ILS SONT SITUÉS
(SOLDE NATUREL ET SOLDE
MIGRATOIRE).

Davantage que le développement des villes, les processus de mutation de ce qui n'est pas la ville diffèrent fondamentalement d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Ils semblent liés en tout premier lieu au réseau territorial hérité, comme cela a été précédemment montré (voir partie I, chap. 2), ou comme Thomas Sieverts l'a fait pour l'Allemagne [2004]. Ainsi, les notions proposées ces dernières décennies dans le contexte européen, notamment par les chercheurs et urbanistes italiens – *campagna urbanizzata*, *città diffusa*, *urbanisations dispersées*⁷ – se distinguent fortement de la notion française de périurbanisation caractérisée par la dépendance à un centre urbain et la part importante des migrations alternantes des actifs. En Italie, on est davantage en présence d'une imbrication de dynamiques endogènes et exogènes au sein de territoires originellement ruraux, ce qui les différencie fortement de simples périphéries urbaines. Ces spécificités du processus de desserrement urbain tiennent à la fois à l'héritage politique et urbain du territoire et aux caractéristiques même du processus tel qu'il s'y est développé depuis les années 1960. À l'exception des banlieues qui ont vu le jour dans les périphéries immédiates des principales villes italiennes, ce processus s'est produit pour l'essentiel en dehors de celles-ci, à partir de noyaux originels, bourgs et villages, situés au sein de régions fortement urbanisées. Le desserrement urbain a été tôt vu

comme un processus de densification des milieux ruraux dotés d'une certaine autonomie en emploi⁸.

Pour sa part, la France métropolitaine n'a jamais été aussi peuplée et sa démographie est toujours positive, ce qui n'est pas étonnant, et presque tous les territoires, pris globalement à l'échelle régionale⁹, en tirent profit suivant un processus de diffusion, ce qui est plutôt rassurant. La conséquence mécanique en est une augmentation de la surface urbanisée, d'autant que cette dynamique se combine avec les processus de desserrement et de décohabitation propre au logement¹⁰, et que celle-ci s'est plus particulièrement développée hors des villes durant cette dernière décennie.

À l'échelle nationale, entre 1982 et 1999, la croissance démographique s'est effectuée de manière concentrique autour des villes alors que depuis une dizaine d'années, la répartition de cette croissance s'effectue de manière beaucoup plus diffuse sur le territoire national. [ADF 2013: 8]

Pour preuve, tous nos échantillons territoriaux, à l'exception du Limousin, présentent une évolution positive de leur démographie, même si certains sont inclus dans la «diagonale du vide».

La concentration prime sur la dispersion

C'est ce que constate, à une autre échelle spatiale et de temps, François Moriconi-Ebrard quand il observe l'évolution démographique de la France métropolitaine à l'échelle des deux derniers siècles. Sur le temps long, nous dit-il, «la concentration prime grandement sur la dispersion» (MORICONI-EBRARD 2007: 7) et l'impact réel de l'«ère de la périurbanisation» est à relativiser.

Moins de petits agrégats mais davantage de bourgs et de villes. Plus modestement, et à l'échelle diachronique de deux décennies et géographique de nos échantillons, l'observation de l'évolution de leur granularité (voir partie I, chap. 2) semble confirmer pour l'essentiel ce constat: leur nombre diminue ou reste à peu près identique pour les 2/3 des échantillons alors que leur population connaît partout un accroissement, sauf en Limousin. Les transferts d'une classe d'agrégat à l'autre se font presque systématiquement vers les classes supérieures. Ces deux constats traduisent une évolution vers davantage de concentration, au contraire de ce qui est habituellement perçu et évoqué. Il faut sans doute souligner une fois de plus que ce sont les agrégats non résidentiels (bâtimens d'activités, commerciaux ou agricoles) qui progressent presque toujours en nombre et conditionnent en grande partie notre perception de la dispersion (voir partie I, chap. 2).

Ainsi, en *nombre d'agrégats*, les classes des bourgs et des villes progressent dans tous les échantillons régionaux, à l'exception de l'échantillon limousin où elle stagne (pour les raisons démographiques et morphologiques déjà évoquées). Cette progression se produit dans des proportions parfois très importantes. Le nombre d'agrégats appartenant à la classe «petite ville» (de 500 à 1 999 habitants) triple ainsi en Rhône-Alpes (de 10 à 26 villes), en Midi-

Pyrénées de [6 à 17] et en Bourgogne [3 à 10], jusqu'à être multiplié par 5 en Ile-de-France [5 à 25]; tandis que le nombre de bourgs progresse également mais dans des proportions plus faibles. Dans la moitié des échantillons celui-ci est multiplié par 2 à 2,5 [Centre/Blois, Rhône-Alpes, Normandie, Poitou-Charentes, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Ile-de-France, Midi-Pyrénées] (voir partie I, chap. 2).

Corrélativement, le nombre de hameaux diminue dans 11 échantillons sur 14. L'habitat isolé connaît des évolutions très diverses suivant les échantillons: son nombre diminue dans 6 échantillons, il augmente de moins de 11 % dans 6 cas, et fortement dans deux échantillons dont l'évolution démographique est négative ou faible: le Limousin et la Lorraine¹¹.

Toujours plus d'habitants dans les villes et les bourgs. Rapporté à l'évolution de la population des échantillons, simultanément à l'augmentation du nombre de bourgs et de villes, le gain de population s'est fait majoritairement dans ces deux classes supérieures d'agrégat durant ces deux dernières décennies (à l'exception toujours du Limousin). La population des villes¹² a augmenté dans tous les échantillons de 10 % à 60 % [Poitou-Charentes, Limousin, Centre/Blois, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées], de 100 % à 200 % [Picardie, Bretagne, Centre/Chartres, Lorraine et Bourgogne], parfois de plus de 200 % en Ile-de-France ou plus de 300 % en Normandie.

Le pourcentage d'augmentation de la population des villes est supérieur dans presque tous les cas à la croissance de la population de l'échantillon: 110% en Ile-de-France, 11 % en Normandie; 17 % en Picardie, 22 % en Bretagne, 22 % en Centre / Chartres, 19 % en Lorraine, 23 % en Bourgogne. Il y est égal en Rhône-Alpes [54 %] et en Poitou-Charentes [14 %]; mais inférieure dans le seul cas de Midi-Pyrénées: l'augmentation de la population de la classe des villes est de 19 % (alors que leur nombre a été multiplié par 3), pour 82 % de celle de la population; ce qui pourrait s'expliquer en autres choses par l'augmentation de la population des bourgs [85 %], dont le nombre a été multiplié par 2,5.

De manière significative, la classe de l'habitat isolé a perdu de la population (sauf en Rhône-Alpes où elle est restée la même) dans des proportions allant d'environ 10 % à plus de 25 %; jusqu'à 35 % en Limousin, accentuant ainsi la baisse globale de la population de cet échantillon [-20 %]; de même que la classe des hameaux, sauf en Aquitaine et en Midi-Pyrénées, ce qui correspondrait à la construction récente de petits lotissements de maisons individuelles.

Si l'on observe cette fois *la contribution des différentes classes d'agrégat* à l'augmentation de la population des divers échantillons, ce processus de concentration n'en est que plus évident. Ainsi les gains cumulés de population des villes et des bourgs sont partout supérieurs ou presque égaux au gain de population de l'ensemble de l'échantillon (à l'exception toujours du Limousin). Ce gain est supérieur pour 8 échantillons et égal pour 5 échantillons. Toutefois, dans le cas du Limousin, seules sont en croissance les populations des villes d'un côté et de l'habitat isolé de l'autre. Le gain de population des seules villes du Centre/Chartres [12 869 habitants] est supérieur au gain total de population de l'échantillon [10 770 habitants]. Les bourgs bénéficient majoritairement du

gain de population en Picardie (92 % du gain) en Normandie (84 % du gain) et en Poitou-Charentes (71 % du gain). Tandis que ce sont les villes du Centre/Blois qui accueillent 79 % du gain de population de l'échantillon, les bretonnes 74 % et les franciliennes 71 %. Ces différents constats illustrent ainsi clairement que la concentration démographique se fait au détriment des classes d'agréats de moindre importance.

Concepts et modèles: (dé)centralisation,
(dé)concentration ou (re)distribution?

En dépit de leur séduction, certains concepts ou modèles qui cherchent à coupler les différents processus de (dé)concentration et/ou de (dé)centralisation qui viennent d'être évoqués tiennent davantage de l'oxymore que de la notion opératoire. Ainsi de la «concentration décentralisée» (*Dezentrale Konzentration*) chère à Christaller, et toujours d'actualité en Europe de langue allemande.

Si la loi allemande d'aménagement spatial repose jusqu'à nos jours sur le concept des lieux centraux, les notions de centre et de concentration sont concomitantes à celles de décentralisation, voire de décentralité: «il faut conserver», écrit la loi, «la structure spatiale décentralisée de l'habitat avec sa pluralité de centres productifs et de régions urbaines». (RADEFF 2012: 68)

Également en Suisse, où la «centralisation décentralisée» est encouragée par la constitution fédérale de 1999, en cohérence avec la structure polycentrique de son système urbain (idem). En Italie, faisant le constat que le processus de desserrement urbain se poursuit, mais suivant un modèle plus complexe de «déconcentration concentrée», Francesco Indovina (2009) suggère qu'on assisterait aujourd'hui à la convergence de deux modèles historiques, européen anglo-saxon et latino-méditerranéen. Après avoir introduit le concept de *città diffusa*, il évoque à présent le passage de la *città diffusa* à l'*archipelago metropolitano* qui décrirait un système urbain englobant ville et campagne à l'échelle d'une région urbaine. La croissance concomitante des petits centres, des communes rurales et des périphéries urbaines serait donc partie prenante du développement de ce système territorial dans son ensemble.

C'est ce qu'on a pu constater sur le temps long dans le cadre des travaux ici exposés. La déclinaison locale des processus de redistribution permanente des populations et des activités, l'«ample respiration des territoires» (LE ROY-LADURIE 1966), prend essentiellement, et jusqu'à présent, pour support les systèmes territoriaux existants¹³. Le terme distribution pourrait dénoter une prétention à des objectifs volontaristes d'aménagement, ou même une vision planificatrice propre à certains pays où le déplacement des populations fait partie intégrante de la stratégie de développement territorial¹⁴; ce qui ne paraît pas du tout être en rapport avec le constat du caractère erratique, ou du moins très complexe à saisir, du mouvement des populations.

À partir des années 1980, dans une France de plus en plus mobile, ce sont les ménages et les acteurs économiques privés qui, par leur choix de localisation tout au long de leur parcours (résidentiels, professionnels) produisent une nouvelle géographie, pas forcément volontaire celle-là. (VANIER 2015: 93)

Comme on le voit, il n'y a pas de modèle au sens propre, et la notion de modèle n'en est même que moins souhaitable à faire émerger, tant la part de concentration et de dispersion tient avant tout au réseau territorial qui en forme le socle et oriente la (re)distribution des populations en même temps que la (re)composition des territoires.

Associer et répartir plutôt que séparer et concentrer

À l'issue de ces approches associant morphologie et démographie, plutôt que des processus univoques de concentration ou de dispersion, ce sont bien des processus de distribution généralisée et différenciée qui sont observés au sein des échantillons régionaux étudiés. Ils sont fondés sur des dynamiques endogènes en même temps qu'exogènes que donnent à voir une vision globale de la granularité¹⁵. Ce constat fait, quelle «nouvelle équation territoriale» formuler (BRÈS 2015: 106), et notamment comment arbitrer de la manière la plus juste entre concentration et dispersion des populations et des services au sein d'une armature territoriale existante (MORICONI-EBRARD 2007: 141), alors que, comme le pointe Pierre Veltz, «les niveaux d'équipements et de services sont désormais distribués de manière beaucoup plus diffuse et égalitaire sur le territoire». Pour lui la question n'est donc plus de centraliser plus ou moins mais de «comment décentraliser mieux?»; d'autant que «les points d'intensité majeurs sont et seront sans doute moins nombreux et plus puissants» (VELTZ 2012: 208-228).

C'est que, comme souligné dans un rapport de l'Assemblée des Départements de France (ADF), deux mouvements viennent impacter les dynamiques démographiques constatées: la libéralisation des services publics marchands et une décentralisation incomplète. C'est pourquoi, deux points déjà évoqués y sont soulignés: la spécificité des contextes territoriaux et les enjeux d'agrégation à prendre en compte.

Réorganiser la maille des bourgs et petites villes ne veut pas dire qu'il faut définir un niveau d'accès au service à partir d'un seuil de population qui serait de 1 000 ou 1 500 habitants: il faut partir des contextes territoriaux d'occupation de l'espace qui ne sont pas les mêmes en Bretagne, dans le Massif central, dans les plaines du Sud-Ouest ou du Nord-Est. Il faut regarder cette organisation au niveau régional ou départemental car l'enjeu n'est pas uniquement micro-local. [...] Il y a des enjeux d'agrégation, de compacité à prendre en compte: développons les services autour d'une école, d'un bureau de poste, et lorsque l'on monte dans la maille urbaine, autour de la gare par exemple. La question de la compacité et de la mise en réseau est donc importante. (ADF 2013: 46-48)

Réintégrer l'urbain dans ses territoires

En menant cette démarche à son terme, la ville est alors à considérer ni plus ni moins comme l'une des figures de l'urbain qui l'englobe, comme déjà exprimé. C'est à cette inversion de la représentation habituelle de l'urbanisation, considérée conventionnellement comme conséquence de l'extension de la ville, que nous invite David Harvey cité par Neil Brenner: «The "thing" what we call a "city" is the outcome of a "process" that we call "urbanization"» (HARVEY 2014: 86)

La métropole n'est plus à penser comme une ville élargie mais comme un agencement de figures urbaines diverses et multiples, et articulées entre elles. Ce n'est plus *La ville dans ses territoires*, comme l'exprimait Marcel Roncayolo (1990), ce qui semblerait encore sous-entendre dans le pronom possessif que les territoires sont à considérer comme l'*hinterland* de la ville, mais le territoire englobant une diversité de figures urbaines plus ou moins agglomérées, dont les villes, ou dispersées et encastrées aux espaces naturels et agricoles. Suivant ce point de vue inversé et en paraphrasant Frank L. Wright (MAUMI 2008: 29), la décentralisation n'est pas dispersion mais elle est réintégration de l'urbain dans ses territoires (BRÈS 2015: 150).

Cette approche pourrait paraître à certains nostalgique ou décalée si un nouveau paradigme ne rentrait pas en compte dans l'approche des processus d'urbanisation: le développement durable en tant que nouvelle forme de liens entre biosphère et systèmes urbains. Même si les réponses restent actuellement trop souvent circonscrites à un domaine et/ou un espace, celui de l'«écoquartier» ou même réduit à celui d'un bâtiment, sans prendre en compte l'échelle de la crise à laquelle nous sommes confrontés, et en l'aggravant parfois en y répondant par la seule mise en place de dispositifs strictement technologiques.

However, the main thrust of recent debates on urban sustainability has been to promote a vision of cities as bounded, technologically controlled islands of ecorationality that are largely delinked from the broader territorial formations in which they are currently embedded. In this way, urban age discourse is translated into a city-centric techno-environmentalism that often justifies and even celebrates the enclavization of settlement space as the optimal means to insure human survival under conditions of deepening planetary ecological crisis. (BRENNER et SCHMID 2015: 157)

Nouvel imaginaire de l'urbain des campagnes: l'archipel terrestre

Normalement, de mauvaise nouvelle en mauvaise nouvelle, nous devrions avoir le sentiment d'avoir glissé d'une simple crise écologique à ce qu'il faudrait plutôt nommer une profonde mutation de notre rapport au monde. (LATOUR 2015:16)

Ainsi, les différentes remises en cause épistémologiques auxquelles nos investigations ont abouti, qui confortent et nuancent à la fois la notion d'urbain généralisé dans ses déclinaisons morphologiques, démographiques et, plus généralement géographiques, suggèrent d'étendre au «droit à l'urbain» le «droit à la ville» d'Henri Lefebvre, dont la formulation reste cependant parfaitement valide:

[Il] ne peut se concevoir comme un simple droit de visite ou de retour vers les villes traditionnelles. Il ne peut se formuler que comme droit à la vie urbaine, transformée, renouvelée. Que le tissu urbain enserme la campagne et ce qui survit de vie paysanne, peu importe, pourvu que l'«urbain» lieu de rencontre, priorité de la valeur d'usage, inscription dans l'espace d'un temps pourvu au rang de bien suprême parmi les biens, trouve sa base morphologique, sa réalisation pratico-sensible. (LEFEBVRE 1967: 35)

Une fois ces territoires parcourus et ce premier inventaire de certaines de leurs caractéristiques esquissé, reste donc à trouver leur «réalisation pratico-sensibles», pour reprendre les termes d'Henri Lefebvre. Il s'agit en premier lieu d'identifier les qualificatifs qui rendent justice à leurs spécificités; qui recon-

naissent et qui donnent toute leur part à leurs richesses sensibles; qui correspondent à l'expérience commune que la plupart d'entre nous en ont de manière passagère ou établie; qui offrent enfin une vision un tant soit peu objective et indépendante de la ville, sans être réduite à leur ruralité, ou même à une vision de la campagne, même entendue comme «nouvelle»¹⁶. Comme déjà exprimé, aborder ces territoires à partir du discontinu c'est «paradoxalement, ouvrir sur un espace sans limite, un infini géographique, une profondeur paysagère. C'est explorer la multiplicité des entre-deux, valoriser l'écart et donner à vivre la distance» (BRÈS 2015: 132).

Un autre univers discursif

Le discours citadino-centré a en effet développé sa propre rhétorique morphologique et plastique dont l'essentiel est centré sur le bâti. Il trouve sa traduction dans l'usage d'un vocabulaire qui fait la part belle à celui-ci et constitue le socle de la réglementation «urbaine» qui s'impose à tous les types d'urbanisation, qu'elle soit agglomérée ou dispersée: hauteur, densité, emprise au sol, continuité bâtie, mitoyenneté, alignement, «dent creuse»... (BRÈS 2015: 157).

À ce qui n'est pas la ville, on concède le registre du pittoresque – le «joli petit village», le «bourg encore si vivant» – du terroir et du patrimonial – le «rural profond» – parfois du paysage, mais plutôt «naturel», sans qu'un rapport soit toujours clairement établi entre les deux domaines du bâti et de la biosphère. Également le registre du «n'importe quoi», du «junk», du «moche»¹⁷, en particulier pour évoquer les périphéries des villes¹⁸. En focalisant ainsi l'approche urbaine sur l'aggloméré, on marginalise un peu plus ce qui n'est pas la ville; en le considérant comme ce qui ne l'est pas encore, on nie ses qualités propres.

Retrouver une pensée sur cet «urbain des campagnes» c'est aussi, et peut-être prioritairement, renouveler le récit de ce que la ville historique n'est pas ou plus en mesure aujourd'hui de nous raconter¹⁹, c'est [re]créer un univers discursif propre à ces espaces majoritairement «à ciel ouvert» et aux pratiques qu'ils accueillent, comme Raymond Depardon ou Alain Guiraudie l'ont donné à voir dans leurs récentes productions²⁰, ou, dans le domaine de l'écrit, Julien Gracq, John B. Jackson, François Jullien, Jean-Claude Bailly, Jean-Marc Besse, pour ne s'en tenir qu'à quelques auteurs contemporains.

A new vocabulary of urbanization is urgently required that would help us, both analytically and cartographically, to decipher the differentiated and rapidly mutating landscapes of urbanization that are today produced across the planet. While the shifting geographies of agglomeration must obviously remain a primary focus in search of an endeavor, patterns of extended urbanization must now likewise be positioned centrally in any sustained effort to elaborate new concepts and methods for deciphering this emergent, volatile and still largely unfamiliar worldwide urban fabric. (BRENNER et SCHMID 2015: 176)

Cet enjeu vaut aussi bien pour l'attractivité de la ville qui tient en effet pour beaucoup à son environnement naturel. Ainsi, «combien de personnes souhaitent s'installer dans la région bordelaise en raison de la proximité des paysages du vignoble ou du bassin d'Arcachon?» (ADF 2013: 2).

Précédant cette pensée, c'est une attention et un regard renouvelés qui sont à porter sur ces espaces «avec la même attention et le même intérêt que sur nos villes anciennes» comme s'y est efforcé Thomas Sieverts sur ses *Zwischenstadt*, alors qu'elles se révélaient «aussi individuelles, aussi différentes les unes des autres que nos familières villes historiques» (SIEVERTS, BONZANI et FUËSSERY 2011). Plutôt que de postuler a priori l'immutabilité ou la permanence de ces territoires, «la France éternelle» ou «la France des villages», observons avant tout comment leur paysage bouge et se recompose profondément et peut-être beaucoup plus rapidement que celui des villes; en tout cas plus visiblement, l'apport humain étant en effet d'autant plus manifeste que le paysage est ouvert.

Mais c'est en fait toute une esthétique qui est à développer, au sens que Bruno Latour donne à ce mot:

Accepter d'entendre dans le mot esthétique son ancien sens de capacité à «percevoir» et à être «concerné», autrement dit une capacité à se rendre sensible soi-même, une capacité qui précède toute distinction entre les instruments de la science, de la politique, de l'art. (LATOUR 2014: 56)

Cette esthétique est très éloignée de celle, nord-américaine, d'une *wilderness* mythique et qui s'oppose à la cité et, en théorie seulement, s'en affranchit (THOREAU 1990), ou d'un «tiers-espace» (VIARD 1990) protégé et destiné aux loisirs, comme les parcs nationaux qui, à partir de 1945, ont participé «à une reconstruction imaginaire de la campagne» en faisant le choix «de protéger les espaces naturels et non de mettre en désir la culture des campagnes» (ADF 2013: 27).

Cet imaginaire renouvelé est celui de l'imbrication et de l'interdépendance entre bâti et biosphère, un imaginaire d'une transition écologique mise en scène à la faveur d'un aménagement soutenable des territoires, qui donne à «penser à partir du ravage écologique» (STENGERS 2014), et participe du « gigantesque travail de l'imagination contemporaine pour produire une mythologie appropriée à son temps» (DANOWSKI et VIVEIROS DE CASTRO 2014: 328)

Des registres singuliers de sensibilité

En réponse à ce défi qui est ainsi posé aussi bien à la conception architecturale qu'à celle de l'aménagement par cet urbain des campagnes, quelques injonctions formulées dans cet ouvrage esquissent ce que pourraient être les registres de sensibilité auxquels ils feraient appel et qui mettraient en récit la discontinuité des établissements humains et surtout la diversité et la prégnance de la biosphère qui les englobent.

Revenir sur terre: archipel terrestre plutôt que ville en confetti. Le caractère discret des figures de l'urbain des campagnes, archipel d'établissements humains au sein un continuum d'intense biodiversité, l'encastrement du bâti dans les espaces naturels et agricoles, et donc la démultiplication fractale de leurs interfaces avec les espaces bâtis qui encouragent à l'«acclimatation» de celle-ci (voir partie II, chap. 2), démontrent, s'il en était besoin, que l'écologie aujourd'hui participe en tout premier lieu de la sensibilité propre à ces espaces. En reprenant à

notre compte, mais plus modestement, l'exhortation de Bruno Latour à propos de Gaïa, ces espaces offrent l'opportunité de *revenir sur terre*, en fondant la conception conjointe de l'architecture et de l'aménagement sur les richesses de la biosphère et sur leur valorisation. La représentation à donner de ces îlots d'établissements humains entourés d'un continuum d'espaces ouverts, agricoles ou naturels, tient donc davantage de l'«archipel terrestre» que de la «ville en confetti» (BRÈS 2016).

Il n'y a plus de dehors ni d'ailleurs. Ce que la ville ne peut que rarement offrir à notre regard, et nous empêche souvent de voir en raison du «confinement théâtral» dans lequel elle cantonne ses habitants, c'est un horizon ouvert qui nous restitue « l'intégralité de la terre et du ciel» (INGOLD 2013: 229). Cette «pure exposition au dehors» comme l'exprime Jean-Claude Bailly (2011: 123) répond d'autant mieux à la conception que propose Tim Ingold de ce qui nous environne: «ne plus le concevoir comme ce qui nous entoure [ce qui est «là dehors» et non «ici dedans»] mais comme une zone d'interpénétration à l'intérieur de laquelle nos vies et celles des autres s'entremêlent en un ensemble homogène» (INGOLD et DESCOLA 2014: 10). Le caractère discret de cet archipel terrestre conduit ainsi «à substituer à la discontinuité conventionnelle entre bâti et espaces à ciel ouvert la continuité potentielle entre urbanisation discrète et milieu ambiant ou, à une autre échelle, entre ville et nature» (BRÈS 2015: 137).

Deux frontières entre dehors et dedans, ici et ailleurs, sont ainsi subverties: celle qui délimite encore artificiellement l'urbain et le rural et celle qui oppose architecture et nature.

La première de ces injonctions rejoint l'ambition de l'ouvrage *Implosion-Explosion* dont Neil Brenner a dirigé la publication et qu'il introduit ainsi:

This book aspires to supersede the urban/non-urban divide that has long enched the epistemology of urban research, and on this basis, to develop a new vision of urban theory without an outside. (BRENNER 2013a: 15)

Et d'ajouter par ailleurs:

Nor can the rural be understood any longer as a perpetually present 'elsewhere' or 'constitutive outside' that permits the urban to be demarcated as a stable, coherent and discreet terrain. Instead, this supposedly non-urban realm has now been thoroughly engulfed within the variegated patterns and pathways of a planetary formation of urbanization. In effect, it has been internalized into the very core of the urbanization process. (BRENNER et SCHMID 2015)

La seconde, entre architecture et nature, est développée ici dans les différentes contributions de Béatrice Mariolle à cet ouvrage.

Une présence disséminée de l'architecture. Alors qu'en ville la présence végétale ne fait souvent qu'agrémenter l'espace public limité par les édifices, ces derniers, plus ou moins isolés ou agglomérés, surgissent ici du paysage, à la façon parfois d'un affleurement rocheux. L'architecture assure une présence «distribuée et diffuse» et, à la différence de la ville, ne s'impose pas comme le cadre continu et permanent de nos activités. Le savoir-faire architectural en devient «quelque chose de plus subtil et généreux» (BAILLY 2013b: 79).

Cette présence disséminée et la faible densité du bâti font en retour que le moindre bâtiment peut avoir un impact potentiellement important dans le paysage. Il offre

à l'inverse une opportunité de sa transformation positive. Il faut d'autant plus «optimiser chaque projet, chaque investissement» (BONNET 2016).

Les distances sont habitées. L'approche discontinue et relationnelle de l'urbain généralisé implique enfin «une nouvelle manière d'aborder les notions de ce qui près et loin, se déplace ou demeure, est connecté ou isolé» (BRÈS 2015: 10). L'imaginaire de cet archipel terrestre réside pour beaucoup dans la puissance évocatrice du parcours, route ou chemin, qui en relie les îlots. Celui-ci est au moins aussi riche et sans doute plus fort symboliquement que celui de la rue. La représentation des distances a été notamment bouleversée par l'intrusion de l'automobile qui gomme en grande partie la différence entre le plus ou moins proche en rendant plus abstrait et mécanique le parcours effectué. Le village, le bourg d'à côté, auquel on se rendait à pied ou à vélo, semble à présent éloigné du fait même de prendre sa voiture. Comme l'évoque Jean-Claude Bailly, «quand Rimbaud se plaignait dans une lettre à son ami Delahaye de devoir "faire deux lieues et plus pour boire un peu", encore le faisait-il depuis le creux d'un hameau de plus d'une centaine d'âmes, et du fond d'une campagne malgré tout saturée de présences animales ou humaines» (BAILLY 2011: 120). Milan Kundera oppose chemin et route, d'une manière qui peut paraître par trop tranchée et surtout associée essentiellement à l'automobile pour ce qui concerne cette dernière.

La route se distingue du chemin non seulement parce qu'on la parcourt en voiture, mais en ce qu'elle est une simple ligne reliant un point à un autre. La route n'a par elle-même aucun sens; seuls en ont les deux points qu'elle relie. Le chemin est un hommage à l'espace. Chaque tronçon du chemin est en lui-même doté d'un sens et nous invite à la halte.

Et d'ajouter:

Dans le monde des routes, un beau paysage signifie: un îlot de beauté, relié par une longue ligne à d'autres îlots de beauté. Dans le monde des chemins, la beauté est continue et toujours changeante; à chaque pas, elle nous dit «arrête-toi!». (KUNDERA 2014: 330-331)

Il rejoint en cela l'affection que Pierre Sansot porte aux bas-côtés des chemins quand il affirme que «l'amour des chemins se reconnaît à l'affection que nous portons aux bas-côtés» (SANSOT 1996). En mettant à deux reprises en exergue la halte (ou l'arrêt), il rejoint aussi la notion de riveraineté dont elle est la condition première (BACQUÉ, BRÈS, FLAMAND et MARIOLLE 2005; BRÈS 2005) et qui s'applique aussi bien à la part de ces territoires qui participe au «tiers-espace» (BRÈS et VANIER 2014). Ainsi, la puissance évocatrice de la route ou de celle du moindre chemin, rural ou de randonnée, et maintenant de la voie verte, tient essentiellement à notre appréhension sensitive du paysage plus ou moins ouvert ou fermé que leurs tracés nous livrent successivement et différemment suivant les régions parcourues. Reconquérir un imaginaire de cet archipel terrestre, c'est permettre à nouveau d'habiter les parcours qui en relient les îlots, c'est se référer à l'hodologie (JACKSON 1994).

En s'en tenant à la simple perception visuelle, l'autoroute interurbaine, le train ou même le TGV participent également à notre représentation de ces espaces. On regrette souvent de ne pouvoir descendre entre deux arrêts, ou sortir entre deux diffuseurs, à la vue d'un fragment de nature ou d'un village perché, ou niché au fond

d'une vallée que surplombe la voie, ferrée ou autoroutière; l'avion également quand Jean-Claude Bailly [2011: 120-121] évoque «ce damier irrégulier de couleurs que l'on regarde distraitement par le hublot et qui, en bas, est à peine moins abstrait» à propos du paysage d'openfield de l'Argonne Ardennaise. On pourrait aussi évoquer les constellations terrestres que dessine l'éclairage public et/ou collectif et qu'une vision, nocturne cette fois, donne à voir depuis ce même hublot.

«Provincialiser» la théorie urbaine

Le global, quand ce n'est pas l'analyse attentive d'un *modèle réduit*, ce n'est jamais qu'un tissu de globalivernes. (LATOURE 2015: 179)

La diversité des caractéristiques des territoires analysés et l'enjeu écologique qu'ils introduisent par leur nature même sont ainsi autant d'arguments de relocaliser le global. Même si le terme «provincialisation» ne semble pas convenir à Bruno Latour quand il affirme que l'on n'est jamais aussi «provincial» que lorsqu'on prétend avoir une «vision globale» (LATOURE 2014: 172), Brenner et Schmid l'utilisent pour formuler à leur manière la même idée:

The recognition of context dependency – the need to «provincialize» urban theory – thus stands in tension with an equally persistent need to understand the historically evolving totality of inter-contextual patterns, developmental pathways and systemic transformations in which such contexts are embedded, whether at national, supranational or worldwide scales. (BRENNER et SCHMID 2015: 164)

Ainsi, à partir du projet initial qui était de décrire ce qui n'est pas la ville, la «campagne» ou ce qui constitue pour une grande part – et encore pour beaucoup – «la province», le cheminement de nos investigations amène à appréhender globalement le phénomène urbain mais à travers une attention et une préoccupation «à la hauteur d'homme» et à la matérialité des «choses», aux détails en fait qui fondent le projet de transformation de ces territoires.

Il ne s'agit pas de changer «en gros», «d'un coup», «totalement», mais justement en détail par une transformation minutieuse de chaque mode de vie, chaque culture, chaque plante, chaque animal, chaque rivière, chaque maison, chaque moyen de transport, chaque produit, chaque entreprise, chaque marché, chaque geste. (LATOURE 2013: 334)

¹ Les recherches récentes révèlent un certain processus d'«enracinement» au sein des espaces périurbains, notamment: BERGER, ARAGAU et ROUGÉ 2016.

² Comme la revue éponyme nous y invite.

³ «Aujourd'hui, 54 % de la POPULATION mondiale vit dans les zones urbaines, une proportion qui devrait passer à 66 % en 2050» indique le service des populations du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU dans l'édition 2014 de son rapport sur les perspectives de l'urbanisation.

⁴ «As has been noted by many researchers, the demographic data on which the urban age hypothesis hinges are deeply inadequate; they are derived from nationally specific census agencies whi-

ch define the city and the urban using a myriad of inconsistent, unreliable and incompatible indicators» (BRENNER et SCHMID 2015: 156).

- ⁵ Un grand écart entre vision globale (géographie humaine, écologie urbaine au sens de l'école de Chicago) et illustration locale (Suisse).
- ⁶ Qu'on pourrait traduire en rural non agricole.
- ⁷ De respectivement: Giuseppe Samonà, Bernardo Secchi, Chiara Barattucci.
- ⁸ Trois grandes phases ont été identifiées pour analyser en Italie le processus de desserrement urbain qui s'est développé jusqu'à aujourd'hui (BARATTUCCI 2006). Dans un premier temps, une augmentation rapide de la construction d'habitations dans l'espace rural. C'est la *campagna urbanizzata* (SAMONÀ 1968), à rapprocher de la «rurbanisation» (BAUER et ROUX 1976). La deuxième phase, autour des années 1980, a correspondu à une accélération de ce processus: on a parlé d'«urbanisation diffuse» (*urbanizzazione diffusa*). Enfin, depuis les années 1990, des urbanistes italiens ont fait le constat d'«un phénomène territorial nouveau» (INDOVINA 1990): la *città diffusa*, urbanisation extensive de territoires, structurée par les réseaux de mobilité, où se sont notamment combinés desserrement de la résidence et du système productif industriel.
- ⁹ Même si parfois, à l'échelle plus locale, certaines villes moyennes connaissent un processus de «rétrécissement» (FOL et CUNNINGHAM-SABOT 2010).
- ¹⁰ Le nombre de Français par logement ne cesse de diminuer tandis que la surface occupée par chaque français ne cesse d'augmenter corrélativement.
- ¹¹ Dans le cas toujours spécifique du Limousin, c'est la perte de population des hameaux, présents en grand nombre comme on l'a vu, qui expliquerait la régression de beaucoup d'entre eux vers la catégorie de l'habitat isolé (moins de 15 habitants).
- ¹² Soit, dans le cas des échantillons régionaux, les agrégats dont la population est située entre 2 000 et 19 999 habitants.
- ¹³ À l'exception de ce qu'on a appelé, à juste titre, la «ville nouvelle», en tant que nouvel établissement humain appartenant à la catégorie «ville» par son niveau de population et la mixité de ses fonctions et dont l'extension s'est faite à travers un saut d'échelle rapide et brutal (même si cela ne s'est pas réalisé dans les proportions initialement programmées).
- ¹⁴ On peut penser en particulier à la Chine.
- ¹⁵ La réduction volontaire de l'objet de la recherche en accord avec l'objectif de privilégier ce qui n'est pas la ville (les agrégats de plus de 20 000 habitants) fait que le rapport entre ce qui constitue nos échantillons à ce qu'il y a autour d'eux n'a pas été du tout pris en compte. Il faudrait à présent compléter ce travail par une analyse des interdépendances de ce qui constitue ces échantillons avec ce qui les entoure, notamment les villes dont la population est supérieure à 20 000 habitants.
- ¹⁶ Voir notamment ADF 2013.
- ¹⁷ Le numéro du 13 février 2010 de *Télérama* qui dresse le constat que, depuis les années 1960, «la ville s'est mise à dévorer la campagne», comme un cancer avec ses «métastases périurbaines».
- ¹⁸ Dont il faut souligner que ces dernières ne pourraient se passer si l'on considère ne serait-ce que leur «métabolisme urbain» (BARLES 2008).
- ¹⁹ Elle l'a sans doute été jusqu'à la fin du 19^e siècle, comme on le constate encore dans *Le ventre de Paris*, d'Émile Zola dont le premier chapitre met en scène une maraîchère d'Argenteuil descendant au petit matin ses légumes aux Halles, et ponctuellement jusqu'aux années 1960, quand restaient encore terrains vagues et friches en pleine ville.
- ²⁰ En particulier pour le premier son film *Les habitants* (2016) ou son livre *La France de Raymond Depardon* (2010); et pour le second les films *Le roi de l'évasion* (2009) ou *Rester vertical* (2016).

Les espaces ruraux sont longtemps restés en dehors des démarches de planification de l'usage des sols. Même si beaucoup de ces espaces connaissent une croissance démographique, le nombre de constructions par commune reste souvent faible, et il n'a donc pas semblé nécessaire de maîtriser fortement ces constructions *via* des documents d'urbanisme: le règlement national d'urbanisme pouvait y suppléer relativement aisément. Les réflexions stratégiques sur le développement territorial, quant à elles, s'engageaient dans la voie du développement local, appuyé avant tout sur la variable économique ou des équipements publics. Les schémas de cohérence territoriale (SCOT) n'y ont émergé que tardivement par rapport aux agglomérations. Les chartes de Pays ou de Parc jouent dès lors le rôle d'arènes de discussion et de formalisation du projet territorial. On observe cependant depuis quelques années une évolution de la situation, notamment sous la pression de l'État, qui poursuit son objectif d'une couverture totale du territoire national par les structures intercommunales ainsi que par les documents d'urbanisme. La mise en œuvre des documents d'urbanisme dans les espaces ruraux se heurte cependant à de nombreuses réticences. Doit-on les attribuer aux seuls «conservatismes» d'élus qui s'arc-bouteraient sur la défense du périmètre communal, ou peut-on y déceler des raisons plus profondes, liées à l'exercice même de la planification territoriale? Les témoignages d'élus et chargés de missions rencontrés en 2014 et 2015 sur le terrain (carrés limousin, picard, breton et communauté de communes des 4B en Charente) permettent de confronter leurs discours et analyses aux conceptions du législateur.

Contre l'étalement et pour l'intercommunalité: le point de vue des acteurs nationaux et locaux

La volonté de mieux organiser la croissance périurbaine puis «l'urbain généralisé» (BRÈS 2013a) ne s'est inscrite que progressivement dans la loi. C'est dans ce cadre que se sont constituées de nouvelles formes de gouvernance territoriale dans les espaces ruraux. La confrontation de ces échelles – nationale et locale – de l'urbanisme permet de mettre en évidence les proximités et divergences de conception du développement rural dans le discours des acteurs.

Quel urbanisme en milieu rural? Les enjeux promus par le législateur. Avant la décentralisation, l'État a réservé les plans d'occupation du sol (POS) ainsi que les schémas directeurs aux villes importantes ainsi qu'à leurs couronnes subur-

baines. Dans la loi d'orientation foncière de 1967, qui institue les schémas directeurs, il est notamment explicité en son article 12 que «les schémas d'aménagement et d'urbanisme fixent les orientations fondamentales de l'aménagement des territoires intéressés, notamment en ce qui concerne l'extension des agglomérations». L'article d'un décret de 1969 indique ainsi que «toute agglomération de plus de 10 000 habitants doit faire l'objet d'un schéma directeur ou être incluse dans un tel schéma». Dans la pratique, seules les plus grandes agglomérations seront dotées d'un schéma directeur ainsi que quelques très rares secteurs ruraux (FRÉBAULT et LEMOSQUET 1993).

En 2000, la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) rénove les documents d'urbanisme en créant les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) pour remplacer les schémas directeurs et les plans d'occupation des sols. Mais à quels territoires sont-ils destinés ? Afin de couvrir les périphéries urbaines, la loi institue un principe de constructibilité limitée: les communes situées dans un rayon de 15 kilomètres autour des villes de plus de 15 000 habitants et qui ne sont pas concernées par un SCOT en cours d'élaboration ne peuvent ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation. Le seuil est remonté à 50 000 habitants par la loi Urbanisme et habitat de 2003. L'intention du législateur est bien de couvrir les espaces périurbains. Rapidement, de nombreux géographes ont montré que la périurbanisation se poursuivait au-delà de ces 15 kilomètres, et parfois même que cette règle des 15 kilomètres pouvait avoir pour effet un report de l'urbanisation vers les espaces ruraux (HELLUIN 2006). Face à ce constat, et en accord avec la critique grandissante de l'émiettement urbain et de la dispersion de l'habitat, l'extension des documents de planification aux espaces ruraux est recherchée. En 2010, la loi portant engagement national pour l'environnement, dite «Grenelle 2», étend le principe de la constructibilité limitée à l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2017: à cette date, aucune commune non couverte par un SCOT approuvé ne pourra, sauf dérogation, ouvrir à l'urbanisation une zone AU (à urbaniser) délimitée après le 1^{er} juillet 2002 ou une zone naturelle. En 2014, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) maintient la généralisation à partir du 1^{er} janvier 2017 du principe de constructibilité limitée en l'absence de SCOT et étend fortement son champ d'application. Ce principe s'applique désormais aux communes couvertes par des cartes communales ainsi qu'aux communes soumises au règlement national d'urbanisme. Les communes rurales sont donc particulièrement visées.

La généralisation des plans locaux d'urbanisme (PLU) est également recherchée. Au 1^{er} janvier 2013, 5 916 communes ont une carte communale, 7 574 ont encore un plan d'occupation des sols en vigueur et 10 413 ont approuvé un plan local d'urbanisme. La France rurale reste ainsi massivement non couverte par les documents d'urbanisme. La généralisation des documents est attendue de leur transfert aux établissements publics de coopération intercommunale. Alors que les communautés urbaines et les métropoles avaient déjà de droit la compétence d'élaborer les documents d'urbanisme communaux, la loi ALUR prévoit le transfert de cette compétence aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes d'ici 2017, sauf opposition d'au moins un quart des communes représentant au moins 20 % des habitants. Le transfert à l'intercommunalité tout

comme la généralisation des documents d'urbanisme sont légitimés par le même objectif: la lutte contre un étalement urbain qui serait lié tant aux «égoïsmes» communaux qu'à l'absence de planification, du point de vue du législateur.

Vers une nouvelle gouvernance locale dans les espaces ruraux? La gouvernance des espaces ruraux a ainsi considérablement évolué. Dans les années 1970, on notait l'importance des «notables» et des services de l'État local puisque, comme le montrait Pierre Grémion, «entre les bureaucraties d'État et la population s'interpose une couche de représentation qui remplit une fonction décisive dans l'équilibre du système politico-administratif: les notables (GRÉMION 2005: 54)». Avec les services de l'État et, pour l'aménagement territorial, les Directions départementales de l'Équipement, les notables formaient en quelque sorte un «duo» pour la gestion et l'aménagement des territoires locaux (REIGNIER 2002). Or, depuis 30 ans, les services de l'État à l'échelon local se sont fortement restreints. Son rôle d'ingénierie pour les communes a quasiment disparu (BOMBENGER 2011). Les fonctions d'appui aux communes pour leur politique d'urbanisme ont été réduites, jusqu'à la récente disparition de l'instruction des permis de construire pour les communes. À titre illustratif, les effectifs des directions départementales des territoires (DDT) sont passés de 25 000 en 2010 à 20 000 en 2014, soit une baisse de 20%. Très concrètement, dans le domaine de l'urbanisme, cela signifie la fin de l'assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) assurée par la Direction départementale des territoires. Cette assistance portait sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux de voirie ou d'espace publique, ainsi qu'une aide technique pour l'instruction des permis de construire et l'ensemble des procédures d'urbanisme. Ainsi, pour le maire de Melleray-de-Bretagne (communauté de communes de Châteaubriand, carré breton):

Avant, avec l'ATESAT, on avait les services de l'État, mais aujourd'hui on n'a plus rien. Donc on est obligés d'embaucher quelqu'un, qu'il va aussi falloir payer. C'est un désengagement de l'État clair et net. Et c'est vrai qu'on est parfois un peu démunis.

Par ailleurs, ce retrait des services de l'État n'est pas sans incidence sur le travail administratif et technique en lui-même. Le directeur général des services d'une communauté de communes du carré breton explique ainsi:

Aujourd'hui, ce sont les services de l'État qui font l'instruction et disent ce qu'est le droit. Si on passe à une instruction en Communauté de communes (puisque c'est le sens de la loi de passer à une instruction et ensuite à des PLUI), elle serait gérée par un agent de l'intercommunalité qui a son indépendance mais qui est très limitée...

Ainsi, un autre modèle apparaît alors, celui d'un élu à profil «technicien» (VIGNON 2011) qui se dote d'une «ingénierie locale».

En effet, certains des élus rencontrés sur le terrain ont un profil de plus en plus proche de celui du technicien. Les personnalités issues de l'enseignement ou de l'administration (souvent cadres ou ingénieurs) sont ainsi dominantes dans le profil des présidents de communautés de communes en Bretagne, Limousin ou encore Picardie. Dans le carré limousin, les sept communautés de communes en 2014 sont présidées par des hommes. Seul l'un d'entre eux a moins de 60 ans, c'est un ancien pompier de Paris; les autres ont plus de 60 ans. Quatre sont d'anciens enseignants, deux sont d'anciens cadres du ministère de l'Agriculture

et de la Chambre d'agriculture. Le profil «fonction publique» et «cadre» est donc très dominant. Dans le carré breton, les profils sont un peu plus diversifiés. Une femme, mère au foyer, préside l'une des dix communautés. Parmi les neuf autres, on compte un commerçant, un médecin et un ancien directeur de banque. Les autres sont des cadres de la fonction publique, dont trois enseignants. Plusieurs éléments se conjuguent pour expliquer cette sociologie particulière. Les dossiers sont souvent techniques: les personnes les plus qualifiées sont ainsi plus à l'aise pour les traiter, notamment si, au cours de leur carrière professionnelle, ils ont été conduits à traiter des questions similaires au sein de services de l'État ou des collectivités locales. Quelles en sont les conséquences? La première est une diminution rapide de la représentation des agriculteurs. Le maire de Meilleraye de Bretagne (communauté de communes de Châteaubriand) note ainsi:

Parmi les 19 maires de la communauté de communes, il y a peu d'agriculteurs. Il y a deux agriculteurs en activité, un homme et une femme et deux autres retraités de l'agriculture qui sont maires. Il faut être vigilant d'en garder un certain nombre. On pourrait très bien se retrouver à ne plus avoir d'agriculteurs qui soient maires... Or, nous avons un rôle à jouer.

La deuxième conséquence est une dissociation de plus en plus grande entre les élus les plus investis dans les structures «interterritoriales» (communautés de communes, pays, associations diverses) et ceux qui sont «simplement» maires et conseillers à la communauté de communes. Comme l'explique Monsieur Yvon Mellet, président de la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon, «moi je sais où il faut être pour "tirer les ficelles", enfin tirer les ficelles c'est entre guillemets, pour faciliter ma vie d'élu et la vie de mes concitoyens dans les territoires. Je sais dans quelle commission, dans quel comité il faut être représentant pour peser et tirer la couverture [rires]». Dans le même temps, d'autres «décrochent» peu à peu des dossiers les plus lourds ou considérés comme les plus complexes, au risque d'un sentiment de dépossession de leur pouvoir.

La complexe fabrique territoriale dans les espaces ruraux: quelle place pour les Pays? Dans les années 1960-1970, les espaces ruraux étaient considérés de façon relativement secondaire par les acteurs et les politiques d'aménagement, qui les envisageaient avant tout comme des espaces périphériques à aider ou à intégrer. C'est au tournant des années 1970-1980, en lien avec l'accroissement périurbain, le nouveau dynamisme démographique des espaces ruraux, et leur intégration croissante aux espaces urbains que le positionnement des espaces ruraux s'est vu redéfini dans les politiques publiques: ils sont désormais envisagés par le législateur comme des réservoirs de potentialités de développement, que les acteurs locaux sont appelés à valoriser dans une logique de projets, incarnée notamment par les Pays. Ceux-ci obtiennent une reconnaissance juridique en 1995, dans le cadre de l'article 22 de la LOADT (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire), dite loi Pasqua, renforcée en 1999 par la LOADDT, dite loi Voynet, qui dispose que «lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent ont vocation à se regrouper en pays». Comme le montrent les entretiens effectués dans les carrés breton et

limousin, confirmant par là les recherches effectuées sur ce point dans d'autres contextes (ADAM et LÉVÉQUE 2013; GILLY et WALLET 2005; LARDON, CHIA et REY-VALETTE 2008; LE SAOUT 2012), la mise en œuvre des Pays relève d'une complexification croissante des territoires d'action dans les espaces ruraux: au-delà du seul cercle de la commune et de celui de l'intercommunalité, les acteurs locaux sont appelés à mettre en œuvre des projets à une échelle supra-intercommunale. Ces projets font intervenir une pluralité d'acteurs, publics et privés, à différentes échelles. La planification territoriale dans les espaces ruraux est ainsi d'autant plus complexe à mettre en œuvre que, dans un contexte de dispersion des moyens et de besoin d'acculturation des élus, la mise en œuvre des documents de planification passe par une coopération élargie d'une pluralité d'acteurs, intégrant notamment les populations locales (ADAM et LÉVÉQUE 2013). Dans les territoires ruraux, l'échelon du Pays est perçu de manière ambiguë et contrastée: si, d'une part, il semble incarner, une certaine forme de gouvernance territoriale durable (ANGEON, CARON et LARDON 2006; TALBOT 2006; TORRE et WALLET 2012) par l'intégration de la société civile aux côtés des élus dans les conseils de développement, il apparaît également comme une structure relativement floue et éloignée pour les acteurs locaux. La gouvernance des Pays se fonde sur l'articulation de deux structures: une instance représentant les élus (le «bureau») et un «conseil de développement» regroupant les représentants de la société dite «civile» (associations, entreprises, instances consulaires, représentants des habitants, etc.), censé garantir une certaine durabilité de la gouvernance territoriale du Pays, par l'équilibre des jeux d'acteurs (QUÉVA 2007a). De fait, les entretiens effectués dans les carrés limousin et breton montrent que de nouvelles formes de gouvernance territoriale sont explorées et mises en œuvre dans les territoires ruraux étudiés, contribuant à une certaine efficience des politiques publiques, inscrites dans la durabilité. Ainsi, les Conseils de développement des différents pays des carrés limousin et breton regroupent à la fois des acteurs des milieux associatifs, du secteur privé, et des élus autour de plusieurs commissions thématiques pour élaborer des avis et faire des propositions sur les politiques publiques. Le milieu associatif semble jouer un rôle majeur en termes de développement dans certains territoires grâce à une organisation plus simple. Au sein du territoire du Pays de Redon (carré breton), «le monde associatif ici est extrêmement structuré. Quand vous voulez diviser un territoire en trois départements, deux régions, puisque l'administration est incapable de reconnaître les caractéristiques d'un territoire et cette homogénéité de territoire, eh bien les gens se retrouvent dans le monde associatif ou dans le monde de l'entreprise. C'est ce qui s'est passé. Le monde associatif était davantage dans une stratégie de développement» (propos de Monsieur Bidaud). Toujours dans le carré Breton, sur la thématique mobilité, l'association Covoiturage+ est par exemple consultée dans l'élaboration des SCOT ou des Agenda 21, directement tournés vers les enjeux de la durabilité. En outre, l'implication habitante dans la définition des projets de territoire est synonyme, du point de vue des acteurs rencontrés, d'une gouvernance locale plus vertueuse et démocratique que dans le cadre de structures de décisions limitées aux seuls élus. Toutefois, si le Conseil de développement peut apparaître comme un outil intéressant, et même s'il tente de fonctionner sur la base d'une représentation associative, il

ne peut complètement représenter la société civile. C'est d'ailleurs le constat que dresse Monsieur Bidaud:

Comme dans tout Conseil de développement de France et de Navarre, la représentativité des habitants lambda peut être discutée. Souvent ce sont des gens qui sont entre initiés. Ça, c'est la limite de l'exercice, ce qui ne veut pas dire cependant que c'est inintéressant.

Plus généralement, malgré une ambition de gouvernance partagée par l'intermédiaire de la «démocratie participative» des Conseils de développement, ceux-ci ont des difficultés aujourd'hui à exister sur les territoires ruraux étudiés, confirmant les analyses effectuées dans d'autres contextes territoriaux (QUÉVA 2007b).

Pour l'instant ça ne fonctionne pas, j'ai bon espoir que ça fonctionne à l'avenir. Dans le projet de territoire, on a un peu abordé ça. En le retravaillant du coup, c'était ouvert à qui le voulait. J'espère qu'on pourra travailler davantage avec un conseil de développement à l'avenir, mais c'est vrai que sur ces dix dernières années, le conseil de développement, il existait au moment de l'élaboration de la dernière charte, mais il n'a pas été ensuite associé. [Propos de Madame Drouault, carré limousin]

Ce constat est également partagé par Monsieur Rouxel au sein du carré breton, qui indique que le Conseil de développement du Pays de Châteaubriant n'exerce pas encore son rôle de développeur sur le territoire. En effet, le Conseil de développement, censé construire la proximité institutionnelle n'est pas encore approprié par les élus ni par la population:

Les habitants n'ont pas toujours bien conscience des intercommunalités, du Pays encore moins, alors du Conseil de développement vous imaginez... Le maire reste encore le guichet, les demandes des habitants, ils ne passent pas par le Conseil de développement. Pour nous, le mieux ce serait d'être dans une maison des associations, car c'est par les associations qu'on peut répondre aux attentes des citoyens et qu'on peut facilement mutualiser des moyens.

Ainsi, bien que son existence soit presque aussi ancienne que celle des intercommunalités, le Pays est une structure qui a encore des difficultés à être appropriée par les élus locaux qui ne perçoivent pas fondamentalement son utilité. Dans le cadre des réformes actuelles, les Pays ont désormais la possibilité d'acquérir un nouveau statut et/ou de nouvelles compétences ce qui suscite un regain d'intérêt teinté de préoccupations. L'échelon Pays connaît en effet une récente évolution depuis la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des Métropoles de décembre 2013 qui permet l'évolution des Pays en Pôle d'équilibre territorial rural (PETR). Les Pays se transforment automatiquement en PETR, sauf si les Communautés de communes membres délibèrent contre dans un délai imparti. Cette évolution automatique s'applique aux Pays qui possèdent un statut de syndicat mixte, mais pas à ceux qui sont en statut d'association. Le passage en PETR induit une évolution de statut en syndicat mixte, ce qui permet à cet échelon d'acquérir davantage de compétences, voire d'évoluer vers le statut de collectivité. Dans le carré limousin, l'évolution des Pays Ouest Creuse et du Haut-Limousin en PETR est rejetée sur la base d'un refus de transférer des compétences à un échelon de «non-proximité», dans lequel très peu d'élus se reconnaissent. Cette réforme doit permettre d'apporter une plus grande stabilité juridique aux Pays existants, ce qui interpelle les élus locaux qui y voient pour certains le renforcement d'une structure déjà peu appréciée, et pour d'autres un doublon avec les

futures intercommunalités élargies par le regroupement, dans le cadre de la loi NOTRe. Les travaux en cours et l'analyse des entretiens montrent que le renforcement des Pays est sans doute lié à une stratégie de compensation de l'effacement (voire de la disparition?) des départements dans les prochaines réformes territoriales. L'évocation de cette disparition ne semble pas trop préoccuper les élus rencontrés, si ce n'est sur la répartition de ses attributions et de ses moyens. Les compétences aujourd'hui départementales pourraient être dispersées entre les échelons locaux mais aussi avec la Région. La crainte des élus est que les compétences et les allocations budgétaires soient redistribuées aux métropoles et que cela crée un déséquilibre territorial comme l'évoque Monsieur Evain, coordinateur du Pays de Châteaubriant (carré breton):

La difficulté c'est qu'on va avoir des métropoles super-organisées qui vont avoir toutes les compétences et une seule unité de gestion juridique. Les métropoles de Rennes ou de Nantes vont reprendre une partie des compétences sociales du département donc ça va être des machines avec une unicité de fonctionnement, et autour d'elle, un puzzle d'organisations [...]. On parle de pôle d'équilibre territorial pour ne pas oublier le périurbain et le rural autour des métropoles mais on voit bien que l'enjeu aujourd'hui en France c'est de développer les métropoles pour essayer de poursuivre des dynamiques en espérant que le reste suive.

Dans les territoires étudiés, l'évolution en PETR est pour le moment un sujet délicat, d'autant que certaines collectivités sont contraintes de se prononcer dans des délais restreints. Certains y voient une approche dirigiste qui impose des choix, mais également la construction d'un nouveau système de gouvernance qui se fait à leurs dépens:

[...] J'ai l'impression que d'un côté on veut démolir les Départements et les Régions, ou nous les remettre autrement, et en même temps on va nous faire un Pays... Et là je pense que c'est prendre les compétences d'une collectivité qui commence à bien fonctionner. Les habitants n'ont pas conscience de l'existence du Pays et même certains élus non plus. La Communauté de communes a ses prérogatives, on les connaît, tandis que le Pays est une espèce d'hydre qui est plus gouvernée par des administratifs que par le pouvoir politique. Je conçois les choses comme un plus quand chacun est à sa place et qu'on travaille ensemble, c'est-à-dire que les administratifs sont là pour proposer, pour éclairer, mais après il y a des gens qui sont élus pour décider. (Propos de Madame Escure, carré limousin)

L'échelle du Pays cristallise donc un certain nombre de tensions et d'interrogations en termes de gouvernance, notamment du fait de sa faible proximité administrative et démocratique:

C'est quand même une structure un peu conflictuelle, je me rends compte que chaque territoire essaye de tirer vers lui plus ou moins de projets, de financement, par l'intermédiaire du Pays. On sent que c'est quand même une structure qui fonctionne, mais où tout le monde se regarde, s'épie, et c'est à celui qui réclamera... C'est compliqué quand même au niveau organisation et gestion. (Propos de Monsieur Daulny, carré limousin)

Certains élus n'hésitent pas à dénoncer ce qu'ils considèrent comme une structure inutile. Par rapport à la gestion des aides issue des contractualisations et notamment du fonds européen LEADER, certains estiment qu'elle pourrait se faire à l'échelon intercommunal, ce qui permettrait de rationaliser les moyens humains sur le territoire et de simplifier la lecture du paysage institutionnel, tant pour les élus que pour les habitants. Dans les discours des élus et de techniciens,

c'est l'intercommunalité qui apparaît, au final, comme le rouage essentiel de la gouvernance locale actuelle. Elle est d'ailleurs plébiscitée par l'ensemble des élus lorsque la question du «bon échelon» de gouvernance était abordée au cours des entretiens.

Quelle(s) pratique(s) de l'urbanisme rural au quotidien ?

Il est bien sûr trop tôt pour évaluer la généralisation de la planification de l'usage des sols en milieu rural: beaucoup d'établissements publics de coopération intercommunale n'ont pas encore délibéré sur l'opportunité de se saisir ou non de la compétence en matière de plan local d'urbanisme. En outre, il est encore difficile de faire émerger une préoccupation forte en matière d'urbanisme, la carte intercommunale étant encore très fluctuante. Cela rend difficile l'appropriation de l'entité par les élus communaux, notamment quand les nouveaux périmètres sont très larges. Ainsi, dans chacun des territoires étudiés, au moins quatre EPCI ont vu leurs périmètres évoluer entre 2006 et 2015. On le sait, périmètres fluctuants et projections de long terme sont assez incompatibles. De plus, la réalité des économies d'échelles liées à la mutualisation au sein de l'intercommunalité n'a pas toujours permis de dégager des services très étoffés, d'autant plus que les communes elles-mêmes sont réticentes à se séparer d'un personnel peu nombreux qui a déjà du mal à assurer la continuité du service dans les mairies. Ainsi, nos entretiens font état d'un certain nombre de positions, d'espoirs et de craintes: la mise en place de politiques d'urbanisme ambitieuses en milieu rural se heurte à plusieurs difficultés.

La priorité du développement économique. L'intercommunalité rurale, plus tardive à s'organiser que dans les agglomérations et les espaces périurbains, ne s'est encore que rarement positionnée sur les questions d'aménagement, en dehors des équipements et des zones d'activités. Le développement économique est l'enjeu premier, et ce développement économique se conçoit souvent sans lien avec les ressources locales. Quelques projets économiques structurants émergent à l'échelle de nos territoires d'étude. Le projet économique majeur dans le carré limousin est le Parc d'activités de la Croisière. Localisée au croisement de l'autoroute A20 [Paris-Vierzon-Châteauroux- Limoges-Brives] et de la route nationale 145 [Bellac-Guéret-Montluçon], cette zone d'activités est typique des zones «collées» à une autoroute. Envisagé dès les années 1990, ce projet se concrétise par la création d'un syndicat de gestion en 1996, le Syndicat mixte du Parc d'activités de la Croisière (SMIPAC). La zone d'activités est réalisée à partir de 2001 et n'est à ce jour pas entièrement achevée ni occupée. Le projet a su fédérer un ensemble d'acteurs autour d'une problématique partagée par chacun, et au-delà même des frontières administratives puisque le Parc d'activités se partage entre le département de la Haute-Vienne et celui de la Creuse. C'est un projet «classique» pour tirer parti des opportunités d'une localisation pour créer des activités. Il y a une difficulté à faire émerger un projet de développement des ressources locales, comme le souligne un chargé de mission;

Un des problèmes de la Creuse, du Limousin, c'est qu'on ne valorise pas les matières premières. Aujourd'hui la Creuse est le troisième département producteur de viande bovine, mais pourtant il n'y a pas d'abattoirs, pas de transformation... On avait la filière liée à la pierre avec le granite. [...] On est sur la même stratégie sur la filière bois, mais on n'arrive pas à la constituer. On a la matière première mais elle est transformée ailleurs. Pourtant, la réflexion sur la transformation sur place des matières premières c'est essentiel.

En raison de cette priorité au développement économique, le «souci du territoire» est souvent second.

Les difficultés de l'outil «PLU(I)». D'autres difficultés sont à chercher dans l'outil principal du droit des sols lui-même, le PLU. Il est jugé complexe, lourd et coûteux à mettre en place, quand ses apports apparaissent relativement faibles et dilués. Il est ainsi difficile de faire accepter à un maire de se lancer dans l'élaboration d'un PLU, qui courra sur plusieurs années, quand il n'a à gérer que cinq ou six permis de construire par an. Alors que le PLU concerne tout le territoire communal, seules quelques parcelles seront de toute façon appelées à muter pendant la durée de vie du document. Le décalage entre la lourdeur du dispositif et les moments dans lesquels il est «réellement» utile peut donc expliquer certaines réticences. L'élaboration d'un plan local d'urbanisme est ainsi jugée coûteuse et les élus sont souvent instruits des déboires des petites communes face à un tel outil. Jean-Philippe Sallée, maire de Blanzac-Portcheresse en Charente, évoque ainsi son expérience:

Avant de lancer l'aménagement du bourg, on a travaillé sur un PLU, en fin d'élaboration, ça nous a pris quasiment 5 ans. C'est considérable. On a l'impression que notre commune nous appartient... On regrette un peu de s'être lancé dans un PLU. Blanzac c'est deux triangles avec des constructions qui s'engouffrent. Si on avait fait une carte communale, on aurait pu partir sur un PLU ensuite, mais là on a traité des zones qui ne sont pas dans la commune mais qui pourraient y entrer; ça ne sert pas à rien parce qu'on a fait du très bon travail, mais c'est une galère. On nous a fortement forcé la main, et finalement on nous dit: vous pouvez pas faire ci ou ça. C'est impressionnant le nombre de législations... On a la «chance» d'avoir deux églises classées, on est en zone inondable, on est en Natura 2000 donc il y a assez de contraintes. Systématiquement les permis de construire étaient refusés, donc on verra à l'usage quand ce sera mis en place, mais ça me semble plus contraignant. Il fallait qu'on ait un document d'urbanisme mais si on avait su, on aurait fait une carte. Autour, on leur a demandé de se joindre à nous mais ils sont venus par politesse et ils sont pas revenus. Cela ne les intéressait pas, on n'a pas su les convaincre, cela leur faisait peut-être peur un PLU. On était à 5 permis de construire par an, on a eu 70 nouvelles constructions en 20 ans. C'est de la maison individuelle, l'idée première du PLU c'est de réhabiliter les maisons anciennes qui sont inhabitées. 20% des maisons anciennes sont inoccupées. Avant le PLU, les constructions s'implantaient dans les hameaux, des jeunes avec des enfants. On devient de plus en plus une cité-dortoir voire un dépotoir.

Avec le document d'urbanisme, c'est une maîtrise de sa croissance – et de ses caractéristiques sociales (DEMOUVEAUX 2004) – qui devient possible.

Plusieurs exemples ont été rapportés dans les entretiens sur le fait que certaines communes ont dû modifier leur document d'urbanisme pour faciliter la réalisation d'un projet d'aménagement. Malgré le fort droit de regard de l'État sur les communes couvertes par le règlement national d'urbanisme (RNU), les élus considèrent que cela est moins contraignant que lorsque la commune dépend d'un plan d'occupation des sols ou d'un PLU, dont la réalisation nécessite du temps, de

l'argent, et qui est long à modifier par la suite. Cette position est bien présentée par le maire d'Angueduc, en Charente :

Angueduc est une toute petite commune, de 138 habitants. On n'a aucun document d'urbanisme, aucune carte communale. On a juste un terrain qui a été vendu et le propriétaire a fait trois lots, et j'ai fait la même chose sur mon terrain en face, il y a 7-8 ans. Ça nous a fait un agrandissement du bourg, toléré et accepté, et depuis on n'a pas défini de zone. On a eu des soucis avec l'ancien maire qui voulait vendre des parcelles pourtant attenantes à des habitations et ça n'a pas été accepté. Les derniers permis de construire ont été délivrés il y a six ans. On en a en moyenne même pas un par an, mais c'est assez épisodique. Alors pourquoi faire un PLUI ?

Dans le même ordre d'idée, une chargée de mission à l'urbanisme précise :

Le transfert de la compétence des communes à l'intercommunalité, cela ne nous a pas perturbé, parce qu'on l'a déjà. Par contre, faire un PLU intercommunal, là... Parce que l'on a encore des grandes zones à urbaniser, on craint que, si on fait un PLUI, il va falloir réduire la part des surfaces à urbaniser, et donc contraindre certains terrains à redevenir en terrains agricoles...

Quand une commune n'est pas dotée d'un document d'urbanisme, la délivrance des permis de construire relève de l'État. Comme l'explique Monsieur Aumaitre, maire de la commune d'Azérables dans le Limousin :

La seule différence est que nous sommes obligés de travailler de concert avec les services de l'État puisque ce sont eux qui finalement délivrent le permis de construire, après avis du maire, mais ils ne sont pas obligés de suivre cet avis. Ça se passe relativement bien parce que c'est un département qui n'est pas très peuplé et que tout le monde connaît tout le monde y compris les administratifs, que ce soit aux services de l'État, des collectivités locales, ou autres agents territoriaux.

Ses propos confirment l'interconnaissance institutionnelle en milieu rural et tendent à relativiser les positions restrictives de l'État en termes d'aménagement, bien que tous admettent que la question de la densification soit prégnante dans le discours de ce dernier.

Néanmoins, quel pourrait être l'avantage d'un plan local d'urbanisme intercommunal ? Dans quelques rares cas, le PLUI est envisagé comme un moyen de passer outre des avis de l'État qui sont jugés devenus récemment plus restrictifs. Ainsi, Monsieur Lionel Monnet, Maire d'Aubeville en Charente dit que «le PLUI permettrait de régulariser une situation intolérable: à savoir une personne placée à la préfecture qui bloque tout». En outre, l'avantage du plan local d'urbanisme intercommunal est qu'il permet de partager les dépenses. Enfin, il offre une sécurité, comme le note Jean-Luc Marraud, maire de Chantillac en Charente :

Avant on était au RNU quand je suis arrivé à Chantillac et on construisait dans des zones qui à mon avis n'étaient pas des zones urbanisables. J'ai quand même une attache du foncier, je sais ce que c'est que de gérer l'espace agricole, et quand j'ai vu arriver des maisons partout... Je me dis là, il faut arrêter. C'était géré on ne sait trop comment par les services de l'État [...]. On a fait la carte communale parce que c'était le minimum qu'on pouvait faire, le PLU semblait très onéreux à mettre en place, donc la carte était nécessaire et je ne le regrette pas. On a plus de refus et ça se passe bien. J'ai eu quelques réticents, dans le temps vous aviez un terrain, votre fils voulait faire construire et on lui donnait un bout de terrain. Aujourd'hui c'est plus restrictif, si tu n'es pas dans le zonage, ce n'est plus possible.

L'intérêt du document d'urbanisme est de pouvoir argumenter des refus de permis de construire et, en ce sens, le plan local d'urbanisme intercommunal, en mettant à distance les causes du refus, pourrait paraître plus facile à faire accepter.

Quels modèles d'aménagement territorial dans les espaces ruraux ? En matière d'aménagement territorial dit «durable», la vision portée par l'État peut se résumer en trois mots-clés: densité, lutte contre l'étalement urbain et centralité. Concernant la densité, il s'agit surtout de densifier les espaces résidentiels; en matière de lutte contre l'étalement urbain, de lutter contre une arrivée trop importante de population dans les petits villages; enfin, en matière de centralité, de reconquérir les centres-bourgs. Dans les trois cas, les oppositions sont nettes.

Sur la question de la densité, l'État impose ses propres orientations à travers les autorisations de permis de construire qu'il délivre. Les élus estiment cependant qu'il faut trouver un juste équilibre entre une vision trop protectrice et asphyxiante pour les espaces ruraux, et une posture inverse de surconsommation d'espace. D'une certaine façon, ils soulignent qu'ils sont les mieux placés pour répondre à la demande tout en responsabilisant les habitants:

[...] On essayait d'imposer dans les communes rurales, voire très rurales [...] des terrains de 300 m², ce n'est pas ce que les gens recherchent dans nos communes rurales. Dans les communes très rurales, les gens veulent avoir un peu de jardin, un peu d'espace et si on avait cédé à ses principes, on n'aurait pas développé l'accueil de populations dans les communes rurales. Donc, c'est la loi de l'offre et de la demande. On sait aujourd'hui ce que recherchent les personnes qui veulent venir s'implanter dans une commune rurale, on est obligé de s'adapter à cela. Maintenant, il faut que l'on s'adapte à cela dans un périmètre contraint, de manière à ne pas occuper du foncier agricole supplémentaire. Le souhait des communes rurales, ce n'est pas forcément d'accueillir plein de population à tout prix, mais c'est d'avoir une population suffisante pour maintenir les services qui sont en place et maintenir une qualité de vie. (Propos de Monsieur Mellet, carré breton)

Parfois, les positions s'assouplissent grâce aux dispositifs de financement: les différents entretiens révèlent d'ailleurs que leur mise en place a souvent été délicate et qu'elle a régulièrement fait débat sur la question de la densité bâtie. En termes d'environnement, les rapports semblent les mêmes. La démarche Agenda 21 initiée par la Communauté de communes de la Région de Nozay (carré breton) en est un exemple:

Il faut être très clair, cette méthode-là est venue au regard des politiques contractuelles qui se développent à savoir que la Région [...] insiste très vigoureusement avec des indicateurs durables. (Madame Lehuédé, carré breton)

Deuxième série d'incompréhensions majeure: la question du rythme de développement. Pour de nombreux outils, la croissance (démographique) est la clé du développement. Alors que les communes anciennement dans l'orbite des grandes agglomérations ont aujourd'hui plutôt tendance à fermer leur droit à construire, à mesure que l'on s'éloigne des centres urbains, la croissance démographique semble plus attractive. C'est ce qu'exprime bien le maire de Cressac Saint-Genis (Charente), Bernard Mauget:

Il faut savoir que quand même nous, à moins d'une demi-heure d'Angoulême, que la LGV va desservir la métropole Bordeaux et qu'il y aura des arrêts sur Angoulême. Il est bien évident

qu'on risque de devenir un peu la banlieue bordelaise à un moment donné [...]. On a toute une population qui, pour son bien-être et sa tranquillité, vient construire; mais cela pose le souci suivant: que ça devient une commune-dortoir. C'est-à-dire que, pour faire participer ces gens-là à la vie associative, c'est très compliqué, parce que ce qu'ils pensent, c'est rentrer chez eux, boulot-dodo, et puis terminé. Mon prédécesseur, en 7 ans, il s'est construit une maison. Moi, en un mandat, j'en ai fait construire dix. Parce que j'avais qu'une idée en tête, celle de vendre ma commune, parce que: quels sont les moyens en milieu rural de développer une commune? C'est par la constructibilité, on n'en a pas d'autres.

D'autres élus imaginent d'autres solutions bien sûr, mais l'essentiel est bien que la reprise démographique des espaces de faible densité – qui est vue comme une chance par de nombreux maires de petites communes – soit surtout regardée avec suspicion par les services locaux de l'État. Le recul de la construction observée depuis 2009, principalement due à l'évolution économique générale, est souvent attribué par les élus au «durcissement» de l'État local vis-à-vis du développement hors des pôles urbains.

Enfin, le dernier élément de difficulté concerne la centralité. Alors que de nombreux centres-bourgs sont marqués par un nombre important de constructions abandonnées et que l'objectif national est de lutter contre la consommation excessive de sols, l'injonction à la reconquête de ces centres-bourgs est vive. Toutefois, entre ces objectifs et leurs réalisations, le chemin est long... Il faut ainsi souligner la difficulté à agir sur le développement urbain, comme l'indique un maire (carré breton):

Le POS a été fait en 2001 ou 2002. On a fait une petite révision il y a sept ou huit ans. Après la zone où ça a construit à plein, on a été obligés d'amener quelques petites révisions. Mais on en est là. Il nous reste aujourd'hui dans la commune beaucoup de dents creuses, on est alertés par les services de l'État là-dessus. Maintenant les dents creuses, ce sont deux ou trois propriétaires. C'est des familles qui autrefois étaient agriculteurs dans le bourg, qui ont tous leurs terrains autour, et qui n'ont pas obligatoirement besoin de sous. Donc les terrains sont là, les tuyaux passent devant, mais ça bouge pas. Alors quand même, ça fait plusieurs années qu'on se dit, ça fait au moins six ans, parce que maintenant on peut taxer un peu, et ça fait six ans qu'on se le dit, et six ans qu'on ne fait rien. Après, c'est vrai qu'on ne veut pas partir à la guerre avec ces gens-là. Mais il y en a un, je vois une parcelle là, pourtant il y a eu des demandes depuis des années et des années, même quand ça valait pas mal d'argent. Et puis non [...]. Les gens ici ont toujours un cousin autour de Nantes, qui leur dit «non mais attendez le prix du terrain pourrait être plus haut». Mais à Nantes, pas ici. Donc les gens pensaient toujours qu'ils allaient pouvoir vendre leurs terrains plus chers. Et aujourd'hui, là, il y en a un qui vend son terrain, et en fait, il le brade. Les gens pensaient qu'ils allaient faire des fortunes. Donc on se dit toujours qu'on pourrait peut-être taxer ces gens-là pour les inviter à vendre. Parce que malgré tout en ce moment, il y a un petit peu de demande quand même. Mais après, si les gens ils demandent trop de pognon, ils ne vont pas vendre. Et puis quelque part, en attendant, il faut quand même qu'on essaye de boucher un petit peu tous ces trous avant d'aller rechercher de la terre agricole.

Par ailleurs, l'équilibre économique de la réhabilitation n'existe souvent pas, puisque les maisons neuves sont presque toujours moins chères. L'attrait patrimonial n'est pas toujours présent. Enfin, les nouveaux lieux de vie collective – ce que l'on pourrait également définir par la notion de centre de bourgs – ne sont souvent pas là où se situent les bâtiments anciens et les centres hérités du passé agricole. Ne faudrait-il pas mieux considérer les centralités réelles plutôt que d'en

susciter difficilement sur les traces d'une centralité disparue ? Sur ce point, l'ensemble des discours des acteurs converge, mais cela n'aboutit qu'à de rares expériences positives, liées à un intérêt patrimonial plus marqué ou à une valorisation touristique possible.

Réinterroger les mots d'ordre du développement territorial

En apparence, les espaces ruraux semblent marqués, avec un décalage d'un peu plus d'une décennie par rapport aux espaces urbains, par la montée en puissance des mêmes dispositifs institutionnels (l'intercommunalité), de la planification (avec les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme) et des mêmes mots d'ordre. Toutefois, il ne peut pas s'agir d'un simple décalage: la planification rurale a des spécificités qui empêchent de lui appliquer les mêmes recettes génériques.

L'articulation complexe des échelles d'action. Au cours des entretiens, tous les techniciens mettent en évidence une principale faiblesse dans la définition et la gestion des projets dans les espaces ruraux: ils soulignent une sorte de schizophrénie des élus, qui auraient des difficultés à envisager un projet de territoire inscrit à différentes échelles territoriales:

Il faut qu'ils s'habituent à avoir le même message aussi bien à l'intercommunalité qu'à la commune. En fait tout le message est de dire que ça ne se passe pas ici ou là, mais ici et là. (Propos de Madame Lehuédé, carré breton)

Cette difficulté des élus à penser des projets multiscalaires crée parfois des situations délicates en termes de gouvernance comme l'indique Monsieur Labrégère (carré limousin):

[...] Le vrai souci ce sont les élus qui sont à la fois à la commune, à la Communauté de communes, et au Pays, et qui n'intègrent pas forcément l'implication des décisions qu'ils prennent sur une structure et sur l'autre. [...] Les élus, quand on les a retrouvés à la Communauté de communes puis au syndicat, ont voté des choses complètement différentes sans broncher... et là ça devient compliqué. Alors peut-être que les choses ne sont pas assez préparées, expliquées, que les choses sont enjôlées d'une façon ou d'une autre, mais il y a des moments où il y a des décisions qui sont assez contradictoires.

Face à l'ensemble des changements engagés ou annoncés par le législateur, les collectivités locales, à travers leurs élus, doivent remettre en question leurs pratiques de gouvernance, ce qui implique de revoir certaines méthodes de fonctionnement, modes d'actions et de certains modes de penser. Or, les espaces ruraux fonctionnent souvent sur des échelles d'action et des approches temporelles différentes des espaces urbains (QUÉVA 2012), ce qui semble aujourd'hui poser des difficultés en termes d'adaptation. L'accélération du rythme des réformes territoriales ne permettrait une appréhension progressive et réfléchie des changements, «on avait un système législatif assez serein. Depuis quelques années on est sur quelque chose qui est devenu une vraie machine infernale d'autant plus depuis la crise. C'est étonnant et perturbant, c'est-à-dire que l'on a tous les trois mois une loi qui vient contredire ce qu'a dit la précédente. Cela crée

un processus d'incertitude chronique» (propos de Monsieur Evain, carré breton). Cette situation tend à créer un contexte de flou qui peut freiner les actions dans certains territoires:

Ça n'aide pas à avancer. C'est clair que ça freine des fois, parce qu'il y a des gens qui se retiennent en disant «si demain on change, il est prudent d'attendre» et puis ça ne nous donne pas de lisibilité parce qu'on se dit que si on investit dans quelque chose et que demain le territoire change... (Propos de Monsieur Gallard, carré breton)

En outre, la fonction d'élu fait de plus en plus appel à des connaissances juridiques, administratives et techniques, qui ne sont pas forcément à la portée de tous les élus de petites communes. Il n'existe pas à ce jour de véritables formations à destination des élus. L'apprentissage de la fonction, la compréhension d'un système de gouvernance multiscale s'acquiert dans la pratique et donc à travers l'expérience, du point de vue des acteurs locaux rencontrés. Dans ce cadre, comme nous l'avons évoqué précédemment, les élus cumulant plusieurs fonctions et à différents échelons territoriaux, sont souvent présentés comme étant davantage en mesure de comprendre les rouages de la gouvernance multiscale et les enjeux de développement des territoires à différentes échelles imbriquées (commune, intercommunalité et Pays notamment). Les collectivités rurales, compte tenu de leur petite taille et de la faiblesse de leur budget, ne sont pas toujours en mesure de s'entourer d'une équipe technique complète. Les territoires les plus ruraux, tout particulièrement dans le carré limousin, ont des intercommunalités très peu dotées en nombres d'agents techniques. Ce manque d'encadrement technique, notamment par du personnel qualifié, limite inévitablement le portage d'actions. Il semble que le nombre d'agents de développement au sein des intercommunalités soit corrélé au niveau de proximité des territoires ruraux à l'urbain. Au sein du carré breton, les équipes communautaires sont plus importantes. En ce qui concerne les équipes au sein des Pays, les situations sont assez variables et dépendent pour beaucoup des subventions qui ont pu être accordées pour des recrutements sur des postes spécifiques. Le manque d'ingénierie est souvent à mettre en lien avec la taille démographique des périmètres institutionnels. Plus elle est importante, plus les moyens sont grands, d'où l'enjeu, pour les territoires ruraux, des regroupements intercommunaux envisagés par la loi NOTRe. Ce flou dans la répartition des rôles est la conséquence de ce qui semble être une phase transitoire du système de gouvernance local. Les communes transfèrent peu à peu leurs compétences principales à l'échelon intercommunal, qui ne cesse de se renforcer, tandis que les Pays eux aussi ont désormais la possibilité d'obtenir de nouvelles compétences. Les transferts effectués dépendent des contextes territoriaux et politiques mais participent dans l'ensemble à créer une sorte de confusion:

Bah le Pays... pff... qui fait quoi... J'en sais rien, enfin si je sais ce que nous on fait au niveau de l'intercommunalité. (Propos de Monsieur Gallard, carré breton)

Au final, l'analyse des entretiens invite à différencier deux types d'approche de la gouvernance territoriale dans les espaces ruraux étudiés:

- Les élus rencontrés ont le plus souvent une approche pragmatique de la gouvernance. Lorsque la question de l'échelle de gouvernance la plus pertinente

leur était posée, la très grande majorité d'entre eux avait une réponse claire: l'intercommunalité. Les Communautés de communes sont les échelons qui permettent aujourd'hui de mener leurs projets de développement territorial. Les élus expriment ainsi une sorte de repli sur une structure qui fonctionne et dont le statut est rassurant dans un contexte institutionnel mouvant. Les communes sont amenées à s'effacer dans leur forme actuelle, tandis que les Pays sont encore peu investis d'une véritable mission et sont synonymes d'éloignement. Tout porte donc à penser que l'intercommunalité est le «bon» échelon d'action et de gouvernance territoriale dans les espaces ruraux. Ceci semble d'autant plus se justifier que les Communautés de communes auront bientôt un seuil minimal de population à respecter (15 000 habitants d'après la loi NOTRe).

– L'approche technicienne de la gouvernance (chargés de mission, chefs de projet, etc.) est plus globalisante et multiscalaire. Les techniciens ne considèrent pas qu'il soit pertinent de définir un échelon en particulier mais qu'il faille composer avec les trois échelons qui ont chacun leur utilité. Le Pays (ou PÉTR) est ainsi envisagé comme une structure utile dont le rôle est d'accompagner les réflexions territoriales, notamment face au désengagement de l'État. Le rôle du Pays est défendu par l'ensemble des techniciens qui ont conscience de la nécessité de penser le développement des territoires avec un certain recul que les communes et les intercommunalités ne possèdent pas en l'état actuel des choses. Selon eux, la réussite de la gouvernance d'un territoire dépend à la fois de la bonne définition et de la bonne appréciation des rôles de chaque collectivité locale, mais aussi de la personnalité des élus et de leur implication. La «bonne gouvernance» résiderait finalement dans une organisation qui tienne compte du fait qu'il ait autant d'échelles de gouvernance pertinentes que d'enjeux.

La constitution d'un système de gouvernance territoriale durable pourrait se fonder sur une plus grande valorisation et une généralisation des conseils de développement, qui existent à l'échelle des Pays, mais aussi dans certaines intercommunalités (APFP 2011; ANGEON, CARDON et LARDON 2006; TORRE et WALLET 2012). Ces conseils de développement apparaissent comme des outils intéressants de concertation et de réflexion, mais ils paraissent sous-exploités. Le principe de démocratie participative ne paraît pas suffisamment défendu, d'une manière générale, alors que les territoires ruraux auraient vraisemblablement beaucoup à y gagner, notamment dans un contexte de déficit budgétaire où les habitants peuvent apparaître porteurs d'initiatives innovantes, durables et solidaires.

Quels enjeux pour la planification dans les espaces ruraux? L'intercommunalité est une transformation majeure des espaces de faible densité. Sous l'impulsion des préfets, les regroupements intercommunaux se généralisent. Presque aucune commune n'est aujourd'hui hors d'un groupement à fiscalité propre. L'identité politique de ces structures est parfois faible, mais elle existe. Les documents d'urbanisme devraient quant à eux se généraliser à la suite de la loi ALUR, tant il devient difficile et défavorable d'y déroger, même pour de très petites communes. Ainsi, l'État est en passe d'atteindre ses objectifs en matière de couverture du territoire par les documents d'urbanisme réglementaire. De plus, malgré les difficultés, les élus intercommunaux s'approprient de manière positive l'outil du PLU. Il est

considéré comme un élément important pour favoriser un développement plus «durable» ou en tout cas mieux maîtrisé. De plus, beaucoup d'élus sont très intéressés par un document qui permet d'éviter le face-à-face entre le maire et ses administrés pour l'octroi des permis. Toutefois, concernant le contenu, la qualité de ces documents ou encore leur capacité à enrayer les phénomènes d'étalement et d'émiettement, le pari n'est pas encore gagné. En effet, rien ne garantit que dans ces territoires, le changement d'échelle, en plus de permettre d'étoffer l'ingénierie et de regrouper les énergies, conduise à une maîtrise accrue et réellement en phase avec les objectifs qualitatifs fixés à l'échelle nationale, tant ces mots d'ordre paraissent peu adaptés à la vision des élus locaux.

Ainsi, tout semble en apparence identique, mais les différences sont en fait majeures. Tout d'abord, dans les espaces urbains, les documents d'urbanisme ne sont que les éléments d'une planification en continu, qui s'élabore à des échelles parfois différentes (DEMAZIÈRE et DESJARDINS 2016). Les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux sont élaborés après des documents de programmation (par exemple des plans de déplacements urbains ou des programmes locaux de l'habitat), des exercices divers de prospectives, etc. Dans les espaces ruraux, le plan local d'urbanisme intercommunal est souvent le seul exercice de prospective. En général, c'est au cours de son élaboration que les élus intercommunaux voient de premières cartographies de leur territoire sur l'évolution démographique, les enjeux paysagers, etc. Aussi, alors que dans les espaces urbains, les documents d'urbanisme ne sont bien souvent que le «volet foncier» d'un exercice en continu d'élaboration d'une stratégie territoriale, dans les espaces ruraux, le document d'urbanisme joue une fonction très importante pour l'élaboration d'un projet stratégique. Alors que dans les espaces urbains, la dimension stratégique de la planification est parfois absente (car reportée sur d'autres exercices), elle est indispensable dans les espaces ruraux. Enfin, un projet de décret relatif à la partie réglementaire des plans locaux d'urbanisme en date du 21 août 2015 envisage la possibilité d'un zonage «partiel» des territoires intercommunaux par le maintien du règlement national d'urbanisme pour les espaces dans lesquels un zonage s'avérerait inutile, compte tenu de la faible pression foncière. Ainsi, des voies sont à inventer pour aller vers des documents d'urbanisme plus stratégiques, capables de s'adapter rapidement et en douceur aux réalités des espaces ruraux, qui sont aujourd'hui avant tout marqués par des logiques de développement par opportunité. Le rural pourrait alors devenir le lieu de l'innovation en matière de planification stratégique spatialisée.

Bibliographie

- ADAM, S., LÉVÊQUE, S., «Planification spatiale en milieu rural: quelle gouvernance pour quel projet?», *TECHNI.CITÉS*, n°261, 2013.
- ADCF, *Regards sur les stratégies et actions économiques locales, montée en puissance et diversification des compétences intercommunales*, Paris, 2014.
- ADF, *Nouvelles ruralités. Le grand pari des campagnes*, Rapport de mission, 2013.
- AGIER, Michel, *Anthropologie de la ville*, Paris, PUF, 2015.
- AGUILÉRA, A., DE CONINCK, F., HAUCHAND, P., «Le rôle des déplacements professionnels dans les entreprises industrielles multi-établissements. Le cas d'un fournisseur de l'automobile», *Recherche Transport Sécurité*, vol. 24, n°96, pp. 195-209, 2007.
- ALEXANDER, Christopher, *De la synthèse de la forme, essai*, Paris, Dunod, 1971.
- AMBLAUD, E., BLANC, M., SCHMITT, B., «Les bassins de vie des bourgs et petites villes: une économie résidentielle et souvent industrielle», *Insee Première*, n°954, 2004.
- ANGEON, V., CARON, P., LARDON, S., «Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable: quel rôle de la proximité dans ce processus?», *Développement durable et territoires*, Dossier 7, Proximité et environnement, 2006.
- APFP, *Les pays, territoires de développement au service de la gouvernance locale et de la masse critique*, Document préparatoire à la table ronde nationale «Gouvernance en milieu rural?», 2011.
- BACQUÉ, M.-H., BRÈS, A., FLAMAND, A., MARIOLLE, B. (éds), «Pratiques de passage et de proximité en milieu périurbain», *Les cahiers du LAUA - Lieux communs*, n° 8, pp. 105-125, 2005.
- BAILLY, Jean-Christophe, *Le dépaysement. Voyages en France*, Paris, Seuil, 2011.
- «Invité(s)», *Urbanisme*, n° 389, 2013a.
- *La phrase urbaine*, Paris, Seuil, 2013b.
- BANHAM, Reyner, «L'«effet Wampanoag» en architecture», [in] *Le sens de la ville*, Paris, Seuil, 1972.
- BARATTUCCI, Chiara, *Urbanisations dispersées*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.
- BARLES, Sabine, «Comprendre et maîtriser le métabolisme urbain et l'empreinte environnementale des villes», *Responsabilité et Environnement*, n° 592, pp. 21-26, 2008.
- BAUER, G., ROUX, J.-M., *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Seuil, 1976.
- BEAUJEU-GARNIER, J., DELOBEZ, A., *La Géographie du commerce*, Paris/New York/Barcelone, Masson, 1977.
- BÉLANGER, Pierre, «Landscape as Infrastructure», *Landscape Journal*, vol. 28, n° 1, janvier 2009.
- BERGER, M., ARAGAU, C., ROUGÉ, L., «Vers une maturité des territoires périurbains?», *EchoGéo*, 2016 [consulté en ligne]; <https://echogeo.revues.org/13683>
- BERRY, Brian J.-L., *Géographie des marchés et du commerce de détail*, Paris, Armand Colin, 1971.

- BESSE, Jean-Marc, «Le paysage, entre le politique et le vernaculaire. Réflexions à partir de John Brinckerhoff Jackson», *ARCHES*, vol. 6, pp. 9-27, 2003.
- BLANC, J., LIZET, B., DUBOST, F., «Vivantes, vivables et vivrières: de nouveaux espoirs pour la ville?», *Revue d'Ethnoécologie*, n° 8, 2015 [consulté en ligne]; <https://ethnoecologie.revues.org/>
- BLANC, M., CAHUZAC, E., TAHAR, G., «Mode de gestion des flux de main-d'œuvre par les firmes: les différences urbain-rural», *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 5, pp. 853-869, 2003.
- BLANC, M., SCHMITT, B., «Orientation économique et croissance locale de l'emploi dans les bassins de vie des bourgs et petites villes», *Économie et Statistique*, n° 402, 2007.
- BMCA – Brès+Mariolle et Chercheurs associés (éds), *Le grand Paris des densités dispersées*, chap. 2, Paris, Atelier international du Grand Paris, 2013.
- BOERI, Stefano, *L'antiville*, Paris, Manuella, 2013.
- BOMBENGER, Pierre-Henry, *L'urbanisme en campagne: pratiques de planification des sols et d'aide à la décision dans des communes rurales françaises*, Thèse, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2011.
- BONNET, Frédéric, *Aménager les territoires ruraux et périurbains*, Rapport remis au Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, 2016.
- BONNETTE-LUCAT, Claude, «Les bricoleurs: entre polyvalence et spécialisation», *Sociétés contemporaines*, vol 8, n° 1, pp. 61-85, 1991.
- BRENNER, Neil, *Implosions / Explosions, Toward a Study of Planetary Urbanization*, Berlin, Jovis, 2013a.
- «Urban Theory without an Outside», [in] Brenner, Neil (éd.), *Implosions/Explosions: Towards a Study of Planetary Urbanization*, Berlin, Jovis, pp. 14-35, 2013b.
- BRENNER, N., SCHMID, C., «Towards a New Epistemology of the Urban?», *City*, vol. 19, n° 2-3, pp. 151-182, 2015.
- BRÈS, Antoine, «De la voirie à la rue: riveraineté et attrition – Des stratégies d'inscription territoriale des mobilités périurbaines», *Flux*, n° 66-67, pp. 87-95, 2005.
- *Les figures discrètes de l'urbain généralisé. À la rencontre des réseaux et des territoires*, Thèse Hdr (garante: Sabine Barles), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2013a.
- «Mobilités dans l'«entre villes»: une comparaison franco-allemande», Rapport final au PREDIT, 29 p., 2013b.
- *Les figures discrètes de l'urbain. À la rencontre des réseaux et des territoires*, Genève, MétisPresses, 2015.
- «Ville vs Urbain diffus: des modèles en concurrence?», Séminaire Circulations des références urbaines et assemblages locaux, Labex Dynamite, UMR Prodig et Cessma, 2016.
- BRÈS, A., MARIOLLE, B., «Vivre en ville dans l'Entre-villes», [in] *Vivre en ville hors des villes*, PUCA, 2014.
- BRÈS+MARIOLLE, *Les figures d'une éco-mobilité périurbaine, entre intermodalité obligée et densité dispersée*, Rapport de recherche du programme PUCA, «La mobilité et le périurbain à l'impératif de la ville durable», Ipraus-ensapb, Prodig, 2011.
- *Mobilités dans l'entre-villes, une comparaison franco-allemande*, Rapport de recherche du programme PREDIT, «mobilités dans les régions urbaines», Université Paris 1, 2013.
- BRÈS, A., VANIER, M., «Adhérence des réseaux de circulation au «tiers-espace» des régions urbaines: les figures d'une riveraineté de bord de route», *Flux*, n° 95, pp. 56-64, 2014.
- BROMBERGER, Christian, «Du grand au petit. Variations d'objets et d'échelles d'analyse dans l'histoire récente de l'ethnologie de la France», [in] Chiva, Isac, Jeggle, Urtz (éds), *Ethnologies en miroir. La France et les pays de langue allemande*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 67-94, 1987.

- BRUNET, Rémy, *Le déchiffrement du monde. Théorie et pratique de la géographie*, Paris, Belin, 2001.
- CAMUS, Albert, *L'homme révolté*, Paris, Gallimard, 1951.
- CASTEL, Jean-Charles, «De l'étalement urbain à l'émiettement urbain, Deux tiers des maisons construites en diffus», *Annales de la recherche urbaine*, n° 102, 2007.
- CGEDD, «Le point sur», n° 219, 2015.
- CHABOT, Georges, *Les Villes: aperçu de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1948.
- CHAPUIS, Robert, «Espace rural», *Hypergééo*, 2004 [consulté en ligne]; <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article481>
- CHARLES-BRUN, J., WRIGHT, J., *Le régionalisme*, Paris, Éditions du C.T.H.S., 2004
- CHEVALIER, Pascal, «Stratégies de localisation des entreprises non agricoles et pérennité économique dans les campagnes de faibles densités», Colloque «Faire campagne», Rennes 17-18 mars 2005.
- CHOAY, Françoise, *La terre qui meurt*, Paris, Fayard, 2011.
- CEREMA, *Zones d'activité économique en périphérie, les leviers pour la requalification*, Lyon, Éditions du Certu, 40 p., 2014.
- CERTU, *Le desserrement des activités économiques. Localisation de l'évolution de l'emploi salarié privé entre 1997 et 2008*, Lyon, Éditions du Certu, 8 p., 2011.
- CERTU, CETE, *Budget énergétique des ménages. Atlas des territoires vulnérables*, Lyon, Édition du Certu, 104 p., 2011.
- CLAVAL, Paul, *La logique des villes: essai d'urbanologie*, Paris, LITEC, 1981.
- CORBOZ, André, *Le territoire comme palimpseste et autres essais*, Besançon, Éditions de l'Imprimeur, 2001.
- *Sortons enfin du labyrinthe!* Gollion, inFolio, 2009.
- COURLET, Claude, «L'industrialisation en milieu rural», *Économie rurale*, n° 225, pp. 12-14, 1995.
- CUISENIER, Jean, *La Maison rustique: logique sociale et composition architecturale*, Paris, PUF, 1991.
- DANOWSKI, D., VIVEIROS DE CASTRO, E., «L'arrêt du monde», [in] Hache, Émilie (éd.), *De l'univers clos au monde fini*, Arles, Éditions Dehors, 2014.
- DAVEZIES, Laurent, *La République et ses territoires: la circulation invisible des richesses*, Paris, La République des Idées, Seuil, 2008.
- DAVID, Olivier, «La proximité revendiquée et désirée: les apports d'une enquête lancée par des élus locaux», *Géographie, économie, société*, p. 529, janvier 2012.
- DE CERTEAU, M., GIARD, L. (éds), *Arts de faire*, Paris, Gallimard, 2001.
- DELAGE, Matthieu, *Mobilités pour achats et centralités métropolitaines. Le cas de la métropole parisienne*, Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 300 p., 2012.
- DELAVILLE, Damien, «Distribution des commerces alimentaires dans les espaces périurbains: quelles formes d'organisation de la proximité?», [in] Costes, Laurence (dir.), *Territoires du périurbain: quelles nouvelles formes d'appropriation?*, Paris, L'Harmattan, pp. 115-130, 2016.
- DEMANGEON, Albert, *La plaine picarde: Picardie, Artois, Cambrésis, Beauvaisis. Étude de géographie sur les plaines de craie du nord de la France*, Thèse de doctorat, Paris, Librairie Armand Colin, 1905.
- DEMAZIÈRES, Christophe, «L'action économique locale et l'environnement. Les collectivités locales prennent-elles en compte les contraintes et opportunités qu'offrent les ressources naturelles pour l'économie d'un territoire?», *Développement durable et territoires*, n° 1, pp. 1-15, 2002.
- (éd.), *Viabilité de l'économie productive des régions urbaines: investigations à partir de la planification stratégique. Une comparaison entre la France et l'Angleterre*, Rapport au PUCA, UMR Cités, Territoires, Environnement et Sociétés, CNRS-Université de Tours, 415 p., 2012.

- DEMAZIÈRE, C., DESJARDINS, X., «La planification territoriale stratégique: une illusion nécessaire?», *Revue internationale d'urbanisme*, n° 2, 2016.
- DEMOUVEAUX, Jean-Pierre, «Le droit de l'urbanisme au service de la ségrégation», [in] *Les mécanismes fonciers de la ségrégation*, Paris, ADEF, pp. 113-137, 2004.
- DESJARDINS, X., LEROUX, B., «Les schémas de cohérence territoriale: des recettes du développement durable au bricolage territorial», *Flux*, n° 69, pp. 6-20, juillet-septembre 2007.
- DINIZ, Francisco, «L'intégration économique locale des entreprises et des territoires ruraux: une analyse basée sur 12 bourgs et petites villes françaises et portugaises», *Revue d'économie régionale & urbaine*, n° 4, pp. 729-753, 2007.
- DUBOIS-TAINE, Olivier P. (éd.), *Les nouvelles mobilités dans les territoires périurbains et ruraux*, Rapports et documents, Centre d'analyse stratégique, La documentation française, 2012.
- DUBOST, Françoise, *Jardins ordinaires*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- DUSSOL, Anne-Marie (dir.), «Les entreprises dans l'espace: une comparaison urbain, périurbain et rural», Centre d'économie et sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (CESAER), Dijon, 2006.
- EYMAR, I., SÉGUIN, S., «Les lieux d'achats alimentaires des urbains et des périurbains», [in] Pumain, Denise, Mattei, Marie-Flore (éds), *Données urbaines 3*, Paris, Anthropos/Economica, p. 361, 2000.
- FELLI, Romain, *La grande adaptation: climat, capitalisme et catastrophe*, Paris, Seuil, 2016.
- FOL, S., CUNNINGHAM-SABOT, E., «"Déclin urbain" et *Shrinking Cities*: une évaluation critique de la décroissance urbaine», *Annales de Géographie*, n° 674, pp. 359-383, 2010.
- FONT, Edouardo, *Les activités non agricoles dans la recomposition de l'espace rural*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- FONT, E., THIREAU, V., «Réseaux d'entrepreneurs en milieu de faible densité», *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 5, pp. 709-722, 1997.
- FRÉBAULT, J., LEMOSQUET, J.-C. (éds), *Le renouveau de la planification territoriale et urbaine*, MELT-DAU, Paris, La Défense, 1993.
- FREY, Pierre, «Apprendre des cultures vernaculaires», [in] *Learning from vernacular: [Pour une nouvelle architecture vernaculaire; publication à l'occasion de l'exposition éponyme, par EPFL, École Polytechnique Fédérale de Lausanne, ACAAT, Vitra Design Museum]*, Arles, Actes Sud, 2010.
- GAIGNÉ, Carl, «Évolution récente de l'emploi industriel dans les territoires ruraux et urbains: une analyse structurelle-géographique sur les données françaises», *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 1, pp. 3-30, 2005.
- GALLIANO, D., ROUX, P., SOULIÉ, N., «Dynamiques d'adoption des TIC et densités des espaces. Quelles spécificités pour les firmes rurales françaises?», *Économie rurale*, n° 293, pp. 4-19, 2006.
- GENRE-GRANDPIERRE, Cyrille, «Laisser leur chance aux modes non mécanisés par l'aménagement des réseaux routiers», *5^{ème} rencontre de Théo*, 2001.
- GERBAUX, Françoise, «Micro-entreprises à la campagne: quels modèles?», *Économie rurale*, n° 202-203, pp. 71-74, 1991.
- GILLY, J.-P., WALLET, F., «Enchevêtrement des espaces de régulation et gouvernance territoriale. Les processus d'innovation institutionnelle dans la politique des pays en France», *Revue d'économie régionale & urbaine*, 2005.
- GRÉMION, Pierre, *Modernisation et progressisme. La fin d'une époque, 1968-1981*, Paris, Éditions Esprit, 2005.
- HACHE, Émilie, *De l'univers clos au monde fini*, Arles, Éditions Dehors, 2014.
- HARVEY, David, «Cities of Urbanization», [in] Brenner, Neil (éd.), *Implosions / Explosions*, Berlin, Jovis, 2014.

- HAUMONT, A., HAUMONT, N., RAYMOND, H., DEZES, M.-G. (éds), *L'habitat pavillonnaire*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- HELLUIN, Jean-Jacques, «Les effets de la règle des 15 kilomètres sur la maîtrise de l'étalement urbain», *Études foncières*, n° 120, pp. 27-31, mars-avril 2006.
- HUIBAN, Jean-Pierre et al. (éd.), «La démographie des établissements industriels: une différenciation entre espaces urbains, périurbains et ruraux», *Revue d'économie régionale & urbaine*, n° 5, pp. 751-779, 2006.
- HUMPERT, K., BRENNER, K., BECKER, S., *Fundamental Principles of Urban Growth*, Wuppertal, Müller + Busmann, 2002.
- IAU, «Coupes et découpes territoriales – Quelle réalité du bassin de vie?», *Les Cahiers*, n° 172, 2015.
- INDOVINA, Francesco (dir.), «La città diffusa», *Quaderno Daest*, n° 1, 1990.
- *Dalla città diffusa all'arcipelago urbano*, Milan, Franco Angeli, 2009.
- INGOLD, Tim, *Marcher avec les dragons*, Bruxelles, Zones Sensibles, 2013.
- INGOLD, T., DESCOLA, P., *Être au monde. Quelle expérience commune?*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2014.
- ITÔ, Toyô, *L'architecture du jour d'après*, Bruxelles, Les impressions nouvelles, 2014.
- JACKSON, John Brinckerhoff, *A Sense of Place, a Sense of Time*, Yale, Yale University Press, 1994.
- *À la découverte du paysage vernaculaire*, Arles-Versailles, Actes Sud/ENSP, 2003 [éd. originale 1984].
- JULLIEN, François, *L'écart et l'entre: Leçon inaugurale de la Chaire sur l'altérité, 8 décembre 2011*, Paris, Éditions Galilée, 2012.
- KNAACK, Ulrich, *Imagine N° 07: Reimagining Housing*, Rotterdam, nai010 publishers, 2013.
- KUNDERA, Milan, *L'immortalité*, Paris, Folio-Gallimard, 2014.
- LACOUR, Claire, «Formes et formalisations urbaines», [in] Derycke, Pierre-Henri, Huriot, Jean-Marie, Pumain, Denise (éds), *Penser la ville: théories et modèles*, Paris, Anthropos/Economica, 1996.
- LAINÉ, François «Périurbanisation des activités économiques et mouvements d'emploi des établissements», [in] Mattei, Marie-Flore, Pumain, Danielle (éds), *Données urbaines 3*, Paris, Anthropos/Economica, pp. 251-260, 2000.
- LARDON, S., CHIA, E., REY-VALETTE, H. (éds), «Dispositifs et outils de gouvernance territoriale», *Noris*, n° 209, 2008.
- LATOUR, Bruno, *Politique de la Nature*, Paris, La Découverte, 2004.
- «En attendant Gaïa», [in] Debourdeau, Ariane, *Les grands textes fondateurs de l'écologie*, Paris, Flammarion, 2013.
- «L'anthropocène et la disparition de l'image du globe», [in] Hache, Émilie, *De l'univers clos au monde fini*, Arles, Éditions Dehors, 2014.
- *Face à Gaïa*, Paris, La Découverte, 2015.
- LEBEAU, René, *Les grands types de structure agraire dans le monde*, Paris, Masson, 2004.
- LEFEBVRE, Henri, «Le droit à la ville», *L'homme et la société*, n° 6, p. 35, 1967.
- «De la ville à la société urbaine», [in] *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1970.
- *Du rural à l'urbain*, Paris, Economica-Anthropos, 2001 [éd. originale 1970].
- *L'habitat pavillonnaire*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- LEJOUX, Patricia, *Entreprises et mobilités durables en territoires périurbains. Le cas du bassin annecien*, Rapport final pour le CEREMA, Lyon, LET, 34 p., 2014a.
- «Les entreprises face à la mutation énergétique: l'enjeu de la mobilité dans les territoires périurbains de la métropole lyonnaise», *Revue Géographique de l'Est*, vol. 54, n° 11-2, pp. 2-13, 2014b.

- LELOUP, Fabienne *et al* (éd.), «La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale?», *Géographie, économie, société*, vol. 7, 2005.
- LE ROY-LADURIE, Emmanuel, *Les paysans de Languedoc*, S.E.V.P.E.N., 1966.
- LERUP, Lars, «Stim and Dross: rethinking the metropolis», *Assemblage*, n° 25, décembre 1994.
- LE SAOUT, Rémy, «L'intercommunalité: vingt ans de développement et des interrogations», *Métropolitiques*, 2012.
- LÉVY, Jacques, «La mesure de l'urbanité», *Urbanisme*, n° 296, 1997.
- LOPEZ, Fanny, *Le rêve d'une déconnexion. De la maison autonome à la cité auto-énergétique*, Paris, Éditions de La Villette, 2014.
- LUSSAULT, Michel, «Une géographie paradoxale», [in] *APUR, Paris Projet*, n° 43: *Atlas du Grand Paris*, Paris, Wildproject Éditions, 2013.
- MACKEYE, Benton, *The New Exploration: A Philosophy of Regional Planning*, Champaign, University of Illinois Press, 1990 [éd. originale 1928].
- MAGNAGHI, Alberto, *La biorégion urbaine*, Paris, Éditions Etérotopia, 2014.
- MAGNAGHI, A., RAIOLA, M., PETITA, A. (éds), *Le projet local*, Sprimont, Mardaga, 2003.
- MARIELLE, Béatrice, «Quand nature et transport dessinent le périurbain», *Ville, Transport et Territoire, Quoi De Neuf?*, Les premières journées du Pôle Ville, Université Paris-Est, 2010.
- MARIELLE, B., DELAVILLE, D., «La densification à l'horizontale», [in] Touati, Anastasia, Crozy, Jérôme, *La densification résidentielle au service du renouvellement urbain: filières, stratégies et outils*, Paris, La Documentation Française, 2015.
- MARIELLE, B., LIZET, B., LINGLART, M., MAYER, P., JAMBU, M.-A., «L'architecture, l'habitant et la nature», *Les Carnets du paysage*, n° 29, pp. 168-191, 2016.
- MASBOUNGI, A., BARBET-MASSIN, O. (éds), *Extension du domaine de l'urbanisme: Frédéric Bonnet, grand prix de l'urbanisme 2014*, Marseille, Parenthèses, 2015.
- MAUMI, Catherine, *Usonia ou le mythe de la ville-nature américaine*, Paris, Éditions de La Villette, 2008.
- *Le Regional Planning: une nouvelle exploration pour révéler l'habitabilité des territoires*, Université de Saint-Étienne, 2015 [consulté en ligne le 24/07/2016]; <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01232045>
- MAYER, Pauline, *Système D en territoire vivrier. Monographie d'un «collectif territorialisé» à Sinceny (Aisne)*, Rapport de stage de master 1, EDTS / MNHN / FRUGAL, 2014.
- MENDRAS, Henry, *La fin des paysans*, Arles, Actes Sud, 1984.
- MERLIN, P., CHOAY, F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, 2000.
- MOATI, P., VAN DE WALLE, I., *Mobilités et territoires urbains. Les stratégies économiques et territoriales des entreprises à l'égard de la mobilité vers le travail*, Rapport final pour le PUCA, Paris, CREDOC, 2002.
- MORICONI-EBRARD, François, *Dynamique de peuplement sur le long trend – Mise en évidence du processus de périurbanisation*, Paris, CERTU, 2007.
- MORISSET, Bruno, «Quelles problématiques pour les technologies de l'information et de la communication en milieu rural?», *Geocarrefour*, vol. 75, pp. 5-6, 2000.
- MOTTE-BAUMVOL, Benjamin, *La dépendance automobile pour l'accès aux services aux ménages en grande couronne francilienne*, Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne – Paris I, 2006.
- MOUGENOT, Catherine, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, INRA Éditions, 2003.
- MULLER, P., FAURE, A., GERBAUX, F., *Les entrepreneurs ruraux. Agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- MUMFORD, Lewis, *The City in History: Its Origins, Its Transformations, and Its Prospects*, New York, Harcourt, Brace & World, 1961.

- NAESS, Arne, «Le mouvement d'écologie superficielle et le mouvement d'écologie profonde de longue portée. Une présentation», [in] Debourdeau, Ariane, *Les grands textes fondateurs de l'écologie*, Paris, Flammarion, 2013.
- OLIVER, Paul, *Encyclopedia of Vernacular Architecture of the World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997 [consulté en ligne le 04/09/2016]; <http://www.bcin.ca/Interface/openbcin.cgi?submit=submit&Chinkey=204624>
- OTAR, Nathalie (éd.), *Les stratégies d'adaptation des ménages et des entreprises face à la transition énergétique: une comparaison entre les métropoles de Lille et de Lyon*, Rapport final pour l'ANR, Lyon, 130 p., 2014.
- PAQUOT, T., MUMFORD, L., *Lewis Mumford. Pour une juste plénitude*, Neuvy-en-Champagne, Le Passager clandestin, 2015.
- PETITET, Sylvain, «Densifier l'habitat pavillonnaire: des démarches individuelles aux projets collectifs», *Métropolitiques*, mars 2013 [consulté en ligne]; <http://www.metropolitiques.eu/Densifier-l-habitat-pavillonnaire.html>
- PÉTONNET, Colette, «Des cabanes. Quand même, encore et toujours», *Techniques & Culture*, n° 56, pp. 194-199, 2011.
- PICON, Antoine, *La ville territoire des cyborgs*, Besançon, Éditions de l'Imprimeur, 1998.
- QUÉVA, Christophe, «Les espaces ruraux à l'épreuve du développement local en France et en Allemagne. Quels encadrements pour les espaces de projet [Pays et Projets de développement régional]?», [in] Bessière, Céline et al. (éd.), *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales*, Paris, Jouve, pp. 169-185, 2007a.
- «Les paradoxes de la Région en Allemagne, entre réseaux et territoires: la région, outil de déterritorialisation?», *Annales de géographie*, n° 653, pp. 41-64, 2007b [consulté en ligne]; www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2007-1-page-41.htm
- «Les jeux temporels dans les projets de territoires: les exemples des pays du Libournais et du Périgord noir [Aquitaine]», *Treballs de la Societat Catalana de Geografia*, n° 74, pp. 129-149, 2012.
- RADEFF, Anne, «Hexagones sans centre, centres sans hexagone, Géographes de langue allemande et système cristallin», *Cybergéo*, 2012 [consulté en ligne]; <http://cybergeo.revues.org/24958>
- RAHM, Philippe, *Architecture météorologique*, Paris, Archibooks, 2009.
- REIGNER, Hélène, *Les DDE et le politique. Quelle co-administration des territoires?* Paris, L'Harmattan, 2002.
- ROBERT, André, «Les hiérarchies du monde rural: centres ruraux de commerces et services en Franche-Comté», [in] Bailly, Antoine (dir.), *Éléments de géographie comtoise*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 149-189, 1975.
- RONCAYOLO, Marcel, *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 1990.
- SAMONÀ, Giuseppe, *Piano urbanistico del Trentino*, Venise, Marsilio, 1968.
- SANSOT, Pierre, «Chantons les bas-côtés», *Les cahiers de médiologie*, n° 2, 1996.
- SCHWEITZER, F., STEINBRINCK, J., HUMPERT, K., «Analysis and Computer Simulations of Urban Cluster Distribution», [in] Humpert, Klaus, Brenner, Klaus, Becker, Sybille, *Fundamental Principles of Urban Growth*, Wuppertal, Müller + Busmann, 2002.
- SERRES, Michel, «Le contrat naturel», [in] Debourdeau, Ariane, *Les grands textes fondateurs de l'écologie*, Paris, Flammarion, 2013.
- SIEVERTS, Thomas, *Entre-ville, Une lecture de la Zwischenstadt*, Paris, Parenthèses, 2004.
- SIEVERTS, T., BONZANI, S., FUËSSERY, S., «Entre ville et campagne, l'avenir de nos métropoles», *Métropolitiques*, 2011.

- SLOTERDIJK, Peter, *Écumes Sphères III*, Paris, Fayard/Pluriel, 2013a.
- «Wie grossi ist "gross" ?», [in] Debourdeau, Ariane, *Les grands textes fondateurs de l'écologie*, Paris, Flammarion, 2013b.
- SOJA, E., KANAI, M., «Extended Regional Urbanization. The urbanization of the World», [in] Brenner, Neil (éd.), *Implosions / Explosions, Toward a Study of Planetary Urbanization*, Berlin, Jovis, 2013.
- SORRE, Max, *Les fondements de la géographie humaine*, tome 2, Paris, Armand Colin, 1952.
- STENGERS, Isabelle, «Penser à partir du ravage écologique», [in] Hache, Émilie (dir.), *De l'univers clos au monde fini*, Arles, Éditions Dehors, 2014.
- TALBOT, Damien, «La gouvernance locale, une forme de développement local et durable? Une illustration par les pays», *Développement durable et territoires*, dossier 7, 2006 [consulté en ligne]; <http://developpementdurable.revues.org/2666>
- TANNIER, Cécile, *Utiliser l'approche fractale pour étudier la structuration de l'espace urbain*, Paris, CERTU-FNAU, Insee, octobre 2006.
- THOREAU, Henry David, *Walden ou la vie dans les bois*, Paris, Gallimard, 1990 [éd. originale 1922].
- TORRE, A., WALLET, F., «Innovations et gouvernance des territoires ruraux», [in] Coudel, Émilie, Devautour, Hubert, Soulard, Christophe-Toussaint, Faure, Guy, Hubert, Bernard, *Apprendre à innover dans un monde incertain. Concevoir les futurs de l'agriculture et de l'alimentation*, Versailles, Éditions Quæ, 2012.
- VANIER, Martin, «Qu'est-ce que le tiers espace? Territorialités complexes et construction politique», *Revue de géographie alpine*, tome 88, n° 1, pp. 105-113, 2000.
- *Le pouvoir des territoires: essai sur l'interterritorialité*, Paris, Economica Anthropos, 2008.
- *Demain les territoires*, Paris, Hermann, 2015.
- VELTZ, Pierre, *Paris, France, Monde, Repenser l'économie par le territoire*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2012.
- VIARD, Jean, *Le tiers espace, essai sur la nature*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1990.
- *Nouveau portrait de la France: la société des modes de vie*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2011.
- VIGNON, Sébastien, «De la mairie à la communauté de communes: renouvellement des formes d'action publique et transformation du personnel politique local», *Pour*, n° 209-210, pp. 135-148, 2011.
- WRIGHT, Franck L., *The Living City*, New York, New American Library, 1963.

Francis BEAUCIRE, géographe, est professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il y a dirigé la formation d'urbanisme et d'aménagement. Il est membre du Conseil scientifique de l'Ademe, vice-président du comité scientifique de l'association Rails & Histoire, directeur de la revue *Transports urbains-mobilité-réseaux-territoires*. Ses travaux de recherche portent sur la dynamique des petites villes et des territoires hors-métropoles, notamment en matière de mobilités sociales, résidentielles et quotidiennes.

Sandrine BERROIR est maître de conférences en géographie, directrice-adjointe de l'UMR Géographie Cités et coresponsable du Master 2 Aménagement et développement local à l'Université Paris Diderot-Paris 7. Ses recherches s'intéressent de manière générale et dans des perspectives multiscalaires, aux réorganisations des territoires urbains en lien avec l'évolution des mobilités. Ses travaux les plus récents portent sur les espaces périurbains: les modes d'habiter qui s'y déploient dans l'articulation entre mobilités et ancrage territorial, et les évolutions des politiques d'aménagement et de gouvernance. Ils font l'objet de plusieurs articles collectifs en cours de publication.

Antoine BRÈS est architecte-urbaniste, professeur en aménagement et urbanisme et chercheur au sein de l'équipe CRIA de l'UMR Géographie-Cités de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre du Conseil Scientifique de l'Atelier International du Grand Paris (2012-2016). Son activité associe travaux opérationnels et de recherche, et porte en particulier sur les espaces d'urbanisation dispersée métropolitains, périurbains et ruraux. Il en explore le grain et la trame. Il interroge leurs capacités de transformation spatiale et systémique dans la perspective de la transition écologique. Il est l'auteur, entre autres, de *Figures discrètes de l'urbain, à la rencontre des réseaux et des territoires* (MétisPresses, 2015) et *Atlas de Paris*, avec Thierry Sanjuan (Autrement, 2010) et a contribué, avec Christophe Quéva, au chapitre «Les espaces de faible densité, entre aménagement et développement local» de l'ouvrage *L'aménagement du territoire en France* (La Documentation française, 2016).

Ludovic CHALONGE est ingénieur d'études à l'UMR Géographie-Cités en SIG et traitements de données. Il s'intéresse plus particulièrement aux mobilités et aux articulations réseaux/territoires. Il a co-écrit avec Xavier Desjardins «Enfin libre? À la recherche des proximités dans l'urbain dispersé», [in] *Études foncières* en 2012 et a été en charge de la cartographie de l'ouvrage *L'aménagement du territoire en France* (La Documentation française, 2016).

Damien DELAVILLE est diplômé en géographie et en aménagement du territoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il est actuellement chargé de missions en urbanisme au sein de l'agence Brès+Mariolle et doctorant en géographie et en aménagement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sous la codirection de Nadine Cattan et d'Antoine Brès, membre du laboratoire Géographie-Cités et du LabEx DynamiTe.

Xavier DESJARDINS est professeur à l'université Paris-Sorbonne en urbanisme et aménagement de l'espace. Il est membre de l'UMR ENEC. Ses recherches portent sur les mobilités, l'évolution des gouvernements locaux, l'aménagement du territoire ainsi que les notions et méthodes de l'urbanisme. Il a récemment dirigé avec Isabelle Geneau un ouvrage collectif sur l'aménagement du territoire en France [La documentation française, 2016] et publié avec Francis Beaucire *Les Notions de l'urbanisme par l'usage* (Publications de la Sorbonne, 2015). Il va publier en 2017 un ouvrage issu de son habilitation à diriger des recherches: *Urbanisme et mobilité, de nouvelles pistes pour l'action*. Il participe à de nombreux projets de recherches ou d'études, notamment avec la coopérative Acadie.

Isabelle GENEAU DE LA MARLIÈRE est maître de conférences en géographie et aménagement à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et chercheur au laboratoire Géographie-Cités. Elle a une double formation en géographie/aménagement et en sciences économiques. Ses travaux s'attachent à la dimension économique de l'aménagement du territoire, aux localisations d'entreprises, particulièrement dans les territoires en difficulté (espaces ruraux peu denses, mais aussi quartiers politiques de la ville) et au développement territorial. Elle vient de codiriger avec Xavier Desjardins un ouvrage sur *L'aménagement du territoire en France* [La Documentation française, 2016].

Bernadette LIZET est ethnologue, directrice de recherche honoraire au CNRS, attachée au Muséum national d'histoire naturelle (UMR Eco-Anthropologie et Ethnobiologie). Elle a exploré les relations villes-campagnes sous l'angle de l'agriculture urbaine et de l'évolution du statut du vivant spontané en ville, de la nuisance à la ressource écologique. Elle a créé des enseignements au Muséum dans cette double perspective (avec Françoise Dubost) et organisé en 1996 un colloque pionnier, «Savages dans la ville, de l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine», en collaboration avec Anne-Elizabeth Wolf et John Célécia (publié par le JATBA, revue d'Ethnobiologie en 1996, réédité par les Publications scientifiques du Muséum 1997). Participation à plusieurs programmes de recherche interdisciplinaires, dont l'ANR «Trames vertes urbaines» (coordonnée par Nathalie Blanc et Philippe Clergeau, 2008-2012) et nombreuses publications dans le domaine.

Béatrice MARIOLLE est Docteure en architecture, professeur d'architecture à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, chercheuse à l'Ipraus (UMR AUSSE, ENSA Paris-Belleville), membre du Conseil scientifique de l'Atelier International du Grand Paris (mandataire de l'équipe BMCA). Présidente de l'association TEPOP (Territoires à Énergie Populaire), elle est engagée dans les transformations environnementales et architecturales des territoires en crise et particulièrement dans les quartiers populaires. Elle a reçu la Légion d'honneur en 2016. Elle est auteur de trois ouvrages écrits avec Philippe Villien, *Subaggo en représentations* (Archibook, 2016), *Subaggo et tourisme* et *Subaggo 2030, grand Paris hors les murs* (Recherches, 2012 et 2011).

Pauline MAYER est titulaire d'un Master d'anthropologie de l'environnement du Muséum national d'histoire naturelle (2015). Elle est chercheuse en ethnologie et médiatrice culturelle à l'Écomusée du Pays de la Roudoule (Alpes-Maritimes) depuis 2016. Son travail porte sur les rapports à la nature des nouveaux habitants, urbains installés dans les espaces ruraux, et sur la valorisation des territoires ruraux et urbains par la réappropriation des savoirs et savoirs-faire sur les plantes cultivées, notamment les variétés locales et les techniques de l'arboriculture fruitière.

Erwann MINVIELLE est économiste des transports. Il a fait l'essentiel de sa carrière au ministère des transports où il a occupé différents postes au service économique et statistique, à Voies Navigables de France ou à la direction des ports et du transport maritime et fluvial. Spécialiste des enquêtes de mobilité urbaine, il a publié avec Sid-Hamed Souiah un ouvrage sur l'analyse statistique et spatiale aux éditions du temps. Il est actuellement professeur associé au département Géographie de l'université de Cergy-Pontoise où il dirige le master Transports, Territoires et Environnement. Il est membre associé du laboratoire Mobilités-Réseaux-Territoires et Environnement.

Nicolas PERSYN est docteur en géographie et urbanisme de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ses recherches ont porté sur les questions foncières, les politiques de l'habitat et les outils et stratégies de l'urbanisme. En 2016, il a fondé avec trois architectes l'agence d'urbanisme et d'architecture *Concorde*, au sein de laquelle il met son expérience de géographe et d'urbaniste au service de la définition de projets urbains. Parallèlement il développe *Synapses*, structure d'interface entre chercheurs et acteurs des territoires. L'ambition de *Synapses* est de permettre la transmission des résultats de recherche aux acteurs de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement, et de faire remonter aux chercheurs les questionnements de terrains. Ce travail prend la forme de synthèses de recherches, d'organisation de conférences et d'ateliers de travail. Dans ce cadre, Nicolas Persyn intervient aussi en accompagnement d'acteurs souhaitant réinterroger leur action sociale et sociétale.

Christophe QUÉVA est maître de conférences en géographie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ses recherches portent sur l'évolution des politiques et des pratiques de développement local en France et en Allemagne, plus particulièrement dans les espaces ruraux et périurbains. Il coordonne actuellement avec Sylvie Fol et Sophie Baudet-Michel (UMR Géographie-Cités 8504) un programme de recherche financé par le CGET et la Caisse des Dépôts et Consignations sur la rétraction des services et commerces dans les villes petites et moyennes en France (2016-2018). Parmi ses dernières publications: «Retours à l'Est: quelle durabilité pour les territoires à l'est de l'Allemagne?» (2016); «De l'espace à faible densité à l'espace diffus: essai de définition» (2015); avec Antoine Brès, «Les espaces de faible densité, entre aménagement et développement local» (2016).

Cécile SIMON est photographe, son travail a été publié dans de nombreuses revues: *Zeit, Le Monde, Vogue, Snatch, Dazed and Confused, Télérama*...

Elsa BRÈS est architecte et artiste, son travail a été notamment montré au 104, au Forum des Images, à la Cité de l'Architecture, à la galerie Primo Piano, dans la revue *Classeur*. Elle est actuellement en post-diplôme au Studio national des arts contemporains Le Fresnoy. Leur collaboration photographique est née d'une volonté de mettre en dialogue leurs univers dans une appréhension commune du monde contemporain.

Crédits

Impressum

Graphisme: Claudia Cogato Lanza
Montage iconographique: Léa Roché
Coordination éditoriale: Marc Logoz

Collection: **vuesDensemble**
Direction: Elena Cogato Lanza

Remerciements

Cet ouvrage est issu d'une recherche effectuée dans le cadre de l'ANR Ville et bâtiment durable et publié avec l'appui de l'UMR Ausser et de l'UMR Géographie-Cités. L'équipe mobilisée dans le cadre de la recherche regroupait:

UMR Géographie-Cités // Francis Beaucire, Sandrine Berroir, Ludovic Chalonge, Xavier Desjardins, Isabelle Généau de la Marlière, Nicolas Persyn, Christophe Quéva. Et également: Pierre Launay et Nicolas Tabary (ingénieurs d'études) ainsi que de nombreux étudiants du master et du magistère de l'université Paris 1: Marie Fontaine, Lucile Biarrotte, Clara Loukkal, Cécile Topart, Florence Gauthier, Alexane François, Simon Dauphin et Charlotte Destombes

UMR Ausser // Béatrice Mariolle, Hugo Alzingre, Benoit Fesneau, Martin Fessard, Floriane Jambu, Marie-Ange Jambu, René Perez

Brès+Mariolle et associés // Antoine Brès, Damien Delaville, Gabriel Miedzinski (étudiante du Magistère Urbanisme et Aménagement, Paris 1)

Laboratoire mobilité-réseaux-territoires-environnement (MRTE) // Erwann Minvielle, Ludovic Chalonge

Laboratoire Eco-Ethno // Bernadette Lizet, Marie Barthe, Delphine Lemoine, Marine Linglart, Pauline Mayer

L'équipe de recherche FRUGAL remercie pour les contributions qu'ils ont apportées dans le cadre des séminaires et des missions de terrain: Pascal Bain et Laure Mirman / ANR, Stéphane Cordobès et Philippe Matheron / CGET, Cédric Szabo/AMRF, Jean-François Muguay / maire de La Souterraine (Creuse), Bernard Pezet / Maire de Sinceny (Aisne), Agnès Gadhile et Patricia Bourgeois / DREAL Limousin, Eric Charmes / ENTPE, Guillaume Lacquement / Université de Perpignan, Olivier Mora / INRA, Daniel Le Couedic / Université de Brest, Romain Melot / AgroParistech, Jean-François Coulais et Jean-Michel Léger, Corinne Jaquand, André Peny / Ipraus, Valérie Kauffmann / CAUE 91.



Soutien

Les éditions MétisPresses bénéficient du soutien de la République et canton de Genève.



POST TENERIAS LUX

Achévé d'imprimer en Italie
sur les ateliers d'Esperia srl, Lavis (TN)
www.esperia.tn.it
Janvier 2017